



HAL
open science

Sic quoque docebo. Le Lycée, journal d'instruction (1827-1831)

Louis Dubost

► **To cite this version:**

Louis Dubost. Sic quoque docebo. Le Lycée, journal d'instruction (1827-1831). Histoire. 2013.
dumas-00872702

HAL Id: dumas-00872702

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00872702>

Submitted on 14 Oct 2013

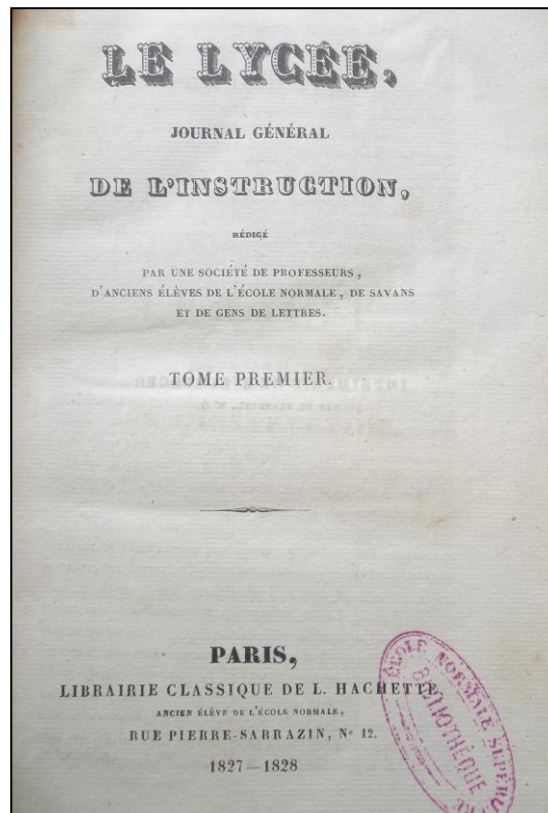
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sic quoque docebo,

Le Lycée, journal d'instruction

(1827-1831)



Mémoire de Master 2 d'Histoire contemporaine sous la direction de
Monsieur le professeur Philippe Savoie, soutenu en juin 2013.

A ma courageuse grand-mère.

Couverture : Page de titre du premier volume relié du *Lycée*, S G ip 592 8°, t.1-8, 1827-1830,
Bibliothèque de l'École normale supérieure de la Rue d'Ulm.

Je remercie le professeur Philippe Savoie pour son aide et ses conseils avisés. J'adresse aussi toute ma gratitude à mon ami Philippe Malinas dont les encouragements m'ont été précieux.

« A défaut de chaire, il y avait la presse ; à défaut de professeurs, des penseurs [...]. Les livres et les journaux parvenaient jusqu'à un certain point à remplacer les *leçons*», *Le Globe*, 24 mai 1828.¹

¹ Cité par Jean-Jacques Goblot, *La jeune France libérale, Le Globe et son groupe littéraire 1824-1830*, Paris, Plon, 1995, p.515

INTRODUCTION

Qui se souvient du *Lycée*, journal d'éducation fondé par Louis Hachette en 1827 et disparu en 1832 ? Parmi les titres nés sous la Restauration, *Le Globe* en 1824, la *Revue des deux Mondes* en 1829, *Le Lycée, journal général de l'instruction* fait piètre figure. Loin, en apparence, des grandes querelles politiques du moment, de la guerre cruelle que se livrent Classiques et Romantiques, ce modeste périodique à destination purement corporatiste ne répond pas à l'image d'Épinal d'une presse jeune et insolente en proie aux persécutions d'un régime tyrannique.

Peut-être ne faut-il pas chercher plus loin l'oubli dont il est jusqu'à aujourd'hui victime, autant dans l'histoire de la presse que dans celle de l'éducation. Où parle-t-on du *Lycée* ? Vaulabelle, dans son récit très fourni des années de la Restauration² n'en fait aucune mention. Les *Mémoires* de Guizot³, de Rémusat⁴, très loquaces sur la presse entre 1820 et 1830 ne lui consacrent pas une ligne, et lorsqu'ils s'arrêtent sur un de ses rédacteurs pour lui consacrer une petite biographie, son appartenance au *Lycée* n'est même pas rappelée⁵. Lorsque Paul Gerbod évoque les revendications corporatives des enseignants dans la première moitié du XIXe siècle, il se croit autorisé à affirmer que « Guillard, professeur de mathématiques au collège Louis-le-Grand, est le seul qui ait tenté, avant 1842, de l'organiser »⁶. Francis Démier, plus récemment, dans un livre pourtant excellent et fort complet⁷ le dédaigne tout autant. La liste serait longue : chez Desgranges⁸ ou Hatin⁹, il n'y a

² Vaulabelle, Achille de, *Histoire des deux Restaurations jusqu'à la chute de Charles X*, Perrotin, Paris, 1846, 8 volumes

³ Guizot, François, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t.1, Paris, Michel Lévy, 1872, 645 pages

⁴ Rémusat, Charles de, *Mémoires de ma vie, La Restauration ultra-royaliste, la Révolution de Juillet (1820-1832)*, présentés et annotés par Charles H. Pouthas, Paris, Plon, 1959, 600 pages. Dans ce cas, l'omission est d'autant plus surprenante que Rémusat a certainement contribué au *Lycée*.

⁵ *Ibid.*, p.329

⁶ Gerbod, Paul, *La condition universitaire en France au XIXe siècle*, PUF, Paris, 1965, p.126

⁷ Démier, Francis, *La France de la Restauration (1814-1830) l'impossible retour du passé*, Gallimard, coll. Folio Histoire, 2012, 1102 pages

rien. Jean-Jacques Goblot, dans sa liste des périodiques parus sous la Restauration¹⁰ ne prend pas en compte *Le Lycée*, et, plus étonnant encore, les ouvrages dont le sujet semble pour ainsi dire arrêté afin d'étudier enfin *Le Lycée*, sa ligne, ses réseaux et son écho, le passent intégralement sous silence¹¹. A quoi attribuer ce dédain ?

Trois observations permettent, selon nous, d'apporter un début de réponse. D'abord, *Le Lycée* arrive un peu tôt : quelques années plus tard, il aurait pu bénéficier de la révolution que déclenchèrent en 1836 dans le monde des journaux Armand Dutacq et surtout Emile de Girardin, patrons du *Siècle* et de *La Presse*, qui firent sortir les feuilles parisiennes du cénacle bourgeois dans lequel elles se cantonnaient. L'impact du *Lycée*, qui avait la prétention de s'adresser aux professeurs sur tout le territoire, eût alors été bien plus considérable.

Ensuite, l'histoire de la presse d'éducation est encore balbutiante. Le rapport *Les périodiques et l'éducation, Eléments pour un état des lieux de la diffusion de la recherche*¹² ne mentionne aucun périodique relatif à l'éducation avant 1843 et n'en relève que quatre dans tout le XIXe siècle ! Il est significatif que si P. Caspard réserve bien sûr une notice au *Lycée* dans sa compilation des journaux d'enseignement depuis le XVIIIe siècle jusqu'en 1940¹³, les chercheurs postérieurs, comme D. Karnaouch¹⁴, débutent leur recensement avec la « République républicaine » des années 1880 dont la politique scolaire est généreusement balayée par l'historiographie.

⁸ Desgranges, Charles, *Le romantisme et la critique : la presse littéraire sous la restauration, 1815-1830*, Paris, Société du Mercure de France, 1907, 386 pages

⁹ Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France, avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine*, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1859-1861, huit volumes

¹⁰ Goblot, Jean-Jacques, *Le Globe, 1824-1830, Documents pour servir l'Histoire de la presse littéraire*, Honoré Champion Editeur, coll. Bibliothèque de Littérature moderne, Paris, 1993, p. 331-333

¹¹ Ledré, Charles, *La presse à l'assaut de la monarchie, 1815-1848*, Armand Colin, Paris, 1960, 271 pages

¹² Beillerot, Jacky (dir.), *Rapport, Les périodiques et l'éducation, Eléments pour un état des lieux de la diffusion de la recherche*, Comité national de coordination de la recherche en éducation, INRP, Paris, avril 1999, 112 pages

¹³ Caspard, Pierre (dir.), *La presse d'éducation et d'enseignement, XVIIIe siècle-1940*, INRP-CNRS, Service Histoire de l'éducation, 1981-1991, 4 vol., 560, 686, 560 et 761 pages.

¹⁴ La presse corporative et syndicale des enseignants, Répertoire, 1881-1940, L'Harmattan, Paris, 2004, 360 pages

Enfin, lorsqu'il fonde *Le Lycée*, Louis Hachette, entouré de ses compagnons de l'Ecole normale, n'a que 27 ans. Il n'a pas encore bâti l'empire éditorial des éditions L. Hachette et Cie dont le capital s'éleva à 3,2 millions de francs à la mort de leur fondateur en 1864 et atteignit 15 millions à la fin du siècle. Les réussites postérieures d'Hachette, notamment en matière de périodiques scolaires, éclipsent la modestie de ses débuts. Ainsi, Roger Chartier et Henri-Jean Martin¹⁵ consacrent certes plusieurs pages au parcours de Louis Hachette, mais pour s'attarder sur le partenariat avec Montalivet et Guizot. Ils évacuent les années plus bohèmes antérieures à la révolution de juillet 1830. Sans doute furent-ils, ici, tributaire du *Dictionnaire pédagogique* de F. Buisson¹⁶, tourné vers l'enseignement primaire sur lequel L. Hachette porta ses efforts dès les années 1830. Il n'est alors guère surprenant que Buisson néglige *Le Lycée*, « rédigé par une société de professeurs, d'anciens élèves de l'Ecole normale, de savants et de gens de lettres », davantage orienté, au moins au vu du titre, vers les enseignements secondaire et supérieur.

Il serait cependant présomptueux de penser défricher un territoire vierge ; ici ou là, au gré d'une digression, *Le Lycée* est rapidement évoqué par l'historien. Ainsi, l'impressionnant travail accompli récemment par Dominique Kalifa et son équipe sur la presse au XIXe siècle contient-il une seule et unique référence au *Lycée*, tout à fait anecdotique¹⁷. Jean Mistler, dans sa monographie très partisane et un peu ancienne des éditions Hachette¹⁸, fait rapidement état du journal, sans apporter d'autres éléments que des détails factuels. D'une tout autre ampleur est la « biographie prétexte » que Jean-Yves Mollier consacra à Louis Hachette¹⁹ : l'occasion est belle de parcourir un milieu, celui du livre, de traverser des cénacles, ceux des Doctrinaires, des Libéraux, des Normaliens mais aussi de la bourgeoisie conservatrice et de lire les pages assurément les plus précieuses écrites sur *Le Lycée*. Quoi qu'il en soit, la finesse d'analyse de J.-Y. Mollier, sa capacité à mettre en perspective les hommes et les dynamiques qui traversent certaines sphères ne sauraient pallier le manque de sources.

¹⁵ Martin, Jean-Marie, Chartier, Roger, *Histoire de l'édition française*, t.3, *Le temps des éditeurs, du romantisme à la Belle époque*, Paris, Promodis, 1985, 540 pages

¹⁶ Buisson, Ferdinand, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911

¹⁷ « Louis Hachette [...] lance en 1827 une revue destinée aux enseignants (*Le Lycée*) », in Kalifa, Dominique, Régnier, Philippe, Thérenty, Marie-Eve, Vaillant, Alain, *La civilisation du journal, Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIXe siècle*, Editions du Nouveau monde, collection Opus Magnum, 2011, p. 558

¹⁸ Mistler, Jean, *La librairie Hachette de 1826 à nos jours*, Hachette, Paris, 410 pages

¹⁹ Mollier, Jean-Yves, *Louis Hachette, le fondateur d'un Empire*, Fayard, 1999, 556 pages

L'acte de création du périodique (cf. Annexe 1) annonce qu'Hachette devait tenir un « livre-journal » où seraient régulièrement couchées les opérations portant sur la gestion du journal (article 7). Cette source, assurément précieuse, a disparu : la maison-mère ne la détient pas (de la même façon qu'elle s'est déchargée de toutes les archives antérieures à 2005), ni l'IMEC (Institut Mémoire des Editions Contemporaines, basé à l'Abbaye d'Ardenne et dépendant de l'Université de Caen) où furent déposées, à partir de 1993 les archives Hachette. La Bibliothèque nationale de France, comme les Archives nationales, n'en ont pas davantage gardé trace. La liste des abonnés, encore mentionnée dans l'acte de vente du *Lycée* (article 12), a également disparu. Aucun inventaire des magasins ou arrêté d'exercice ne fut conservé par la librairie Hachette avant 1833, soit deux ans après la vente du *Lycée*. Pour connaître de l'intérieur la maison Hachette, le manuscrit du commis Auguste Langlois *Notice historique et statistique sur l'origine, la formation et le développement de la librairie de MM. Hachette et Cie* constitue un document essentiel, mais son auteur ne franchit le pas de la librairie du 12, rue Pierre-Sarrazin pour la première fois qu'en septembre 1833. Il évoque, certes, les premières années de la maison Hachette mais ne mentionne jamais *Le Lycée*. La presse ne jouit pas encore d'une pleine légitimité intellectuelle et Langlois, toujours soucieux de présenter au mieux l'œuvre de son patron, n'a peut-être pas cru bon de s'appesantir sur ce premier essai. Il est vrai que le nom de Louis Hachette n'apparaît que très rarement dans les colonnes du périodique ; il n'est mentionné que par des adversaires (lettre de Delalain) ou lors du procès avec Lacordaire. La raison se laisse aisément deviner : *Le Lycée* est d'autant plus fort qu'il semble indépendant. S'avouer inféodé à un éditeur scolaire n'aurait pu que le desservir, car il aurait été suspecté (à raison) de partialité dans son analyse de l'actualité éditoriale. De ce point de vue, la *Copie des traites et conventions avec divers 1. 1826-1858*²⁰ nous intéresse car elle fait état des liens éditoriaux entre Hachette et certains rédacteurs du *Lycée* mais ne recèle rien concernant spécifiquement le journal.

Que nous reste-t-il ? Les Archives nationales conservent les actes de création et de vente du *Lycée*²¹, la Bibliothèque nationale les neuf volumes reliés (à l'exception du sixième,

²⁰ IMEC HAC. 85 *Copie des traites et conventions avec divers 1. 1826-1858*

²¹ AN F18 379, Dossier d'actes officiels concernant *Le Lycée* (1827-1832)

trop délabré pour être consultable)²². La Bibliothèque de la Rue d'Ulm, eu égard aux liens étroits qui unirent le périodique à la prestigieuse école, compte dans ses rayonnages quelques tomes permettant heureusement de constituer, avec les exemplaires de la BNF, une collection complète. Enfin, les dossiers relatifs aux auteurs Hachette par ailleurs rédacteurs du *Lycée*, conservés à l'IMEC ne nous ont pas apporté, à l'exception de deux²³, une aide décisive. Ces difficultés justifient sans doute que, par prudence, peu d'historiens se soient penchés sur un sujet aussi ingrat même si Philippe Savoie, dans un ouvrage à paraître²⁴, aborde *Le Lycée* à la faveur de quelques paragraphes fort instructifs, certes, mais qui ne prétendent pas à l'exhaustivité, d'autant moins que l'auteur étudie plus particulièrement la dimension corporatiste du *Lycée*, ce qui ne constitue qu'une des multiples facettes du périodique.

Quel est alors l'intérêt d'étudier *Le Lycée* s'il ne s'agit que de l'éphémère galop d'essai dans l'univers de la presse d'un jeune éditeur novice qui ne laissa pas derrière lui davantage d'archives qu'il ne marqua la mémoire de ses contemporains ? Peut-être est-ce justement le caractère avant-gardiste du périodique qui nous retint d'abord. Non qu'Hachette invente avec *Le Lycée* la presse d'éducation, ni même qu'il soit entre la fin de la Restauration et le début de la Monarchie de Juillet en situation de monopole. En réalité, la presse littéraire et scientifique, à laquelle se rattache *Le Lycée* (ne se revendique-t-il pas au début de l'année 1830, quand il cherche à toucher un plus large public et à présenter une mine moins austère, « de la littérature, des sciences et des arts » ?) est fort ancienne et naît, si l'on en croit Hatin²⁵, en 1665 avec le *Journal des savants* de Denis de Salles. Quant à la presse d'enseignement, elle aurait vu le jour en 1768 avec le *Journal d'éducation* présenté au Roi par M. Le Roux, maître de pension au collège Boncourt, à Paris, qui parut jusqu'en 1778 au format *in-8°*.

Si *Le Lycée* n'innovait pas complètement, il pouvait en revanche prétendre à une situation quasi hégémonique. Quel titre pouvait contester à Hachette son monopole ? Il n'en

²² Bibliothèque Nationale de France R. 23779. 1827 *Prospectus*, R. 23779.22784 t.1-6 (1827-1830) et R. 7898-7901 t. 7-9 (1831-1832)

²³ IMEC HAC 56.13 « Saigey » et HAC 53. 9 « Rendu »

²⁴ Savoie, Philippe, *La construction de l'enseignement secondaire, naissance d'un service public*, 340 pages

²⁵ Hatin, Eugène, *Bibliographie de la presse périodique*, Paris, éditions Anthropos, 1965 (rééd., l'édition originale, publiée en 1866 chez Didot et Cie), 660 pages

était qu'un, avec lequel les démêlés furent nombreuses : *La Gazette des écoles*, éditée par un concurrent, Delalain, mais surtout rédigée par un professeur en butte à l'hostilité du pouvoir et jaloux des faveurs accordées au *Lycée*, Antoine Guillard, renvoyé de Louis-le-Grand par Ambroise Rendu et sur lequel nous reviendrons souvent. Non, si *Le Lycée* finit par s'éclipser, c'est sous les coups de boutoir de titres pilotés par L. Hachette lui-même, plus en phase avec les politiques scolaires de la Monarchie de Juillet, comme le *Journal de l'instruction élémentaire* dont le premier numéro sort en novembre 1830. Coûteux et désormais anachronique, *Le Lycée* n'a plus qu'à disparaître, vendu par L. Hachette le 25 mars 1831.

En dépit de cette fin décevante, *Le Lycée* trône de 1827 à 1831 au firmament de la presse enseignante. Toutefois, en quatre ans, le style et l'orientation du *Lycée* évoluèrent considérablement. Création originale, c'est certain, mais pourtant héritière de titres antérieurs, sous l'influence de mouvements parfois antagonistes, *Le Lycée* ne se laisse pas saisir en une phrase. Journal corporatiste ? Mais il ne cesse de dénoncer les coteries, congrégations, groupes d'influence et réseaux occultes qui désagrègent le monde enseignant au lieu de le rassembler ! Simple plateforme éditoriale destinée à offrir des comptes rendus flatteurs aux auteurs Hachette ou organe de presse autonome, désireux de s'imposer dans le débat intellectuel ? Il est en tout cas représentatif d'une presse en construction, d'une presse qui évolue rapidement, réclame d'une voix forte son droit à être diffusée hors des salons bourgeois où l'Ancien régime l'avait confinée.

Comme nombre de ses contemporains, *Le Lycée*, qui jamais ne fait le deuil de ses prétentions littéraires et s'engage dans la bataille romantique, se laisse gagner par le démon de la politique, au prix d'un éloignement du strict champ de la presse professionnelle. Mais là encore, rien n'est clair : J-Y. Mollier le qualifie de « bulletin officieux du Ministère »²⁶, quand Louis Quicherat conclut son article bilan dans le numéro du 3 mars 1830 « *Le Lycée* fut [...] conçu dans un but d'opposition »²⁷ ? Tout dépend de la conjoncture. Une orientation générale pourtant se remarque au fil des mois. Libéral, il l'est assurément ; mais la défense du monopole universitaire, qui constitue sa principale ligne de front, s'inspire de la tradition

²⁶ Mollier, Jean-Yves, *Louis Hachette, le fondateur d'un Empire*, Fayard, 1999, p.147

²⁷ *Le Lycée*, op. cit., t.7, 3 mars 1830

impériale. Ce qui ne l'empêche pas de se revendiquer farouchement hostile à Napoléon, tout en servant d'organe de relais aux thèses d'Ambroise Rendu, un des pères de l'Université créée par la loi du 10 mai 1806 et le décret du 17 mars 1808.

Il serait bien sûr anachronique de confondre l'appel à une Université libérée des congrégations et d'un clergé ultramontain avec le combat pour la laïcité engagé au début du XXe siècle et poursuivi âprement encore dans l'école du XXIe. Il n'empêche, « tout le début du XIXe siècle [...] est aussi celui d'une société nouvelle, dans laquelle nous vivons encore » remarquait Paul Bénichou²⁸. Sans prendre le risque de suivre Pierre Barbéris qui identifiait en 1969 *Le Globe* au *Nouvel Observateur* dans la *Revue des sciences humaines*²⁹, nous n'avons pu manquer de remarquer la pérennité de certaines questions, la modernité de certaines postures et osons, au risque de paraître un peu schématique mais pour situer le périodique par rapport à ses contemporains, qualifier *Le Lycée* de journal de « centre droit », tenté cependant par un ton de plus en plus contestataire. Outre cette orientation générale, le choix des thèmes longuement développés frappe par son caractère prémonitoire. La lutte pour une presse libre, l'anticléricalisme de plus en plus affirmé de la rédaction, l'attrait croissant pour l'enseignement primaire, annonciateur des réformes de Guizot en 1833, l'importance donnée à la formation des maîtres, la question de la gratuité scolaire, le souci de proposer des cursus alternatifs à l'enseignement classique pour satisfaire aux besoins d'une société industrielle, la volonté par-dessus tout de forger une véritable éducation nationale³⁰ font du *Lycée* un laboratoire formidablement ambitieux où les grandes questions scolaires du riche XIXe siècle trouvaient leurs premiers échos.

Comme le signala Royer-Collard en 1819 lors de la discussion d'un projet de loi sur la presse périodique, un journal n'est pas seulement une publication ponctuelle, mais une entreprise. Pour apprécier sa nature, il est bon de savoir non seulement ce que dit le journal, et

²⁸ Bénichou, Paul, *Le temps des prophètes, Doctrines de l'âge romantique*, Gallimard, coll. Bibliothèque des idées, 1977, p.8

²⁹ « Signification de Joseph Delorme en 1830 », Lille, p.366. Il est vrai que Rémusat définissait la tendance du *Globe* comme un « radicalisme modéré et pratique » dans *Mémoires de ma vie*, t.II, p. 264, cité par Jean-Jacques Goblot, *La jeune France libérale, Le Globe et son groupe littéraire 1824-1830*, Plon, Paris, 1995, p.488

³⁰ Le 19 août 1830, aux lendemains de la Révolution de Juillet, *Le Lycée* titre « De l'éducation nationale », t.7, *op. cit.*

ce qu'il fait, mais aussi quels sont ses réseaux et quelles charges pèsent sur la rédaction d'un périodique qui vit dans son siècle, soumis à la censure et aux contingences qui ont guidé l'écriture et la composition de chaque numéro. *Le Lycée* n'est pas une simple « boîte aux lettres »³¹ selon l'expression de Sainte-Beuve à propos de *La Revue des Deux Mondes*, désignant ces périodiques qui accueillaient les pensées et écrits d'esprits savants sans se soucier de la cohérence de la revue. C'est bien pourquoi nous n'avons pas fait le choix d'étudier seulement, pour elles-mêmes, les thèses défendues à longueur de pages dans *Le Lycée* : nous avons cherché à appréhender la revue en tant que telle, avec ses rythmes, son évolution propre qui répondent et s'adaptent à une époque d'autant plus riche que les héritages, révolutionnaire et impérial, sont lourds. C'est ce poids si considérable des héritages qui justifie notre travail : comment, après la Révolution et la guerre, après la honte de la défaite et la dureté du Congrès de Vienne, construit-on dans les hésitations et les ambiguïtés de la Charte une nation sur un schisme fondamental entre gallicans et ultramontains, c'est-à-dire entre partisans d'une centralisation inavouable et partisans de l'étranger ? Dans sa tentative de définition d'une identité nationale, de son histoire, de ses corps, dans sa recherche de l'élaboration de l'enseignement le plus pertinent accompagner l'émergence des classes moyennes, dans son désir d'une reprise en main de l'Etat, *Le Lycée* prend pleinement sa part, non sans tergiversations, à cet effort qui mobilise sous la Restauration le microcosme intellectuel à l'époque du positivisme³² naissant. Nous voudrions savoir quelles pierres il apporta à l'édifice.

Aussi en face de la complexité du phénomène, avons-nous choisi, pour mieux comprendre les ressorts qui animaient *Le Lycée*, d'étudier la chair même du périodique, son organisation, son évolution, le contenu de ses articles sur environ les 4 500 pages de septembre 1827 à mars 1831 (soit sensiblement l'équivalent du *Globe* qui parut de 1824 à 1830), mais également les réseaux, intellectuels, universitaires, éditoriaux, qui en constituent l'infrastructure et permettent de saisir le cadre et les enjeux de son existence. Qui furent les rédacteurs du *Lycée* ? D'où venaient-ils ? A quels cercles appartenaient-ils ? Ecrivaient-ils

³¹ Lettre à O. L. Wolff, 20 juillet 1833, *Correspondance générale*, t.1, Stock 1935, p. 373

³² Un abonné ne voit-il pas dans « l'amour de l'ordre et du progrès » défendu par *Le lycée* la ligne de séparation avec *La Gazette des écoles* ? *Le Lycée*, op. cit., t.8, 31 mars 1831

alors dans d'autres journaux, et donc comment *Le Lycée* s'insérait-il dans le tissu de la presse parisienne ? Que devinrent-ils ensuite ?

Première partie : La création d'un journal, son évolution et ses réseaux

1. Le contexte de création du *Lycée*

A. Le contexte politique

Le Lycée est créé le 27 juillet 1827. Son premier numéro paraît le 5 septembre. Loin d'être anodine, l'année constitue au contraire un tournant de la Restauration puisqu'elle voit le net recul du camp ministériel et la progression inédite des Libéraux aux élections législatives de novembre. L'euphorie des Ultras suite aux résultats des Législatives d'août 1815, qui avaient abouti à la « Chambre introuvable », est bien passée. Ceux qui « n'avaient rien oublié et rien appris », les réactionnaires plus royalistes que le Roi, avaient été balayés dès 1816 avec la dissolution de la Chambre, l'arrivée au pouvoir des Constitutionnels, conscients, et en cela d'accord avec Louis XVIII, de l'impasse politique dans laquelle les Ultras conduisaient le pays.

A partir de 1816, la Restauration se scinde en quatre phases, de plus en plus brèves, signe de l'inquiétude frénétique d'un pouvoir qui peine à s'asseoir sur des bases sereines : jusqu'en 1822, Decazes et Richelieu, proches des doctrinaires, sont aux commandes, puis Villèle, qui annonce un retour de la droite tout en ménageant les libertés édictées par la Charte avant d'être renversé, suite aux élections de 1827, par un gouvernement plus modéré, dirigé par Martignac. Cette dernière tentative pour tenir à la fois les exigences libérales de la Charte et les prétentions monarchistes échoua avec le retour des Ultras et la nomination, le 8 août 1829, de Polignac avec Bourmont et La Bourdonnaye. « Coblenz, Waterloo, 1815 » s'écrièrent *Les Débats* qui éperonnèrent le nouveau gouvernement, au même titre que *La Tribune des*

départements, *Le Temps*, *Le Globe*, *Le National* et la majorité des titres de presse de la Restauration, précipitant la chute du régime le 29 juillet 1830, au terme de trois journées d'émeute en partie déclenchées par une série de quatre ordonnances sur la presse, soupçonnées d'anticiper un retour de la censure.

De ce rapide résumé du contexte politique de la Restauration, trois observations peuvent être tirées. D'abord, *Le Lycée* voit le jour à un moment de tension exceptionnelle entre Libéraux et Ultras. Mais il put cependant profiter sous Martignac d'une courte embellie qui lui permit de ne pas rentrer dans un rapport de force avec le pouvoir mais bien au contraire de collaborer avec lui, notamment sous le ministère Vatimesnil (10 février 1828 - 8 août 1829), qui constitue l'âge d'or du *Lycée*. Enfin, la Charte de 1814 déclarait certes que « la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat » (article 6) et les néo-catholiques, représentés entre autres par Félicité de Lamennais, entretenaient bien un mouvement de renaissance religieuse mais la Restauration ne saurait se résumer au triomphe inconditionnel du parti prêtre (l'expression est de Montlosier) et des Ultras.

Certes, le Conseil royal de l'instruction publique présidé par le ministre de l'Intérieur Jacques-Joseph Corbière, favorable à l'ultracisme avait remplacé en 1820 la Commission de l'instruction publique, longtemps dirigée par le doctrinaire Royer-Collard qui reçut fréquemment les honneurs du *Lycée* et put compter sur sa fidélité. Pour sa réception à l'Académie française le 13 novembre 1827, Joseph-Daniel Guigniaut, maître de conférences à l'Ecole préparatoire, célèbre en Royer-Collard, dans un article du *Lycée*, après une apologie de Richelieu, « la noble alliance du caractère et du talent »³³ avant d'ajouter : « la France s'en souvient comme d'un premier service rendu à l'élite de sa jeunesse, alors qu'elle avait tant besoin de fortes et salutaires doctrines »³⁴. Le nouvel académicien est alors en campagne, pour le camp libéral. L'article de Guigniaut ne peut s'entendre que comme un soutien discret à sa candidature.

³³ Bibliothèque de l'Ecole normale supérieure de la Rue d'Ulm, S G ip 592 8°, *Le Lycée*, t.1-8, 1827-1830, t.1, 1827, p.75

³⁴ *Ibid.*, p.77

Certes, le 26 août 1824, un nouveau ministère est créé, celui des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, dont la direction est confiée à Monseigneur Frayssinous, évêque d'Hermopolis au grand dam du *Lycée*. Ce dernier applaudit au contraire la séparation de ces ministères par Vatimesnil le 26 mars 1829. Le journal ne manque pas une occasion de rappeler le souvenir déplorable que laissa Frayssinous à la tête de son ministère, au moins les premières années : « l'Université privée de ses lumières et de ses défenseurs, et livrée pieds et poings liés à ses ennemis, les professeurs [...] tremblant sans cesse sous le coup de la destitution, [...] souvent même n'échappant point par le silence aux tracasseries des agents officieux de l'administration ni aux délations d'un clergé jaloux »³⁵ se souvient le 3 mars 1830 Louis Quicherat dans un article destiné à tirer un bilan de trois années de lutte.

Certes, enfin et surtout, les congrégations relevaient la tête. Le scandale était suffisamment récent pour qu'on puisse établir une corrélation entre son éclatement et la mise sur pied, l'année suivante, du *Lycée* : le *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône* du Comte de Montlosier, daté de 1826, accusait la Congrégation et les Jésuites de s'adonner à l'espionnage au profit de l'étranger. «La Congrégation remplit la capitale, affirmait Montlosier ; mais elle domine surtout les provinces. Elle forme là, sous l'influence des évêques et de quelques grands vicaires affiliés, des coteries particulières. Ces coteries, épouvantails des magistrats, des commandants, des préfets et des sous-préfets, imposent de là au gouvernement et au ministère »³⁶. L'émoi fut tel que Mgr Frayssinous dut s'expliquer le 25 mai 1826 devant les Chambres, et y revenir le 26, avouant officiellement le retour toléré de la Compagnie de Jésus, pourtant expulsée de France en 1763 mais à nouveau en ordre de bataille depuis le rétablissement universel des Jésuites par Pie VII en 1814. *Le Lycée* ne tarda pas à réclamer la fermeture des neuf établissements où l'évêque d'Hermopolis concédait reconnaître la main des Jésuites³⁷.

³⁵ *Le Lycée*, op. cit., t.7, 3 mars 1830

³⁶ Vaulabelle, Achille de, op. cit., t.7, p.226

³⁷ *Le Lycée*, op. cit., t.3, 1828, p.240

Les terrains d'achoppement ne manquaient donc pas et nous aurons à les détailler. Mais la loi électorale de 1817 qui fixait le cens à 300 francs, la stabilisation financière, les lois libérales sur la presse de Serre de 1819³⁸ rassuraient la classe moyenne en écartant les milieux populaires du pouvoir tout en garantissant l'ordre et la sécurité à la bourgeoisie à laquelle s'adresse *Le Lycée*. « La révolution de 89, estime un rédacteur anonyme dans *Le Lycée*³⁹, ne s'est point accomplie au profit de la classe infime, qu'on a vue un instant surgir, hideuse de haillons et de crimes » mais la « classe moyenne [...] dont l'importance s'est le plus accrue depuis la révolution ». *Le Lycée* n'est pas un journal d'opposition systématique, mais plutôt un nostalgique de l'ère des Doctrinaires⁴⁰ qui fut celle du début de la seconde Restauration. Cette mouvance composée d'Intellectuels⁴¹ dominée par Guizot et Royer-Collard, prédécesseur de Frayssinous à la tête de l'Université, se livre à une interprétation très particulière de la Charte comme ouvrant la voie à un « gouvernement représentatif » d'autant plus séduisant qu'il met à l'honneur la bourgeoisie capacitaire dont est majoritairement composée ce camp politique et qu'il fait espérer à la presse un rôle prépondérant, au moins comme caisse de résonance des grands débats publics auprès de l'opinion éclairée. Pour comprendre parfaitement les enjeux exacts qui agitent *Le Lycée* à ses débuts, encore faut-il donc s'arrêter sur la situation éditoriale précise qui est celle de la France dans les dernières années de la Restauration.

B. Le contexte éditorial

La presse et l'édition comptent parmi les grandes affaires de la Restauration et, à en croire R. Chartier et H.-J. Martin, celle-ci pourrait se lire comme « le difficile passage de la censure à la liberté de la presse »⁴² dans un contexte de progression du marché (on vend cinq à six fois plus de livres sous la Monarchie de Juillet que sous la Révolution et le nombre de périodiques double de 1828 à 1848), notamment grâce à d'importantes innovations techniques : la presse à

³⁸ Hercule de Serre était alors Garde des Sceaux.

³⁹ *Le Lycée*, *op. cit.*, 1828, t.4, p. 447

⁴⁰ Quoique le journal s'en sépara bruyamment après les Trois Glorieuses, comme nous le verrons plus loin.

⁴¹ Le terme, substantivé, apparaît déjà chez Saint-Simon en 1821 puis sous la plume de Stendhal dix ans plus tard.

⁴² Chartier, Roger, Martin, Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française*, t.2: *Le livre triomphant (1660-1830)*, Promodis, 1984, p.655 pages

cylindre fait son apparition en 1814, la fabrication industrielle d'encre pour les imprimeries en 1818 ou encore le clichage du papier en 1829. Si l'économie du livre progresse indéniablement sous la Restauration, avec une augmentation de 55% du nombre de librairies à Paris pour une croissance de la population d'environ 10%⁴³, il est clair que le marché est menacé par la saturation.

La remise en cause de l'indépendance de la presse fut une des causes de l'effondrement du régime. Mais, dès le retour de Louis XVIII, le débat sur la latitude laissée aux journaux envenime les débats. Fontanes, Grand maître de l'Université de 1808 à 1815, s'était on ne peut plus clairement prononcé: « Je déclare hautement que je me déclarerai jamais comme libre, là où la presse le sera »⁴⁴ sous prétexte de la capacité de nuisance de la presse, facilement diffamatoire, et de sa faculté à enfiévrer la rue et à constituer un contre-pouvoir. Imprimer un journal ne coûtait pas très cher et permettait éventuellement de réaliser des profits rapides, au risque d'entraîner des bouleversements sociaux incontrôlables : L. Hachette, mais aussi A. Thiers ou encore E. de Girardin constituent par exemple trois parcours contemporains, et pour partie liés comme nous le verrons, de cette rapide ascension sociale, toujours suspecte sous la Restauration, grâce à la presse et à l'édition.

L'Empire avait placé les journaux sous une chape de plomb avant de supprimer en revanche tout contrôle sous les Cent Jours. Avec treize lois dites « relatives à la liberté de la presse », la Restauration avoue sa difficulté à satisfaire l'opinion sur un sujet d'autant plus sensible que l'ambiguïté de la Charte d'inspiration libérale constitue un modèle du genre : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté. » (article 8). Royer-Collard, champion de la liberté de la presse dont il faisait une « nécessité sociale », n'hésitait pas, en 1828, à mettre en lumière la contradiction entre la Charte et les crispations des ministres de Charles X : « la monarchie légitime [...] se trouve ainsi amenée [...] au seul risque véritable qu'elle ait à

⁴³ Ces chiffres sont calculés d'après le travail statistique de Marie-Claire Boscq dans « L'implantation des librairies à Paris » (1815-1848) », in Mollier, Jean-Yves (dir.), *Le commerce de la librairie en France au XIXe siècle (1789-1914)*, IMEC, Ed. Ed de la MSH, 1997, 456 pages

⁴⁴ Beugnot, Jean-Claude, *Mémoires du comte Beugnot, ancien ministre [1783-1815]*, Paris, E. Dentu, 1867-1868, t.2, p.180

courir, celui d'être regardé comme *incompatible avec les libertés qu'elle a promises* »⁴⁵. Mais après les explosions de violence arbitraire sous la Terreur blanche de 1815, toute tentative d'encadrer par la loi les luttes politiques ne pouvait rencontrer qu'une opinion favorable. La première ordonnance, généreuse, du 20 juillet 1815, est vite compensée par des mesures répressives au point que, selon le mot du chancelier Pasquier, le parti ultra « fut seul en possession de parler en public » pendant la législature de la Chambre introuvable.

Les lois de Serre des 17, 26 mai et 9 juin 1819 supprimaient la censure ainsi que l'autorisation préalable, modulant cependant ces dispositions libérales par l'instauration d'un cautionnement obligatoire pour les journaux paraissant plus d'une fois par mois. Il assurait ainsi la solvabilité de l'éditeur en cas d'amende mais conditionnait donc de fait la direction d'un journal à l'appartenance à la bourgeoisie puisque le cautionnement, auquel il faut rajouter le droit de timbre instauré sous le Directoire, se révélait en effet très élevé (et réservé aux feuilles politiques). Il fallait, en 1819, 10 000 francs de rente pour un quotidien parisien (5 000 pour un hebdomadaire, 2 500 pour un mensuel), soit 200 000 francs de capital au moins. Cette mesure, loin de soulever l'indignation des Doctrinaires, ne pouvait que les satisfaire, tant elle répondait aux vœux exprimés la même année par François Guizot, qui devint par la suite l'un des héros du *Lycée* : « l'objet du cautionnement est surtout de ne placer l'influence des journaux qu'entre les mains d'hommes qui donnent à la société quelques gages de leur existence sociale et lui puissent inspirer quelque confiance. Les journaux ne sont point l'opinion pure et simple de quelques opinions individuelles ; [...] il ne convient pas que ces organes publics soient pris et placés dans la région inférieure des opinions et des intérêts qu'ils expriment »⁴⁶.

L'assassinat du duc de Berry, le 13 février 1820, outre le fait qu'il précipitait la dérive droitiste du régime, ouvrait une longue période de bras de fer entre le monde de la presse et le pouvoir. L'invention des « délits de tendance » (maintenus jusqu'en 1828) et de l'« incitation à la haine et au mépris du gouvernement », trois ans après les lois de Serre, accusaient ce

⁴⁵ Vaulabelle, Achille de, *op. cit.*, t.5, p.391

⁴⁶ Discours du 3 mai 1819 à la Chambre, cité par Pierre Rosanvallon dans *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 1985, p.72

rapport frontal et constituaient la « première codification claire des délits et crimes commis par voie de presse »⁴⁷. Celui-ci acheta discrètement en 1823-1824 plusieurs titres pour soutenir, en sous-main, la politique royale. Les deux ou trois millions de francs de budget ne suffirent pas à faire taire l'opposition, d'autant plus que Chateaubriand, limogé brutalement le 6 juin 1824, devint un adversaire résolu du gouvernement. Le groupe de presse des oppositions (du côté de l'extrême droite, 20 000 abonnés pour *L'Aristocrate*, *Le journal des débats*, *La Quotidienne* et 21 600 pour la presse libérale contre 14 340 pour la presse gouvernementale, *Journal de Paris*, *L'étoile*, *la Gazette*,...) restait fortement majoritaire et renforcé par l'indignation soulevée suite aux manœuvres gouvernementales destinées à torpiller l'indépendance de la presse. La tension augmenta encore avec le dépôt le 29 décembre 1826 d'un projet de loi, amèrement baptisée « de justice et d'amour ». La levée de boucliers est telle que le gouvernement doit renoncer à faire passer la loi, le 17 avril 1827.

Aussi faut-il bien avoir à l'esprit ce contexte bien particulier pour expliquer certaines réticences du *Lycée*, son attachement à lier son discours scolaire à la question, obsessionnelle, de la liberté de la presse, son incapacité à attaquer le pouvoir à l'égard duquel il nourrissait pourtant une rancune certaine. S'attaquer à la personne royale pouvait coûter cinq ans d'emprisonnement et 5 000 francs d'amende. Il ne pouvait être question non plus de contester la légitimité du régime ni, depuis 1822, de tourner la religion en dérision. Lorsqu'un délit cependant passait devant la justice, loin de pouvoir se défendre devant un jury populaire comme l'avait préconisé Benjamin Constant, réclamant, dans un esprit libéral, la Cour d'assise, incarnation de la nation éclairée, les accusés devaient subir un procès en Correctionnelle, dont les juges professionnels, moins réfractaires aux réquisitions du Parquet, préféraient souvent écouter la voie du ministère plutôt que celle de la rue. La loi sur la presse du 18 juillet 1828, d'inspiration nettement libérale à la faveur du nouveau gouvernement relativement bienveillant à l'égard de B. Constant qui attaqua la censure préventive à la Chambre, ne revint pas sur ce point, pourtant central : le régime voulait, en matière de conflit avec la presse, s'assurer d'avoir le dernier mot et contenir, ainsi, les assauts d'une bourgeoisie capacitaire de plus en plus frondeuse.

⁴⁷ Kalifa, Dominique, Régnier, Philippe, Thérenty, Marie-Eve, Vaillant, Alain, *La civilisation du journal, Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIXe siècle*, Editions du Nouveau monde, collection Opus Magnum, 2011, p.66

La presse qui se développe depuis la Révolution (sans atteindre la croissance exponentielle qu'elle connut après 1830, elle ne représente, en 1828, avec 286 titres, que 5% de la production éditoriale⁴⁸) a-t-elle eu raison du livre ? En créant *Le Lycée*, Hachette a-t-il pensé contrebalancer l'essoufflement du marché de l'édition ? Le témoignage de l'éditeur Panckoucke, en 1791, incite à envisager cette réponse : « toutes les imprimeries ne furent bientôt plus occupées que de brochures, pamphlets, et surtout journaux de toute espèce, dont le nombre, dans la seule capitale, se monte à plus de cent. J'ai vu le moment où l'*Encyclopédie* allait être abandonnée »⁴⁹. Pourtant, de 1780 à 1830, le nombre de lecteurs en France (livre et presse réunis) passe de sept à douze millions, offrant de belles perspectives commerciales aux libraires-éditeurs. La courbe de vente des livres s'avère toutefois capricieuse : chute brutale sous la Révolution sous l'effet d'une libéralisation totale du marché aux effets dévastateurs, reprise modeste sous le Consulat, progression sous l'Empire, grâce notamment au décret du 5 février 1810 qui réorganise une profession déboussolée, explosion de 1816 à 1820, fléchissement jusqu'en 1826 et crise soudaine, l'année de l'installation d'Hachette comme éditeur, à quelques mois du lancement du *Lycée*. Pour quatre faillites de librairies parisiennes en 1827, les archives du tribunal de commerce en comptabilisent neuf en 1828, quinze en 1829, trente-six en 1830⁵⁰. Que s'est-il passé ?

La destruction des bibliothèques sous la Révolution, les licences d'exportation de 1814 qui avaient ruiné les magasins et la nostalgie des ors de l'Empire qui suscitait un désir d'évasion loin d'un présent décevant, expliquent la bonne santé conjoncturelle du livre en France. Dans ce contexte, l'aventure pouvait tenter nombre de jeunes ambitieux, et le cas d'Hachette ne présente, à cet égard, guère d'originalité. On ne compte plus les anciens professeurs, avocats, politiques qui tentèrent, juste avant 1830 de se faire un nom dans le milieu de l'édition: les ultra monarchistes frères Louis-Gabriel et Joseph Michaud participent ainsi à la fondation de *La Quotidienne*, le bonapartiste Alexandre Corréard, ou le fils de Gracchus Babeuf, Emile, Werdet, un ancien surveillant au collège Sainte-Barbe, Lemaire, ancien professeur à la faculté de Lettres de Paris.

⁴⁸ Chasles, Philarète, "Statistiques littéraire et intellectuelle de la France » in *Revue de Paris*, 1829, pp.191-243

⁴⁹ Cité par Chartier, Roger, Martin, Henri-Jean (dir.), *op. cit.*, p.551

⁵⁰ Jean-Yves Mollier, *Louis Hachette...*, *op. cit.*, p. 178

Mais l'euphorie fut de courte durée. Le comte Daru montre que les 200% de bénéfice souvent annoncés cachaient une réalité moins flamboyante : le bénéfice annuel sur un ouvrage tournait plutôt aux alentours de 2%. L'effondrement du crédit sur la place de Londres (or l'édition avait bâti son économie sur le crédit et les lettres de change, y compris Hachette) porta un coup fatal à une économie mal assurée. La modestie des bénéfices de l'édition ne lui permettait pas de faire face à une telle crise. Beaucoup d'éditeurs durent liquider en catastrophe (ce qui permit peut-être à Hachette d'acquérir son brevet à moindre frais), d'autant plus que la concurrence belge s'exerçait de plus en plus fortement quand les éditeurs français, souvent fragilisés par les aléas politiques et financiers, se retranchaient dans un certain conservatisme, manquaient d'esprit d'initiative alors qu'en Autriche et en Russie une censure, extrêmement sévère, bloquait l'importation de livres. L'Italie, l'Espagne, le Portugal se fermaient aux livres français alors qu'une course aux bas prix réduisait la marge de bénéfice. La crise de 1826, qui n'est pas encore réglée à la chute de Charles X, voit la fermeture de plusieurs dizaines de libraires par an à Paris, jusqu'en 1831 : les plus grands noms succombèrent : les Ladvocat, les Ambroise Dupont meurent de chagrin, ruinés et abandonnés de tous. Quels atouts le jeune Louis Hachette avait-il en main pour tirer son épingle du jeu ?

2. Un jeune libraire prometteur, Louis Hachette

A. Un normalien victime des persécutions universitaires

La force de L. Hachette vint d'abord de la grande banalité du malheur qui le frappe en 1822 lorsque Corbière et Mgr Frayssinous décident de fermer l'Ecole normale à laquelle il appartenait, la « Petite Sodome », trop rétive à la politique conservatrice du ministère. Cette épreuve soula une génération entière, convaincue de son bon droit et excédée par un

sentiment d'injustice. *Le Lycée* sut récupérer à son profit cette phalange d'opprimés, sortis *manu militari* du circuit universitaire.

D'origine modeste, Hachette s'installe encore enfant avec sa mère dans le quartier des écoles, à côté de la Sorbonne, en 1807. Elle l'inscrit à l'école de charité du quartier dirigée par les frères Tabourin (proches des Jansénistes qu'Hachette fréquenta assidûment, ils empruntaient beaucoup aux Lassaliens mais dans un esprit plus laïc et avaient compté parmi les protégés d'Ambroise Rendu), où il fait la connaissance d'Augustin Lesieur, qui l'accompagna plus tard à l'École normale (promotion 1819) puis signa (A. L.) plusieurs articles dans *Le Lycée*. En 1809, il entre au Lycée impérial, avec Lesieur, y passe dix ans et côtoie alors une jeunesse venue d'un milieu social bien plus élevé que le sien dont Louis Quicherat et Jean-Georges Farcy, futurs rédacteurs du *Lycée*. Dès le début, *Le Lycée* est donc une affaire de jeunesse.

L'École normale, telle en tout cas qu'Hachette et ses camarades la connaissaient (elle avait été créée une première fois en 1794, fermée l'année suivante), est une création impériale de 1808⁵¹, installée en 1814 rue des Postes. Elle n'avait été maintenue qu'*in extremis* en 1815, grâce à Ambroise Rendu, et c'est Royer-Collard qui, en 1817, organisa le concours annuel d'entrée. La franche opposition de l'école à l'égard des Ultras n'en était pas moins patente. Victor Cousin et Villemain avaient été remerciés en 1816 mais le directeur, Guéneau de Mussy, lui aussi proche des milieux jansénistes et doctrinaires, entouré de N. Naudet, H. Patin, Ch. Loyson, Ragon Père, ne baissait pas la garde. Corbière toutefois, ministre sans portefeuille chargé de l'instruction, voulait donner « une direction religieuse et monarchique » au corps enseignant. Aussi, l'ordonnance du 21 février 1821, qui créait les écoles normales partielles dans chaque académie, menaçait-elle directement l'établissement parisien qui perdait en partie sa raison d'être.

⁵¹ On parlait alors de « pensionnat normal », ouvert en 1809 suite au décret du 17 mars 1808

Le ministère Villèle, constitué en décembre 1821 avec Corbière à l'Intérieur, et rapidement rejoint par Frayssinous (avril 1822), augurait mal de l'avenir de l'Ecole. A l'occasion d'une défaite électorale des Libéraux, sous les vivats de Rome qui assimilait le repaire de la rue des Postes à « une sentine d'irrégion qui infectait et perdait la jeunesse »⁵², Corbière demanda sa fermeture le 6 septembre 1822. Pour faire bonne mesure, l'agrégation, jusque-là consenti d'office aux normaliens, se trouvait désormais conditionnée à la réussite d'un concours⁵³ dont le jury, formé de trois inspecteurs généraux, comprenait deux prêtres.

La messe était dite : « déclarée (l'Ecole) ennemie du trône et de l'autel, parce qu'elle n'aimait ni l'absolutisme ni les Jésuites, il fallait la punir, comme tout ce qui osait répudier ces deux saintes autorités. [...] On établissait non une loi de concurrence mais une loi d'exclusion. On ne voulait plus qu'ils fussent agrégés, ils furent donc admis au concours. [...] Une mesure tyrannique (l'arrêté du 6 février 1821) vient les déposséder du droit que garantissait leur contrat [...] la parjure n'était pour le ministère dont nous sommes délivrés que le légitime usage de la force [...] ce n'était là encore qu'un commencement de proscription. Ces concurrents [...] on leur préparait une fraude bien plus cruelle : les aspirants devaient déposer leurs pièces trois mois avant le concours [...]. Pendant ce temps [...] de terribles épurations se faisaient à huis-clos »⁵⁴. S'il se garde bien, par prudence, même des années après, de nommer ses adversaires et en reste aux abstractions (« le ministère »), cet épisode traumatisant hanta jusqu'à la Révolution de Juillet les colonnes du *Lycée*.

Un incident survenu lors d'une distribution de prix du Concours général (le nom de l'écrivain libéral Camille Jordan avait été applaudi) et un malheureux chant hostile aux jésuites entonné par le maître de conférences Larauza à l'occasion d'un banquet servirent de prétexte. Frayssinous ne laissa qu'une petite minorité des élèves appartenant aux trois

52 Mollier, Jean-Yves, *Louis Hachette, le fondateur d'un Empire*, Fayard, 1999, p.97

53 Le concours de l'agrégation préexistait puisque, comme le rappelle *Le Lycée* t.4, p.242 (1829) le décret du 17 mars 1808 précisait : « les maîtres d'études des lycées et les régents des collèges communaux seront admis à concourir entre eux pour obtenir l'agrégation au professorat des lycées ». En revanche, l'arrêté du 30 novembre 1814 permettait entre autre à un normalien de prétendre au titre d'agrégé à sa sortie de l'Ecole à condition d'être licencié. D'après l'auteur, anonyme, de l'article, ce principe ne fut jamais appliqué et seuls quelques élèves sortaient avec le titre d'agrégé.

54 Bibliothèque de la Rue d'Ulm, S G ip 38 8°, *Le Lycée*, t. 4-5, 1829, p. 248

promotions licenciées (promotions 1817-1818-1819) passer l'agrégation quand la majorité dut courber l'échine devant la mauvaise volonté de l'administration : il fallait déposer son dossier trois mois avant le concours ce qui laissait le temps au ministère de mener son enquête. Le jour des examens, Hachette s'aperçut qu'il était tout bonnement rayé de la liste des candidats, comme la plupart de ses condisciples. Il n'y eut, cette année-là, que trois normaliens reçus à la session parisienne de l'agrégation. Les recalés, les exclus d'office, avec l'aumône de 50 francs par mois pendant vingt mois (les enseignants reçurent 200 francs mensuels, l'aumônier...250), n'avaient qu'à chercher à faire fortune ailleurs. La revanche des Ultras fut complète lorsque, le 26 août 1824, Mgr Frayssinous devint ministre des affaires ecclésiastiques en conservant son poste de Grand maître de l'Université.

B. Un « bien modeste »⁵⁵ libraire rue Pierre-Sarrazin

Si certains normaliens tinrent à passer l'agrégation malgré l'oukase du ministère –on en retrouve jusqu'en 1829 comme Jean-Paul Delorme, quittes à tenter leur chance dans d'autres académies (François Louis Pons en 1825 à Aix en Provence, Thomas Dizy à Toulouse en 1826), d'autres saisirent au vol des occasions inespérées comme Antoine Cournot, précepteur des enfants du maréchal Gouvion de Saint-Cyr. Paul Lorain suivit la même voie avec le fils de Guizot (Cournot et Lorain se retrouvèrent au *Lycée*) et Louis Hachette leur emboîta la pas et devint précepteur des enfants de Maître Fourcault de Pavant. Cette famille puissante du notariat parisien depuis le XVIIIe siècle permit à Louis Hachette de rencontrer les Bréton, autre lignée de notaires, qui eurent une influence considérable sur sa carrière et le réconcilièrent avec le camp monarchiste, tempérant les ardeurs libérales du jeune garçon échauffé par *Le Globe* et la Société pour l'instruction élémentaire, fondée en 1815 et ardente défenseur de l'enseignement mutuel, rival des méthodes des Frères des écoles chrétiennes. La Société eut droit plus tard aux honneurs du *Lycée*⁵⁶.

⁵⁵ Langlois, Alphonse, *Notice historique et statistique sur l'origine, la formation et le développement de la librairie de MM. Hachette et Cie. 1826-1868, 1866-1869*, p.21, consultable à l'IMEC

⁵⁶ Au t.3 par exemple, p.90-91, un compte-rendu de la séance du 5 mars 1828, également reproduit dans *Le Globe*. La Société cherche à faire revenir le Ministre sur l'ordonnance du 8 avril 1824 qui confiait aux évêques a direction des écoles primaires. Ce vœu ne pouvait que susciter l'enthousiasme de *Lycée* qui se déclara confiant. En effet, Vatimesnil, à l'Instruction publique depuis le 10 février, eut à cœur de revenir sur cette concession au

Le passage par l'Ecole puis des études de droit permirent à L. Hachette de prendre une place exceptionnelle sur le marché de l'édition où il put cultiver ses affinités avec le milieu universitaire et tisser un réseau d'opprimés, ulcérés par le flagrant déni de justice dont ils avaient été victimes. Pourquoi ce subit revirement vers l'édition ? La réponse se trouve pour partie dans *Le Globe* : « A défaut de chaire, il y avait la presse ; à défaut de professeurs, des penseurs [...]. Les livres et les journaux parvenaient jusqu'à un certain point à remplacer les leçons »⁵⁷.

Hachette acquiert donc, le 17 août 1826, le fonds de libraire-éditeur de Jacques François Brédif, breveté deux ans auparavant et s'installe au 12, rue Pierre-Sarrazin, comme il est indiqué sur chaque numéro du *Lycée*, en tant que « libraire classique », c'est-à-dire n'héritant pas de romans (les « nouveautés », très en vogue depuis 1815). A. Langlois évoque rétrospectivement « la plus humble et la plus modeste librairie »⁵⁸. Toutefois, malgré la crise conjoncturelle, l'investissement du jeune normalien épaulé par de riches notaires parisiens ne manque sans doute pas de pertinence car « la nature propre du commerce du livre [...] en fait une activité qui ne peut demander au départ que de faibles capitaux et une installation des plus sommaires, qui se fonde avant tout sur un large appel au crédit »⁵⁹.

Cette orientation n'est guère surprenante : les libéraux, en cela proches des Lumières, se défient de l'art et de l'imagination comme canal d'accès à la connaissance : « Ce n'est pas à l'imagination qu'il appartient de nous instruire, et les choses que nous ne pouvons savoir que par elle sont tout uniment des choses que nous ne pouvons savoir » professait en 1830 Charles Dunoyer dans *Influence réciproque des Beaux-Arts sur la civilisation et de la Civilisation sur les Beaux-Arts*. Voilà sans doute pourquoi, hormis les circonstances politiques qui l'avaient un temps rapproché de l'Université avant de l'en défaire, Hachette choisit la « librairie classique ». Voilà pourquoi *Le Lycée* ne fait que rarement place à ces

parti prêtre. F. Buisson indique même, dans son *Nouveau Dictionnaire*, que ce fut sa première mesure une fois au ministère.

⁵⁷ Cité par Jean-Jacques Goblot, *La jeune France...*, op. cit., p.515

⁵⁸ *Notice historique et statistique...*, op. cit., p.20

⁵⁹ Chartier, Roger, Martin, Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française*, t.2..., p.558

productions toutes récentes (ou souvent pour les critiquer) et n'aborde la poésie que par le biais des auteurs anciens, se rassurant auprès de la culture légitime et scolaire. Les artistes ne leur inspirent que défiance : c'est l'Intellectuel, le professeur qui est à l'honneur et non les poètes, à l'époque marqués par le camp réactionnaire de Chateaubriand et de Ballanche. Le parcours de A. F. Théry, rédacteur du *Lycée*, est en cela intéressant : lui qui, en 1821, dans un mémoire couronné par l'Académie française⁶⁰, portait au pinacle l'inspiration orphique avait retourné ses batteries quelques années plus tard, après l'expérience du *Lycée* et posait franchement la question : « Que serait la littérature, si elle ne reposait sur la philosophie ? »⁶¹. Le choix de la librairie classique s'explique donc à la lumière de ces trois facteurs qui donnèrent au *Lycée* sa coloration.

Sic quoque docebo, « ainsi, j'enseignerai moi aussi », selon l'adage d'Hachette : l'impossibilité de passer l'agrégation le convainc de l'impérieuse nécessité de trouver une nouvelle voie d'expression pour peser dans le débat, essentiel aux yeux des Doctrinaires, de l'avenir de l'Université. Il rallie clairement un camp politique en choisissant de se défier des excès du romantisme (*Le Lycée* le passa sous silence jusqu'en 1830 puis l'éreinta) et s'approprie ainsi le droit de regard acquis par le monde des idées sur le pouvoir entre 1815 et 1830 dont se félicita Rémusat en 1847 dans *Passé et présent. Mélanges*. Enfin, lui qui n'avait guère d'entrée dans le monde littéraire, dispose, avec ses amis de l'Ecole, d'une belle écurie d'auteurs classiques.

⁶⁰ *Discours qui a remporté le prix d'éloquence en 1821*, Paris, 1821

⁶¹ *De l'esprit et de la critique littéraire chez les peuples anciens et modernes*, Paris, 1832, 2 vol.



Figure 1 : Le jeune éditeur Louis Hachette à l'époque du *Lycée* ; extrait d'une miniature de Caroline Soye

L. Hachette tente de se faire une place dans ce qui est alors le XI^e arrondissement de Paris, le quartier de la Sorbonne, le plus pourvu en librairies de la capitale: 187 en 1826, 195 en 1831, soit près de 40%⁶² des librairies parisiens. L'acquisition du jeune L. Hachette (il n'a que vingt-six ans) n'est guère prometteuse. Brédif vend le diplôme officiel accompagné de « sa minuscule écurie d'auteurs »⁶³, « bien humble et bien peu fourni » commente Buisson dans son *Nouveau Dictionnaire* à l'article « Hachette ». « Petite et obscure librairie »⁶⁴ précise le texte paru dans l'annuaire des anciens élèves de l'Ecole en 1865 pour la mort de L. Hachette un an auparavant. Mais l'affaire lui coûte une bouchée de pain : un brevet de 2 000 francs et l'ensemble de la librairie pour 13 956, 40 francs (environ 60 000 euros). Une occasion, en somme, puisque J.-Y. Mollier mentionne la même année la vente d'une « bonne librairie » de Montargis à 28 000 francs. Hachette devait encore régler 12 000 francs pour les *Tacite* de Burnouf, près de 3 500 francs à Belin et Roche pour les *Annales des concours généraux* et 300 francs à Filon pour chaque tirage de ses *Eléments de rhétorique*. Bref, il fallait à Hachette pour s'installer 31 000 francs (105 000 euros) ce qui, sans être une somme considérable, s'élevait bien au-dessus des moyens d'un modeste précepteur. La situation

⁶² D'après M.-C. Boscq, op. cit.

⁶³ Mollier, Jean-Yves, Louis Hachette..., p.131

⁶⁴ *Caisse de secours mutuels des anciens élèves de l'Ecole normale fondée le 1^{er} janvier 1846*, 1865, p.8

paraît d'autant plus préoccupante que bien des libraires, au vu de la situation délicate dans laquelle se trouvait l'édition française, lâchaient prise rapidement: 56% des libraires parisiens référencés en 1826 avaient soit changé d'adresse soit disparu en 1831. Qu'Hachette continue à cette date à afficher sur chaque publication la même adresse, 12, rue Pierre-Sarrazin, constitue déjà une victoire à l'égard de laquelle *Le Lycée* n'est peut-être pas étranger.

Le combat s'annonce d'autant plus rude qu'Hachette n'est pas seul sur la place : Firmin-Didot, propriétaire d'une bibliothèque grecque, d'une bibliothèque latine, député depuis 1827, imprimeur attiré de l'Académie française et Panckoucke, à deux pas de la rue Pierre-Sarrazin, qui mit sur pied, en 1828, sa Bibliothèque latine française (174 volumes en 1865), constituent, selon la typologie établie par F. Soulié dans la *Revue de Paris*, en 1835, des « classiques nobles ». Auguste Delalain, installé rue des Mathurins-Saint-Jacques n'avait pas à rougir de sa « librairie classique et d'éducation » qui distançait la majorité de ses concurrents avec 60 titres publiés en 1827, 68 en 1830. Brunot-Labbé enfin, quai des Grands-Augustins, s'était vu attribuer le titre de libraire de l'Université impériale, puis royale même si le rythme de ses parutions s'essouffait : treize titres nouveaux en 1827, à en croire la *Bibliographie de la France*, un seulement en 1830. A côté de ces quatre géants, la famille Belin, elle aussi établie dans la profession avant la Révolution, avait racheté, en 1826, la « Librairie classique et élémentaire » de Félicité de Lamennais rue Saint-André-des-Arts. Louis Colas, à la tête d'une plus petite entreprise au 32, rue Dauphine (15 titres par an en moyenne cependant), n'en conservait pas moins des liens avec l'Université, comme libraire de la Société pour l'instruction élémentaire qui éditait leur *Journal d'éducation*, ancêtre du *Bulletin* régulièrement reproduit dans *Le Lycée*. Hachette, avec 29 titres en 1827 comme en 1830 occupait donc le haut du panier même si l'ancienneté de ses confrères leur donnait un net avantage : en 1827, année de publication du premier catalogue de la maison, celui-ci n'est épais que de huit pages quand celui de Delalain en comptait 116 en 1828 et celui de Brunot-Labbé une centaine⁶⁵. La fragilité du marché et la dureté de la concurrence forcent Hachette à innover s'il ne veut pas disparaître.

⁶⁵ Cf. Feuilleton de la *Bibliographie de la France* qui paraissait depuis 1825

3. *Le Lycée*, un premier coup de génie

A. La presse d'éducation avant *Le Lycée*

« Plus encore que dans l'édition des livres scolaires, c'est dans la publication des revues pédagogiques que les initiatives de Louis Hachette sont intéressantes à suivre »⁶⁶. Les éditions Hachette publièrent jusque dans les années 1960 une soixantaine de revues dont la plus fameuse demeure le *Manuel général* ou *Journal général de l'instruction*, lancé l'année de l'envol réel de la librairie scolaire Hachette et qui fêta son centenaire en 1932. Cette revue, pérenne et célèbre, n'a pourtant pas la primeur comme semble le croire J.-M. Chapoulie qui ne prend en compte aucun périodique éducatif avant le *Manuel général*⁶⁷. *Le Lycée* le précéda et eut lui-même quelques ancêtres qu'il n'est pas vain de mentionner.

Nous avons déjà évoqué le *Journal des savants* et le *Journal d'éducation* pour les publications sous l'Ancien régime. Vinrent ensuite, après la Révolution, un *Journal de l'instruction publique* (1793-1794) fondé par Thiébaud et Borelly, un modeste *Journal de l'Ecole normale* à partir de cours sténographiés en l'an IV (1795-1796), les *Annales de l'éducation* de Guizot dont parurent 31 numéros in-8° d'avril 1811 à mars 1814, le *Journal d'éducation populaire* (bulletin de la Société pour l'Instruction élémentaire) en 1815, le *Journal des cours publics* (Histoire, Lettres, jurisprudence, etc.) par Degérando, Daunou, Tissot, Lacretelle et Guizot entre 1820 et 1822. Enfin, deux périodiques au titre similaire, *Journal de l'instruction publique*, occupèrent le pavé quelques années, l'un fondé en août 1825 par Félix Lacoïnta, l'autre en janvier 1827, avant de péricliter rapidement. Bien que *Le Lycée* n'accueillît visiblement pas de rédacteurs de ce dernier, la similitude du titre et la proximité du ton en font une inspiration possible pour le journal de Louis Hachette. Le prospectus de lancement de ce *Journal de l'instruction publique*, distribué quelques mois

⁶⁶ Mistler, Jean, *op. cit.*, p.59

⁶⁷ Chapoulie, Jean-Michel, *L'école d'Etat conquiert la France, deux siècles de politique scolaire*, Presses universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2010, 614 pages

avant la création du *Lycée* semble annoncer le *credo* qui fut suivi par les journalistes réunis autour d'Hachette jusqu'en 1831 : « ...l'Université nous paraît avoir dédaigné trop longtemps les avantages qui doivent résulter pour elle de l'émission d'un journal consacré uniquement à l'instruction publique. [...] si la presse périodique avait établi une correspondance facile, un contact perpétuel entre les chefs et les membres du corps enseignant, entre les écoles de la capitale et celles des provinces les plus éloignées, entre le père de famille et les hommes chargés d'élever leurs enfants, non seulement il y aurait plus d'unité, plus d'harmonie, d'émulation dans l'enseignement public, mais aussi la France entière connaîtrait à fond son université, et tous les hommes de bonne foi proclameraient, en connaissance de cause, l'excellence de ses doctrines et la supériorité de ses méthodes. »⁶⁸. L'idée diffuse de défense de l'Université et de développement de l'esprit de corps, la présence de doctrinaires comme Guizot dans plusieurs tentatives de création d'une presse d'éducation constituent des points d'appui sur lesquels *Le Lycée* sut s'appuyer alors que la presse professionnelle connaît un premier essor.

« On peut situer les premiers pas de la presse professionnelle autour de 1830 »⁶⁹ indique Arnaud Houtte dans le triple contexte déjà évoqué d'assouplissement juridique, de modernisation de l'imprimerie et des réseaux postaux. Si cette presse corporative émerge d'abord autour des professions les plus prestigieuses sous l'Ancien régime comme l'armée, avec *Le journal militaire officiel*, le *Bulletin des sciences militaires* en 1824, le développement des emplois publics conduit aussi l'administration à être touchée par le phénomène. Non seulement il y a une forte demande en provenance d'agents disséminés, mal informés, mais les imprimeurs voient là l'occasion de réaliser des profits rapides et assurés. La presse éducative eut bien sûr une place privilégiée dans l'émergence de publications corporative car elle permettait à une institution particulièrement menacée par la Restauration, l'Université, de rassembler ses forces, de parler d'une même voix et de présenter une vitrine assez séduisante puisque tous, même « les pères de famille »⁷⁰, peuvent apporter leur obole au débat. A. Houtte interprète la profusion de journaux périodiques destinés aux enseignants (également des feuilles locales) comme « un témoignage de la familiarité qui unit les

⁶⁸ Caspard, Pierre, *op. cit.*, t.2, p.557, source BN : R. 23169/75

⁶⁹ Kalifa, Dominique, Régnier, Philippe, Thérenty, Marie-Eve, Vaillant, Alain, *op. cit.*, p. 557

⁷⁰ *Le Lycée*, *op. cit.*, *Prospectus*, 1827, p.3

professeurs à l'imprimé »⁷¹ et ce alors que l'accroissement du personnel de l'Université (4 000 en 1830) permet d'espérer des tirages conséquents, sans pour autant jamais approcher ceux des grands quotidiens parisiens comme *Le Constitutionnel* créé en 1815, qui culmine à 20 000 exemplaires en 1826, ou *Le Journal des débats*, qui tire à 12 000 exemplaires.

A nouveau, *Le Lycée* fait figure ici de précurseur, né d'une initiative privée et non ministérielle, se distinguant donc de la *Distribution générale des prix*, de l'*Almanach de l'Université royale* créé en 1822 (principaux actes, informations astronomiques, renseignements pratiques sur la composition du ministère, il est une refonte de l'*Almanach de l'Université impériale* qui parut de 1810 à 1813) confié au concurrent d'Hachette Brunot-Labbé et du *Recueil des lois et règlements* qui s'étala de 1814 à 1828. Remarquons une fois de plus que Jean-Charles Geslot, dans un article pourtant très éclairant⁷², s'arrête sur la politique de Vatimesnil sans mentionner *Le Lycée*⁷³ qui en fut pourtant une pièce importante, et n'introduit L. Hachette qu'à propos du *Journal de l'instruction élémentaire* en 1830⁷⁴.

B. La création du journal, la composition

Oubli d'autant plus injuste que L. Hachette, pour un jeune libraire inconnu et sans le sou monte avec *Le Lycée* une entreprise assez conséquente. Alors que la *Gazette des écoles* dut se contenter d'un seul rédacteur, faute de moyens comme elle le confessa elle-même, *Le Lycée* avance, dès juillet 1827, vingt-quatre rédacteurs, qui sont tous parmi les 35 actionnaires de la société en commandite (cf. Annexe 1) du *Lycée* dont l'existence officielle commence le 1^{er} août 1827, bien que le premier numéro ne paraisse que le 5 septembre. Le capital est de 10 000 francs (soit presque autant que le fonds Brédif), partagé entre chaque actionnaire : Hachette, Duverger, Lebrun, Darragon apportent chacun deux quarantièmes, soit cinq cents

⁷¹ *Ibid.*, p. 557

⁷² Geslot, Jean-Charles, Geslot, Jean-Charles, « Communication officielle et marché éditorial. Les publications du ministère de l'Instruction publique des années 1830 aux années 1880 », *Histoire de l'éducation* n°127, 2010, p.35-55

⁷³ *Ibid.*, p.38

⁷⁴ *Ibid.*, p.39

francs, et les trente autres 250 francs. Hachette, en outre 500 francs. Il participe donc à l'affaire à hauteur de quatre quarantièmes.

Lors d'une controverse avec l'éditeur rival Delalain, celui-ci, qui reproche au *Lycée* de servir avant tout les intérêts d'Hachette, sans jamais le mentionner, et de n'attaquer que les ouvrages de librairies concurrentes, affirme dans la partie « Correspondances » que L. Hachette est « éditeur et libraire propriétaire du *Lycée* »⁷⁵. Immédiatement, A. Lesieur dément: « Il est entièrement faux que M. Hachette soit *propriétaire du Lycée* »⁷⁶. Qu'en est-il réellement ? Les fonctions qui régissent un journal sont encore assez floues à cette époque : rédacteurs en chef, secrétaire de rédaction, chefs de service,... tout ceci n'existe pas avant le dernier tiers du XIXe siècle et n'apparaît qu'au rythme d'une professionnalisation progressive de la presse, c'est-à-dire d'un alignement sur le modèle anglo-saxon. La distinction entre direction et rédaction n'est pas encore bien nette dans *Le Lycée*. Ceci ne surprend guère et ne permet pas de conclure à un amateurisme particulier au sein de l'équipe d'Hachette puisque le premier tournant n'est effectué qu'en 1829 avec la publication du *Code du littérateur et du journaliste* d'Horace Raison.

Il est certain que le nom de Louis Hachette comme propriétaire ou rédacteur en chef du journal n'apparaît jamais. Il n'est même pas avéré qu'Hachette ait jamais écrit une seule ligne dans *Le Lycée*. Il n'en a, en tous cas, jamais signé un seul article. Il n'est pas, en effet, propriétaire, mais « sociétaire gérant et responsable » (article 6 de l'acte de création de la Société, cf. Annexe 1), dans le cadre d'une société en commandite. Mais, le siège de la société est bien chez Hachette (article 3). Lui seul pourra augmenter le fonds social jusqu'à 2 500 francs supplémentaires, soit dix autres quarantièmes, sans doute en vue d'accueillir les dix rédacteurs du *Lycée* qui n'avaient pas participé à l'affaire. La tenue de la caisse et des écritures lui revient (article 6) et enfin « l'associé gérant sera seul tenu des pertes au-delà de sa mise » (article 8). Hachette est donc bien responsable, aux yeux de la loi, du *Lycée* et de ses choix. Le procès intenté en 1830 par Lacordaire pour diffamation en est une preuve puisque

⁷⁵ *Le Lycée*, op. cit., t.4, p.479

⁷⁶ *Ibid.*, p.483

c'est à cette occasion L. Hachette, et L. Hachette seul qui doit se défendre devant les tribunaux bien qu'il ne soit pas l'auteur de l'article incriminé.

Si *Le Lycée* est bien l'œuvre d'Hachette, il ne s'y est en revanche pas investi sans appuis. Le choix d'une société commandite tend à laisser penser, ce qui n'est guère surprenant, que le modeste éditeur rue Pierre-Sarrazin manquait d'argent. Il ne faut pas oublier qu'il était endetté même si Belin, Filon, J.-L. Burnouf, le fils de l'auteur du *Tacite*, ces auteurs mêmes auxquels il devait de l'argent furent les premiers contributeurs du *Lycée*. De novembre 1826 à septembre 1827, Hachette note, de sa main, les recettes et les dépenses. Ce n'est guère brillant : en période d'étiage, le bénéfice mensuel ne dépasse pas 344 francs (février 1827) et ne dépasse jamais les 833 francs du mois de mai 1827. En septembre, mois de lancement du *Lycée*, il stagne à 534 francs⁷⁷. Premiers chiffres préoccupants donc, d'autant plus que les ambitions du jeune libraire ne sont pas proportionnelles à l'état de ses finances : dès juillet 1827, Hachette approche Charles Alexandre, normalien de la promotion 1814, auteur en 1824 d'un *Dictionnaire Français-Grec* très remarqué. Hachette lui commande un *Dictionnaire Grec-Français* et lui consent une avance de 6 185 francs.

A quoi ressemblait concrètement *Le Lycée* à ses débuts ? Peut-on parler du *Lycée* comme d'une revue ? Ses propres rédacteurs évoquent d'abord des « cahiers » avant de se résigner à l'envisager comme un « journal » au tournant de 1830. Les collaborateurs du *Lycée* ne se considèrent en revanche jamais comme « journalistes » ; le terme est fortement péjoratif et, en 1843 encore, Balzac, dans sa *Monographie de la presse parisienne*, les définit comme « écrivassiers qui font de la politique »⁷⁸.

Le genre de l'imprimé périodique ne se laisse pas aisément définir et le journal d'Hachette subit une transformation, dans sa forme, si considérable entre 1827 et 1831 qu'il est parfois tentant de se demander si un même titre ne cache pas des parutions radicalement différentes. Ce n'est pas un objet fini que l'on conserve nécessairement ; ce n'est donc pas un

⁷⁷ Ces chiffres sont donnés par J. Mistler, *op. cit.*

⁷⁸ Cité par D. Kalifa et M.-E. Thérenty dans « Ordonner l'information », *in. La civilisation...*, *op. cit.*, p.618

livre bien que la proximité avec ce dernier, et la difficulté à s'en détacher, reste pour *Le Lycée* patente au moins jusqu'au début 1830 puisque c'est chez un libraire que l'on s'abonne et que les relais du titre en province sont, eux aussi, prioritairement intéressés à l'économie du livre.

Avant 1829, *Le Lycée* paraît deux fois par mois au format *in-8°*, qui est celui du livre et comporte entre 48 et 64 pages. Le journal est paginé afin que tous les numéros puissent être rassemblés en fin d'année (scolaire) et un sommaire permet à l'édition ainsi reliée de ressembler à un volume de bibliothèque. Le procédé offre au périodique, dont la légitimité intellectuelle reste à conquérir, de se raccrocher avec la tradition classique française. Les articles sont d'ailleurs beaucoup plus longs en 1827 (jusqu'à une vingtaine de pages) qu'en 1831, où ils ne dépassent pas trois ou quatre pages. Le journal est organisé en dix rubriques relativement bien définies puisque le rythme d'une parution bimensuelle permet de prendre de la hauteur avec les variations de l'actualité auxquelles se plient au contraire les quotidiens, caractérisés encore par « un journalisme d'empilement »⁷⁹. Observons la composition du *Lycée* en 1829, dernière année du format *in-8°*, année de la pleine maturité avant les désordres révolutionnaires.

La structure annoncée par le prospectus de 1827 promettait de considérer dans un premier temps « sous des rapports purement historique » l'enseignement avant d'envisager l'examen des méthodes d'enseignement et enfin des livres qui pouvaient les éclairer. Force est de constater, deux ans plus tard, que ce plan a été quelque peu bouleversé.

Le Lycée millésime 1829 (année civile) s'étend sur les tomes 4 et 5 puisque la tomainson suivait le rythme des années scolaires et rassemble exactement 1344 pages. Les dix rubriques se maintiennent dans leur ordre d'importance: « Université de France » (textes officiels, ordonnances, circulaires, 22 entrées), « Questions universitaires » (commentaires de l'actualité des réformes, 37 entrées), « Histoire de l'enseignement public » (articles de fond sur l'enseignement en France et à l'étranger, 4 entrées), « Examen critique d'ouvrages

⁷⁹ Kalifa, Dominique, *La civilisation...*, *op. cit.*, p.882

classiques » (comptes rendus d'ouvrages récents ou réédités à destination des études, 18 entrées), « Mélanges » (considérations variées sur l'état universel du savoir, 33 entrées), « Correspondance » (Courrier des lecteurs et réponse de la rédaction, 23 entrées), « Nouvelles scientifiques et littéraires » (comptes rendus des séances des académies et des sociétés que suit *Le Lycée*, 45 entrées), « Annonces » (20 entrées) et enfin « Nouvelles universitaires » (Discussion à la Chambre, nominations, etc.).

Derrière cet ordre apparent, qui ne résista pas à l'épreuve de 1830, se cache un certain flottement : « Mélanges » accueille des interventions de taille et de ton très différents et le sous-paragraphe « Nouvelles diverses » dans « Nouvelles universitaires » sert de fourre-tout sans qu'il soit possible de trouver la moindre logique d'organisation. Il n'en demeure pas moins qu'avec vingt-cinq collaborateurs identifiés en 1829, *Le Lycée* fait preuve d'une belle vitalité, d'autant plus qu'il a semble-t-il su attirer à lui de nouvelles recrues comme Adolphe Garnier, agrégé de philosophie de 28 ans, Frédéric-Gustave Eichhof, 30 ans, docteur ès Lettres ou encore Antoine-Augustin Cournot, dont le parcours ressemble à s'y méprendre à celui d'Hachette : normalien, de la promotion 1821, il doit renoncer à l'agrégation et se diriger vers le droit avant de bifurquer une nouvelle fois, mais lui, vers les mathématiques. C'est à nouveau la jeunesse des affidés qui frappe et fait du *Lycée* l'organe d'expression d'une génération d'Intellectuels nés sous l'Empire, en manque de représentation politique et d'espace d'expression.

C. Une jeunesse qui ne dit pas son nom

La jeunesse des différents commanditaires du *Lycée* explique sans doute la modestie des sommes qu'ils pouvaient mobiliser, surtout que, parmi eux, bien des victimes des brimades universitaires avaient dû, pour un temps, se contenter de positions plus modestes que ce à quoi leur statut de normalien leur permettait de prétendre. Antoine Cournot et Paul Lorain, qui furent deux collaborateurs du *Lycée*, prirent ainsi en main comme précepteurs les enfants du maréchal Gouvion de Saint-Cyr pour le premier et du fils de Guizot pour le second. Il est vrai que si, parmi la petite quarantaine d'individus qui gravitent autour du *Lycée* à son origine,

beaucoup parent s'enorgueillir d'une belle carrière sous la Monarchie de Juillet, en 1827, tout reste à faire. Il s'agit dans l'immense majorité de professeurs, à l'évidence d'obédience plus littéraire que scientifique : Charles Rougier, avocat à Paris, et Duverger, l'imprimeur des débuts, apparaissent bien parmi les commanditaires, mais pas en tant que rédacteurs. Tous ceux-ci sont enseignants ou chefs d'institutions.

Ces rédacteurs ont rarement plus de trente ans. A. Poirson, J. Patin, ou Ovide Desmichels sont certes nés en 1793 et font figure d'aînés (ils ne furent d'ailleurs pas les plus actifs), mais la plupart accusent entre 27 et 30 ans. Filon et Sainte-Preuve en ont 27, Geruzez 28, ainsi que François Maugé et L. Quicherat. Alexis Rio, Charles Alexandre Vincent et Jean-Pierre Charpentier atteignent tout juste 30 ans, Ansart, Jarry de Mancy 31 comme A.F. Théry et G. Delafosse. François Ragon accuse 32 ans, Joseph Guigniaut 33. De 27 à 34 ans donc. C'est bien une seule génération qui met en branle *Le Lycée*. L. Hachette y fait presque figure de cadet, non agrégé de surcroît et hors de l'Université. Aussi ne faut-il pas exagérer son rôle : les nombreux dictionnaires biographiques contemporains du *Lycée* que nous avons consultés référencent nombre de ses rédacteurs (sans faire état de leur collaboration au périodique), mais ne réservent aucune entrée à « Hachette ». Il se tient en retrait et le peut d'autant plus que la loi « de Justice et d'Amour » censée obliger les dirigeants de journaux à imprimer leur nom en première page a été abandonnée par le Pouvoir. Destinée à être peu politique, voire même à satisfaire les maîtres de l'heure –« Quant à l'autorité universitaire, nous n'avons pas la mission de lui servir d'organe ; cependant nous avons la confiance de ne lui point déplaire »⁸⁰, le périodique ne devait pas être particulièrement exposé.

Toutefois, l'anonymat reste une pratique largement répandue. Elle est parfois ambiguë, puisqu'il est indiqué « On s'abonne à la librairie classique de M. Louis Hachette » sur l'oreille gauche jusqu'au 7 juillet 1831, lorsque le journal, qu'Hachette a vendu, se transforme en *in-folio*. L'adresse d'abonnement reste alors la même, mais le nom de L. Hachette, jusqu'alors en gras, disparaît. L'éditeur n'a plus à assumer la ligne politique du *Lycée* qui, il est vrai, s'est bien modifiée. La plupart des grands journaux de l'époque accueillait un rédacteur au succès

⁸⁰ *Le Lycée*, op. cit., *Prospectus*, 1827

retentissant ou en tous cas à l'orientation bien marquée qui donnait au titre son orientation générale. *La Gazette des écoles*, la centenaire *Revue des deux mondes*, *Le Globe* ont ceci de commun qu'un nom s'attache à leur parcours, constituent leur socle politique et esthétique : Guillard, Brunetière et Buloz, Dubois et Leroux. Cette identification d'une revue et d'un homme prévaut jusqu'à l'époque contemporaine et d'aucuns associent Bloy à son cheval de bataille, *Le Pal*, Gide à la *NRF*, Sartre aux *Temps modernes*. Rien de tel en apparence pour *Le Lycée* : si, bien sûr, l'ombre d'Hachette plane, s'il donne au périodique de sa sensibilité politique et si son attrait pour le monde universitaire y est lisible à chaque article, sa participation active est, on l'a dit, nulle, son audience, inexistante. Il n'y a là, finalement, rien de surprenant, au contraire : *Le Lycée* cherche à fédérer les énergies, à inspirer l'esprit de corps, à orienter la production littéraire et journalistique vers une conception collective, pas à servir de plateforme à un politique en mal de tribune comme s'y résigna le *Conservateur* au service de Chateaubriand. Si le XIXe siècle est celui de l'individualisation de l'auteur comme l'indique Paul Bénichou dans *Le Sacre de l'écrivain. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïc en France (1750-1830)*⁸¹, la revue prend au contraire cette culture à contre-pied et permet plutôt de circonscrire un groupe, une génération, attachés à une culture minoritaire dans une posture contestataire⁸².

L'anonymat servait-il à échapper aux poursuites ? Ce n'est pas l'auteur de l'article qui a des comptes à rendre, mais le gérant du journal. Si la plupart des articles du *Lycée* ne sont pas signés, c'est ailleurs qu'il faut en chercher la raison. La loi du 9 juin 1819 créant le cautionnement faisait en effet reposer la responsabilité pénale des écrits sur les épaules du propriétaire ou de l'éditeur ; les journalistes n'ont pas à signer leurs articles car ils n'en sont aux yeux de la loi pas responsables. Cette franc-maçonnerie intellectuelle juge *incognito*, sans que le lecteur puisse connaître la légitimité de ces experts autoproclamés et tout-puissant de la vieille presse. Pourquoi l'anonymat ? C'est avant tout une façon de n'établir aucun écran entre le titre de presse, qui fait foi, et le lecteur. C'est le journal, l'équipe de rédacteurs (voire le corps entier d'une profession) qui s'exprime sur ce sujet avec une autorité d'autant plus certaine qu'elle est collective, et non un tel ou un tel, par un biais particulier.

⁸¹ José Corti, 1973, 503 pages

⁸² Attention à ne pas outrer le caractère homogène et soudé de l'équipe du *Lycée*. Le 7 avril 1830, un encart fixe un rendez-vous aux actionnaires du journal. Qu'il faille passer par le canal public de la Première page du journal porte à croire que les actionnaires au moins ne se fréquentaient donc pas tous assidûment.

Il ne faut pas non plus négliger, dans ce petit Olympe des Intellectuels parisiens, la part ludique : « Les rédacteurs n'étaient point alors tenus de livrer leurs noms au public ; leur personnalité n'était pas toutefois inconnue, plutôt voilée, avec une apparence de mystère qui ajoutait au succès, parce qu'elle piquait la curiosité et qu'il y avait à deviner, sous le masque, les vrais visages de ces écrivains restés anonymes, dont quelques-uns jouissaient d'un grand crédit dans la meilleure compagnie »⁸³. Ainsi, le monde universitaire pouvait s'amuser à se deviner et identifiait immédiatement ceux qui n'étaient pas des leurs. Quand Saint-Amand Cimtière, de Lanneau, Goubaux, Massin, Muron et de Reusse signent une longue lettre reprochant au *Lycée* son engagement contre l'enseignement libre manifesté lors de la publication d'un article dans un numéro précédent, ils ignorent à l'évidence de qui il s'agit et signalent ainsi, malgré eux, aux lecteurs complices qu'ils n'appartiennent pas aux mêmes cercles et au même camp que les amis du *Lycée*. Il fallut attendre la loi du 25 septembre 1850, inspirée par un représentant légitimiste de la Vendée, pour que les auteurs soient obligés de signer leurs articles, non sans entraîner ici la désolation. Rémusat parle d'une décision « mortelle » dans ses *Mémoires*⁸⁴, là l'enthousiasme de *La Presse* d'Emile de Girardin: contre la « dictature sans nom qui frappe d'autant plus sûrement qu'elle est invisible [...] désormais l'écrivain sentira vivre dans sa conscience la conscience de l'opinion, car il ne grandira son nom qu'à la condition de l'élever sur l'estime publique ; [...] il aura plus de force car il aura plus d'émulation »⁸⁵.

D. Le mystère du nom

D'où vient le nom du *Lycée* ? Il semble que nul ne se soit encore penché sur la question et les rares sources qui relèvent l'existence du premier journal d'Hachette n'ont pas pris la peine

⁸³le vicomte d'Haussonville dans *Ma jeunesse, 1814-1830, Souvenirs*, Calmann-Lévy, 1885, p. 254, cité par Jean-Jacques Goblot, *Le Globe, 1824-1830, Documents...*, *op. cit.*, p.41

⁸⁴ Cité par Lambert, Frédéric, *Figures de l'anonymat : médias et société*, Paris, L'Harmattan, ENS – CNRS (actes de colloque), coll. Champs visuels, 2001, p.27

⁸⁵ *Ibid.*, p.54

de s'arrêter sur ce titre somme toute assez étrange puisqu'en 1827 il n'y a justement plus de lycées en France. La référence aristotélicienne n'échappe à personne : en 336 avant Jésus-Christ, le philosophe grec ouvre une école comprenant Physique, Théologie, morale et politique. Qu'Hachette et son équipe de normaliens, pétris de culture hellénique, aient cherché à se placer dans cette prestigieuse tradition et à indiquer ainsi qu'ils aborderaient, sans restriction, l'ensemble des connaissances, n'a rien de bien original et correspond parfaitement au plan d'attaque du *Lycée* en 1827 : « Tout ce qui se passe d'important dans le monde intellectuel forme le complément nécessaire de l'instruction, et rentre de droit dans notre journal »⁸⁶. Remarquons que le choix s'avère particulièrement heureux puisque « lycée » a pour étymologie *lyké*, la lumière, métaphore de la connaissance. Mais ce ne sont plus ici seulement les leçons antiques que la Jeune France cherche à « répandre »⁸⁷, mais bien celles des Lumières du XVIIIe siècle.

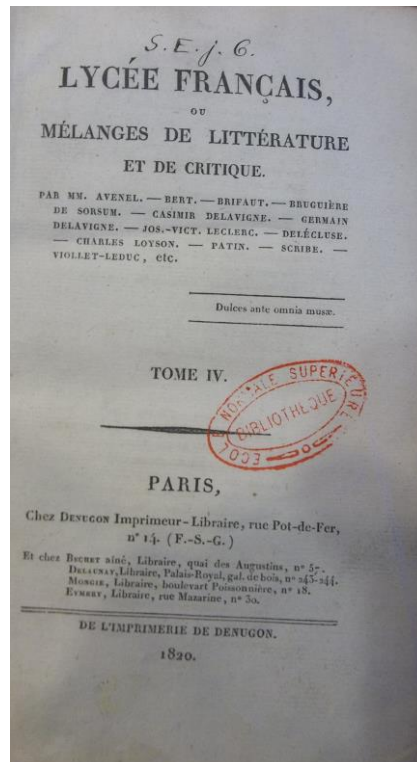


Figure 2 : *Le Lycée français*, un inspirateur possible du *Lycée*

⁸⁶ *Le Lycée*, op.cit., *Prospectus*, 1827

⁸⁷ Le terme est utilisé dans le *Prospectus* de 1827 et emprunté à Condorcet qui, dans *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* en 1795, parle de « répandre les Lumières »

Quelle ne fut pas en revanche notre étonnement de lire dans la notice consacrée au parcours d'Hachette, publiée en 1865 par ses anciens condisciples de l'Ecole, qu'Hachette « renouvelait *Le Lycée*, qui avait déjà existé quelques années auparavant »⁸⁸. A proprement parler, cela semble être faux. Il y a bien *Le Lycée armoricain*, fondé en 1823 par Camille Mélinet pour combattre le monopole parisien de la culture⁸⁹, mais ce journal existe encore en 1829 et ne s'occupe pas d'éducation. *Le Lycée français* serait une source d'inspiration plus crédible. Il ne vécut que 15 mois mais fut créé en 1819 par le poète normalien Charles Loyson que célébra *Le Lycée*. Henri Patin est un rédacteur commun. L'ambition du *Lycée français* était d'offrir aux muses « un asile assez éloigné de la place publique pour n'en point ressentir les murmures » vantait le prospectus⁹⁰. Littéraire avant tout, il n'était donc pas de la même eau que le périodique d'Hachette bien que Sainte-Beuve lui reconnaisse « une couleur de centre droit littéraire »⁹¹.

Enfin, on ne peut pas exclure la reprise d'une société littéraire, Le Lycée, qui fut l'équivalent, dit Sainte-Preuve -un des fondateurs du *Lycée* d'Hachette-, de l'actuelle Athénée des arts, c'est-à-dire un club d'érudits. Fondée en 1788 à la mort de Pilatre de Rosier et subventionnée par les frères du roi, cette société comptait des professeurs comme Garat, Fourcroy (fondateur des lycées), Pierre-Firmin Lacroix, François-Xavier Laire, Lavoisier, Jean-François de la Harpe et ouvrit ses portes à Jouffroy, un des philosophes en cours, trente ans plus tard, dans la rédaction du *Lycée* d'Hachette. J.-F. de La Harpe, à une séance du 3 décembre 1792, entonna un hymne à la liberté coiffé d'un bonnet phrygien, ce qui ne l'empêcha pas, en 1796 de signer un pamphlet, *Fanatisme de la langue révolutionnaire*. Libéral mais opposé à la Terreur, cela correspond bien aux couleurs du *Lycée* d'Hachette. En 1825, soit deux ans avant le lancement de la revue, les cours de littérature de Jean-François de La Harpe commencent à paraître en 16 volumes, titrés *Le Lycée*.

Le titre choisi par Hachette peut s'entendre de deux façons, qui ne s'excluent pas nécessairement. Dans tous les cas, il manifeste son mécontentement de l'organisation actuelle

⁸⁸ *Caisse de secours mutuels...*, op. cit., p.9

⁸⁹ Cf. Démier, Francis, op. cit., p. 586

⁹⁰ Cité par Goblot, Jean-Jacques, *La jeune France...*, p. 373

⁹¹ *Œuvres*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t.II, 1960, p. 813

de l'Université en faisant référence à un temps passé. Mais lequel ? 1788 ou 1802 ? En renouant le lien de l'histoire, rompu par la Révolution française, *Le Lycée* se place dans la continuité des réformateurs libéraux de l'Ancien régime, assurant un *continuum* historique qui niait tout apport révolutionnaire⁹². Mais en prenant à son compte une des créations phares de Napoléon, les lycées, considérés comme nettement préférables aux écoles centrales car « leurs bases, quoique moins larges, sont plus solides ; les études y sont mieux réparties »⁹³, Hachette, élève du Lycée impérial, annonçait la couleur d'un périodique farouchement favorable à l'Université créée sous l'Empire et à une politique de centralisation tout en faisant figure de manifeste au service d'une bourgeoisie capacitaire qui investit l'enseignement secondaire. *Le Lycée* à ses débuts pose l'articulation du Primaire au Supérieur, comme le problème fondamental à résoudre pour l'Université : c'est cette éducation secondaire qui, « réclamée tout à la fois par l'intérêt des individus et des familles, par la prudence de la politique, doit remplir pour l'avantage de tous cet intervalle qui existe dans le plan de l'instruction publique »⁹⁴. Le Secondaire est à l'honneur, mais il doit ménager son héritage classique tout en accueillant au mieux les classes moyennes qui cherchent à persévérer dans le commerce et l'industrie. Quoi qu'il en soit, le journal ne fait pas mystère de sa défiance à l'égard du camp ultra qui dominait encore en 1827 et du peu de crédit dont jouissaient les réformes entreprises pour réformer l'Université.

4. La destination première du *Lycée*

A. Accueillir des victimes de « Monseigneur Tenebrissous » et développer l'esprit de corps

⁹² Cette négation idéologique des réformes de l'enseignement sous la Révolution au XIXe siècle a notamment été développée par Philippe Savoie dans *La construction de l'enseignement secondaire, naissance d'un service public*, p.95-96

⁹³ *Le Lycée*, op. cit., t.1, 1827, p.101

⁹⁴ *Le Lycée*, op. cit., t.2, 1828, p.49

« On a été frappé de stupeur en voyant un matin l'Ecole normale dissoute et ses élèves congédiés ; on ne sait pas avec quel acharnement le bras de fer qui les frappait les a poursuivis dans leur disgrâce, et a tenté de leur arracher le morceau de pain qu'ils cherchaient dans une autre carrière »⁹⁵. Sept ans après les faits, l'événement reste suffisamment traumatique pour que le souvenir en soit encore longuement ravivé dans les pages du *Lycée*. Mais, en 1827, Monseigneur Frayssinous occupait encore ses fonctions au Ministère et il ne pouvait être question de rentrer frontalement en conflit avec le Grand maître. Prudent, *Le Lycée* attendit le départ du fossoyeur de l'Ecole normale pour donner sa version de l'épisode. Mais, dès le premier numéro, *Le Lycée* se réclame « rédigé par une société de professeurs, d'anciens élèves de l'Ecole normale ». Discret, feutré, le pied de nez n'en est pas moins réel.

Qu'était-il reproché à Mgr Frayssinous si ce n'est son âge, 62 ans en 1827, qui le place déjà en radicale rupture avec les rédacteurs du *Lycée* et en fait un homme appartenant au moins autant à l'Ancien régime qu'au siècle postrévolutionnaire que la « Jeune France »⁹⁶ veut accaparer? La querelle était politique autant que personnelle. Personnelle parce qu'en fermant l'Ecole, il avait brisé la carrière de futurs enseignants qui s'estimaient agrégés de plein droit. Hachette ne fut pas sa seule victime, loin s'en faut, et il n'est besoin que de se souvenir de Paul Lorain, futur collaborateur du *Lycée*, suspendu en 1823 de son poste à l'Université de Caen à la demande de Frayssinous, de J. Guigniaut, maître de conférences à l'Ecole normale, limogé en 1822, d'Eugène Pécelet, destitué en 1822 de son poste à Marseille, de Nicolas Artaud, écarté pour « son attachement aux opinions constitutionnelles et libérales »⁹⁷, de Cournot, chassé de l'Ecole lors de sa fermeture, de Geruzez, inquiété sous Corbière puis à nouveau lors de l'arrivée de Polignac au gouvernement.

Mais la fronde avait pris une ampleur politique parce que le Grand maître avait entrepris une œuvre de sapes, selon *Le Lycée*, de la puissance et de l'indépendance universitaires. Il adresse, dès le 12 juillet 1822, une circulaire aux évêques les incitant à porter « tout leur intérêt sur les établissements de l'Université ». C'est, pour *Le Lycée*, la naissance du collège

⁹⁵ *Le Lycée*, t. 4-5, 1829, p.248

⁹⁶ Le terme apparaît par exemple sous la plume de Jacques Mottet, le 3 février 1831, *Le Lycée*, *op. cit.*, t.8

⁹⁷ Cité par Paul Gerbod, *op. cit.*, p.49, AN F17 20.044

mixte, forme rampante et plus discrète de transformation de l'Université en théocratie que ne le sont le petit séminaire ou l'école secondaire ecclésiastique. De qui dépendent les fonctionnaires qui travaillent dans ces établissements ? De l'Université ou de l'épiscopat ? Nul ne pouvait répondre. L'évêque présentait les principaux qui devaient ensuite –simple formalité- être agréés par l'Université. La situation des professeurs, sous « un régime despotique ou tracassier »⁹⁸, est semble-t-il assez inquiétante pour que *Le Lycée* proteste car, depuis le 8 avril 1824, la nomination des professeurs était l'affaire du recteur. Or le recteur, soutient *Le Lycée*, est la créature de l'évêque, qui prend soin de donner gratuitement des cours à des fils de familles fortunées avant de leur offrir une chaire, une fois leurs études achevées, et de se rembourser en ne leur versant qu'un traitement misérable. L'ordonnance du 26 août 1824 avait réuni en une seule main les affaires ecclésiastiques et l'instruction publique alors qu'en 1820, déjà, le Président de la Commission de l'instruction publique avait été remplacé par le Président-ministre du Conseil royal (puis par le Grand maître en 1822) à la tête de l'instruction publique. Elle ne relevait donc plus du ministère de l'Intérieur et risquait sensiblement de se retrouver satellisée par le clergé. « Ces simples rapprochements de dates [...] révélaient un plan et une progression suivis avec constance »⁹⁹ commente *Le Lycée* qui place l'action de l'évêque d'Hermopolis au centre d'un plan plus large destiné à saper l'héritage impérial.

Mgr Frayssinous apparaissait comme l'exact contraire de celui qui fut loué par *Le Lycée* comme le meilleur ministre de l'Instruction publique de la Restauration, son successeur, Vatimesnil. Celui-ci encourageait l'innovation, cherchait à « découvrir les moyens de donner [...] à l'intelligence humaine le plus grand développement possible »¹⁰⁰ quand celui-là, plus conservateur, se contentait de « remontrances laconiques ». Pour s'attaquer à un concurrent, ici *Le Moniteur*, il devient pratique de l'accuser de vouloir bâillonner la jeunesse en quête de libertés, « comme cela se pratiquait au temps de Mgr Frayssinous »¹⁰¹. Quand Longchamp, un peu plus tard, se félicite d'un cours d'économie politique à la Sorbonne, assuré par le libéral Jean-Baptiste Say, il précise que ni Corbière ni Frayssinous n'auraient osé

⁹⁸ *Le Lycée*, op. cit., t.5, 1829, p.56-62

⁹⁹ *Le Lycée*, op. cit., t.3 p. 237

¹⁰⁰ *Ibid.*, t.4, 1829, p.538

¹⁰¹ *Ibid.*, t.4-5, 1829, p.728

faire preuve d'autant d'audace dans « le quartier volcanisé des écoles »¹⁰². Bref, les exemples font florès, Monseigneur Frayssinous est un repoussoir. Pourtant, comparées à certaines attaques du *Lycée* contre les congrégations ou *La Gazette des écoles*, la relative rareté des salves contre celui qui fut leur premier ennemi retient l'attention. Pourquoi pas davantage ?

« Il finit par s'opposer aux envahissements avec une fermeté envers laquelle il faut craindre d'être ingrat »¹⁰³ : son action, considérée à la fin de la Restauration, ne paraît pas unanimement maléfique au *Lycée*. Il lui sait gré d'avoir reconnu en 1826 l'influence des Jésuites et de la Congrégation –à laquelle il avait toujours refusé d'appartenir, et d'avoir su entraver le développement des collèges mixtes, passés de 16 à neuf de 1825 à 1829. Enfin, Frayssinous n'avait institué aucune autre école préparatoire que celle de Paris quand l'ordonnance du 9 mars 1826 lui donnait le pouvoir de tuer définitivement l'Ecole. Si Vatimesnil œuvra considérablement pour l'indépendance de l'Ecole préparatoire, c'est son prédécesseur, Mgr Frayssinous qui, confronté au naufrage des écoles normales partielles, avait enclenché la transition vers la résurrection de l'Ecole normale de Paris. L'apaisement de Frayssinous n'était pas sans poser problème, de l'aveu même de Quicherat, dans un article du 3 mars 1830, puisque *Le Lycée* perdait une de ses raisons de protestation avec l'arrivée des libéraux et le départ de Frayssinous début 1828. *Le Lycée* qui avait servi de havre protecteur aux persécutions du clergé tout puissant avait-il encore une raison d'être ?

« La plupart des professeurs, quoiqu'animés du même esprit, n'ont entre eux aucun moyen de communication. Ce journal est destiné à les rapprocher. [...] Ainsi, tous les membres de l'Université pourront se parler et se répondre d'un bout de la France à l'autre et cette correspondance active, en leur offrant un utile délasserment, tournera bientôt au profit des études.»¹⁰⁴. Les corporations ont été dissoutes par le décret d'Allarde de 1791 et *Le Lycée* se fait fort de proposer une structure susceptible de rassembler les membres épars d'un même corps, conscient ici du changement d'image que subit l'enseignant. Dans le prospectus

¹⁰² *Ibid.*, t.8, 14 avril 1831

¹⁰³ *Ibid.*, t.5, 1829 p.62

¹⁰⁴ *Ibid.*, t.1, *Prospectus*, 1827

annonciateur du *Lycée*, le rédacteur établit un parallèle entre l'instruction et l'industrie, et le Grand maître Vatimesnil, l'année suivante, développe à la Chambre que l'enseignant doit répondre à certaines charges pour pratiquer son métier, au même titre que l'avocat ou le médecin.¹⁰⁵ Les enseignants, longtemps des clercs, forment progressivement une corporation distincte de l'Église et qui cherche à faire reconnaître sa légitimité. La création d'un ministère de l'instruction publique autonome en 1828, saluée par *Le Lycée*, en est un signe.

La presse, notamment par le développement, sensible d'année en année dans le journal d'Hachette, de la « Correspondance », constitue une plateforme idéale de concentration des requêtes (le siège du titre reste à Paris, comme pour 80% de la presse française), puis de redistribution de l'information sur tout le territoire. C'est ce qui incita *Le Lycée* à prendre progressivement en compte le sort peu enviable des enseignants du Primaire : autant professeurs des collèges et des facultés se pressaient dans les grandes villes, se réunissaient dans des établissements conséquents, autant la situation des instituteurs était « misérable »¹⁰⁶ comme aime à le rappeler Ambroise Rendu. L'instituteur est seul, souligne-t-il, surtout dans les campagnes, aux prises avec les tracasseries des mauvais payeurs, qui dès lors, lui mènent une guerre larvée, parfois avec l'appui du maire, jusqu'au départ de l'infortuné. Quand l'instituteur, pour avoir la paix, accepte de réduire d'année en année sa rétribution, l'effet en est catastrophique : « le chétif salaire dont il se contente devient aux yeux de ses élèves mêmes la mesure du respect qu'il inspire »¹⁰⁷. Tout en s'élevant comme défenseur du corps enseignant, *Le Lycée* espère bien échapper au seul lectorat de la presse professionnelle et toucher un public plus large, faire ses armes en tant qu'organe de presse à grande échelle. L'accent mis sur le Primaire répond au « vœu de l'opinion, véritable reine du monde constitutionnel », plaide A. Rendu.

Quant à la liberté de la presse, elle n'est pas seulement conçue en vue de garantir l'indépendance de l'individu à l'égard du politique, comme s'en contentait la vulgate libérale. Non, le rôle que lui assigne *Le Lycée* est actif : elle sert à gouverner car, « dans nos grands

¹⁰⁵ Vulaballe, Achille de, *op. cit.*, t.7, p. 463

¹⁰⁶ *Ibid.*, t.3, 1828, p.103

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.102

empire modernes, avec leurs grandes populations, les citoyens ne peuvent que par la presse communiquer entre eux, et prendre acte de leur opinion ; par elle seule l'autorité peut recevoir d'eux et leur rendre la lumière »¹⁰⁸. La publicité ouvre un nouveau mode de sociabilité, propre aux sociétés modernes. *Le Lycée* s'est dans un premier temps exercé dans le champ, restreint, de l'Université, avant de chercher à élargir son audience en 1830 en prenant conscience que c'est en jouant à l'échelle nationale qu'il disposait d'un levier suffisamment puissant pour faire ployer le pouvoir : « intéressez les masses et il reculera »¹⁰⁹ placarde-t-il en 1831, désormais, sûr de lui. Voilà la raison qui l'incite à ne plus se fixer sur les 60 collèges royaux de 1830 pour s'ouvrir aux « quatre ou cinq millions d'enfants qui, dénués de toute instruction élémentaire sont réduits, au dix-neuvième siècle du christianisme, à ne pouvoir lire l'Évangile »¹¹⁰.

Ainsi, non sans laisser subsister quelques ambiguïtés, *Le Lycée* tente de répondre à une triple exigence : créer un périodique d'enseignants pour les enseignants alors que l'image de ceux-ci dans la société est en train de changer, anticiper les évolutions vers la presse moderne à grand tirage, répondre au programme politique des libéraux en faveur d'un régime constitutionnel. Loin d'être anecdotique, la dimension corporatiste du *Lycée* s'impose comme centrale, d'abord parce qu'elle a toujours été revendiquée même si elle exige un long travail de définition pour échapper aux critiques, travail qui ne peut s'accomplir qu'avec les années, ensuite parce que forme et fond sont ici indissociablement mêlés et que le choix d'un organe de presse professionnel répond parfaitement aux vœux du groupe des Doctrinaires.

B. La « coterie normalienne », une jeune faction en action

L'occasion nous a été donnée de nous étonner du silence qui entoure *Le Lycée* et du caractère relativement loquace sur le sujet de l'article paru en 1865, à l'occasion de la mort de Louis Hachette, l'année précédente, dans la *Caisse de secours mutuels des anciens élèves de*

¹⁰⁸ Charles Rémusat dans *De la liberté de la presse et des projets de lois présentés à la chambre des députés dans la séance du lundi 22 mars 1819*, Paris, 1819, p. 12, cité par Pierre Rosanvallon, *op. cit.*, p.68

¹⁰⁹ *Le lycée*, *op. cit.*, t.8, jeudi 26 mai 1831

¹¹⁰ *Ibid.*, t.3, p.99

l'Ecole normale. Il semblerait que l'histoire de l'Ecole normale et de ses réseaux constitue un bon angle d'attaque pour pénétrer les mystères du *Lycée*.

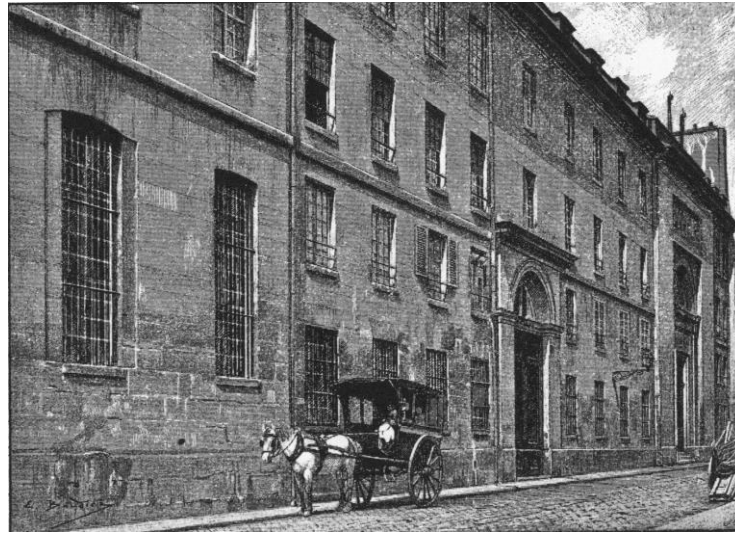


Figure 3 : l'Ecole normale rue des Postes (1813-1822), à l'époque où L. Hachette et la majorité des rédacteurs du *Lycée* la fréquenta.

Les opposants les plus déterminés au régime pouvaient rallier des organisations secrètes comme la charbonnerie ou la Franc-maçonnerie. Pareilles extrémités ne concernaient toutefois qu'une toute petite frange des Intellectuels engagés, 30 000 individus tout au plus. Mais il existait d'autres formes de sociabilité dont *Le Lycée* révèle l'existence et l'efficacité : « L'Ecole normale proscrite s'est retrouvée dans son cabinet, dans son salon »¹¹¹. Combien sont-ils, parmi les premiers rédacteurs du *Lycée*, ces jeunes normaliens stoppés dans leur élan ? Sur les 35 premiers actionnaires du *Lycée* (en comptant L. Hachette, l'imprimeur et l'avocat), 19 sont normaliens, concentrés sur six promotions : Joseph Daniel Guigniaut (promotion 1811), Henri Patin (promotion 1811), Eugène Péclet (promotion 1812), Auguste Poirson (promotion 1812), Ovide Chrysanthe Desmichels (promotion 1812), Charles Félix Ansart (promotion 1813), François Philibert Ragon (promotion 1813), Adrien Jarry de Mancy (promotion 1813), Gabriel Delafosse (promotion 1813), Jean Barbet (promotion 1816), Jean-Nicolas Legrand (promotion 1816), Augustin Théry (promotion 1816), Alexandre-Joseph

¹¹¹ A. Lesieur, *Notice sur la vie de Monsieur Hachette*, cité par J. Mistler, *op. cit.*, p.36

Vincent (promotion 1816), François Binet de Boisgiroult de Sainte-Preuve (promotion 1818), François-Henri Maugé (promotion 1818), L. Hachette (promotion 1819), Auguste Bascou (promotion 1819), Antoine Geruzet (promotion 1819), Louis Quicherat (promotion 1819). Ils ont donc côtoyé, comme camarades, ou comme professeurs pour les plus jeunes, la fine fleur de l'élite libérale. V. Cousin, promotion 1810, donne des cours à l'École à partir de 1813, Jouffroy, promotion 1813, en 1817. Au fur et à mesure des années, les nouvelles recrues ne contrevinrent pas à cette habitude de recrutement au sein de l'École : Charles Alexandre (promotion 1814), Marie Nicolas Bouillet (promotion 1816) ou Paul Lorain (promotion 1817) en sont quelques exemples. L'appartenance à l'École normale n'était pas un argument éditorial à négliger. Hachette le savait pertinemment lorsque, s'adressant à un public universitaire, il signalait sa revue comme composée par d'« anciens élèves de l'École normale ». Le compte-rendu des séances de l'Académie française – dans chaque numéro de fin de mois du *Lycée* – est l'occasion de raviver, discrètement, la flamme de la glorieuse institution dont tous les cénacles libéraux entretiennent le mythe : « le souvenir d'une célèbre école, mentionne Guigniaut¹¹², a vivement retenti au cœur de tous ceux qui s'honorent de lui avoir appartenu ». A quoi tenait l'attrait de l'École normale ?

Après une brève tentative avortée entre 1794 et 1795, l'École normale ouvre ses portes en 1809. Elle n'avait ni à faire sien l'héritage révolutionnaire ni à assumer aucune compromission avec la Restauration. Symbole de la résistance au despotisme de Corbière et Frayssinous, cette école, sur laquelle se fondaient les destins de l'Université, selon le mot de Fontanes, ne pouvait que constituer une cible toute désignée pour le pouvoir ultra, impatient de mettre sous sa coupe l'Université impériale en vue de restituer l'autorité monarchique. Un succédané d'École normale fut transféré, sous le nom peu satisfaisant d'École préparatoire (instaurée par Frayssinous), dans les bâtiments de l'ancien collège du Plessis, à l'arrivée de Vatimesnil, par l'ordonnance du 10 février 1828. Un directeur des études, ne répondant qu'au ministre, remplaçait le proviseur de Louis-le-Grand à la tête de l'établissement. *Le Lycée*, oubliant que Frayssinous avait été l'instigateur de cette résurrection, accueille la nouvelle comme le gage d'une prochaine émancipation : « le nom désormais impérissable de l'École normale a été [...] hautement revendiqué pour l'École

¹¹² *Le Lycée*, op. cit., 1827, t.1, p.78

préparatoire et deviendra [...] un gage certain d'une prochaine indépendance et d'une existence plus digne pour cette dernière qui [...] semble encore porter la peine du déguisement qu'il lui a fallu prendre pour se dérober aux yeux du destructeur de l'Ecole normale »¹¹³. Le 6 août 1830 enfin, la Révolution de Juillet consommée, l'Ecole normale, victime de la Restauration, retrouve enfin son nom.

A l'inverse de ses adversaires, soupçonnés de nostalgie à l'égard de l'Ancien régime, tous ceux qui s'en réclamaient, initiés dans ses cours au libéralisme de Cousin et Jouffroy, ne pouvaient qu'avoir moins de quarante ans. Cette obsession de la jeunesse nous semble fondamentale. On ne comprend pas l'entourage du *Lycée* si l'on refuse de voir qu'il se définit avant tout par sa jeunesse et regarde sans sympathie aucune les vieilles structures qui régissent la société : « Qu'est-ce qu'une famille qui veut rester avec le caractère de huit siècles en présence d'une jeune et forte civilisation ! »¹¹⁴. Guillard l'a bien compris, lui qui plaint « tous les universitaires qui ont le malheur d'être venus trop tôt au monde pour pouvoir faire partie de l'école privilégiée »¹¹⁵. Quand *Le Lycée* rend hommage à son martyr, Georges Farcy, partisans du *juste milieu* (V. Cousin) comme du *mouvement* (Aubertin) aiment à évoquer d'abord la jeunesse du héros mort pour la patrie. Aubertin, professeur à l'Ecole dresse ainsi la victime des Trois Glorieuses en modèle pour avoir « dignement représenté la jeunesse française »¹¹⁶.

Ce périodique qui prétend rassembler, susciter l'esprit de corps, ne verse-t-il pas dans le corporatisme obtus en se définissant d'abord en référence à un groupe élitiste auquel appartiennent la plupart de ses membres à commencer par J. Guigniaut, professeur de Grec à l'Ecole normale dont il devint le directeur de 1830 à 1835? C'est en tout cas dans cette faille que s'engouffre Guillard, rédacteur de la *Gazette des écoles* lorsqu'il conspu « la coterie normalienne »¹¹⁷, soutenue par *Le Lycée*, qui s'empare progressivement des collègues de la

¹¹³ *Le Lycée*, op. cit., t.1, 1828, p.377-378

¹¹⁴ Capefigue, J.-B., *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, Paris, Librairie Duféy, 1831-1833, t.1, p.13

¹¹⁵ *Le Lycée*, op. cit., t.8, 3 mars 1831

¹¹⁶ *Ibid.*, 31 juillet 1831

¹¹⁷ *Ibid.*, 17 février 1831

capitale. Auvray (non normalien), proviseur d'Henri IV avait été démis de ses fonctions suite à un chahut des élèves. A sa place, M. Gaillard est pressenti, or M. Gaillard est normalien. Sur les cinq collèges parisiens, continue Guillard, tout à sa hargne de combattre ce « projet de livrer toute l'Université à la congrégation normalienne », trois appartiennent déjà aux normaliens : M. Liez tient Saint-Louis, M. Charles Alexandre le Collège Bourbon, M. Pierrot Louis-le-Grand. Remarquons que ces deux derniers sont des auteurs Hachette et que Charles Alexandre écrivait dans *Le Lycée*.

Jamais *Le Lycée* n'a fait mystère de ses amitiés, encore moins après les Trois Glorieuses : « Ils crient tous au progrès d'une *coterie puissante*. Eh bien, il faut l'avouer franchement, si c'est l'Ecole normale qu'on entend par cette coterie ; oui, l'Ecole normale nous est chère, oui, nous sommes fiers, la plupart, d'en être sortis ou de nous montrer, par notre courage, dignes d'être comptés au nombre de ses enfants »¹¹⁸. La fidélité à l'Ecole constitue l'aspect le plus stable de la politique pourtant changeante du *Lycée*. Même après la vente de celui-ci, la nouvelle équipe tient à réitérer son appui : « les *Rédacteurs du Lycée, élèves de l'Ecole normale*, ne sauraient demeurer étrangers aux intérêts de cette école. Dans tous les temps ils ont cherché, comme ils chercheront toujours, à connaître ses besoins, et ils se feront un *devoir* de les signaler »¹¹⁹

C. La voix du Ministère ?

Il semble que « *Le Lycée* n'ait jamais été un objet de spéculation »¹²⁰ ; a-t-il cependant été rentable ? J.-Y. Mollier évoque une revue « coûteuse et déficitaire »¹²¹. Hachette n'a pas d'argent et ne semble pas pouvoir se permettre d'éditer à perte. En 1832, il contracte près de 50 000 francs d'emprunt alors que son entreprise doit se contenter, pour fonctionner, des moyens les plus limités puisque le libraire travaille, pendant toute l'époque du *Lycée*, seul

¹¹⁸ *Le Lycée*, op. cit., t.7, jeudi 12 août 1830

¹¹⁹ *Le Lycée*, op. cit., t.8, 21 juillet 1831

¹²⁰ *Le Lycée*, op. cit., t.1, 1827, p.5

¹²¹ *Louis Hachette...*, op. cit., p.137

avec sa femme et un commis. Les naufrages sont fréquents¹²² et la proximité de l'Université ne suffit pas nécessairement à assurer nécessairement le succès. En commandant à Belin et Roche (futurs collaborateurs du *Lycée*), avant même l'obtention de son brevet, cinq volumes des *Annales des concours généraux* avec tous les sujets de 1805 à 1825, Hachette, pourtant endetté de 35 000 francs auprès du notaire Fourcault de Pavant, faisait montre d'un indéniable esprit d'initiative pour remettre à flot son entreprise. Les textes étaient dans le domaine public, il fallait une plus-value. Hachette se reposa sur son réseau pour trouver des commentateurs éclairés des sujets : Belin, censeur des études au collège Charlemagne, Roche, proviseur au collège de Tournon et J. L. Burnouf, professeur d'éloquence latine au collège de France et inspecteur d'académie de Paris rentrèrent ainsi dans son orbe. Tous mirent la main, l'année suivante, au *Lycée* qui batailla pour récupérer les *Annales des concours généraux*, signe d'une porosité certaine, au début en tout cas, entre l'objet livre et le périodique, plus long qu'une simple gazette, paginé et destiné à être relié en fin d'année.

Nous ne disposons pas de l'évolution de l'abonnement. Cependant, J. Mistler avance un nombre maximum d'abonnés, repris par J.-Y. Mollier : 2 200. C'est assez considérable quand on le compare aux *Archives philosophiques* de Guizot qui n'eurent, selon Rémusat, que 50 abonnés, mais évidemment risible à côté des 23 300 ventes du *Constitutionnel* en mars 1831. Il ne faut comparer que ce qui est comparable : *Le Lycée* n'est pas un grand quotidien politique. En revanche, le cas du *Globe* peut aisément se rapporter à celui du périodique d'Hachette et le premier, ô combien plus prestigieux, ne dépasse pas le millier d'abonnés.

Périlleuse (le tirage d'un numéro coûtait 196 francs¹²³), la publication du *Lycée* n'en fut pas moins constante pendant près de quatre ans. Hachette diminua même le prix de l'abonnement alors même que sa situation pouvait donner quelque inquiétude : quand, le 28 septembre 1829, Hachette se fait à nouveau prêter 10 000 francs, il préfère planifier un remboursement sur une longue période (la dette ne fut honorée qu'en 1833), en tablant sur les

122 Il n'est, pour s'en assurer, besoin que de feuilleter De la librairie française de l'éditeur Edmond Werdet. Paru en 1860 ce volume de souvenirs mentionne la faillite d'un grand nombre de petites librairies.

123 Soit malgré tout une somme modiques puisque, à titre de comparaison, Adolphe Thiers, qui écrivit certainement dans *Le Lycée*, percevait 200 francs par mois pour trois à quatre articles dans la Gazette d'Augsbourg.

bénéfices de la vente d'une traduction de Tacite, plutôt que de renoncer au *Lycée*. C'est dire le prix qu'il lui accorde et donner raison à J. Mistler : « plus encore que dans l'édition des livres scolaires, c'est dans la publication des revues pédagogiques que les initiatives de Louis Hachette sont intéressantes à suivre »¹²⁴.

A supposer que l'évaluation de Mistler soit justifiée, comment expliquer le relatif succès du *Lycée* qui, à défaut d'être bénéficiaire¹²⁵, semble au moins avoir joui d'un certain dynamisme? Chasles a dressé dans *La Revue de Paris*, en 1829, un tableau détaillé de la production éditoriale française en 1828¹²⁶. Il en ressort que plus de 30% de la production livresque française exploite des thématiques que traverse *Le Lycée* : Histoire, Géographie, Philosophie, Physique, Chimie, Mathématiques, Histoire naturelle, Etude des Langues, Littérature, Rhétorique et Critique, Education enfin avec 260 titres, soit 4,5% des parutions. S'il n'aborde jamais une actualité politique brûlante comme la prise d'Alger ou les mouvements d'émancipation nationale en Espagne et en Grèce, actualité qui constitue un facteur d'explication de la vitalité de la presse en France, *Le Lycée* se situe au cœur des préoccupations intellectuelles du moment et ne néglige aucune branche du savoir.

Plus encore : *Le Lycée* fait sienne la tendance de la presse contemporaine à laisser une large place à la politique étrangère. Alors que Bénaben ou Chateaubriand prennent le pouls de l'Europe, que la *Revue encyclopédique* ou la *Revue britannique* se tournent vers la situation internationale, que le *Courrier français* reproduit les discours de Royer-Collard contre la guerre en Espagne, *Le Lycée* première manière (c'est-à-dire avant la refonte de 1830) laisse une large place à l'éducation à l'étranger, qui jouit souvent des honneurs de la première page et de véritables « articles de fond »¹²⁷. Dès le premier numéro du *Lycée*, A. Filon signe une « Comparaison du système d'enseignement adopté dans les universités d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse avec celui de l'Université de France »¹²⁸, bientôt suivie d'un article

¹²⁴ Mistler, Jean, *La librairie Hachette...*, op. cit., p.59

¹²⁵ Sans doute n'y avait-il rien là de décisif : la *Revue encyclopédique* avait bien été déficitaire pendant cinq ans.

¹²⁶ Article « Statistique littéraire et intellectuelle de la France », pp. 191-243

¹²⁷ « ceux qui traitent certaines questions importantes d'une manière plus approfondie, et non point seulement au point de vue des préoccupations du jour » précise le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Larousse.

¹²⁸ *Le Lycée*, op. cit., t.1, p.49-59

similaire sur l'Asie que son auteur justifie ainsi : « on se plaît à voir les premiers efforts d'un peuple qui sort de la barbarie, comme on aime à voir un enfant essayer ses premiers pas [...] la science et le travail produisent à la longue la liberté sans orages et la bonheur pour tous »¹²⁹. Cette vision positiviste traduit bien l'intérêt alors répandu pour les civilisations étrangères en même temps qu'elle témoigne d'une incapacité à penser l'autre indépendamment de ses propres schèmes : la « liberté sans orage » est-elle autre chose que la situation à laquelle aspirent les libéraux en France, émancipés des injustices de l'Ancien régime sans céder aux excès de la Révolution ?

Mais malgré ces nombreux éléments, qui font du *Lycée* une production de son époque et qui expliquent qu'il ait pu paraître régulièrement et attirer de brillants universitaires pendant quatre ans, il y a fort à penser que les ventes du journal dépendaient d'éléments étrangers à sa stricte rédaction. Parmi les aides que reçut *Le Lycée*, il faut évidemment compter, en premier chef, la publication progressive du *Code universitaire* d'Ambroise Rendu pour lequel Hachette donna 1 000 francs à son auteur. Le 5 décembre 1827, donc dès les premiers pas du *Lycée*, un contrat entre Hachette et Ambroise Rendu était signé pour la publication, chaque mois, au rythme d'une feuille ou deux, du *Code universitaire* dans *Le Lycée*. « Pensant donc qu'il sera agréable à nos abonnés de recevoir le *Code universitaire* sous la bande de notre journal, précise la rédaction, nous avons acquis de l'éditeur un certain nombre d'exemplaires que nous leurs enverrons *gratis*. Ils recevront les feuilles isolément à partir du troisième numéro »¹³⁰. L'éditeur « fera cette publication à ses frais »¹³¹. Il tirera entre autres 100 exemplaires supplémentaires du *Code* qu'il remettra à A. Rendu. Celui-ci « restera et demeurera seul propriétaire de l'ouvrage, de manière à pouvoir traiter avec qui il jugera à propos de sa réimpression et de son débit ». La collaboration qui se noue ici entre Hachette et Ambroise Rendu n'est pas purement circonstancielle : non seulement elle marque profondément *Le Lycée*, mais se poursuit bien au-delà puisque les archives de l'IMEC conservent des lettres de Rendu datant de 1834, 1841 et 1844.

¹²⁹ *Ibid.*, p.242

¹³⁰ *Ibid.*, p.150

¹³¹ IMEC HAC 53. 9 Dossier *Ambroise Rendu*

La chance du *Lycée* vint quelques mois plus tard, le 5 janvier 1829, lorsque le Grand maître Vatimesnil adresse aux recteurs une circulaire, reproduite dans *Le Lycée* qui incite le personnel de l'Université à prendre connaissance du périodique d'Hachette et, éventuellement, à s'y abonner (cf. Annexe 4). Pourquoi le ministre s'intéressa-t-il soudain à un modeste journal tenu par une poignée de jeunes intelligences en rupture de ban ?

Nous avons vu que *Le Lycée* occupait presque seul, à la fin de la Restauration, la scène de la presse d'éducation ; Vatimesnil n'avait pas l'embarras du choix. Sans doute aussi *Le Lycée* faisait-il figure de résistant et de martyr, victime de l'administration Frayssinous. L'encenser était, pour Vatimesnil, un geste politique qui manifestait une rupture avec le gouvernement ultra. Enfin et surtout, les circonstances avaient joué en faveur d'Hachette. Depuis le 1^{er} janvier 1828, le *Recueil des lois et règlements sur l'instruction publique depuis Henri IV* ne paraît plus et le *Bulletin universitaire* n'est créé qu'en 1829. Entre les deux, il y a un vide que *Le Lycée* comble autant que possible en publiant un choix de textes officiels.

Il n'est besoin que de se référer à l'article paru dans le journal d'Hachette à l'occasion du lancement du *Bulletin universitaire* pour comprendre la menace que représentait pour lui le *Bulletin*, envoyé aux « préfets, recteurs, inspecteurs d'Académie, doyens des Facultés, proviseurs et principaux »¹³². « On voit que dans cette liste des abonnés, fait mine de regretter *Le Lycée*, on a oublié [...] ceux auxquels le bulletin s'adresse principalement, ceux que les règlements engagent et que les nominations intéressent, c'est-à-dire les professeurs ». C'est là un vieux mépris de l'administration impériale, d'autant plus dommageable que le *Bulletin universitaire* n'est pas en vente : l'ouvrage s'imprime à l'Imprimerie Royale ; on en tire un nombre d'exemplaires suffisant pour satisfaire aux engagements de l'Université ; la publicité ne s'étend pas au-delà. C'est, pour *Le Lycée*, un moyen d'assurer ses lecteurs, sans en avoir l'air, de sa nécessité. D'ailleurs, à l'annonce de l'envoi du même coup de huit numéros du *Bulletin universitaire*, couvrant 1828 et 1829, afin de se raccrocher parfaitement au *Recueil des lois et règlements*, *Le Lycée* achève son article, comme pour se rassurer, en assurant :

¹³² *Le Lycée*, op. cit., t.5, p.369

« nous avons donné à nos lecteurs à peu près tout ce qu'ils contiennent »¹³³. Mais le rythme paresseux du *Bulletin universitaire* espace parfois d'un an la promulgation d'un acte de sa publication, ce qui ne peut qu'entraver l'effort de transparence qui va de pair avec un effort de légitimation accompli par le ministère. Voilà pourquoi le *Bulletin universitaire* ne fut pas fatal au journal. Il n'empêche, *Le Lycée*, auquel a déjà été retiré son rôle d'opposition lorsque Mgr Frayssinous quitta le ministère, perdait là son statut de « bulletin officieux du Ministère »¹³⁴.

S'il ne s'agissait pas d'un ordre formel, l'invitation du ministre constituait toutefois, en termes choisis, une vigoureuse incitation à laquelle *Le Lycée* fut sensible. Il remercia chaudement Vatimesnil, et lui en sut gré jusqu'au bout. La sympathie du ministère signifiait-elle l'inféodation au pouvoir ? *Le Lycée* prit ses précautions : cet encouragement n'était « ni le prix de la flatterie ni du silence »¹³⁵ et indiquait, non sans mauvaise foi, que le Grand maître « appelle même la libre discussion ». Delalain, le rival jaloux, ne voulut pas entendre les raisons du *Lycée* et lui envoya une lettre ouverte publiée dans le numéro suivant où il prenait prétexte d'une mauvaise critique consacrée à *Corrigés et concours*, correction de sujets du concours général édité chez lui, pour exiger un droit de réponse, en vertu de la loi du 26 mars 1822. Il met alors en cause Hachette, lui reproche de manquer d'objectivité, de torpiller, en sous-main, les ouvrages de ses concurrents dans *Le Lycée* pour mieux mettre en valeur ses propres parutions. L'accusation était-elle fondée ?

D. Un « prospectus permanent » en faveur des agrégés

En 1825, les éditeurs français se munirent du *Feuilleton* de la *Bibliographie de la France*. D'abord simple prospectus recto verso hebdomadaire (huit pages en 1834) destiné à améliorer les contacts entre libraires et éditeurs (il avait été pensé sur le modèle du *Börensblatt*

¹³³ *Ibid.*, p.370

¹³⁴ Mollier, Jean-Yves., *Louis Hachette...*, *op. cit.*, p.147

¹³⁵ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.4, p.297

germanique, « véritable journal professionnel »¹³⁶ lancé la même année), le *Feuilleton* signalait chaque parution éditoriale. C'est par ce biais que Louis Hachette apprenait à tout Paris, le 30 décembre 1826, son installation au 12, rue Pierre-Sarrazin. Le système n'était encore qu'embryonnaire, bien moins abouti que ses versions étrangères. Le jeune normalien avait tout intérêt à acquérir son propre canal de diffusion.

Il est certain que les auteurs Hachette occupent une large place dans les comptes rendus du *Lycée*. Une part non négligeable des actionnaires du journal (une dizaine sur 35) édite par ailleurs ses ouvrages chez le libraire du 12, rue Pierre-Sarrazin : L. Quicherat vend à Hachette son *Traité de versification latine* en 1828, son *Traité élémentaire de musique* en 1833¹³⁷, Sainte Preuve lui cède la pleine et entière propriété en 1838 des *Notions les plus essentielles sur la chimie, la physique et les machines*¹³⁸. Pécelet, Lesieur, Lebrun, Geruzez, Delafosse, Ansart, Filon, Charpentier étaient des recrues de l'écurie Hachette, souvent depuis le début. Malgré la modestie du fonds Brédif, Hachette eut la présence d'esprit de ne pas faire table rase, mais de récupérer ce qui pouvait l'être : Filon, Burnouf, Belin et Roche avaient signé chez le prédécesseur d'Hachette avant de grossir les rangs des collaborateurs du *Lycée*. De 1827 à 1831, 27 auteurs signent chez Hachette. Tous, ou presque, eurent droit à leur heure de gloire dans *Le Lycée*, et beaucoup y participèrent. Il y eut Théry, d'abord, qui, dès juillet 1827, signait chez Hachette pour la publication de ses *Satires de Perse* avec traduction. Suivirent ensuite Adolphe Mazure, Charles Alexandre, Desmichels, François Ragon -qui publia trois ouvrages chez Hachette entre 1828 et 1830 : *Analyse et extraits des discours de Cicéron* en 1828, *Analyse et extraits des discours des orateurs grecs* en 1829 et enfin *Analyse et extraits de l'éloquence sacrée* en 1830-, tous dument complimentés dans *Le Lycée*. Egalement Adolphe Garnier, adepte de la philosophie éclectique, successeur de Jouffroy, auteur chez Hachette, en 1830, d'un *Précis d'un cours de psychologie* et souvent en charge dans *Le Lycée* de la rubrique « Examen critique d'ouvrages classiques ». Enfin, Matter, pièce maîtresse, sous la Monarchie de Juillet, de l'entreprise journalistique d'Hachette, rédacteur du *Lycée* puis du *Journal de l'instruction élémentaire* et auteur, en 1831, de *L'instituteur primaire*.

¹³⁶ Mollier, Jean-Yves., *Louis Hachette...*, op. cit., p.129

¹³⁷ IMEC HAC 57. 10 *Louis Quicherat*

¹³⁸ IMEC HAC 56.19 *Sainte Preuve*

On ne compte évidemment pas la quantité d'auteurs Hachette qui rencontrèrent la bienveillance des rédacteurs du *Lycée*. Ainsi Legay put se féliciter d'un article élogieux de Guigniaut, consacré à ses *Historiens grecs*, publiés chez Hachette en 1828¹³⁹. Le normalien Cabaret-Dupaty (promotion 1815) se vit également loué pour sa *Prosodie latine*, éditée chez Hachette¹⁴⁰. Le jeune Michelet encore, fit ses premières armes au 12, rue Pierre-Sarrazin avec son *Précis d'Histoire moderne*, qui reçut de vifs encouragements. L'immense majorité des livres dont il est rendu compte ont Hachette pour éditeur. Il n'est donc pas diffamatoire de dire que *Le Lycée* fut juge et partie, d'autant que les ouvrages éreintés paraissent systématiquement chez un concurrent. Alexandre Vincent juge confus et prétentieux le manuel d'algèbre de M. Terquem édité par la Librairie Roret¹⁴¹ et *De l'étude et de l'enseignement des lettres* par M. Laurentie, chez Méquignon Junior passe, aux yeux du *Lycée* pour un pâle et réactionnaire succédané du *Génie du christianisme* de Chateaubriand.

Ce favoritisme prend parfois la forme d'une guerre d'éditeurs. La polémique déclenchée par Delalain, suite à un compte rendu anonyme et assassin de ses *Corrigés et concours*, écorne l'image du *Lycée*, terre d'asile de la corporation universitaire face aux tourments imposés par le clergé et les ultras. Il est en effet plus que probable que *Le Lycée* cherchait à écarter une publication qui faisait de l'ombre aux *Annales des concours* d'Hachette et l'agressivité du ton rompt avec l'esprit de concorde qui avait jusque-là prévalu : « nous avons cru agir en son intérêt que nous supposons lié à celui de la raison et du bon goût, en refusant cette insertion [...]. Il pourrait bien se faire que ce qu'il regardera sans doute comme un triomphe parût au public une vengeance de notre part »¹⁴². En réplique à l'attaque de Delalain, immédiatement après son droit de réponse, suit une lettre de Geruzez qui dit regretter, après avoir entendu les commentaires de nombreux lecteurs, la trop grande mansuétude avec laquelle il avait considéré les *Fables choisies de La Fontaine traduites en vers grecs* de Joseph Bouzeran, publiées chez... Delalain. A l'éloge qu'il en avait fait précédemment

¹³⁹ *Le Lycée, op. cit.*, t.3, 1828, p.365-369

¹⁴⁰ *Ibid.*, p.251

¹⁴¹ *Ibid.*, t.2, p.242-248

¹⁴² *Le Lycée, op. cit.*, t.4, 1829, p.479

succède une charge systématique qui a pour but de couler l'ouvrage et, bien sûr, de provoquer l'éditeur.

Il n'y a là rien de très étonnant, rien en tout cas qui n'ait été rapporté par les fielleux adversaires d'Hachette, rien non plus qui ne soit nécessaire pour permettre de se faire une place à un jeune éditeur ne pouvant s'appuyer, en apparence, ni sur la haute tenue d'une revue comme *Le Globe* ni sur la renommée du *Journal des débats*. « L'intellectuel [...] faisait, en ce domaine, preuve d'un flair et d'une maturité à la hauteur de ses ambitions »¹⁴³ et, en effet, plus efficace, plus complet, moins saturé que le *Feuilleton* de la *Bibliographie de France*, *Le Lycée* offrait aux auteurs d'Hachette une réclame gratuite et gratifiante puisqu'elle se faisait sous les auspices flatteurs de l'École normale. En décembre 1827, dès qu'il eut sans doute constitué un stock suffisant, le libraire faisait annoncer sous la liste de la « Bibliographie classique » qu'il reproduisait chaque mois dans *Le Lycée* (liste composée par une commission de neuf membres depuis 1823, où siégeait Alexis Rio, rédacteur du *Lycée*, ce qui expliquait sans doute qu'environ un tiers des ouvrages sélectionnés aient appartenu au catalogue Hachette), « tous les ouvrages ci-dessus annoncés se trouvent aussi à la librairie classique de L. Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n°12 », avouant plus clairement que jamais la dimension mercantile du périodique édité par ses soins.

Mais cela suffisait-il à exercer ce « vaste monopole »¹⁴⁴ sur la librairie classique que regrettait tant *La Gazette des écoles* ? Il semble qu'Hachette ait réussi à placer ses amis du *Lycée* à la commission d'examen des livres élémentaires. Le 12 août 1831, Montalivet fit approuver par le Roi un rapport qui recommandait la création d'une commission de spécialistes missionnés pour sélectionner, faire éventuellement traduire et imprimer les ouvrages les plus pertinents concernant l'enseignement élémentaire. Le personnel de cette commission était fixé le 28 août par arrêté ministériel : Gérando, un proche de Guizot, était président, Delebecque le secrétaire (remplacé rapidement par Théodore Soulice, qui fut un auteur Hachette) et Burnouf comme Patin, puis Lorain comptaient parmi les 11 membres. Quant à Théry, il était membre de la Commission permanente des bibliothèques scolaires au

¹⁴³ Mollier, Jean-Yves, *Louis Hachette...*, *op. cit.*, p.137

¹⁴⁴ *Le Lycée*, *op. cit.*, 1829, t.4, p.485

Ministère de l'Instruction publique au moment où les ordonnances du 2 novembre 1831, 13 juin 1832, 25 juin et 31 décembre 1833 ordonnaient de distribuer dans les écoles des ouvrages relatifs aux connaissances usuelles et à la morale, en tout un million de volumes, de 1833 à 1848.

C'est à ce moment que commence le décollage des éditions Hachette puisqu'une circulaire du 2 novembre, signée Montalivet, annonce la commande 500 000 *Alphabet et premier livre de lecture* (et 200 000 supplémentaires l'année suivante, encore 300 000 en 1833), 100 000 *Le petit catéchisme historique* de Fleury. En 1832, 10 000 *Histoire de la Bible* par Boissard (pour les écoles protestantes) sont commandées par le ministère. Rajoutons 100 000 *Livret élémentaire de lecture*, 40 000 *Arithmétique* de Vernier, 40 000 *Géographie* de Meissas et 40 000 *Petite histoire de France* de Mme. De Saint-Ouen. Le point commun de tous ces ouvrages ? Ils sont édités par Hachette. Guizot reprend ensuite le flambeau, continue les commandes après la loi du 18 juin 1833, année où les ventes de la librairie Hachette représentent plus de 700 000 francs, et confie à L. Hachette le soin d'éditer quatre des cinq manuels destinés aux élèves du premier degré. Il est donc possible d'émettre l'hypothèse que le miracle économique des éditions Hachette est intimement lié, non seulement aux commandes de Montalivet et de Guizot, nous le savions déjà, mais aussi à l'influence qu'eurent à la Commission d'examen des livres élémentaires plusieurs collaborateurs proches du *Lycée*.

Le Lycée fut donc une œuvre originale, destinée certes, comme le *Recueil des lois et règlements de l'Université*, à mettre de l'ordre après l'anarchie révolutionnaire, mais surtout, en tout cas, semble-t-il, dans l'esprit de son créateur, à valoriser le catalogue restreint d'un jeune libraire classique. Ce rôle, essentiel, s'amenuisa avec le temps. Sans que jamais le journal n'y renonce tout à fait, la politique absorbe progressivement ses rédacteurs qui ne se contentent pas d'un recueil publicitaire mais tentent d'insérer leur journal dans le réseau de la presse contemporaine.

5. *Le Lycée*, un titre de presse parmi les autres

A. La rapide évolution d'un périodique vers les canons de la presse moderne

Rapidement, *Le Lycée* s'émancipe du livre, « destiné à une élite restreinte et éclairée »¹⁴⁵, dont il avait, à ses débuts, repris le format et la composition, inspiré sans doute par *Le Lycée français*. La division de la page en colonnes, caractéristique de la pagination journalistique s'impose avec l'arrivée du format *in-4°* en mars 1830, format classique de la gazette : « le nouveau format que nous avons adopté, pour satisfaire au désir souvent manifesté de la plupart de nos lecteurs, ne nous fera pas abandonner le ton sévère qui convient à la science »¹⁴⁶. La même année, *Le Lycée* reconnaît accueillir des journalistes : la série d'ordonnances qui eut finalement raison du règne de Charles X cherchait, dit-il, à « briser la plume indépendante du journaliste ». Se compte-t-il parmi eux ? Certainement, puisqu'il se dit composé « d'hommes de Juillet », solidaires avec les imprimeurs. C'est l'unique occurrence du terme avant que le journal ne soit vendu pour désigner (et encore, l'ambiguïté subsiste) les collaborateurs du *Lycée* alors que Guillard, rédacteur de *La Gazette des écoles*, écope régulièrement de ce titre généralement dépréciatif¹⁴⁷. Le 7 juillet 1831, pour la première fois, et alors qu'Hachette n'en est plus propriétaire, *Le Lycée* sort des presses au format *in-folio*, calibre attendu du quotidien, né en 1800. Il n'est plus paginé sur l'année et sa taille s'est considérablement réduite puisqu'il ne dépasse pas, en général, quatre pages et atteint exceptionnellement huit avant le 16 juin 1831, date du changement de main officiel du *Lycée* qui devient le *Journal des sciences et des sociétés savantes*.

¹⁴⁵ Chartier, Roger, Martin, Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française*, t.2, p. 574

¹⁴⁶ *Le Lycée*, op. cit., t.7, 3 mars 1830

¹⁴⁷ Cf. par exemple *Le Lycée*, op. cit., t.7, 13 mai 1830



Figure 4 : Le premier numéro du *Lycée* au format *in-4°*, le 3 mars 1830

Cette tendance du *Lycée* à adopter des pages de plus en plus grandes se retrouve dans bien des titres de l'époque qui, à partir de 1828, cherchent à compenser la hausse de la taxe postale, notamment en accueillant des réclames. Popularisées en Angleterre et en Amérique dès 1828, elles font leur apparition dans *Le Lycée* en 1830 et constituent un revenu appréciable : le *Journal des débats* ou la *Gazette de France* à la même époque peuvent dégager, grâce à elles, un produit de 200 000 à 250 000 francs par an¹⁴⁸. Ici, petit joueur, *Le Lycée* propose 75 cents la ligne dans l'encart réservé au Bulletin d'annonces qui occupe cependant parfois toute la dernière page.

En même temps, *Le Lycée*, qui paraissait deux fois par mois, en 1827 accroît progressivement son rythme de publication. Le journal devient un hebdomadaire dès le 6 juillet 1829 puis, à l'occasion du premier changement de format, sort chaque jeudi et chaque dimanche à partir du 15 mars 1830¹⁴⁹ : « une périodicité plus fréquente nous fournira les moyens de satisfaire plus tôt la curiosité, et surtout de propager plus efficacement nos

148 Cf. Hatin, Eugène, *Bibliographie...*, op. cit.

149 Cf. AN F18 379, Dossier d'actes officiels concernant *Le Lycée* (1827-1832), lettre d'Hachette à la préfecture

doctrines »¹⁵⁰. Cette séduction qu'exerce le genre du quotidien d'opinion sur la revue n'est pas neuve, *Le Censeur européen* avait subi une attraction identique en passant d'hebdomadaire à quotidien, de 1817 à 1820. Tout le problème du *Lycée*, qu'on retrouve dans *Le Globe*, est de coller au modèle politique du quotidien sans abandonner l'héritage de la *review* encyclopédique à la pagination annuelle suivie, comme un recueil, et aux articles de fond réputés qui rompent avec la frénésie de la simple gazette. *Le Lycée* n'a pas de mot assez dur pour flétrir les « gazetiers »¹⁵¹ qui se repaissent du scandale, amplifient la rumeur, s'en prennent autant à l'athéisme qu'au parti prêtre, par pur opportunisme. A «l'appel aux passions », il préfère « l'examen froid et scrupuleux de la réalité ». Plutôt que de se compromettre avec la superficialité de vaines polémiques, « il ne craindra pas de descendre dans le détail de l'organisation universitaire ». C'est faire clairement le choix de l'article de fond, en vogue suite à la fondation en 1825 de la *Revue britannique* qui se rend célèbre par ses *essays* et séduisit la jeune France libérale.

Les journaux qui s'en réclament n'hésitent pas à étaler leurs « enquêtes » sur plusieurs numéros dans l'espoir de sortir du simple et éphémère article de presse pour reconstituer les feuillets en livre. Le *Code universitaire* d'Ambroise Rendu, et de nombreuses réflexions de collaborateurs du *Lycée* sont réparties sur plusieurs mois comme « De la traduction », de Burnouf, en 1827, ou « Education d'un aveugle » par, Th. Lebrun, l'année suivante. La solution toute trouvée est de se saisir d'un fait d'actualité pour remonter l'histoire comme le fit Charpentier en 1827 avec son long « Tableau de l'instruction publique en France depuis 1791 jusqu'en 1827 ». Signalons qu'en 1829 apparaît la *Revue des deux mondes*, dont l'aura n'a pas pu ne pas atteindre *Le Lycée*. Son succès dans le camp libéral explique peut-être alors que le journal d'Hachette ait voulu s'en inspirer et échapper au carcan étroit de la presse professionnelle pour aspirer à la grande presse politique et littéraire.

Quant au prix, il ne cesse, lui, de décroître. Avant l'audacieuse révolution d'E. de Girardin qui divisa par deux en 1836 le prix du quotidien, l'abonnement annuel de ces

¹⁵⁰ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.7, 3 mars 1830

¹⁵¹ *Ibid.*, t.3, 1828. C'est *La Gazette des écoles* qui est ici expressément visée.

grandes feuilles politiques était de 80 francs, prix tout à fait inabordable pour les bourses modestes puisqu'un ouvrier parisien très qualifié touchait environ sept francs par jour. *Le Lycée*, plus modeste, n'a jamais atteint ces tarifs. Au plus, l'abonnement annuel coûtait 40 francs. A partir du 8 mai 1830, quand le journal devient un hebdomadaire, moins fourni, l'abonnement annuel baisse à 25 francs, officiellement pour permettre une plus large diffusion, y compris dans les écoles primaires. Malgré cela, le prix semble constituer un obstacle à la diffusion du journal, ce qui incite à considérer le statut relativement précaire des enseignants, surtout du Secondaire, sous la Restauration¹⁵². En effet, un article du 16 juin 1831 indique « nous espérons [...] pouvoir diminuer le prix d'abonnement ; la bonne volonté des nouveaux rédacteurs sera sans doute secondée par la fidélité des lecteurs »¹⁵³.

Grand adversaire de la presse, A. de Vigny, d'ailleurs écorné dans *Le Lycée*, lui reconnaît pourtant sa nature profonde : « les journaux sont la conversation écrite, voilà tout »¹⁵⁴. A la fois tribune et conversation, la presse fait souvent le choix d'un style vif, d'une écriture rapide. « Les salons exerçaient le pouvoir que le journalisme exerce aujourd'hui » estime à la fin du siècle *La Grande Revue*¹⁵⁵. Elle est la survivance des salons d'Ancien régime mais passés au crible de l'industrialisation et de la démocratisation.

Pour être précis, *Le Lycée* semble autant en voie d'*épistolarisation* que d'*oralisation* selon les catégories posées par D. Kalifa et ses collègues¹⁵⁶. La duplication des discours des professeurs lors des remises de prix ou des académiciens participe de cette dernière tendance. Pour la plupart des maîtres, les discours, lors des remises des prix, sont les seules occasions de manifester publiquement leurs convictions et leurs revendications. Qu'ils soient précautionneusement reproduits et commentés dans *Le Lycée* ne s'explique pas autrement. Aussi les contrôles et tentatives de censure de ces discours paraissent particulièrement

152 Cf. Gerbod, Paul, *La condition universitaire en France au XIXe siècle*, PUF, Paris, 1965, 720 pages et surtout, plus récemment, Savoie, Philippe, *La construction de l'enseignement secondaire...*, *op. cit.*

153 *Le Lycée*, *op. cit.*, t.8, 16 juin 1831

¹⁵⁴ *Le journal d'un poète*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1948, t.2, p. 1138

¹⁵⁵ 1897, t. III, p. 421

¹⁵⁶ José-Luis Diaz, « Avatars journalistiques de l'éloquence privée », in D. Kalifa, *op. cit.*

intolérables. Il n'y a pas de relâchement dans le style, mais les spécificités de l'écriture publique ou de la forme imprimée sont parfois niées, dans le courrier au lecteur par exemple.

Le lien de la presse et de la lettre s'inscrit dans la plus prestigieuse des traditions puisque J.-L. Diaz le fait remonter au *Mercurie Galant*, à la fin du XVIII^e siècle¹⁵⁷. *Le Lycée* n'a pas l'apanage de cette participation du lecteur (parfois prestigieux) au journal : en 1827 par exemple, Salvandy écrit plusieurs fois au *Journal des débats* et sa correspondance a très clairement vocation à être publiée, autant que celle d'Ambroise Rendu dans le périodique d'Hachette. Sous la Restauration, c'est même presque un passage obligé, qui se retrouve dans les titres, *Le Correspondant* (1817 puis à partir de 1829), *Le Courrier français* (dès juin 1819), sans prendre jamais le ton frivole et mondain des correspondances féminines inaugurées par Mme De Girardin après 1830. L'excroissance de la rubrique « Correspondance » dans *Le Lycée* est un signe du caractère de plus en plus privilégié de cette énonciation bien particulière, dont le statut est ambigu. Elle emprunte, en effet, à la fois à la tradition aristocratique de la correspondance épistolaire et à la demande contemporaine de démocratisation de la parole puisque du membre du Conseil royal de l'Université au petit régent de Perpignan, tous peuvent publier dans *Le Lycée*.

La répartition des correspondants sur tout le territoire n'est cependant pas uniforme. Avançons prudemment : bien des lettres ne sont ni datées, ni localisées, ni signées et beaucoup sont écrites par des rédacteurs du *Lycée* qui se gardent bien de mentionner leur appartenance au journal, mais entretiennent artificiellement l'idée d'un possible dialogue entre tous les enseignants de l'Université isolés et livrés à eux-mêmes. Geruzez¹⁵⁸, Artaud¹⁵⁹, Patin¹⁶⁰, Guigniaut¹⁶¹, qui peut se prévaloir du poste de directeur de l'École normale, se prêtent au jeu. On ne peut donc cartographier, sans prendre le risque d'une trop grande marge

¹⁵⁷ Diaz, José-Luis « Presse et épistolaire au XIX^e siècle : la scansion des *Lettres parisiennes* de Mme de Girardin (1836-1843) », *Médias 19* [En ligne], Publications, Guillaume Pinson (dir.), La lettre et la presse : poétique de l'intime et culture médiatique, 4. LA LETTRE DE L'ÉCRIVAIN-JOURNALISTE, mis à jour le 21 septembre 2012

¹⁵⁸ *Le Lycée*, op. cit., t.4, 1829, p. 527

¹⁵⁹ *Ibid.*, p.42-43

¹⁶⁰ *Ibid.*, t.7, 30 septembre 1830

¹⁶¹ *Ibid.*, t.7 et 8, 2 décembre 1830, 12 et 26 mai 183.

d'erreur, les correspondants du *Lycée*. Il apparaît cependant qu'outre l'écrasante domination parisienne, une majorité de lettres vient du nord de la France. Le Sud-est et l'Ouest envoient peu de courrier au *Lycée*, en particulier l'Ouest, dont nous n'avons pas trouvé signe une seule fois. Il n'y a, là, rien de très surprenant : ce sont dans les grandes villes que se trouvent les lycées royaux qui accueillent les agrégés, partenaires privilégiés du *Lycée*. Que les zones où la concentration d'établissements est moindre soient moins représentées dans la rubrique « Correspondance » semble logique. C'est cependant le signe qu'à quelques exceptions près (un avocat à Chartres¹⁶² ou le maire de Saint-Dié¹⁶³ par exemple, et encore : les deux parlent bien de politique scolaire) *Le Lycée*, quoiqu'il tente de s'émanciper de la presse professionnelle, n'est lu que par des enseignants et le personnel de l'Université.

La lettre autorise une insolence, une liberté de ton que seul le courrier des lecteurs peut assumer et permet, ensuite, à la rédaction de répondre, sur le ton d'une conversation et d'aborder l'actualité politique concrète. *Le Lycée* peut ainsi imprimer et diffuser, sans avoir à porter l'entière responsabilité de ce qui n'est jamais censé être que des propos tenus par des abonnés, certes, mais non des rédacteurs. Ce contournement de la censure¹⁶⁴ est d'autant plus aisé qu'avant les Trois Glorieuses, les lettres sont souvent anonymes. La réalité se montre légèrement plus trouble : certains rédacteurs du journal pouvaient être tentés de prendre la plume, sous la couverture de l'anonymat, dans la rubrique « Correspondance ». L'enjeu est de grossir, bien sûr, l'impression d'émulation autour du *Lycée* et de susciter des polémiques en espérant entraîner la réaction de lecteurs. Théry et Filon s'opposent ainsi sur la nature profonde de la rhétorique, échangeant plusieurs articles en 1828 avant que Filon conclue : « de semblables débats, répétés souvent, ne peuvent qu'avancer la découverte de la vérité »¹⁶⁵.

C'était aussi un procédé utile pour exprimer une vue divergente de la ligne officielle du *Lycée* sans remettre en cause la sacro-sainte unité de l'équipe¹⁶⁶. C'est le cas lorsqu'A.

¹⁶² *Ibid.*, t.2, 1828, p. 282-284

¹⁶³ *Ibid.*, t.8, 9 juin 1831

¹⁶⁴ *Le Lycée*, qui se fait ici expert, n'innove cependant pas : les monarchistes *Lettres champenoises* en 1817 ou les libérales *Lettres normandes* entre 1817 et 1825, avaient usé du même procédé.

¹⁶⁵ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.2, 1828, p.112

¹⁶⁶ Patin était coutumier du fait dans *Le Globe*. Tout laisse à croire qu'il ne s'en priva pas dans *Le Lycée*.

Marrast, dont le principal tort est certainement de n'être pas normalien et de s'être désolidarisé de l'éclectisme de V. Cousin, pousse jusqu'au ridicule son souhait d'égalité scolaire lors d'une séance à l'Athénée reproduite dans *Le Lycée* du 5 mars 1830. La réponse, sarcastique, prend la forme d'une lettre anonyme. Que *Le Lycée* la publie, quel qu'en soit l'auteur, suffit pour considérer que la « Correspondance » servait aussi à rappeler à l'ordre les rédacteurs trop indépendants. Pour se désolidariser de l'épuration que le journal tente d'imposer à l'Université après les Trois Glorieuses, Guigniaut, directeur de l'École normale, prend la défense, dans un courrier du 30 septembre 1830, de l'abbé Belmont, aumônier du collège Louis-le-Grand pourtant attaqué par *Le Lycée*.

L'importance de la correspondance se fait donc de plus en plus sentir, au point d'occuper parfois jusqu'aux deux tiers du journal en 1831, à une époque où, sans doute, la majorité des collaborateurs avait déserté la rédaction. Bref, la correspondance permet d'humaniser la relation qui se tisse entre le journal et le lecteur, d'entretenir la diversité des points de vue - preuve de libéralisme - et de suggérer un modèle du bon lecteur, éminemment réactif.

Les dernières années de la Restauration et les premières de la Monarchie de Juillet voient se multiplier les revues à coloration politique, certaines prestigieuses, comme manifestations d'un public bourgeois (le droit de vote est encore censitaire) séduit par la récente liberté de la presse. Ce ne fut qu'après la libéralisation de 1830 puis les lois de septembre 1835 qu'un cap fut franchi et que la presse élargit le champ jusque-là restreint de ses lecteurs comme de ses rédacteurs puisque la loi du 14 décembre 1830 réduisit de plus de moitié le cautionnement exigé pour ouvrir un journal (de 6 000 à 2 400 francs de rente). *Le Lycée* se situe donc dans une zone intermédiaire, de lente transformation, quand que la crise éditoriale de 1825-1826 laisse bien des éditeurs espérer percer dans les revues : les Dondey-Dupré en lancent trois coup sur coup, la *Revue protestante*, la *Revue britannique* et la *Revue germanique*, annoncée, mais dont le premier numéro ne sortit des presses qu'en 1835. Auguste Sautelet est à l'origine en juillet 1826 de la *Revue américaine, journal mensuel* et en 1827 de la *Revue pittoresque, journal des arts et du dessin*, éditée par Duverger, qui prit aussi en charge l'impression du *Lycée*. Milieu foisonnant donc mais instable comme il a été montré : les revues apparaissent,

disparaissent, changent de main. Les places sont chères, les élus rares. *Le Lycée*, ici avant-gardiste (la politique de compression des prix pour toucher un public plus large), là suiviste (le grand format et les annonces) n'en fut pas, il faut en convenir.

B. Les échanges avec les autres journaux de la Restauration

Afin d'assurer sa transition, toute politique, du livre à la presse moderne, *Le Lycée* devait encore s'insérer dans le réseau journalistique de la fin des années 1820, profitant parfois du courrier des lecteurs puisqu'il est fréquent qu'un abonné, après avoir soumis une lettre polémique à un journal, l'envoie également au titre concurrent, à dessein d'entretenir la controverse.

L'Avenir, *Le National*, *Le Correspondant*, *Le Précurseur*, *La Révolution*, titres en général de la sphère libérale, sont de plus en plus fréquemment cités dans le périodique d'Hachette qui ne recule pas devant la controverse avec certaines feuilles contre-révolutionnaires comme *Le Catholique*, animé par le baron d'Eckstein de 1826 à 1829, d'autant moins qu'il est plus facile d'attaquer la presse ultra que de s'en prendre directement au gouvernement. Aussi n'est-il pas exceptionnel de voir *Le Lycée* reproduire intégralement un article, que ce soit pour le louer ou l'attaquer. Le 19 mai 1831, par exemple, *Le Lycée* reproduit intégralement un long article de *L'Avenir*, le journal catholique de Félicité de Lamennais, article qui lui-même cite *Le Messager des chambres*, *Le journal de Paris*, *Les Débats*, *La Révolution*, *Le Globe* (devenu à l'époque saint-simonien). S'appuyer sur de nombreux titres permet d'affirmer sa propre position et d'entretenir une polyphonie qui assure la promotion de chacun.

Dans la majorité des cas, les empoignades sont pour partie feintes et le ton reste le plus souvent courtois. Les temps du *Lycée* ne sont pas ceux des duels fameux entre rédacteurs des grands quotidiens politiques, survenus lorsque la presse eut acquis un pouvoir bien plus considérable dans la seconde partie du XIXe siècle. *Le Lycée*, qui, en cela, ne peut se réduire à un périodique militant, ne manque pas de brouiller les pistes, même sur les questions les plus

sensibles, comme celle de la liberté de l'enseignement. Lorsque *Le Moniteur*, « qui est le journal du gouvernement »¹⁶⁷, s'y oppose et donc rejoint *Le Lycée*, son article est certes publié mais son langage est jugé « captieux et diplomatique »¹⁶⁸. Au contraire, avec une presse favorable à une totale liberté scolaire, la concorde l'emporte : « nous aimons à discuter avec le *Correspondant*, reconnaît par exemple *Le Lycée*, parce que ce journal bannit les personnalités pour s'occuper des choses »¹⁶⁹, bien qu'il soit nettement plus conservateur que celui d'Hachette et tente d'être un *Globe* des milieux catholiques conformistes. Hebdomadaire, puis bihebdomadaire, il était animé par Louis de Carné, Edmond de Cazalès, Eloi Jourdain (dit Charles Sainte Foi), Franz de Champagny et vécut jusqu'en août 1831 pour se transformer alors en *Revue européenne*. La flatterie est parfois poussée plus loin encore, surtout avec le *Correspondant* « dont nous désavouons les doctrines politiques et religieuses en reconnaissant le vaste mérite de sa rédaction »¹⁷⁰. Le principal mérite du *Correspondant* n'es-il pas de s'opposer systématiquement à *L'Avenir* de F. de Lamennais, opposition de personne plus que de ligne depuis que Lamennais avait tenté, sans succès, à l'automne 1830, de grossir les rangs de *L'Avenir* en débauchant les rédacteurs du *Correspondant* ?

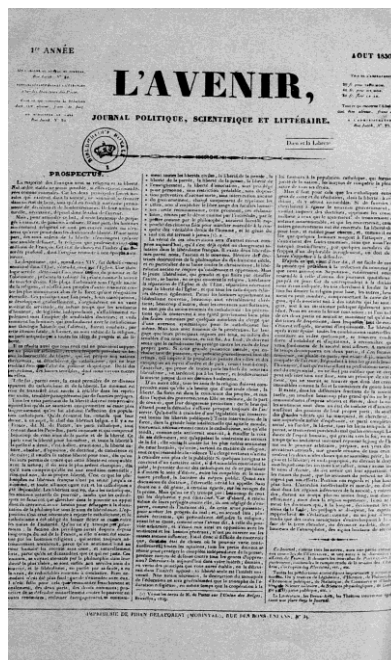


Figure 5 : *L'Avenir*, de Félicité de Lamennais, en août 1830. Adversaire résolu du *Lycée*, le journal a pour adage « Dieu et la liberté ». A quelle faction libérale profite la révolution des Trois Glorieuses ?

¹⁶⁷ *Le Lycée*, op. cit., t.5, 1829, p.728

¹⁶⁸ *Ibid.*, p.728

¹⁶⁹ *Ibid.*, t.7, 28 avril 1830

¹⁷⁰ *Ibid.*, 17 février 1831

Le Lycée entretenait donc un dialogue permanent avec les titres contemporains, même hors de son propre camp, avec *La Gazette*¹⁷¹, *La Quotidienne* ou *Le Moniteur*, journal officiel du gouvernement, et surtout hors de ses premiers centres d'intérêt : *La Gazette des écoles*, elle aussi destinée à l'opposition, elle aussi dirigée par un normalien, Guillard, ne rencontre que le mépris du *Lycée*. Il est clair que ce dernier préfère se voir confondu avec la grande presse littéraire et politique.

Cependant, pour exister, il faut bien, comme il le fit, sur un autre terrain, avec le *Bulletin universitaire*, justifier de son caractère exceptionnel et irremplaçable, quitte à jouer sur un *ethos* de la déploration et de l'isolement. « La grande question de l'instruction publique et de la légitimité du régime universitaire s'agite, disserte donc un rédacteur du *Lycée*, avec une nouvelle ardeur dans les journaux. De tous côtés, ce n'est qu'un cri d'impatience et de haine contre le système établi. Les uns le maudissent, les autres l'excommunient. *La Gazette* et la *Quotidienne* n'y voient qu'impiété, immoralité, persécution religieuse ; pour les feuilles libérales, c'est contre le monopole qu'elles s'emportent, contre les exactions universitaires et l'influence encore dominante du clergé. [...] Or, contre ce débordement de toutes les haines [...] quels défenseurs l'Université a-t-elle à opposer ? Personne »¹⁷². Il y a de la posture pour *Le Lycée* à s'ériger en ultime rempart de l'Université face aux hordes du parti prêtre. Mais peu importe. L'intérêt est de saisir la place que tente d'occuper *Le Lycée* sur la scène journalistique, de le voir jouer simultanément sur deux tableaux en apparence contradictoires : s'évader de la presse professionnelle, s'intégrer dans un réseau de titres prestigieux avec lesquels discuter et en même temps se désolidariser d'eux pour mieux faire sentir sa singularité.

C. L'influence décisive du *Globe*

¹⁷¹ *Ibid.*, 3 mars 1830 ; fondée en 1631, *La Gazette* était favorable à la cause ultramontaine.

¹⁷² *Ibid.*, t.5, p.337-338, 1829

De tous les journaux contemporains, le seul qui puisse se rapprocher réellement du *Lycée* est *Le Globe*, journal littéraire puis philosophique et littéraire à partir de 1827 et enfin philosophique, littéraire et politique en 1828. Fondé en 1824 par un groupe de journalistes inconnus, il devint vite « un des périodiques les plus en vue de la Restauration »¹⁷³ et attira dès lors les plumes les plus fameuses : Jouffroy et Cousin, bien sûr, mais aussi Sainte-Beuve, Mérimée et Stendhal, au point d'alimenter encore la nostalgie de la *Revue des deux mondes* et du courant orléaniste à la fin du XIXe siècle. C'est *Le Globe* qui, le premier, en 1825, usa du terme de « Jeune France » pour désigner la nouvelle génération libérale, empreinte d'un romantisme progressiste. *Le Lycée* récupéra le terme quelques années plus tard, pour s'y identifier avant de s'en éloigner. Quel rapport entre *Le Globe*, au firmament de la presse littéraire, et *Le Lycée*, aussi modeste qu'anonyme ?

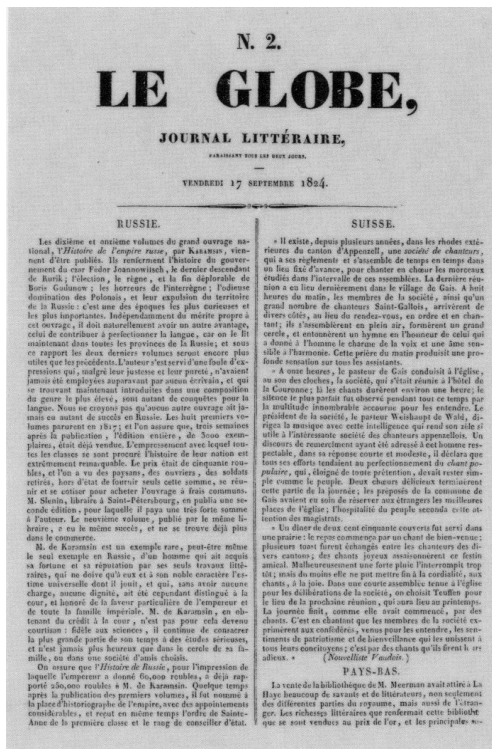


Figure 6 : *Le Globe* en 1824, l'écrasante référence intellectuelle du *Lycée*

Tous deux sont un temps proches des doctrinaires, tous deux fondés par des normaliens, L. Hachette dans un cas, Paul-François Dubois dans l'autre, promotion 1812, la même que Pécllet et Poirson. Dubois, contrarié comme tant d'autres par les tracasseries d'une administration conservatrice, avait un temps envisagé l'édition avant de choisir franchement

¹⁷³ Goblot, Jean-Jacques, *Le Globe...*, op. cit., p.7

la presse. *Le Lycée* ne manque jamais une occasion d'encenser Dubois, « jeune et brillant talent »¹⁷⁴ et de clamer haut et fort, après la chute des Bourbons, qu'une place d'inspecteur général devrait lui revenir, ce qui est finalement le cas en septembre 1830, grâce à l'influence de V. Cousin. Enfin, en 1840, Dubois succède à Cousin à la tête de l'École normale, Dubois qui ne cessait de faire chorus aux réclamations du *Lycée* sous Charles X, en réclamant à Vatimesnil la réouverture de cette École normale, lieu de tant de souvenirs, « chers et sacrés ». Comme *Le Lycée*, *Le Globe* se laisse progressivement happer par la politique, à la faveur de la réforme de juillet 1828, qui supprime l'autorisation préalable pour la presse politique. Les périodiques en froid avec Villèle l'année précédente n'ont plus à se cacher ni nécessairement à pester contre le régime. *Le Lycée* et *Le Globe* adhèrent à la formule de Sainte-Beuve qui voyait dans le sage gouvernement Martignac « le moment calme et sensé de la Restauration »¹⁷⁵.

De persécutés, ces journaux, progressivement, acquièrent les bonnes grâces et le soutien du pouvoir : le comte Duchâtel, Augustin Périer, le général de La Fayette, le banquier Laffitte, Louis de Saint-Aignan ont fait une entrée fracassante aux Assemblées alors que Royer-Collard, reçu à l'Académie française en novembre 1827¹⁷⁶, réélu largement député quelques jours plus tard, était devenu en février 1828 président de la Chambre et avait fait l'unanimité du centre gauche au centre droit, du *Globe* au *Lycée*. *La Quotidienne* et *La Gazette des écoles* font respectivement au *Globe* et au *Lycée* le même reproche de se transformer en journal gouvernemental. Les deux journaux cherchent à se rapprocher du quotidien sans abandonner l'héritage de la *review* encyclopédique à la pagination annuelle suivie. *Le Globe* a, ici, l'avantage de l'antériorité et *Le Lycée* est condamné à lui emboîter le pas. Lorsque celui-ci naît, en 1827, celui-là est bihebdomadaire, rythme de parution que choisit finalement *Le Lycée*. D'abord *in-4°*, *Le Globe* passa au format *in-folio* en février 1830, quelques semaines avant que le journal d'Hachette choisisse lui-même un format plus grand public. La proximité entre les deux titres ne s'arrête pas là : les comptes rendus des séances de la Société pour l'enseignement élémentaire sont publiés conjointement dans l'un et l'autre

¹⁷⁴ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.7, 2 septembre 1830

¹⁷⁵ Cf. *Portraits contemporains*, t.1, p.413

¹⁷⁶ L'évènement fut l'un des premiers couverts par *Le Lycée*, cf. *Le Lycée*, *op. cit.*, t.1, 1827, p.75

journal¹⁷⁷ et le dialogue entre eux se poursuit sans rupture de 1827 à 1831. Bien qu'ils soient en désaccord sur la question, centrale pour *Le Lycée*, de la liberté de l'enseignement, les rédacteurs d'Hachette ne cessent de louer la qualité des arguments du *Globe* et de reconnaître aux articles des 6, 13 et 24 septembre 1828 sur ce sujet, franchise, honnêteté, rigueur¹⁷⁸. Lorsque *Le Lycée* reparait après les Trois Glorieuses, il titre le 5 août « Une ère nouvelle ». La formule n'a rien d'anodin quand on sait que quelques jours plus tôt, le 1^{er} août, Lerminier s'enflammait dans *Le Globe* : « Il faut le dire, une ère nouvelle commence. Le siècle politique est ouvert ». Enfin, quand Dubois connut des démêlés avec le nouveau régime, en 1830, *Le Lycée* fut l'un de ses plus fidèles défenseurs¹⁷⁹.

Dubois définit le groupe littéraire du *Globe* comme une « association d'hommes jeunes, inconnus, audacieux »¹⁸⁰. La formule ne pourrait-elle pas s'appliquer aussi à l'équipe du *Lycée* ? Elle convient d'autant mieux que de nombreux auteurs émergent aux deux revues. S'il est bien rare que leurs noms soient cités côte à côte, retenons ce que disent MM. Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve et F. G. Levrault de Guigniaut, qui fut « l'un des premiers actionnaires et coopérateurs du *Globe* et l'un des fondateurs du *Lycée, journal de l'instruction publique* dans lequel il fit insérer quelques morceaux »¹⁸¹. Bien d'autres suivirent son exemple à commencer par Patin, Théry¹⁸² ou Farcy, entre autres. Le normalien Artaud écrivit également au *Globe* au moins jusqu'en 1830¹⁸³. Mais Geruzez aussi, compta parmi les rédacteurs du *Globe* et, en 1837, Hachette publia les *Essais d'histoire littéraire*, choix d'articles de Geruzez paru dans le journal de Dubois. A. Thiers signait « Y. » dans *Le Globe* or, à la même époque, dans *Le Lycée*, plusieurs articles portent le même paraphe, comme le « Cours d'histoire moderne »¹⁸⁴ qui est une analyse admirative des positions « éminemment raisonnables » soutenues par Guizot en faveur de « l'unité de l'Europe » et de la nécessaire liberté de la « science historique » à l'occasion de son premier cours suite au rétablissement dont il fut l'objet grâce à l'arrivée, en 1828, de Vatimesnil. Qui se cache derrière les initiales

¹⁷⁷ Par exemple, parmi bien d'autres occurrences, au t.1, p.327-329. Le texte est une exacte reprise de celui paru dans *Le Globe* du 30 janvier 1828.

¹⁷⁸ *Le Lycée*, op. cit., t.3, 1828, « De l'Ecole normale », p.343-347

¹⁷⁹ *Ibid.*, t.7, 13 mai 1830

¹⁸⁰ Goblot, Jean-Jacques, *La Jeune France...*, op. cit., p.10

¹⁸¹ *Biographie universelle des contemporains depuis 1788 jusqu'à nos jours*, Paris, 1834, t. V, p.298

¹⁸² Cf. AN F17 21777, dossier « Augustin-François Théry (1796-1878) »

¹⁸³ Cf. AN F17 20044, dossier « Nicolas Louis Artaud (1794-1861) »

¹⁸⁴ *Le Lycée*, op. cit., t.2, 1828, p.185-193

« C.R. » en bas de l'article « Histoire de l'enseignement, De la liberté de l'enseignement public »¹⁸⁵ ? En tout cas, l'auteur décide de contester (en termes mesurés et respectueux) la position du *Globe*, très favorable à une totale liberté d'enseignement. Charles Rémusat, historien, philosophe, collaborateur régulier de ce périodique promis à une brillante carrière politique aurait-il voulu exprimer une voix divergente qui trouvait dans *Le Lycée* une oreille attentive ? *Le Globe* et *Le Lycée* eurent donc au moins cinq collaborateurs communs, peut-être sept, éventuellement davantage, l'anonymat de la majorité des articles nous condamnant à beaucoup d'incertitude.

Que *Le Lycée* ait cherché un modèle auprès du journal de Dubois, de trois ans son aîné, nous incite à penser, une fois de plus, qu'il cherchait à s'émanciper du strict champ de la presse professionnelle et corporatiste. A bien des égards, les destins du *Globe* et du *Lycée* sont liés et envisager l'un pour mieux penser l'autre permettra de comprendre les raisons de la brusque extinction du premier journal de L. Hachette au début de la Monarchie de Juillet. La mise en évidence de cette proximité a pour mérite de souligner une fois de plus l'adresse de L. Hachette qui compense sa jeunesse par l'appel à des auteurs plus expérimentés. Marrast, principal rédacteur du journal *La Tribune*, Artaud, écarté par Villèle pour ses textes dans le libéral *Courrier français* fondé en 1820, Thiers, collaborateur de *La Gazette d'Augsbourg*, et, bien sûr, les compagnons du *Globe* avaient donc une pratique du journalisme antérieure à la création du *Lycée* et purent apporter un peu de professionnalisme à la bonne volonté de l'éditeur du 12, rue Pierre-Sarrazin.

Si la Jeune France du *Globe* fut si vertement raillée par les rédacteurs du *Lycée* après 1830, c'est que l'équipe de Dubois, un temps partagée, refusant de monter dans le train de la révolution, avaient fait imprimer un prospectus appelant à respecter « l'ordre constitutionnel ». Dubois quitte prudemment Paris, Rémusat se terre. Charles X en fuite, Leroux se radicalise, Dubois au contraire se montre très modéré et tente dès ce moment de quitter *Le Globe* avec la majorité des rédacteurs alors même que l'équipe du *Lycée* se

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 291-299

renouvelle et se défait des plus fameux collaborateurs du périodique qui n'a plus que quelques mois à vivre: il est temps de se mettre aux affaires, de tourner la page infantile du journalisme.

Mais là où *Le Globe* sut se ménager une certaine indépendance, au point de prendre rapidement ses distances avec l'expérience Martignac, *Le Lycée* préféra réitérer sa confiance au gouvernement. Cette grande indépendance permet à Sainte-Beuve de prétendre, dès 1831, que le journal de Dubois « n'a pas été fondé et n'a pas grandi sous le patronage des doctrinaires »¹⁸⁶ et P. Leroux, l'un de ses fondateurs, d'y reconnaître « le premier journal socialiste » en 1849. Dans cette assertion toute polémique, la tentative de récupération est flagrante, mais elle prouve que bien après sa disparition en 1831, *Le Globe* continue à faire parler de lui, à une époque où déjà *Le Lycée* est bel et bien oublié. Même profil avec, dans les deux cas, une équipe d'une trentaine de rédacteurs autour de laquelle gravitaient plusieurs personnalités plus isolées, approximativement même durée de vie (sept ans pour *Le Globe*, cinq pour *Le Lycée*), même déclin immédiatement après l'avènement d'une révolution pourtant chaudement applaudie. Mais *Le Lycée* demeura dans l'ombre de son imposant grand frère, incapable d'apporter à l'importante cohorte de ses rédacteurs la cohérence nécessaire pour fonder une école de pensée, incapable de se dissocier des doctrinaires et de marquer son indépendance à l'égard du régime dans ses dernières années, sans doute parce qu'Hachette, plus jeune que Dubois, n'avait pas les moyens d'imposer sa revue (*Le Globe* était distribué à l'étranger quand *Le Lycée* semblait peiner, on l'a vu, à pénétrer toutes les régions de France) ni peut-être l'ambition de tout investir dans la presse.

¹⁸⁶ Cf. *Œuvres*, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1950, t.1, p.931

Deuxième partie : La ligne politique du

***Lycée*, ses combats**

1. Le poids de l'histoire

A. Assumer les héritages de l'Ancien régime et de la Révolution

L'Université, « fille aînée de la Révolution »¹⁸⁷ ? Sur les plans philosophique, éducatif, éditorial, *Le Lycée* peine à cacher son malaise à l'égard de la Révolution dont la liberté promise avait dégénéré en dictature. « La révolution qui changea tout, dut remuer le sol universitaire comme le monde politique [...]. L'instruction publique devait, comme tout le reste, être changée par la révolution » et malgré « la hardiesse et l'imprudence des essais » qui la caractérisent, ceux-ci ne doivent pas cacher « les vues utiles et d'heureuses innovations [...] expressions d'un besoin réel » à savoir que « l'éducation publique [...] n'était point assez en rapport avec les idées modernes et les nécessités contemporaines »¹⁸⁸. Conspuer 1793, qui est la révolution des déclassés, du ressentiment, qui avait flétri la liberté, pour mieux sauver 1789, révolution au profit de la classe moyenne, voilà la ligne générale du *Lycée*, qui ne pouvait évidemment pas compter pour rien l'héritage de la Révolution puisqu'il lui devait « la première école normale surtout, sortie du sein même de la révolution, toute brillante de génie et de lumières, comme le soleil du sein du chaos et de la nuit »¹⁸⁹.

S'il s'entend pour croiser le fer avec le baron d'Eckstein¹⁹⁰, convaincu, avec Joseph de Maistre, que la Révolution assied le triomphe du matérialisme, *Le Lycée* pousse même l'audace jusqu'à énumérer les défauts, en matière d'enseignement, de l'Ancien régime. Le

¹⁸⁷ *Le Lycée, op. cit.*, t.2, p.145

¹⁸⁸ *Ibid.*, t.1, 1827, p.6

¹⁸⁹ *Ibid.*, t.3, 1828, p.9

¹⁹⁰ *Ibid.*, article en réaction à *Sur l'état actuel des affaires par le baron d'Eckstein*, p.6-13

« vice radical de l'ancien système universitaire » était de manquer d'une organisation centrale pour lui donner son unité. « Un défaut de l'ancienne éducation, c'était de rester trop grecque ou latine [...] de ne pas assez se fondre dans le caractère moderne », insistait Charpentier, attentif, dès le premier article du premier numéro du *Lycée*, à prendre ses distances avec l'Ancien régime sans cependant marquer de rupture trop nette et à engager le journal sur la voie de la modernité.

Nul n'ignore, parmi les défenseurs de l'Université que celle-ci doit faire preuve de sa capacité à répondre aux exigences de la société moderne, loin de l'autoritarisme impérial, assez souple pour assurer la synthèse entre différents héritages, dans « l'heureuse alliance des principes monarchiques et des libertés nationales »¹⁹¹, loin de « l'abîme des révolutions ». En 1841 encore, Desmichels, alors recteur de Rouen, la définit comme « un pouvoir modérateur destiné à concilier l'expérience du passé avec les leçons du présent »¹⁹². Cette acceptation du passé qui ne passe pas est essentielle. Quelques années avant la parution du *Lycée*, plusieurs publications revisitent l'image noire de la Révolution. Le libéral Mignet, grâce à son *Histoire de la Révolution française de 1789 jusqu'en 1814*, achevée en 1824, reconnaît le bien-fondé des audaces des classes moyennes entre 1789 et 1791, marquant le juste essor d'une bourgeoisie jusqu'alors exclue du pouvoir. Thiers, collaborateur du *Lycée*, avec son *Histoire de la révolution française* en dix volumes, de 1823 à 1827, accomplit une œuvre similaire, permettant enfin au public éclairé d'avoir une image moins manichéenne de la Révolution.

« Bonne pour former des savants », la vieille instruction « n'entraîne pas assez avant dans les besoins de la vie moderne [...] les sciences n'y avaient pas une assez large part » : « on ne semblait pas assez comprendre que l'éducation qui, chez les anciens, devait entièrement porter sur les lettres, puisque l'éloquence donnait le pouvoir [...] chez les modernes [...] doit être aussi scientifique que littéraire puisque l'industrie est devenue une puissance pour les états, une ressource pour les individus »¹⁹³ et que, peut-on comprendre en creux, les sciences échappant encore aux écoles ecclésiastiques, cette nouvelle ligne

¹⁹¹ Extrait de l'article 1 de l'ordonnance du 10 février 1828, signée Vatimesnil, publiée dans *Le Lycée*, *op. cit.*, t.2, 1828, p.376

¹⁹² Cité par Paul Gerbod, *op. cit.*, p.114

¹⁹³ *Ibid.*, p.9

pluridisciplinaire permettait d'échapper au contrôle des prêtres. Alors que la légitimité culturelle est encore dans le camp des lettres, l'éminence de la connaissance scientifique ne cesse donc d'être brandie, dès les débuts du *Lycée*, dont la rédaction accueille beaucoup de scientifiques, à commencer par Cournot. Un compte rendu de séance de l'Académie française est, par exemple, l'occasion d'une célébration de Laplace, dans la grande tradition des Galilée, Kepler, Newton et « ses titres littéraires » sont prétendus « inséparables de ses titres scientifiques »¹⁹⁴ alors que le vieux comte Daru, fait pair de France en 1819, continue à maintenir que « pour le maniement des affaires, il manque quelque chose à ceux qui ont passé leur vie dans l'étude des sciences exactes »¹⁹⁵. *Le Lycée* ne cessa de renforcer sa composante scientifique.

C'est, dit l'auteur, dans son tableau chronologique de l'enseignement depuis la fin de l'Ancien régime, pour répondre à ce besoin que les écoles centrales furent créées, appliquée à la diversité sociale, tentant d'« offrir à chacun, selon son tempérament, une nourriture solide ». Mais elles avaient encore le défaut d'être trop uniformes, de ne pas se plier aux particularismes locaux et de demander trop d'efforts à l'enfant, tout juste sorti du primaire. Elles délaissaient trop les Lettres. Cet enseignement « écrase l'intelligence plus qu'il ne l'éclaire »¹⁹⁶. L'auteur voit dans les écoles centrales un premier et très estimable mouvement de démocratisation : « elle était belle, elle était séduisante, cette idée d'appeler tout un peuple aux sources de la science »¹⁹⁷, sans qu'une organisation réaliste ait pu, malheureusement, pérenniser ces bons principes. C'est là le principal grief du *Lycée* et de ses amis contre la Révolution : elle est irréaliste. Ambroise Rendu, pourtant favorable au développement de l'enseignement du Primaire, ne pouvait que blâmer « l'excès de munificence » de la réforme de 1793, d'un effet nul : le législateur avait ordonné la construction d'une école primaire pour toute ville d'au moins 4 000 habitants avec un traitement d'au moins 1 200 francs pour l'instituteur.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 83

¹⁹⁵ *Ibid.*, p.86

¹⁹⁶ *Ibid.*, p.10

¹⁹⁷ *Ibid.*, p.11

Si la Révolution n'est pas rejetée en bloc, elle est en revanche solennellement mise à distance par l'équipe du *Lycée*, sensible autant aux conséquences de son action dans le monde scolaire que dans celui de l'édition. Ce ne fut qu'à l'extrême fin de l'Ancien régime que la propriété littéraire échappa au bon vouloir du Prince puisque c'est en 1777, c'est-à-dire un demi-siècle exactement avant la fondation du *Lycée* que les tribunaux reconnurent que « le privilège en librairie était une grâce fondée en justice »¹⁹⁸ et destinée à récompenser l'auteur pour son travail. L'arrêt rendu par le conseil du Roi du 30 juillet 1778 permit aux auteurs de « procéder par voie de plainte et de contrefaçon » contre les contrefacteurs. La propriété littéraire fut traitée en droit féodal par la Révolution qui, dans ses décrets des 4 août 1789, 17 mars et 3 septembre 1790 abolit pêle-mêle tous les privilèges. La liberté, promise par la Révolution, avait aussi sa signification économique : lutte contre les corporations, les monopoles, défense du marché libre. Il fallut attendre le 29 thermidor an XI pour que l'injustice soit corrigée. Le privilège est alors traité en « indemnité légitime de son travail (de l'auteur) ». Les arrêtés du 29 thermidor an XII, du 30 avril 1825, sur les conclusions de l'avocat Vatimesnil, allèrent dans ce sens. Il n'en demeure pas moins que *Le Lycée*, qui s'exprime à l'occasion d'un procès engagé par un professeur dont le cours fut intégralement reproduit, sans son accord, dans un journal, insiste sur l'importance de la propriété auctoriale : « le but (est) d'assurer à l'homme la propriété de sa pensée contre toute entreprise qui a pour but d'en retirer un profit à son préjudice »¹⁹⁹. Hachette, libraire, et les collaborateurs du *Lycée*, enseignants pour la plupart, ont bien sûr tout intérêt à plaider cette cause qui leur permet en outre de renvoyer dos à dos l'autoritarisme de l'Ancien Régime et l'anarchie aveugle de la Révolution.

C'est à l'Université d'assurer le juste équilibre entre l'Ancien régime qui abandonnait l'instruction aux prêtres et l'Empire qui, dans l'esprit du *Lycée*, se l'appropriait pour satisfaire les rêves de grandeur napoléonien, entre les tenants du despotisme qui regardent du côté de l'Ancien régime ou de l'Empire et les partisans d'une liberté anarchique, aveugles car « repousser toutes garanties d'ordre n'est pas force, c'est faiblesse »²⁰⁰ et « ainsi Bonaparte profita de la confusion et des extravagances de la révolution pour bâtir son despotisme ».

¹⁹⁸ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.3, 1828, p.39

¹⁹⁹ *Ibid.*, p.43

²⁰⁰ *Ibid.*, t.3, 1828, p.54

« L'ordre est, avec l'unité, le premier principe des sociétés et leur premier besoin : ce besoin ne saurait périr ; il reparaît toujours, quoi qu'on fasse : quand l'unité romaine fut rompue, il enfantera l'unité religieuse ; plus tard l'unité féodale, ensuite l'unité monarchique, enfin il enfantera l'unité dans la liberté ». L'autorité universitaire devient, dans un mouvement dialectique, gage de liberté.

B. Quelle position adopter à l'égard de la Jeune France libérale?

« On ne sait si le libre exercice de la pensée est l'âme de la société moderne, ou seulement le prélude à l'instauration d'un dogme nouveau »²⁰¹ ; sur quelles certitudes allait-on construire le nouveau monde quand toutes les précédentes s'étaient effondrées ? Une alternative: il y a la voie, récente, de l'individualisme et celle, plus ancienne, de la nécessaire cohésion sociale autour de valeurs et de connaissances communes. *Le Lycée* emprunte aux deux branches, se plaçant résolument dans la voie de la modernité, mais refusant l'individualisme au profit de l'esprit de corps.

A l'occasion de la réception de Royer-Collard à l'Académie française, Guigniaut se félicite : « la France s'en souvient comme d'un premier service rendu à l'élite de sa jeunesse, alors qu'elle avait tant besoin de fortes et salutaires doctrines »²⁰². Le terme de « doctrinaire », apparu en 1817, n'apparaît pas explicitement, mais l'aveu d'allégeance au mouvement, implicite, n'en est pas moins fort clair. Libéral, *Le Lycée* n'en était pas moins un « ami sincère de la religion »²⁰³, de sensibilité réformiste. S'il ne dédaignait pas reconnaître les mérites de 1789, il professait que « le vrai moyen [...] n'est pas de faire table rase à la manière des révolutions »²⁰⁴, mais de procéder, à la manière de Royer-Collard, par des réformes en douceur. Qu'on ne s'y trompe donc pas : L. Hachette est libéral, certes, et donne

²⁰¹ Bénichou, Paul, *Le temps des prophètes...*, op. cit., p.9

²⁰² *Le Lycée*, op. cit., t.1, 1827, p.75

²⁰³ *Ibid.*, t.2, 1828, p.286

²⁰⁴ *Ibid.*, t.3, 1828, p.10

au *Lycée* cette coloration, mais lui et sa revue ne doivent en aucune façon être confondus (à quelques exceptions près, A. Marrast et Farcy notamment, lequel mourut sur les barricades en 1830 et dont la récupération politique par *Le Lycée* n'est pas sans poser problème) avec des républicains. Dès son installation comme libraire en 1826, L. Hachette doit, au contraire, montrer patte blanche et satisfaire, au moins en apparence, la curiosité d'un régime soupçonneux qui exige certificat de bonnes vie et mœurs, serment de fidélité au souverain et un serment d'obéissance à la constitution fait au tribunal d'arrondissement pour l'obtention définitive du brevet. Les rédacteurs se revendiquent « amis dévoués de la religion, du Roi et de nos glorieuses institutions »²⁰⁵. Ils se montrèrent de surcroît absolument hostile à un certain nombre de valeurs que portèrent au XIXe siècle les républicains comme une totale démocratisation de l'enseignement ou la gratuité scolaire, suspecte car invariablement liée à la charité dispensée par les Lassaliens et les Jésuites. Au contraire même, « rien n'est plus juste que d'exiger des élèves qui sont placés dans les collèges ou qui en suivent les cours une rétribution qui serve à payer les frais de l'instruction qu'ils reçoivent »²⁰⁶. Dans le Primaire, la gratuité n'était envisageable que pour les enfants d'indigents, comme l'avait souhaité Ambroise Rendu, inspirateur de l'ordonnance du 29 février 1816.

L'égalité scolaire n'était pas non plus à l'ordre du jour et lorsque A. Marrast s'exclame à la séance du 25 mai 1829 de l'Athénée « le plus beau jour de ma vie sera celui où, tendant la main à ma cuisinière, je pourrai lui dire : Enfin nous sommes égaux »²⁰⁷, il s'attire les sarcasmes de ses pairs. Il n'hésita pas non plus à défendre le gouvernement, en publiant la réponse d'Ambroise Rendu au *Figaro* et au *Constitutionnel* qui accusaient Vatimesnil d'être vendu aux Jésuites en provoquant « le renvoi, disons mieux la retraite des professeurs et des principaux des collèges qui ont refusé de signer la déclaration prescrite par les ordonnances du 16 juin »²⁰⁸. L'attachement à la monarchie du *Lycée* éclate à chaque page et ses principes éducatifs s'opposent en tout point aux quatre grands axes que P. Rosanvallon pose comme structurant la pensée « libérale-républicaine »²⁰⁹ : *universalité* (l'éducation doit toucher tout le monde au même degré), *positivité* (l'éducation est nécessairement bénéfique), *perfectibilité* et

²⁰⁵ *Ibid.*, t.5, 1829, p.101

²⁰⁶ *Ibid.*, t.4, 1829, p.347

²⁰⁷ *Ibid.*, t.6, 5 mars 1830

²⁰⁸ *Ibid.*, t.3, 1828, p.283

²⁰⁹ Rosanvallon, Pierre, *op. cit.*, p.242

malléabilité (l'éducation peut profondément refonder l'individu au point de le rendre compatible avec le projet libéral).

Le Lycée a parfaitement conscience de l'extrême diversité sociale à laquelle l'Université est confrontée. Dans un article d'une grande clarté de 1829, en phase avec le projet défini par Guizot un an avant la parution du périodique d'une *Encyclopédie progressive*, *Le Lycée* effectue même une typologie sociale très stricte et ne fait pas mystère du caractère utopique d'une compréhension extensive et égalitariste du mot d'ordre de Condorcet dans *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, « répandre les Lumières ». Que l'enseignement doive s'adresser « à la raison du plus grand nombre possible » ne signifie pas « que nous réclamions pour tous l'égalité d'instruction »²¹⁰.

Viennent en premier « les corps dirigeants », chefs militaires, membres du pouvoir politique, de la justice, chefs religieux, savants distingués. Ceux-là agissent librement, dans la limite de la loi et sous le contrôle de l'opinion publique, mais sont souvent prédestinés, par leur condition sociale à bénéficier d'une éducation de choix. Ces « sommités sociales »²¹¹ sont l'équivalent de « la haute noblesse nationale » de l'Ancien régime, mais jugées par l'opinion qui veut une logique solide chez les prêtres, des découvertes utiles chez les savants, une efficacité chez les politiques. C'est ensuite le tour de la « classe moyenne » (« les électeurs, les jurés, les membres des conseils municipaux »), « celle dont l'importance s'est le plus accrue depuis la révolution ». « La révolution de 89 ne s'est point accomplie au profit de la classe infime, qu'on a vue un instant surgir, hideuse de haillons et de crimes ». Les circonstances politiques l'ont renvoyée d'où elle venait et c'est la classe moyenne qui a prospéré, récupérant ce que clergé, noblesse et Parlement avaient en trop, acquérant des droits mais aussi des devoirs qu'ils ne peuvent remplir qu'instruits. Quelques sujets d'élite ne suffisent pas, il faut « une génération à peu près égale en lumières, puisqu'elle doit l'être en droits »²¹². « Quant à la *troisième classe*, qui comprend le reste de la nation, elle a droit à l'enseignement primaire », et les individus qui veulent davantage n'auront à compter que sur

²¹⁰ *Le Lycée, op. cit.*, t.4, 1829, p. 444

²¹¹ *Ibid.*, p.447

²¹² *Ibid.*, p.449

des initiatives privées, l'Université n'a pas à s'en préoccuper : « l'Etat ne leur doit rien de plus que les premiers éléments de l'instruction », car il y a un risque à donner une instruction supérieure à la situation sociale. Les trois degrés parallèles d'instruction qui constituent l'Université ne répondent pas seulement à une distribution des savoirs mais aux besoins spécifiques de chaque classe. *Le Lycée*, dans son seul titre, avoue s'adresser en priorité à la classe moyenne, à cette bourgeoisie des capacités qui gagne en puissance.

Cette stricte répartition des savoirs doit garantir contre ce que Guizot appela le « mauvais savoir » qui « conduit à déstabiliser le rapport que l'individu entretient à sa position sociale : il est production d'une représentation illusoire de soi »²¹³. Le risque d'une éducation trop généreusement et aveuglement distribuée est de former des déclassés, source de tous les désordres révolutionnaires. La gratuité du Secondaire n'est donc pas à l'ordre du jour, comme le formule très clairement Belin dans *Le Lycée* : « rien n'est plus juste que d'exiger des élèves qui sont placés dans les collèges ou qui en suivent les cours une rétribution qui serve à payer les frais de l'instruction qu'ils reçoivent »²¹⁴.

Mais alors, comment restituer ce que Charpentier appelle pudiquement « l'harmonie dans les familles »²¹⁵, c'est-à-dire l'ordre social traditionnel, sans renoncer à la perspective libérale d'une possible ascension sociale ? La mise sur pied de filières alternatives à l'enseignement classique permet de réorienter des élèves que la médiocrité de leur réussite rendrait « inquiets et mécontents »²¹⁶, tout en leur permettant cependant de progresser, mais sans sortir de leur propre milieu social. Cet « enseignement spécial, [...] destiné à l'instruction des classes industrielles et manufacturières »²¹⁷ répond parfaitement aux plans de Charles Renouard, collaborateur du *Lycée*, exprimés dans son mémoire de 1824 *Considérations sur les lacunes de l'enseignement secondaire en France*.

²¹³ Rosanvallon, Pierre, *op. cit.*, p.247

²¹⁴ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.4, 1829, p. 346,

²¹⁵ *Ibid.*, t.3, 1828, p. 54

²¹⁶ Guizot, François, *op.cit.*, p.7

²¹⁷ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.3, 1828, p. 241

2. L' « Université incarnée »²¹⁸, le triple magistère d'Ambroise Rendu

A. L'accent mis sur l'enseignement primaire

La publication du *Code universitaire* d'Ambroise Rendu, voué à « réunir en un seul corps les lois, décrets, ordonnances et statuts qui régissent l'Université de France », donc à participer à l'effort de centralisation que *Le Lycée* appelle à grands cris, accompagne les débuts du *Lycée*. C'est même sa première audace. Dès 1827 donc, le partenariat entre Hachette et ce libéral gallican, soupçonné d'un peu de jansénisme, était déjà lourd de sens. et la bonne entente qui s'ensuivit semble avoir duré jusqu'à la vente du *Lycée*, à en croire la fréquence des interventions d'Ambroise Rendu. En effet, dix lettres au moins y ont été publiées, deux en 1827 et en 1828 (dont en 1828 l'important essai de 14 pages *Un mot sur l'Université ou Lettre à M. le rédacteur du Lycée au sujet de l'ordonnance qui sépare l'Instruction publique du Ministère des affaires ecclésiastiques*²¹⁹), trois en 1829 et une seule en 1831, lorsque les relations se furent rafraîchies entre Ambroise Rendu et un journal qui, il est vrai, avait changé de tête et d'équipe.

A la demande de Fontanes, Ambroise Rendu participe, en tant qu'inspecteur général et membre du Conseil général de l'instruction publique, au rattachement de l'enseignement primaire au plan impérial. Il posa « qu'il serait établi des classes normales destinées à fournir des maîtres pour les écoles primaires, et qu'on y exposerait les méthodes les plus propres à améliorer l'enseignement ». Il fut donc un homme de l'Empire, alors que *Le Lycée* clamait haut et fort son horreur du « despotisme consulaire »²²⁰ bonapartiste, du « pédantisme académico-classique » impérial dont la prétendue Université n'était qu'un prétexte pour tenir sous sa coupe les professeurs : « nulle république des sciences, nul lien entre elles ; nulle

²¹⁸ *Ibid.*, t.8, 9 juin 1831

²¹⁹ *Ibid.*, t.3, 1828, p.391-405

²²⁰ *Ibid.*, p.10

corporation grave et forte » insiste le baron d'Eckstein auquel *Le Lycée* semble donner raison sans le suivre lorsqu'il rebaptise le *Code universitaire* d'Ambroise Rendu, « Code du despotisme »²²¹. La relation qu'entretien *Le Lycée* à l'Empire est donc plus trouble que ne l'affichent les rédacteurs du journal ; n'ont-ils pas tous été scolarisés sous l'Empire ? L'esprit libéral qui habite le journal ne réclame-t-il pas l'égalité civile, la suppression des privilèges, la fin de pouvoir exercé par le clergé sur le gouvernement, bref autant de principes avancés sous la Révolution mais entérinés avec l'Empire ? La création de l'Université, la réinstallation de l'Ecole normale, la totale liberté de la presse sous les Cent-Jours : *Le Lycée* doit bien davantage à l'Empire qu'à l'Ancien régime et à la Restauration, ce qui ne l'empêche pas, surtout lorsqu'il est en butte à l'autoritarisme du gouvernement Polignac, de prendre ses distances avec le « despotisme généralement odieux » de Napoléon en matière de publicité, et de proclamer vivement : « la législation impériale n'est pas du tout notre utopie »²²².

Sa position, ambivalente, s'inspire finalement assez des louvoiements d'Ambroise Rendu qui, sous Louis XVIII, afin de sauver l'héritage napoléonien et de contrer l'ordonnance royale du 17 février 1815 qui dissolvait l'Université, invoque l'antécédence de l'université de Turin pour tenter de faire passer l'Université comme d'inspiration davantage royale que bonapartiste. Favorable à la conciliation des intérêts du clergé et de l'Université, Rendu est pourtant accusé d'attenter à la liberté des congrégations, notamment suite à l'ordonnance du 29 février 1816, dont il fut un des inspirateurs, qui charge les comités cantonaux de surveiller les écoles. Lorsqu'en 1819 dans son *Essai sur l'instruction publique et particulièrement sur l'instruction primaire* il se demande avec effroi s'il « serait possible qu'il s'établît en France, au dix-neuvième siècle, sous la monarchie constitutionnelle, [...] une corporation quelconque qui, n'existant que par l'Etat et pour l'Etat, aurait le monstrueux privilège d'obéir aux lois et aux ordonnances selon le bon plaisir d'un chef absolu », il anticipe les craintes et les combats du *Lycée* sans que jamais ni l'un ni l'autre ne sombre dans l'anticléricisme. Au contraire, même, le corps universitaire est « tout à la fois moral et religieux, savant et littéraire » et répond à un motif profondément chrétien : « *Instruction et éducation du peuple !* mots vides de sens avant que le christianisme eût éclairé le monde ; idée touchante, idée sublime depuis qu'un Dieu fait homme a conversé parmi les hommes, et les a tous appelés à l'admirable

²²¹ Et pour cause : *Le Lycée* en est le premier propagateur !

²²² *Ibid.*, t.7, 13 mai 1830

lumière de l'Évangile. Car dès que le *Verbe a été fait chair*, dès que l'intelligence divine s'est laissée voir [...] tout ce qui avait forme humaine, rappelé à sa dignité première, a dû faire effort pour arriver à la forme divine »²²³.

Ambroise Rendu s'appuie sur la formule augustinienne, *Christianus alter Christus est* (« tout chrétien est un autre Christ ») pour justifier que l'instruction touche chacun, y compris les « classes nombreuses qui se vouent aux travaux industriels et manufacturiers ». Le Roi, qui détient son pouvoir par procuration divine, se doit d'offrir un enseignement à tous car l'école ouvre à l'intelligence, prépare la volonté qui décide du destin des hommes et leur permet de faire usage de leur liberté. Or, Dieu se soucie du salut de chacun, même des plus modestes. C'est bien ce principe qui prévalait lors des « beaux jours de 1789 », quand Louis XVI agissait en « restaurateur des libertés » et les « quatre ou cinq millions d'enfants qui, dénués de toute instruction élémentaire sont réduits, au dix-neuvième siècle du christianisme, à ne pouvoir lire l'Évangile »²²⁴ ne peuvent s'envisager, dans l'esprit d'Ambroise Rendu, que dans une perspective eschatologique où l'instruction « achèvera la conquête de l'univers au christianisme »²²⁵. Aucune population ne saurait être abandonnée à elle-même.

D'après Eugène Rendu, son biographe²²⁶, la création d'un système d'enseignement voué aux enfants des classes industrielles, d'écoles normales et d'un corps d'inspection compétent (ce qui est acquis avec la loi Guizot du 28 juin 1833) sont les trois pans de sa politique. *Le Lycée* fit de chacun d'eux son cheval de bataille.

« Ne peut-on trouver le moyen de mettre à profit les premières années de la vie, et de remplir cette lacune qui existe entre le moment où l'intelligence s'ouvre à la lumière et celui que l'usage et la raison ont fixé pour l'éducation publique ? »²²⁷. Le problème est soulevé dès 1827. Pourtant, à cette époque, *Le Lycée* ne pense pas prioritairement au Primaire et aucun de

²²³ Rendu, Ambroise, *Un mot sur l'Université...*, op. cit., p.8

²²⁴ *Le Lycée*, op. cit., t.3, 1828, p.99

²²⁵ Rendu, Ambroise, *Un mot sur l'Université...*, op. cit., p.13

²²⁶ Rendu, Eugène, *Monsieur Ambroise Rendu et l'Université de France*, Paris, Fouraut et Dentu, 1861

²²⁷ *Le Lycée*, op. cit., t.1, 1827, p.197

ses rédacteurs n'y enseigne, en un temps où l'immense majorité des enfants scolarisés s'en contente pourtant²²⁸. C'était d'autant plus manifeste que l'ordonnance du 29 février 1816 donnait, comme le souligne Ambroise Rendu, une définition très large des écoles primaires où « l'on enseigne, indépendamment de la lecture ou de l'écriture, la grammaire française, l'arithmétique, les éléments d'Histoire et de Géographie, le dessin linéaire et autres connaissances analogues, c'est-à-dire évidemment des écoles où l'on reçoit une instruction telle que la majeure partie de ceux qui étudient quelques chose s'en contentent et doivent s'en contenter, pour leur propre intérêt comme pour celui de la société »²²⁹.

Quand il envisage la formation des enfants de moins de douze ans, c'est comme « éducation préparatoire du collège », réservée à une toute petite minorité de la population. *Le Lycée* s'adresse clairement aux pères de famille bourgeois lorsqu'il met en garde les familles contre les nécessaires limites que rencontre l'institution scolaire : « On se croit trop facilement quitte de la dette contractée comme citoyen et comme père, quand on peut, par sa fortune, se reposer sur les autres du soin d'élever ses enfants. [...] quand on a fait sacrifice d'argent, on a, ce semble, satisfait à tout ; on a cependant rempli que la plus faible partie de toutes les obligations qui nous sont imposées »²³⁰. Aux parents d'anticiper ce que le collège ne peut que peaufiner : le développement de l'intelligence, du caractère, du bon état physique leur est dévolu. Promenades, visites de musées, sports, calligraphie, arithmétique font partie du programme préconisé avant toute entrée au collège, quitte à donner des conseils parfois surprenant : « le moins de précautions que l'on prendra de la santé d'un enfant est la meilleure manière de la rendre égale et vigoureuse »²³¹. Nonobstant ceci, cette éducation complémentaire n'a rien à voir avec la généralisation d'un accès au Primaire pour les enfants des basses classes. *Le Lycée* s'adresse ici bien sûr aux familles au fort capital économique et intellectuel, susceptibles d'envoyer leurs enfants au collège.

²²⁸ Au début de la Restauration, pour un million d'enfants scolarisés, 920 000 le sont dans l'enseignement primaire. En 1830, le Primaire regroupe 1,3 million d'élèves.

²²⁹ *Le Lycée*, op. cit., t.8, 31 mars 1831

²³⁰ *Ibid.*, t.1, 1827, p.198

²³¹ *Ibid.*, p.203

Au fur et à mesure pourtant, *Le Lycée* apprend à descendre « sans rougir à la portée de l'enfance »²³² moins favorisée, sous l'impulsion d'Ambroise Rendu autant que Vatimesnil qui, dans son ordonnance du 10 février 1828 considère que l'état du Primaire « laisse infiniment à désirer »²³³. Si de 1815 à 1820, le nombre d'enfants scolarisés passe de 865 000 à 1 120 000, la décennie suivante voit un fléchissement de la dynamique puisqu'en 1830, 1 300 000 enfants seulement vont à l'école²³⁴. La question commence à rassembler puisque la Société pour l'instruction élémentaire, dont *Le Lycée* publie les comptes rendus, passe de 394 membres en 1826 à 1 408 en 1828. La raison en est peut-être une situation critique : les Frères des écoles chrétiennes, qui enseignent à près de 20 000 enfants au début de la Restauration, délaissent les campagnes, où les seuls établissements scolaires sont en général des écoles primaires, car la règle fixée par Jean-Baptiste de La Salle prescrit de ne s'installer qu'à condition de pouvoir fonder une communauté enseignante de trois personnes au moins. Les zones rurales ne peuvent donc compter sur la périodique congréganiste et sont donc particulièrement sinistrées. C'est à partir de cette époque que *Le Lycée* publie les comptes rendus de séance de la *Société pour l'enseignement élémentaire* et l'appuie lorsqu'elle demande au Roi de revenir sur l'ordonnance du 8 avril 1824 qui confie aux évêques la direction des écoles primaires.

B. Le développement des écoles normales

Cette restauration de l'enseignement Primaire, inspirée des travaux de Pestalozzi que convoque à l'envi *Le Lycée*, qui devint le grand chantier scolaire du XIXe siècle, nécessitait l'ouverture d'écoles normales primaires, créées par le décret du 17 mars 1808 à l'initiative d'Ambroise Rendu, pour former les futurs instituteurs. Celles de Strasbourg, de Paris, avaient déjà plusieurs années d'existence, mais de nouvelles voyaient le jour à la fin des années 1820, à Helfedange, dans l'académie de Metz, à Bar-le-duc dans l'académie de Nancy. L'urgence signalée par Rendu et amplifiée par *Le Lycée* venait une fois encore de la concurrence qu'exerçaient les Frères de Saint-Antoine et Frères de Marie, mais aussi les Frères de la Croix

²³² *Ibid.*, t.2, 1828, p.5

²³³ *Ibid.*, p.376

²³⁴ Cf. Nique, Christian, *Comment l'Ecole devint une affaire d'Etat (1815-1840)*, Nathan, coll. Repères pédagogiques, 1990, p.57

qui formaient des maîtres dans l'Oise, la Seine-et-Oise, l'Eure, la Seine-et-Marne, des Frères de la Doctrine chrétienne enfin qui accomplissaient le même travail dans les Vosges, la Meurthe et la Meuse. Ils « étendent, sans peine comme sans bruit, leur enseignement jusqu'aux connaissances du Premier degré »²³⁵ avertit Ambroise Rendu qui, sans attaquer de front les congrégations, souligne que les écoles normales primaires de l'Université, modestes structures à la charge du département et souvent établies dans les salles du collège communal, « offrent les moyens de fournir d'une manière plus générale et plus complète à tous les besoins de l'instruction élémentaire ».

La réaction est d'autant plus nécessaire que la situation des instituteurs est précaire : Ambroise Rendu exige dans *Le Lycée* que l'école bénéficie d'un local propre pour accueillir les élèves, gratuitement les pauvres de la commune, que l'instituteur jouisse d'un traitement suffisant pour ne pas travailler à côté et qu'il puisse compter sur une retraite grâce à une retenue de 3%, ce dont bénéficient déjà les professeurs des lycées depuis 1808-1811 et des collèges depuis 1823. Pour constituer un esprit de corps, encore faut-il que tous les membres soient soumis aux mêmes règles.

Qu'Ambroise Rendu choisisse *Le Lycée*, pourtant nettement orienté vers le Secondaire et le Supérieur, pour détailler son plan d'avenir des écoles normales primaires est déjà fort instructif sur la pauvreté de l'offre en matière de journaux d'éducation. De cette incongruité, l'auteur est bien conscient : « il m'a paru, M. le Rédacteur, que ces premiers documents sur les modestes pépinières d'où doivent sortir, par la suite, les 30 ou 40 000 instituteurs primaires dont la France a besoin, ne seraient pas sans intérêt même dans un journal qui a coutume d'entretenir ses lecteurs des plus hautes études [...] une bonne instruction primaire n'est rien moins qu'indifférente pour la plus grande prospérité des facultés et des collèges »²³⁶. *Le Lycée* s'approprie progressivement le thème à partir de 1828, clame l'année suivante que la propagation de l'instruction primaire est « la meilleure garantie du bonheur

²³⁵ *Le Lycée, op. cit.*, t.4, 1829, p.216

²³⁶ *Ibid.*, p.219

des nations et de la sûreté des trônes »²³⁷ et quand, en 1831, il adressa ses reproches à Ambroise Rendu, c'est sur cette question ô combien sensible, qu'il l'attaque.

Le passage d'un *Lycée* exclusivement tourné vers l'enseignement secondaire et supérieur au journal soucieux du Primaire se laisse découvrir dans la stratégie éditoriale d'Hachette, déjà tournée vers la politique du livre unique que favorise l'enseignement simultané (classes de niveaux, chacune gérée par un enseignant) préféré par les doctrinaires. En 1827, Alexis Rio est rédacteur du périodique, quoiqu'il ne soit pas normalien, n'entretienne aucune relation avec *Le Globe* (le journal hésita même à éreinter son *Essai sur l'histoire de l'esprit humain* en 1828) et appartienne à la branche mennaisienne des libéraux. Que faisait-il au *Lycée* ? Il siégeait parmi les neuf membres de la Commission d'examen des livres classiques (en réalité, elle se souciait surtout du Secondaire) créée en 1823 : l'administration leur envoyait les ouvrages qu'ils lisaient avant de lui adresser un rapport écrit. Or, Alexis Rio est un des rares à avoir quitté *Le Lycée* lorsque celui-ci est vendu en 1831. Au contraire, Paul Lorain y fait son entrée, lui qui, avec Théry et Burnouf, compte bientôt dans la commission d'examen des livres élémentaires créée en août. C'est vers l'enseignement de masse que se porte Hachette, par conviction personnelle, sans doute, mais conscient aussi que c'est là qu'il y a la manne éditoriale la plus considérable à ramasser : bloqué depuis 1816 à 50 000 francs, le budget de l'Etat consacré au Primaire atteint 100 000 francs en 1829, 300 000 en 1830. Il n'en demeure pas moins que le pari était risqué, comme le rappelle J.-Y. Mollier : « il fallait avoir le courage d'anticiper l'avenir et de tourner son entreprise vers l'enseignement élémentaire alors qu'il n'offrait toujours pas de marché de grande ampleur »²³⁸.

C'est dans cette optique qu'il faut interpréter la fusion du *Lycée* avec la modeste *Gazette de l'instruction publique* créée le 7 juin 1829 et dirigée par le normalien Jacques Mottet (promotion 1821) qui dans *Le Lycée* se fit spécialiste des thématiques relatives à l'enseignement primaire. Fusion éphémère toutefois qui ne dura que du 10 mars au 20 mai 1830, au nom des « mêmes causes » que portaient les deux revues avant que *Le Lycée* ne se

²³⁷ « Souscription pour frapper une médaille en l'honneur de M. de Vatimesnil, ex-ministre de l'Instruction publique », publiée en annexe, reproduite dans *Le Lycée*, op. cit., t.5, 1829

²³⁸ Mollier, Jean-Yves, *Louis Hachette...*, op. cit., p.149

transforme en hebdomadaire, que ses rédacteurs lui donnent un ton plus polémique, moins spécialisé. Malgré cela, *Le Lycée* accompagnait bien un mouvement profond de l'instruction publique suivi par les choix stratégiques de l'éditeur Hachette. Aussi lorsque paraît son premier catalogue en 1833 celui-ci revendique-t-il pour sa maison le titre de « librairie classique et élémentaire ». La mue est achevée. Encore faut-il s'entendre sur les méthodes qui préludent à l'instruction d'une population de plus en plus importante.

Une des rubriques du Lycée s'intitule « Des méthodes d'enseignement », ce qui reflète l'importance du débat à cette époque, amplifié encore suite à la circulaire du 31 janvier 1829 qui interdisait la méthode individuelle (l'élève travaillait seul et l'enseignant se contentait de contrôler son avancée), dont la Restauration s'était, à ses débuts, contentée compte tenu de la médiocrité des instituteurs. Les maîtres allaient donc désormais devoir recevoir une formation plus complète pour répondre aux nouvelles méthodes qui exigeaient leur participation active. Paul Lorain, rédacteur du journal, s'attaqua à la méthode de l'enseignement universel, dite Jacotot²³⁹, avec son premier ouvrage, *Réfutation de la méthode Jacotot, considérée dans ses principes, ses procédés et ses résultats*, publié en 1830 chez Hachette alors qu'à la même époque, Delalain, le rival du sociétaire-gérant du Lycée, sortait des livres dans la collection « Ouvrages à l'usage de l'enseignement universel selon la méthode de M. Jacotot ». Ambroise Rendu, dans *Le Lycée*, ne laisse guère planer de doutes sur sa préférence : « on adopterait [...] la plus simple et la plus efficace, la plus active et la plus pénétrante [...] des méthodes [...] telle que chaque enfant est sûr d'être parfaitement au niveau de ce qui lui est enseigné, je veux dire l'enseignement mutuel »²⁴⁰.

Encore faut-il bien se garder de généraliser la méthode de Bell et Lancaster, défendue aussi par Pestalozzi, que *Le Lycée* cite en référence. « Excellente dans un grand nombre de localités »²⁴¹, elle ne doit pas être imposée. Elle « n'est bonne que pour la classe la plus misérable de la société, celle qui ne doit avoir que l'écriture, la lecture et le calcul ». A cette modulation pédagogique s'ajoute une dimension politique : l'enseignement mutuel est

²³⁹ Son fondateur, le républicain Joseph Jacotot (1770-1840), exilé en Belgique, revint en France suite aux Trois Glorieuses.

²⁴⁰ Rendu, Ambroise, *Un mot sur l'Université...*, in *Le Lycée*, op. cit., t.3, p.13

²⁴¹ *Le Lycée*, op. cit., t.7, 3 février 1830

anglais, suspect aux yeux de l'Église qui lui préfère la méthode simultanée. Ambroise Rendu, tout à son œuvre de conciliation des principes libéraux et des prérogatives cléricales, tente soit de minimiser l'aura de la méthode mutuelle, soit d'en faire remonter l'origine aux lassaliens, au prix d'arguties byzantines, dans *De l'Instruction Publique et Particulièrement des Ecoles Chrétiennes* en 1919. Sans succès. La peur de prêter main forte à la Société pour l'Instruction élémentaire, suspectée de protestantisme et d'athéisme, interdit toute compromission des Lassaliens. Faute d'un apaisement, la « première guerre scolaire »²⁴² s'intensifie à la fin des années 1820.

L'enseignement simultané, propre aux Frères des écoles chrétiennes qui s'étaient vus confier le soin du Primaire sous l'Empire, devait leur être arraché. Codifiée par Jean-Baptiste de la Salle en 1720, dans *Conduite des écoles chrétiennes*, elle planifiait une occupation constante de l'enfant, à l'inverse de la méthode individuelle. Paul Lorain, qui publia en 1832 un *Manuel complet de l'enseignement simultané* (repris dans un second temps par les éditions Hachette) s'attela à la récupération de cet enseignement qu'il n'était pas question d'abandonner aux congréganistes. La guerre éditoriale entre Hachette et Delalain, les tensions entre libéraux et congréganistes (Lorain cherche à arracher l'enseignement simultané aux Lassaliens) complexifie le positionnement du *Lycée* à l'égard des différentes méthodes d'enseignement. Il n'empêche, là encore, la voix d'Ambroise Rendu se fait entendre et sans que cependant que tous les rédacteurs du *Lycée* fassent *chorus* pour imposer une méthode.

C. Des inspections universitaires

« Comment sera-t-il possible de conserver cette unité de tendance, s'interroge *Le Lycée*, qui ne peut exister qu'avec une direction centrale et qu'il paraît cependant si sage, si éminemment national de maintenir ? »²⁴³ Afin de donner du poids à la centralisation universitaire sans renoncer aux initiatives locales, afin d'assurer la cohésion de l'ensemble sans prescrire cependant une seule méthode, afin, en un mot, de tisser « un lien naturel entre

²⁴² Cf. Nique, Christian, *op. cit.*

²⁴³ *Le Lycée, op. cit.*, t.8, 3 février 1831

tous »²⁴⁴, une instance de surveillance est nécessaire car « toute direction centrale sera ou impossible ou pernicieuse ou incomplète s'il n'existe pas de bonnes inspections générales » et inspections académiques. Le Grand maître, « retenu à Paris comme au centre de son empire [...] ne peut guère savoir ce qui se passe en Province »²⁴⁵. Quant aux recteurs, ils sont eux-mêmes contraints de demeurer dans le « chef-lieu de leur Académie » et ne peuvent visiter les établissements. C'est par ces inspecteurs universitaires, que le ministre pouvait régir l'Université « sur un plan uniforme, l'animer du même esprit et donner aux efforts de chacun de ses membres la même direction et le même but ».

L'inspection générale est une création bonapartiste, comme bien des réformes éducatives soutenues par *Le Lycée*. Les trois premiers inspecteurs généraux (parmi lesquels Ambroise Rendu), assignés à la visite des lycées, apparaissent suite à la loi du 11 Floréal an X (1^{er} mai 1802). Ils « visiteront une fois au moins l'année, les lycées, en arrêteront définitivement la comptabilité, examineront toutes les parties de l'enseignement et de l'administration, et en rendront compte au gouvernement ».

Dès 1808, le corps des inspecteurs d'académie est créé²⁴⁶ et celui des inspecteurs généraux s'étoffe : ils sont 26 mais subissent une épuration à la chute de l'Empire et leur nombre est réduit à 15. *Le Lycée* prend fait et cause pour les inspections générales, qui ne concernent alors que le Secondaire, comme « l'unique moyen d'entretenir la vie, l'émulation, le progrès dans le corps enseignant ; de faire rendre justice à chacun [...] d'affranchir tout le monde de ce despotisme local qui pèse si durement sur les professeurs [...] de donner enfin à tous les besoins [...] un organe direct auprès du chef commun »²⁴⁷. Comment en irait-il autrement ? Le portrait fait dans *Le Lycée* de cette « rude jeunesse »²⁴⁸ ne pouvait que séduire

²⁴⁴ *Ibid.*, t.7, 21 avril 1830

²⁴⁵ *Ibid.*, 21 avril 1830

²⁴⁶ Article 93 du décret du 17 mars 1808 : « Il y aura dans chaque académie un ou deux inspecteurs particuliers qui seront chargés, par ordre du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de leurs arrondissements, spécialement des collèges, des institutions, des pensions et des écoles primaires. Ils seront nommés par le Grand maître sur la présentation des recteurs ». A la différence des inspecteurs généraux donc, les inspecteurs d'Académie ont à intervenir dans le Primaire bien que leur rôle soit effacé, selon F. Buisson, jusqu'en 1854.

²⁴⁷ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.8, 3 février 1831

²⁴⁸ Savoie, Philippe, in Rioux, Jean-Pierre (dir.), *Deux cents ans d'inspection générale (1802-2000)*, Fayard, 2002, 411 pages

cette génération nouvelle, familiarisée avec les réseaux de l'Université, mais maintenue à la marge par les ultras de la Restauration : « Il faut pour ses fonctions des hommes qui, à côté de leurs études spéciales, aient un peu étudié l'universalité des connaissances humaines, qui se soient occupés un peu spécialement des intérêts de l'instruction publique, de ses méthodes, de ses progrès chez les peuples civilisés [...] il faut surtout des hommes qui aient une position quelconque dans les lettres ; il faut enfin des hommes qui aient [...] encore un peu de cette jeunesse qui seule a de l'avenir »²⁴⁹. Pluridisciplinarité, réflexion sur les « méthodes d'enseignement », appartenance à un cénacle d'Intellectuels, jeunesse,... à croire que *Le Lycée* tient lieu d'antichambre de l'inspection générale et de l'inspection académique. De nombreux inspecteurs d'académie nourrissent d'ailleurs la rubrique « Correspondance » du journal, comme Bernard par exemple, le 26 août 1830, attentif à défendre le recteur de Clermont soupçonné d'avoir voulu se rendre à une distribution de prix dans un collège jésuite.

Mais les inspections universitaires, à la fin de la Restauration, sont à réformer. « Ni l'objet qu'on leur assigne [...] ni la manière dont elles se font ne sont convenables »²⁵⁰. Les inspecteurs, « douaniers universitaires »²⁵¹, ont surtout à cœur de percevoir la rétribution universitaire qui sert à les payer. Qu'on leur confie de plus dignes tâches ! « Sa royale origine lui interdit le commerce », mais que le gouvernement se garde d'y voir une police de la pensée, chargée d'élever les médiocres, de pénaliser les hommes honorables, au gré des amitiés ministérielles. Les inspecteurs doivent s'assurer de la bonne conduite morale des fonctionnaires, rapporter scrupuleusement les fautes au Conseil royal qui « se constitue en tribunal domestique pour réprimer le désordre » afin de garantir l'harmonie de « la grande famille de l'Université »²⁵².

La priorité du *Lycée* n'est donc pas d'assurer le confort des professeurs mais plutôt le contrôle de l'administration sur ceux-ci. Plutôt que de prévenir des inspections, suggère le journal d'Hachette, pourquoi ne pas laisser planer constamment le risque d'une visite ? « Ce bel ordre, que fait régner dans les collèges l'arrivée de l'inspecteur, ne serait pas pour eux un

²⁴⁹ *Le Lycée*, op. cit., t.8, 3 février 1831

²⁵⁰ *Ibid.*, t.7, 21 avril 1830

²⁵¹ *Ibid.*, t.4, 1829, p.350

²⁵² *Ibid.*, t.7, 21 avril 1830

heureux accident, mais un bienfait habituel »²⁵³. Davantage mobilisés, les inspecteurs eux-mêmes se montreraient plus fidèles à l'Université « au lieu de se vendre à des administrations étrangères ». « Les lycéens de ce temps avaient la religion napoléonienne. Napoléon était leur Dieu »²⁵⁴ estime Léon Lévy-Schneider. Les révoltes des élèves émaillent l'histoire des établissements sous la Restauration ; *Le Lycée* en rend compte régulièrement. Les grands collèges parisiens surtout posent aux contemporains d'importants problèmes de discipline comme le montra Jean-Claude Caron²⁵⁵ qui insista sur la résistance des élèves contre la cléricisation de l'Université. Une organisation complète du corps d'inspection universitaire aurait pu épargner certains incidents estime *Le Lycée* pour lequel les tournées des inspecteurs sont l'occasion d'entendre chaque composante de l'Université et non seulement les professeurs.

Le Lycée, surtout dans ses dernières années, tente d'échapper à l'accusation de partialité en faveur des enseignants agrégés et particulièrement des normaliens. Le périodique n'est pas, il est vrai, à l'initiative de cette démarche d'ouverture aux couches moins favorisées de l'Université. Ici encore, Vatimesnil a imprimé sa marque avec sa circulaire du 30 août 1828, suivie d'un arrêté du Conseil royal, reproduits dans *Le Lycée*²⁵⁶. Le ministre insiste sur l'importance des maîtres d'études, en augmente le nombre (un pour vingt élèves au moins) et prévoit une hausse de leur rémunération. Dans la même optique, *Le Lycée* regrette que les inspecteurs ne se soucient que des professeurs. Le corps universitaire accueille aussi bien le proviseur, le censeur, les maîtres d'études, l'aumônier et ceux-ci doivent être consultés. L'inspection des collèges communaux n'est pas aussi systématique que celle des collèges royaux. Les institutions et pensions y échappent. L'aumônier, dont « le zèle et le talent » peuvent manquer, doit lui aussi subir ces inspections. Tous doivent être soumis au même régime, car tous appartiennent à un même corps, car tous interviennent, non nécessairement dans l'instruction de l'enfant, mais dans l'éducation, que promeut *Le Lycée*. En France, on

²⁵³ *Ibid.*, 21 avril 1830

²⁵⁴ Lévy-Schneider, Léon, *Les Idées politiques des lycéens au siècle dernier. Discours à la distribution des prix du lycée Ampère le 30 juillet 1904*, p.3-4, cité par Agnès Thiercé, « Révoltes de lycéens, révoltes d'adolescents au XIX^e siècle », *Histoire de l'éducation*, 89 | 2001, 95-120

²⁵⁵ Caron, Jean-Claude, « Révoltes collégiennes, élites juvéniles et société post-révolutionnaire (1815-1848) », *Histoire de l'éducation*, 118 | 2008, 83-108

²⁵⁶ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.3, 1828, p.380-384 et p.384-386

« instruit la jeunesse sans songer à l'élever », regrette le journal, et l'enquête morale à laquelle se livrent les inspecteurs n'a de sens que s'ils entendent chaque fonctionnaire.

« Il y a des classes diverses ; et quoique les barrières qui séparent ces classes soient moins élevées qu'autrefois, quoique le mérite et le génie puissent les atteindre toutes, hors une, cependant elles sont, elles doivent être, et il faut en tenir compte dans un système général d'instruction »²⁵⁷ martèle *Le Lycée* qui complète son programme de réforme : optimiser l'enseignement supérieur pour la classe dirigeante, ouvrir autant que possible l'enseignement secondaire à la classe moyenne et universaliser l'enseignement primaire. Mais cette généralisation de l'enseignement n'est en aucun cas portée par un souci de stricte égalité sociale. Ce n'est qu'à la marge, on le voit bien, que le saut d'une classe à l'autre est possible. Au contraire, l'instruction pour tous renforce la hiérarchie sociale en même temps qu'elle est la réponse que fait l'Université, consciente du besoin de s'adapter, à la société moderne.

« Dans l'état actuel de l'instruction publique, la plupart de ceux qui se destinent aux professions industrielles ou commerciales [...] sont obligés de chercher ailleurs que dans le corps enseignant les connaissances dont ils ont besoin »²⁵⁸ ; pour devenir une branche autonome et acquérir une pleine légitimité, l'instruction doit encore poser les jalons d'une réforme de ses institutions, car, pour l'heure, « c'est une chose bien triste dans nos collèges [...] que, sur soixante élèves réunis dans une classe, il sorte, année commune, 40 ou 45 ignorants [...] ce n'est plus l'instruction, c'est presque l'ignorance publique »²⁵⁹, et répondre aux besoins spécifiques de la société nouvelle, industrielle et démocratique. « Le jour où le droit d'élection a été donné, la réforme des études a été promise implicitement »²⁶⁰. Tous ceux qui vont voter doivent être instruits. Comme le rappela Royer-Collard -« le jour où la Charte fut donnée, l'instruction universelle fut promise car elle fut nécessaire »²⁶¹- le destin de la réforme universitaire est intrinsèquement lié à la survie du régime parlementaire.

²⁵⁷ *Ibid.*, t.4, 1829, p.445

²⁵⁸ *Ibid.*, t.2, 1828, p.248

²⁵⁹ *Ibid.*, t.2, 1828, p.5

²⁶⁰ *Ibid.*, t.7, 15 juillet 1830

²⁶¹ Cité par Rendu, Ambroise, *Un mot sur l'Université...*, op. cit., p.7

3.O *matre pulchra filia pulchrior*²⁶² : l'Université, un modèle à défendre envers et contre tout

« Ceux qui demandent pour l'enseignement une liberté illimitée, analogue à celle de la presse, confondraient-ils par hasard l'art d'écrire avec la vocation d'enseigner ? Leur paraîtrait-il aussi facile d'élever et d'instruire l'homme que de barbouiller une feuille de papier ? »²⁶³

A. *Le Lycée*, un titre libéral ?

« Pour tout ce qui est matériel, pour tout ce qui s'estime en valeurs, et ne touche pas à la vie morale des peuples, estime *Le Lycée*, concurrence, libre et salutaire concurrence ! Mais quand il s'agit de ces grands principes qui ne se convertissent pas en écus ou en lettre de change [...] le monopole est un droit fondé sur la raison, conservateur des états, utile aussi à la liberté [...]. Le gouvernement, s'il est sage, ne peut renoncer à établir seul des écoles, pas plus qu'à instituer seul des tribunaux »²⁶⁴. Etrange paradoxe qui complexifie la perception du mouvement libéral. L'étiquette caractérise, en effet, sous la Restauration, des écoles aux principes fort divers, parfois contradictoires. Est libéral qui s'approprie le parcours, les valeurs de la Révolution et se refuse à toute contre-attaque réactionnaire²⁶⁵. La liberté de l'enseignement compte parmi les legs de la Révolution avec la loi du 29 frimaire an II (« L'enseignement est libre »). L'Empire semblait prendre ses distances avec cette position et l'article premier de la loi de 1806 posait les bases du monopole de l'Etat en matière d'éducation : « Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé *exclusivement* de l'enseignement et de l'éducation dans tout l'Empire ».

²⁶² « Ô Fille plus belle que ta mère », tiré des *Odes* d'Horace, in *Le Lycée*, *op.cit.*, t.3, p.145

²⁶³ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.5, 1829, p.721, reproduction d'un article du *Moniteur* du 18 octobre 1829

²⁶⁴ *Ibid.*, t.3, 1828, p.348

²⁶⁵ C'est la définition la plus simple qu'en donne P. Bénichou, dans *Le temps des prophètes*, ..., *op. cit.*

Dès ses premiers numéros, *Le Lycée* se fait le défenseur de ce principe et la publication du *Code universitaire* d'Ambroise Rendu s'inscrit dans cette démarche : « j'ai vu depuis vingt ans naître et se développer la législation de l'Université ; j'ai toujours pensé qu'il suffirait à cette grande institution d'être bien conçue pour être réputée [...] ; j'ai voulu la montrer telle qu'elle est. Je dirai un autre motif. Montrer la loi aux administrés est le plus digne hommage qu'on puisse rendre au pouvoir qui administre, et j'ai dû offrir cet hommage au chef illustre qui gouverne l'Université de France, au Ministre Grand maître »²⁶⁶ se justifie ce défenseur opiniâtre de l'Université dans la première lettre qu'il envoie au *Lycée*, le 9 décembre 1827.

Il n'en demeure pas moins que le journal s'est toujours montré gêné par un paradoxe que ses ennemis brandissaient à la moindre occasion : comment reconnaître à chacun, au nom de la liberté, le droit d'éduquer le peuple par ses écrits dans les journaux et défendre un strict monopole universitaire qui place les enseignants sous le contrôle direct de l'Université, donc de l'Etat ? La presse aimait alors à superposer ces deux libertés : *Le Globe* par exemple, dont on sait la proximité avec *Le Lycée*, ne voit dans la leçon du professeur « qu'un moyen de publier sa pensée, comme les différents modes de publication ne sont qu'une sorte d'enseignement »²⁶⁷. Le sujet est d'autant plus sensible que *Le Lycée*, par démagogie, n'hésite parfois pas à confondre ces deux libertés, l'une qu'il défend, l'autre qu'il combat comme lorsqu'il évoque l'oppression ministérielle, « cette force brute, ce pouvoir matériel, le voilà en 1831 assiégeant les portes d'une école, comme en 1830 celles d'une imprimerie »²⁶⁸.

Favorable à l'intervention de l'Etat, *Le Lycée* trahit-il l'aspiration libérale que P. Bénichou identifie, entre 1818 et 1840, comme un « statut général des droits de l'individu en civilisation [...] une philosophie d'ensemble des relations de l'homme avec l'Etat »²⁶⁹ ? La liberté, telle qu'elle est alors évoquée, ne saurait se limiter à une dérégulation du marché au profit de l'individualisme et *Le Lycée*, fidèle au *contrat social* rousseauiste, n'envisage la liberté de l'individu qu'à la condition qu'il subordonne sa volonté propre à une volonté générale souveraine. Mais les libéraux, témoins des errements de la Révolution, rejettent tout

²⁶⁶ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.1, 1827, p.169

²⁶⁷ *Le Globe*, t.5, 17 mai 1828

²⁶⁸ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.8, 19 mai 1831

²⁶⁹ Bénichou, Paul, *Le temps des prophètes...*, *op. cit.*, p.16

autant l'autorité absolue du gouvernement sur la société que l'absorption de chaque sphère de la vie des citoyens par le politique. B. Constant, dans *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, discours prononcé à l'Athénée royale de Paris en 1819 (à laquelle Artaud et Filon collaborèrent plus tard), montre que les Rousseau, Mably, Robespierre, procédèrent à une transposition des régimes antiques pour ériger leur République idéale. Dans les petites cités de la Péninsule, la liberté, c'était la participation quotidienne au pouvoir, l'absorption de l'individu dans l'Etat. Dans les Etats modernes, au contraire, la liberté résulte d'une indépendance plus grande laissée aux individus dans leurs entreprises : « étendre sur tous les objets la compétence de la loi, assène B. Constant en 1818 dans son *Cours de politique constitutionnelle*, c'est organiser la tyrannie »²⁷⁰.

Il reste à circonscrire ce qui relève du champ politique et ce qui y échappe, à construire le meilleur gouvernement représentatif possible, assurant la publicité et la séparation des pouvoirs, afin de permettre à l'homme d'exercer sa liberté, c'est-à-dire sa « puissance d'obéir à la vérité »²⁷¹. Cette construction avantage bien sûr grandement la bourgeoisie capacitaire et les Intellectuels, appelés à occuper les places les plus en vue dans l'appareil d'Etat, groupes auxquels appartiennent Guizot comme l'équipe et le lectorat du *Lycée*. A l'heure du bilan, à l'extrême fin de la Monarchie de Juillet, Ch. Rémusat, probable collaborateur du *Lycée* à la fin de la Restauration, se félicitait du droit de regard, acquis entre 1815 et 1830, du monde des idées sur le pouvoir.

B. La réponse au « Laissez faire, laissez passer »

La liberté ne réside pas dans l'effacement de l'Etat, mais au contraire dans son renforcement, c'est une des lignes de force du *Lycée*, favorable au monopole universitaire, c'est-à-dire à la soumission de tous les établissements, même ceux de l'Eglise, à l'Université. Comment comprendre cet apparent paradoxe ?

²⁷⁰ Cité par Paul Bénichou, *Le temps des prophètes...*, op. cit., p.53

²⁷¹ Guizot, François, *Histoire des origines du gouvernement représentatif*, 1851, 19^e leçon, cité par Paul Bénichou, in *Le temps des prophètes...*, op. cit., p.250

L'argument premier est historique : dès l'Antiquité, l'Etat gérait l'éducation, que ce soit à Sparte ou à Athènes, pour défendre l'harmonie de la nation. Jusqu'à présent, avance en 1828 un rédacteur du *Lycée* (certainement Charles de Rémusat, jeune doctrinaire de 31 ans, issu d'une famille libérale inquiétée par Villèle), la nécessité de l'harmonie n'avait pas été remise en cause et l'instruction publique avait été épargnée car le pouvoir reconnaissait « la nécessité d'un corps enseignant qui perpétuât [...] l'amour des lois et de l'ordre »²⁷². Désormais, le consensus vole en éclat et, sur ce point absolument crucial, le journal d'Hachette s'oppose au *Globe*, partisan au contraire, à la faveur de l'arrivée de Vatimesnil, de la libre concurrence entre les établissements ainsi définie : « que faculté [...] fût laissée à chacun, laïc ou prêtre, catholique, calviniste ou philosophe, d'établir à son gré des écoles, sans certificat ni brevet » et « qu'au lieu de changer de maître, il [l'enseignement] sortît enfin de l'esclavage ». Pourquoi vouloir la liberté dans le monde de la presse et non dans celui de l'enseignement ? « Sans la concurrence, assène le journal de Dubois, c'est le fléau pour le pays »²⁷³, car elle permettrait de ne pas laisser les maîtres s'assoupir, de les forcer à se perfectionner. Le système actuel, au contraire, fait vivre les enseignants sous la dépendance de l'Etat, ne leur apporte pas la quiétude nécessaire pour se consacrer pleinement à leur tâche, continue *Le Globe* qui applique le libéralisme économique d'un J.B. Say à l'instruction, d'autant plus que la liberté apporterait ici une flexibilité qui manque pour l'instant à l'instruction, l'empêche de s'adapter aux transformations industrielles : la société s'autorégulerait.

Le Lycée de rétorquer, toujours dans une optique contractualiste, que c'est l'absence d'Etat qui est contraire à la liberté car elle soumet à l'arbitraire. Il n'y a de liberté que sous la loi. L'Etat, la société et la nation ne forment alors qu'une seule et même réalité. L'instruction publique n'est que la volonté générale appliquée à l'enseignement. Il est donc insensé, pour *Le Lycée*, de se demander si, dans un Etat libre (les dernières années de la Restauration sont considérées ainsi), le législateur est trop autoritaire. La vraie question est : la société a-t-elle le droit de veiller à sa propre conservation ? La réponse va de soi. Or, les partisans de la liberté

²⁷² *Le Lycée*, op. cit., t.2, 1828, p.343

²⁷³ Citation d'un article du *Globe* du 17 mai 1828 publiée dans *Le Lycée*, op. cit., 1828, t.3, p.343

de l'enseignement qui reprochent à l'Université de décider en lieu et place de l'individu voient se retourner contre eux l'argument : « vous vous réservez la faculté d'imposer à l'enfance vos opinions particulières à la place des opinions de la société »²⁷⁴, c'est-à-dire de l'Etat, leur rétorque *Le Lycée*. Les caprices de chacun, au gré des croyances, brisent l'harmonie et l'unité de la société, desquelles dépend le salut de la nation, sans libérer l'enfant, mais en substituant tout juste l'autorité douteuse d'un seul à la volonté générale.

Ensuite, l'enfant ne jouit pas de la totalité des droits civils de l'adulte. Puisque l'enfance coïncide avec un état de sujétion, de vulnérabilité, la loi « choisit pour elle les maîtres et les livres qui lui paraissent les plus utiles », l'éloignant des « fausses doctrines ». L'opinion du journaliste en revanche est déjà corrigée par son caractère public : toute la population a loisir d'exercer sur cette production un esprit critique. Le journaliste laisse une trace écrite, une preuve de la faute ; le maître n'a que des mots jetés en l'air : comment les vérifier avec exactitude, éventuellement lui demander des comptes ? L'instruction ne relève pas d'une économie « commerciale et privée » mais d'« un intérêt moral et public » et il ne saurait y avoir deux bonnes manières d'enseigner à un enfant, comme il y a bien des façons de gagner de l'argent. De plus, le retrait de l'Etat soumettrait maîtres et élèves à une dépendance beaucoup plus tyrannique, celle des familles, capables de tous les caprices, par bêtise et inculture car « dans l'instruction comme ailleurs, innover n'est pas toujours améliorer [...], la science de l'instruction surtout est plus qu'aucune autre incomplète et arriérée. La dignité de l'enseignement, c'est justement de ne pas avoir à se vendre, de n'être pas *au rang des industries purement matérielles* ».

Certes, l'instruction est encore « trop exclusive », ne prend qu'avec retard le virage industriel amorcé par le pays, mais il est du devoir de l'Université de ne rien céder à la fantaisie particulière des parents ou des élèves, surtout en ce moment, après trente ans de désordres et de confusion. Peut-être, sans doute, quelque concurrence, dosée, n'est-elle pas mauvaise : « C'est chose utile que des établissements rivaux dans la même province, dans la

²⁷⁴*Ibid.*, p.51

même ville, excitent le zèle des maîtres de la jeunesse »²⁷⁵, afin de se préserver de « l'esprit de routine » mais en se préservant des excès : « dans le monde intellectuel comme dans le monde politique, la liberté, pour être durable et porter tous ses fruits, a besoin de prendre racine dans les mœurs, et toute révolution brusque est aussi dangereuse qu'elle est courte »²⁷⁶. Dans tous les cas, l'Etat doit garder la haute main : « Que les établissements particuliers prospèrent sous l'œil vigilant de l'autorité publique ; mais que des enfants qui seront plus tard des citoyens, puissent déjà se former selon une discipline publique ; [...] que l'Etat l'emporte partout dans cette lutte, non par l'oppression administrative, mais par le zèle des maîtres et des écoliers, par la force et l'étendue des études, par l'esprit généreux dont il animera cette nation naissante »²⁷⁷. Une seule méthode prévaut (mais modulable selon le contexte) et les rédacteurs du *Lycée* s'entendent pour faire le tri, fidèles à leur philosophie. « Supposez l'enseignement libre ; autant d'écoles que d'opinions diverses vont s'élever, autant de méthodes que de maîtres. Quelle confusion ! Et au milieu de toutes ces prétentions rivales, quel guide suivre ? »²⁷⁸. Qui pourrait dire si telle méthode est riche ou funeste ? Personne. Une école aurait été reconnue dangereuse, comment réparer les dégâts qu'elle aura causés ? D'où le choix du *Lycée* pour une seule méthode pour chaque degré de l'enseignement sur tout le territoire.

Bien que *Le Lycée* s'insurge à l'occasion contre « le despotisme impérial », il est clair qu'il s'agit là d'attaques de circonstance et que l'œuvre napoléonienne séduit à bien des égards la jeune équipe : « Bonaparte [...] releva les autels, remplaça l'Etat sur sa base, et redonna vie à l'éducation. [...] si le monopole de l'éducation publique peut être justifié, n'est-ce pas lorsqu'il s'agit de réunir les éléments épars du corps social, et de tirer la société du chaos ? »²⁷⁹. Mais la philosophie du journal mêle habilement amour de la liberté et défense de l'autorité car « si la liberté a ses droits [...] l'autorité a les siens, droit inséparables puisqu'ils ne sont sous des formes différentes que l'état d'un même intérêt, l'intérêt national »²⁸⁰, et s'accommode donc de la Charte au nom de son attachement au régime parlementaire. Ainsi,

²⁷⁵*Ibid.*, t.5, 1829, p.343

²⁷⁶*Ibid.*, t.2, 1828, p.296

²⁷⁷*Ibid.*, t.5, 1829, p.344

²⁷⁸*Ibid.*, t.2, 1828, p.293

²⁷⁹*Ibid.*, t.3, 1828, p.195-196

²⁸⁰*Ibid.*, t.2, 1828, p.298

« l'instruction est [...] établie par les délibérations du pouvoir législatif [le pôle liberté], maintenue par la surveillance du pouvoir exécutif [qui incarne l'autorité]».

Si *Le Lycée* réfute l'identification du professeur au journaliste, il a cependant soin de rapprocher la corporation universitaire d'autres branches professionnelles, ancrées dans la société et reconnues comme légitimes. L'individu ne confie-t-il pas son pouvoir judiciaire aux juges pour leur permettre de juger ? Pourquoi la famille ne confierait-elle pas son pouvoir d'instruire à l'école ? Le contractualisme et le légalisme incitent *Le Lycée* à envisager un renforcement du contrôle de l'Etat sur l'instruction : « la liberté de l'instruction, oui, défend-il, mais la vraie, celle qui ne se fait pas par l'absence de loi, mais dans et par la loi, image de la représentation nationale ». La loi apporte la stabilité, voilà pourquoi *Le Lycée* ne cessa de réclamer à Vatimesnil une grande loi sur l'instruction car « pour que l'instruction vive [...] il suffit qu'elle ne reste pas dans pas un régime à part, sous le régime destructeur des ordonnances ; là est le mal. La liberté n'est pas [...] dans l'absence de lois mais au contraire dans leur présence ; hors de là il n'y a ni vie réelle, ni progrès, ni stabilité »²⁸¹. D'une audace remarquable, permise par la victoire des libéraux, le rédacteur du *Lycée* ne mentionne pas une seule fois, dans cet article de 1828, l'autorité royale et réclame, implicitement que s'y substitue l'autorité de la loi, émanation de l'opinion éclairée.

Toute forme de sociabilité qui parasite l'autorité universitaire, les congrégations, mais aussi la famille, est sujette à caution. Ainsi *Le Lycée* proteste quand *L'Avenir* lance une pétition pour la liberté d'enseignement, en 1831, en s'appuyant sur le Code civil : si un père peut faire enfermer son enfant dans une maison de correction, il peut bien lui choisir la pension qu'il désire. *Le Lycée* se fait très incisif et refuse, tout au long de son existence, que l'instruction comme délégation de l'autorité paternelle serve de prétexte aux libéraux pour justifier le libre choix de l'établissement par les parents : « L'enfant est un mineur, dont le père a la tutelle, mais dont l'Etat se porte le subrogé tuteur. Il le protège dans la maison paternelle contre les égarements de la haine ou de la mauvaise conduite »²⁸². L'autorité du père n'est d'ailleurs jamais remise en question. Au contraire, *Le Lycée* l'intègre à son

²⁸¹ *Ibid.*, p.299

²⁸² *Ibid.*, t.5, 1829, p. 342

raisonnement : « si comme nous le proclamons hautement, l'autorité paternelle sur l'éducation de l'enfance est tout ce qu'il y a au monde de plus légitime, la surveillance de l'Etat, image, mandataire de l'autorité paternelle, n'est pas illégitime ; [...] la société, loin de la regarder comme une usurpation, doit l'exiger comme une garantie »²⁸³. Le père reste maître chez lui et libre d'inscrire son enfant dans l'établissement qui lui convient...tant que celui-ci est agrégé par l'Université. La seule autorité qui soit, à la rigueur, négligée, est celle de l'instituteur. Nul ne cherche à violer leur conscience, c'est certain, mais enfin, une surveillance plus rapprochée, exercée par des inspecteurs, est à envisager. Mais s'ils refusent cette surveillance, n'est-ce pas la preuve qu'ils enseignent de coupables doctrines ?

Ardent défenseur du monopole, *Le Lycée* résume ainsi sa pensée face au *Globe* libéral : « la concurrence établie, l'Université tombe ou végète, et l'Ecole normale [...] n'est plus qu'une institution morte [...]. Sans le monopole, point d'Ecole normale ; sans Ecole normale point d'unité dans l'enseignement ; et enfin, sans unité dans l'enseignement, point d'éducation nationale »²⁸⁴. Au détour d'un raisonnement, de façon inattendue, la lutte pour le monopole universitaire annonce le retour de l'obsession normalienne.

C. « Qui ne peut pas le moins peut le plus »²⁸⁵, La défense des agrégés, le retour de l'obsession normalienne

Que *Le Lycée* apporte un soin particulier au sort des agrégés ne surprend guère. Les agrégés étaient destinés à enseigner dans les collèges royaux (les anciens lycées), dont se préoccupait prioritairement *Le Lycée*. Les persécutions à l'agrégation avaient conduit à la fondation du journal et la majorité de ses rédacteurs était constituée d'agrégés : 18 sur 35.

Le concours de l'agrégation avait été créé en 1766, supprimé en 1792, rétabli par le décret impérial du 17 mars 1808²⁸⁶ (le même qui était à l'origine de l'Ecole normale) mais

²⁸³*Ibid.*, t.3, 1828, p.53

²⁸⁴*Ibid.*, 1828, p.347

²⁸⁵*Ibid.*, t.7, 5 mai 1830

réorganisé en 1821. C'est un concours sélectif où les normaliens se taillent la part du lion : de 1821 à 1842, près de 40% des agrégés sortent de l'Ecole normale²⁸⁷. La liste des auteurs au programme était arrêtée par une commission de professeurs de l'Ecole, ce qui facilitait encore la réussite des normaliens et permettait au *Lycée* cette formule : « ils ne suivent pas le programme, mais le programme les suit »²⁸⁸.

L'attention consacrée par *Le Lycée* à l'évolution du concours de l'agrégation n'était donc pas indépendante du soin apporté à promouvoir l'Ecole normale. Lorsque les normaliens, « partie la plus intelligente et la plus libérale du corps universitaire »²⁸⁹, furent soumis eux aussi, en 1821, au concours de l'agrégation²⁹⁰, *Le Lycée* y vit la marque d'une nouvelle persécution. L'arrêté du 6 février 1821 qui mettait donc un terme au privilège des normaliens n'était en soi pas injuste. Toute forme de favoritisme déplaisait au *Lycée*. Mais, par une ironie du sort, c'est Corbière, « le plus cruel ennemi des lumières qui fera revivre un principe si propre à les répandre »²⁹¹, en instituant l'égalité de tous devant le concours. Sous le prétexte hypocrite du légalisme, Corbière ne faisait que poursuivre ses persécutions. « On établissait non une loi de concurrence mais une loi d'exclusion. On ne voulait plus qu'ils fussent agrégés » continue l'article qui se félicite en revanche que le concours s'ouvre de plus en plus, notamment grâce à la réforme du 1^{er} décembre 1827 qui permet aux professeurs suppléants depuis moins de deux ans de s'y présenter. Maintenant que le pouvoir a été retiré aux ennemis de l'Ecole, l'agrégation doit-elle à nouveau revenir de droit aux normaliens ? En droit, oui répond *Le Lycée*, d'autant plus, comme l'avance *Le Conservateur* avec lequel discute le journal d'Hachette, que les régents qui prétendent à l'agrégation ont sur les normaliens l'énorme avantage de posséder déjà une expérience de l'enseignement.

²⁸⁶ « Les maîtres d'études des lycées et les régents des collèges communaux seront admis à concourir entre eux pour obtenir l'agrégation au professorat des lycées »

²⁸⁷ Calculé à partir des chiffres avancés par Paul Gerbod, *op. cit.*, p.62

²⁸⁸ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.4, 1829, p.404

²⁸⁹ *Ibid.*, t.8, 16 juin 1831

²⁹⁰ Cette mesure annulait donc les avantages acquis par l'arrêté du 30 novembre 1814 qui octroyait l'agrégation à tous les normaliens licenciés ès Lettres ou ès Sciences.

²⁹¹ *Ibid.*, t.2, 1828, p.241

Juste en droit, la présentation des normaliens à l'agrégation n'en est pas moins absurde, car le niveau des élèves est parfaitement connu, le niveau de difficulté d'entrée vaut bien celui du concours qui n'apportera aucune information complémentaire. « L'Université qui rassemble en son sein maternel tous les degrés de l'adolescence, l'Université ne doit pas au bon professeur de rhétorique plus d'estime qu'au bon professeur de 5^e »²⁹² et chaque poste a une dignité égale. Pourquoi mettre dans la tête de « laborieux fonctionnaires », régents, maîtres d'études de se risquer au concours de l'agrégation? Il va même à l'encontre de l'intérêt du corps des agrégés tout entier que les normaliens soient astreints au concours puisqu'auparavant, pour leur donner l'occasion de se familiariser avec des collégiens de milieux plus modestes que ceux des grands établissements parisiens et afin de ne pas monopoliser les postes de la capitale, les élèves de l'Ecole normale se voyaient systématiquement affectés à une chaire en province. Maintenant que tous passent le concours, les normaliens demandent désormais à rester dans Paris et occupent des places d'enseignants plus expérimentés qui voudraient obtenir la capitale après plusieurs années en province. Il est clair que, derrière ces arguments parfois douteux, faussement généreux, *Le Lycée* cherche à réserver l'agrégation aux élèves de l'Ecole et à leur épargner les petites classes.

De plus, il est certainement nécessaire de maintenir quelques privilèges afin que la voie proposée par l'Ecole normale ne soit pas délaissée. Si l'Ecole normale avait demain vocation à préparer à l'agrégation, à la grande liberté intellectuelle qui y règne à ce jour se substituerait le pénible bachotage, « tâche mesquine »²⁹³ dont aucun candidat ne saurait faire l'économie. On n'y étudierait que par fragments, soumis au programme, sans pouvoir se garantir, le jour des épreuves, d'échapper à de nouvelles persécutions. L'élève de province préférera rester chez lui où le concours est moins sélectif, car il s'organise alors par académie, ce que regrette *Le Lycée*, prétextant qu'il est difficile de trouver un jury de quatre membres compétents dans chaque académie. Il s'agit, bien sûr, en creux, de s'assurer que nul ne lèse l'Ecole normale. Même l'agrégatif de Paris doit faire appel aux autres ressources de la capitale sans pour autant appartenir à l'Ecole: « L'Ecole préparatoire possède-t-elle maintenant quelques-uns de ces

²⁹²*Ibid.*, t.4, 1829, p.355

²⁹³*Ibid.*, p.399

noms fameux dans les concours universitaires ? Non ; et l'on regarderait comme dupes les jeunes lauréats à qui il prendrait la fantaisie de se faire gratuitement cloître »²⁹⁴.

La défense du monopole universitaire, de l'agrégation et de l'excellence normalienne constituent donc une seule et même cause. Libérer l'enseignement, c'est laisser un grand nombre d'élèves désertir l'Université. « Quelle institution publique, avec sa dignité froide et son caractère de raison et de calme, soutiendrait la rivalité contre une institution de parti ? »²⁹⁵. Moins d'élèves, donc moins de postes d'enseignants. L'École normale, destinée à former des professeurs, École déjà affaiblie par l'obligation de passer l'agrégation, qui lui « enlève une grande partie de son importance et de sa dignité »²⁹⁶, verrait sa position encore fragilisée puisqu'elle n'offrirait plus de débouchés aux élèves, alors que, déjà, de nombreux professeurs se plaignent dans les colonnes du *Lycée* du peu de cas qu'on fait de leurs diplômes. Comment ? A l'Université, s'emporte Icilius, « on est colonel sans avoir été capitaine »²⁹⁷, c'est-à-dire que l'agrégation est nécessaire pour les professeurs, mais pas pour les principaux et proviseurs qui les dirigent, des « étrangers » (comprendre « des non agrégés »). Un inspecteur d'académie qui n'a jamais enseigné dans un collège « peut-il convenablement examiner les fonctionnaires qui y ont souvent vieilli »²⁹⁸ se demande un professeur du collège de Toulon ? Ces « hommes qui assurent à la France la plus belle des supériorités, celle des lumières »²⁹⁹ renchérit *Le Lycée*, ces professeurs, ces agrégés, ces normaliens, devraient accepter le joug d'hommes qui ne sont même pas des leurs ? « Il s'agit de savoir si l'on a pour système de fouler aux pieds les droits acquis pour favoriser quelque protégé »³⁰⁰ ou de récompenser chacun au *pro rata* de ses talents.

C'est évidemment la question de l'indépendance universitaire, et de son noyau dur, le corps des agrégés, qui est posée : « là où le tribunal est soumis au pouvoir, il n'y a pas de sécurité possible pour les justiciables » ; la vraie justice exige que les professeurs ne soient

²⁹⁴ *Ibid.*, t.2, 1828, p.291

²⁹⁵ *Ibid.*, t.3, 1829, p.348

²⁹⁶ *Ibid.*, p.346

²⁹⁷ *Ibid.*, t.7, 5 mai 1830

²⁹⁸ *Ibid.*, 3 juin 1830

²⁹⁹ *Ibid.*, 15 juillet 1830

³⁰⁰ *Ibid.*, 3 juin 1830

jugés, en tant que fonctionnaires de l'Université, que par leurs pairs. Ce panégyrique des agrégés permet au *Lycée* de défendre à nouveau le corporatisme universitaire : pour que naisse un esprit commun, tous doivent accepter les mêmes repères, ne pas tolérer l'autorité de personnels politiques extérieurs à l'Université, arrivés à de hautes fonctions sans avoir la compétence ou la légitimité universitaire adéquate. Pour fortifier le « patriotisme universitaire », encore faut-il que l'Université demeure bonne mère, qu'elle offre un horizon de promotion à ses membres. « Chaque fonctionnaire, le regard fixé sur un avenir qui ne pourrait lui manquer, sentirait doubler ses forces. Il ne verrait plus dans ses fonctions un emploi qu'il doit remplir avec conscience ; il y verrait une portion de la tâche confiée à l'Université toute entière. Il s'attacherait à elle, parce qu'elle lui présenterait des garanties de justice et de repos »³⁰¹. Le népotisme, qui consiste à confier les postes les plus prestigieux en fonction des amitiés politiques et non des compétences, dégrade l'esprit de corps dans l'Université et doit donc être combattu. « A qui s'en prendre de l'injustice que nous signalons ? Sans doute à l'Université qui a fait le mal, comme au gouvernement qui l'a laissée faire, mais aussi à ceux qui l'ont souffert. En se résignant trop aisément à leur condition, les professeurs l'ont rendue plus triste ; l'excès de leur patience a assuré ceux qui l'ont mise à l'épreuve. [...] Il est temps que les professeurs se plaignent d'un désordre dont ils sont les victimes »³⁰².

L'année 1830 est déjà, avant les bouleversements révolutionnaires, caractérisée par une lente évolution du titre, « organe des intérêts du corps enseignant » plus que chevalier de l'Université comme principe d'autorité. *Le Lycée* reconnaît, à dix jours de l'émeute, qu'« il est faux qu'on doive autant au chef qui néglige qu'au chef qui protège » et dit s'adresser désormais « d'une voix plus haute » à l'Université.

La prédilection des collaborateurs normaliens du *Lycée* pour le concours de l'agrégation ne se démentit pas, même longtemps après la disparition du premier journal d'Hachette puisqu'en 1850 Péclet participe au jury du concours de l'agrégation de Physique, Cournot à celui de Mathématiques, Poirson à celui d'Histoire (et Ragon l'année suivante), Garnier à

³⁰¹ *Ibid.*, t.5, 1829, p.100

³⁰² *Ibid.*, t.7, 15 juillet 1830

celui de Philosophie, Charpentier et Artaud, enfin, à celui de Lettres dans un jury de quatre membres, dont les deux derniers sont Dubois et Gaillard, tous deux normaliens et dans l'orbe du *Lycée*. L'attention systématique portée par *Le Lycée* à la situation des normaliens et des agrégés ne donne-t-elle pas raison à *La Gazette des écoles* qui accuse son concurrent de ne faire, en fait de corporatisme universitaire, que la propagande de la « congrégation normalienne » ? Un article de 1829, « De l'esprit de corps dans l'Université »³⁰³ (cf. Annexe 7), anticipe justement cette critique. En effet, « l'esprit de corps ressemble merveilleusement à l'esprit de coterie », sans doute, mais c'est là une dérive regrettable et non la règle. Dans le Barreau, la Magistrature, dans l'Université, l'esprit de corps se doit d'être soumis au patriotisme, « il consiste dans la conscience d'une force morale collective, et cette conscience n'a rien que de noble et de fécond ». Mais cette force n'est fertile et durable qu'à condition que l'Université, animée par un principe d'endogamie, réponde aux exigences d'une société civile en rapide mutation.

D. Une Université en phase avec la société moderne

Si « la loi et le positif » caractérisaient l'esprit antique, la société moderne est marquée par « l'examen et le doute »³⁰⁴. L'harmonie n'a donc pas le même sens dans les cités grecques et dans la France de la Restauration. Elle n'est plus dans l'exacte similitude des *homoioi* (« les semblables ») spartiates, mais au contraire dans une adéquation de la forme d'enseignement aux besoins de telle ou telle classe sociale. Cette juste adaptation de l'offre universitaire, conditions de la paix sociale et du progrès, permet, une fois encore, au *Lycée* de se démarquer du parti prêtre : « les congrégations dédaignent presque partout l'enseignement du peuple pour l'intérêt du peuple, et se contentant d'exploiter à leur profit l'élite des sujets qu'elles puisaient dans ses rangs avaient [...] restreint de plus en plus l'instruction supérieure, instruction, du reste, aussi fausse que superficielle »³⁰⁵. L'attaque est d'autant plus inattendue

³⁰³ *Ibid.*, t.5, 1829, p.97-102

³⁰⁴ Cette distinction est opérée par Charpentier dans *Le Lycée*, *op. cit.*, t.3, 1828. Remarquons que l'Antiquité est à la mode : de nombreux parallèles opérés dans le journal entre l'éducation grecque et l'instruction française ou le fameux texte de B. Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* en attestent. L'engouement particulier remonte, avec la découverte des ruines d'Herculanum dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

³⁰⁵ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.2, p.285

que les Lassaliens pratiquaient la gratuité. Qu'importe : *Le Lycée* élabore son propre programme, aux couleurs du nouveau monde industriel, d'une société marquée par l'émergence des classes moyennes.

L'arrivée de Vatimesnil ne se faisait pas sous les meilleures auspices pour ce que *Le Lycée* appelle déjà « l'enseignement moderne », car l'ordonnance du 10 février 1828 semblait plutôt entériner les vieux réflexes : « L'instruction classique s'est élevée en France à un degré satisfaisant. En continuant à employer les mêmes efforts et à marcher dans les mêmes voies, on obtiendra de nouvelles améliorations »³⁰⁶ avance le ministre.

Le journal d'Hachette s'inscrit immédiatement en porte-à-faux : « nous savons que nous contredisons une routine établie depuis des siècles mais [...] il est temps de toucher enfin à cette vieille idole scolastique, il est temps de songer à faire de nos enfants, non plus des pédants ignorants, mais des citoyens instruits pour leur époque et pour les nouveaux besoins de la société. Il serait donc à désirer qu'on essayât des écoles qui pourraient être nommées écoles générales, dans lesquelles seraient enseigné à tous ce que tous doivent savoir. Au sortir de ces écoles générales, les élèves seraient reçus dans des *écoles spéciales* »³⁰⁷ avance Lebrun dans une suite d'articles, « L'éducation d'un aveugle », qui prend la forme d'une allégorie. Lebrun se fait passer pour un précepteur ayant à charge un petit aveugle qu'il doit éduquer. Rapidement, toutefois, il admet que « nos lecteurs ne seront [...] pas surpris s'ils trouvent dans ces lignes des choses qui ne s'adressent pas seulement à un aveugle »³⁰⁸. C'est en réalité l'occasion de publier, dans la rubrique « Correspondance », le plan de grande refonte des programmes, sous une forme ludique et interactive. L'enfant ne peut plus apprendre penché sur ses manuels, absorber en étude des sommes de connaissances qu'il doit ânonner par cœur sans en comprendre les tenants et les aboutissants. Il doit faire appel à son intelligence, discuter avec le maître, ce qui incite Lebrun à avancer qu'« un des inconvénients du grand nombre des élèves dans les classes des collèges, c'est de mettre le professeur dans l'impossibilité de faire beaucoup raisonner les enfants ».

³⁰⁶ *Ibid.*, p.376

³⁰⁷ *Ibid.*, t.3, 1828, p.107

³⁰⁸ *Ibid.*, t.2, 1828, p.346

Les langues anciennes, avant 14 ans, sont inutiles, surchargent l'élève de travail. Si *Le Lycée* feint de ne tenir que pour « écrivains de second ordre » Pline, Juvénal et Sénèque, c'est qu'il s'agit d'auteurs écrivant en latin, « langage barbare »³⁰⁹, langue de l'Eglise en tout cas (à l'inverse du Grec, profane, largement préféré), enjeu tout symbolique puisque l'article 17 de la loi du 27 février 1821 prescrivait l'enseignement de la philosophie en latin, au risque de la confondre avec la Théologie, ce sur quoi était revenue l'ordonnance du 26 mars 1829, plantant une épine dans le pied des collèges mixtes, que l'évêque considérait aisément comme l'antichambre du grand séminaire. La mépris défiant dont usait le journal pour évoquer les langues anciennes s'inscrit dans le projet nationaliste de la Jeune France « pour qu'elle soit nationale, aussi cette éducation des collèves [...] il faut d'abord qu'elle soit française, qu'elle cesse enfin d'être toute grecque et romaine »³¹⁰.

L'occasion est trop belle de donner aux sciences une ampleur nouvelle : « L'enfant [...] éprouvait un véritable plaisir à ses études, et le maître se souviendra longtemps de sa joie lorsqu' [...] il lui fit entrevoir les logarithmes. Sa surprise lui causa une émotion et surtout un désir d'apprendre tels qu'aucun professeur de thèmes ou de versions n'en a peut-être jamais causés. Un enfant, auquel on a fait éprouver de ces sensations dans le travail, trouvera toujours les leçons trop courtes, et vous n'avez nul besoin de punitions pour le stimuler »³¹¹.

L'histoire aussi est à l'honneur : « le maître s'est vu dans la nécessité d'abandonner la méthode suivie dans les collèges, et de renoncer à faire apprendre des précis, des abrégés [...] Il s'est consolé par l'idée que, peut-être, les précis apprenaient peu de choses, justement parce qu'ils contiennent tout en peu de mots. [...] Les histoires les plus détaillées dans les lectures qui sont faites à l'élève ; et comme dans cette étude ainsi que dans toutes les autres on veut aider le raisonnement, on s'arrête longtemps sur l'organisation civile et politique des nations [...] et des grandes différences qui existent dans les lois et dans les mœurs des divers peuples [...] C'est ainsi qu'on introduit le raisonnement dans une étude qui, peut-être, est trop

³⁰⁹ *Ibid.*, t.5, 1829, p.505

³¹⁰ *Ibid.*, t.2, 3 février 1828

³¹¹ *Ibid.*, t.2, 1828, p.350

abandonnée à la mémoire seule». Si *Le Lycée* insista tant sur l'histoire de l'Université dans ses articles, c'est aussi qu'il défendait l'enseignement de l'histoire, promu sous la Révolution mais surtout sous l'Empire puis négligé sous la Restauration car suspecté d'attiser les querelles partisans alors que des doctrinaires proches du *Lycée*, tel Guizot, la portaient au pinacle.

Si l'histoire apparaît dans les plans d'études des collèges dès 1676, les premiers manuels apparaissent en 1827, l'année de lancement du *Lycée*. L'enseignement de l'histoire était encore souvent dévolu aux régents de lettres ou de grammaire et parmi les rares professeurs spécialement dédiés à cette discipline, on trouve Desmichels, Poirson³¹², Ragon et Jarry de Mancy, quatre acteurs du *Lycée*. « Avant de faire la théorie de l'homme, il faut avoir appris l'histoire des hommes »³¹³. Elle répond au souci d'un enseignement pragmatique, plus utile que la rhétorique désincarnée ou même que la Philosophie aux jeunes gens attirés vers les « carrières spéciales ».

La charge contre l'enseignement classique était sévère, sans doute menée par Taillefer, de l'écurie Hachette (*Les racines grecques* en 1827), inspecteur d'académie de Paris, auteur, en 1829, toujours chez Hachette, d'un *in-8°* de 120 pages, *Sur la nécessité et les moyens de réformer le régime universitaire*. Les mathématiques, l'économie, les langues modernes (Vatimesnil attache un professeur de langues, anglaise ou allemande, à l'établissement par l'ordonnance du 26 mars 1829) et l'histoire prenaient leur revanche sur la rhétorique et le Latin. Ce vœu exprimé d'un enseignement spécial avait été inspiré par Ambroise Rendu, une fois encore, en 1821, dans son *Système d'instruction approprié aux besoins des classes de la société qui se livrent aux professions industrielles et manufacturières*. Des écoles secondaires spéciales, recrutant avec bourses, auraient été ouvertes, suite à une demande du Conseil municipal au préfet. D'où l'idée, récurrente dans *Le Lycée* et inspirée des travaux d'Ambroise Rendu³¹⁴, d'une première organisation du corps universitaire et des enseignants par la base.

³¹² Celui-ci fut l'auteur de deux des manuels les plus fameux à cette époque, le *Précis d'histoire ancienne* en 1827 en collaboration avec le normalien Cayx et les *Cahiers d'histoire universelle* en 1834

³¹³ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.2, 1828, p.112

³¹⁴ Cf. *Un mot sur l'Université...*, *op. cit.*

L'Université se gardait ainsi de tout reproche d'autoritarisme et répondait aux besoins d'un enseignement adapté à la région, mêlant centralisme administratif et souplesse éducative.

Il n'est jamais question de substituer un enseignement à un autre, de jeter à bas le classique, mais de prendre conscience du caractère fondamentalement hétérogène de la société, caractère auquel l'Université doit répondre. Le Classique n'offre que peu de débouchés, il doit être réservé aux futurs savants. Laisser s'y engouffrer une grande masse d'élèves n'a pour résultat que d'accabler en vain de travail une jeunesse qui n'a pas les reins assez solides pour se tirer avec les honneurs de cette formation d'élite. Chahutés, abandonnés à eux-mêmes, ces collégiens mal orientés, issus de la société intermédiaire qui, depuis la Révolution, a investi les écoles, éprouvent rapidement un sentiment de déclassement et constituent, dès lors, une menace sociale contre laquelle *Le Lycée* met solennellement en garde : « il est dangereux d'appeler à une instruction purement classique une foule d'enfants à qui leurs dispositions non moins que leurs destinations futures indiquent une route différente et moins longue »³¹⁵.

Mais il faut se garder de tomber dans l'excès inverse, celui des écoles centrales de la Révolution. « Elle était belle, elle était séduisante, cette idée d'appeler tout un peuple aux sources de la science »³¹⁶, mais délaissait trop les lettres, exigeait trop du jeune enfant, tout juste sorti du Primaire. Quelle est la solution ? « Diviser l'enseignement et non le confondre, n'y faire intervenir les langues vivantes et les sciences physiques et mathématiques qu'avec prudence et mesure, fortifier les études classiques par un enseignement plus élevé de l'histoire, et les cours de rhétorique par une marche plus philosophique et plus variée, tel est, nous le croyons, la seule régénération profonde »³¹⁷ et le seul moyen pour l'Université de ne pas se laisser déborder par l'enseignement libre.

³¹⁵ *Le Lycée, op. cit.*, t.2, 1828, p.54

³¹⁶ *Ibid.*, t.1, 1827, p.11

³¹⁷ *Ibid.*, t.7, 10 mars 1830

4. Des adversaires irréductibles

« Qui pourra supporter qu'ils se disent les précurseurs de la liberté, ces hommes qui s'en sont toujours montré les ennemis les plus acharnés ? »³¹⁸

A. «Les Frères ignorantins monteront la garde »³¹⁹ ; l'Université face à la contre-offensive cléricale

« Celui qui aurait le malheur de vivre sans religion, ou de ne pas être dévoué à la famille régnante, devrait bien sentir qu'il lui manque quelque chose pour être un digne instituteur de la jeunesse »³²⁰ ; nul besoin de s'étendre davantage pour comprendre que l'Église n'entendait pas, sous la Restauration, se cantonner à la formation des prêtres comme l'y enjoignait *Le Lycée*. Si Louis XVIII avait limité le nombre de petits séminaires à un seul par diocèse, de nombreuses dérogations avaient été obtenues, ensuite, au profit des *écoles secondaires ecclésiastiques*, au point qu'en 1828, *Le Lycée* estime que chaque diocèse comptait deux ou trois petits séminaires. Le journal d'Hachette était-il particulièrement irrégulier ? Non, son fondateur, élevé dans les milieux catholiques, était un indéniable pratiquant et jamais *Le Lycée* ne remet en cause la nécessité par exemple d'une éducation religieuse à l'école. Plus encore : l'attachement janséniste de l'homme fort du journal ne pouvait que l'inciter à faire le choix du gallicanisme³²¹.

Outre sa dimension philosophique, le corporatisme du *Lycée* cherchait à protéger le personnel de l'Université contre ses ennemis. Il ne s'agissait pas, en tout cas avant la radicalisation du journal suite à la révolution de 1830, d'apporter un quelconque soutien aux fonctionnaires isolés contre l'autorité abusive d'une administration centrale. L'université,

³¹⁸ *Ibid.*, t.7, 30 septembre 1830

³¹⁹ *Ibid.*, t.8, 19 mai 1831

³²⁰ Circulaire adressée aux recteurs, septembre 1821, in *Le Bicentenaire de l'École normale*, Presses de l'École normale supérieure, 1994

³²¹ Les Jansénistes n'avaient-ils pas soutenu la Constitution civile du clergé en 1790 ?

développe *Le Lycée*, se compose en deux parties, un corps dirigeant et un corps enseignant. « Le premier donne l'impulsion, le second la suit »³²². Les professeurs n'ont « que quelque droit à être consultés sur la direction à donner aux études », guère plus. Leur tâche est « plus modeste » : « il faut qu'ils se dévouent sans réserve et sans dégoût à ces pénibles fonctions qui sont une sorte de sacerdoce ». Si *Le Lycée* n'a pas vocation à protéger les professeurs contre les chefs tracassiers, les supérieurs vétilleux, quels sont les ennemis du principe universitaire qu'il s'est décidé à prendre en chasse?

En retirant à l'Eglise sa fonction d'institutrice de la jeunesse, l'Université ne pouvait que susciter une réaction cléricale d'autant plus vivement ressentie par les enseignants que ceux-ci avaient élargi le champ de leurs recherches à l'humanisme du XVI^e siècle³²³ et aux Lumières du XVIII^e siècle. Le catholicisme nourrit lui aussi, comme les doctrinaires proches du *Lycée* un ordre des fins, mais qui n'implique pas nécessairement un Progrès. Le néo-catholicisme du XIX^e siècle, représenté par F. de Lamennais par exemple, avec lequel *Le Lycée* eut de nombreuses controverses, mêlait au dogme traditionnel l'idée d'une avance progressive de l'espèce. Dieu avait voulu le Progrès : s'y conformer était un moyen de contenter à la fois l'ordre de la nécessité et celui du Bien. L'opération était d'autant plus facile que le catholicisme avait toujours tenu à maintenir, malgré le dogme, l'exercice d'une volonté libre de l'individu.

Composante de la sphère libérale donc, le mouvement néo-catholique devait cependant lutter pied à pied contre le dogme scientiste. Liberté, progrès, ... les différences semblent tenues entre les chapelles, toutes semblent défendre des valeurs globalement similaires. Mais la lutte des doctrines trouve une signification sociale profonde : celui qui définit l'ordre social fonde la légitimité, et pour tout dire, la suprématie de la corporation à laquelle il appartient. Le vœu de constituer la société moderne passe par un travail d'auto-consécration. L'affrontement entre le parti prêtre et les doctrinaires, l'Eglise et l'Université, servie ici par *Le Lycée* qui joue son rôle d'organe de la presse professionnelle, permet non seulement de renforcer la cohésion de la corporation universitaire mais également de donner à ses membres,

³²² *Le Lycée*, op. cit., t.2, 1828, p.4

³²³ Ainsi le *Tableau de la poésie française au XVI^e siècle* de Sainte-Beuve, en 1828

les enseignants, peu considérés, isolés, une assise sociale plus grande. « De toutes les conceptions de Buonaparte, la plus effroyable, la plus profondément antisociale [...] c'est l'Université [...] monument de haine pour les générations futures »³²⁴.

Pourtant, à y bien regarder, l'Université répond à un mal que les antirévolutionnaires et les libéraux identifient à la Révolution : « Nous avons vu la vieille société périr et avec elles une foule d'institutions, tonne Royer-Collard à la chambre en janvier 1822 [...]. Pas une n'a survécu, et nulle autre ne s'est élevée à leur place ; la Révolution n'a laissée debout que des *individus*. »³²⁵ Mais si l'individualisme succède aux anciennes corporations, l'Eglise et les doctrinaires n'apportent pas les mêmes solutions : « De cette société en poussière est sortie la centralisation, continue Vatimesnil, il ne faut pas chercher ailleurs son origine. La centralisation n'est pas arrivée comme d'autres doctrines le front levé, avec l'autorité d'un principe ; elle a pénétré modestement comme une conséquence, une nécessité. En effet, là où il n'y a que des individus, toutes les affaires qui ne sont pas les leurs, sont les affaires publiques, les affaires de l'Etat ». *Le Lycée*, dans l'œil du cyclone puisqu'il naît en plein débat sur l'opportunité de la liberté de l'enseignement, s'attelle à cette tâche de circonscription du champ d'action de la puissance publique. L'enseignement est-il une délégation de l'autorité paternelle, auquel cas il demeure du ressort privé, ou une action civique que l'Etat a donc à prendre en charge comme le soutint Vatimesnil? En défendant le choix d'une « éducation nationale » -l'expression fait son apparition en 1828³²⁶ mais ne se banalise qu'après Juillet 1830³²⁷ - *Le Lycée* va même plus loin.

Le terme d'éducation nationale n'est pas neutre : il apparaît à l'occasion de l'expulsion des Jésuites de France en 1762, accusés de former des élites ultramontaines. La formation de la jeunesse incombe aux forces du pays qui se définissent par rapport aux influences étrangères et s'autonomisent du pouvoir royal puisqu'elles appartiennent à la nation toute entière. En appeler à l'éducation nationale, sous la Restauration, convoquait, pour le lectorat cultivé du

³²⁴ L'état d'esprit du parti prêtre sous la Restauration cité par Ambroise Rendu dans *De l'Université impériale*, p.86-87

³²⁵ Vulaballe, Achille de, *op. cit.*, t.5, p.388

³²⁶ « sans unité dans l'enseignement, point d'éducation nationale », *Le Lycée*, *op. cit.*, t.3, 1828, p.346

³²⁷ Le journal titre alors en première page « De l'éducation nationale », *Le Lycée*, *op. cit.*, t.7, 19 août 1830

Lycée un arrière-plan historique qui classait incontestablement le journal parmi les ennemis de la Congrégation³²⁸ et des Jésuites.

B. Haro sur l'enseignement libre

Qu'était-il exactement reproché à l'enseignement libre ? « Avec ce qu'on appelle *l'éducation libre*, et qui n'est que *l'anarchie dans l'éducation*, nous eussions vu se prolonger peut-être les saturnales du Directoire, ou se rallumer les flambeaux de la guerre civile au souffle de toutes les passions »³²⁹ Dans l'esprit du *Lycée*, il est le vestige des excès auxquels l'organisation de l'Université met un terme.

Avant toute considération pédagogique, les partisans du monopole reprochent au parti prêtre son opportunisme : ce n'est qu'après le départ de Frayssinous que le parti religieux, jusque-là maître de l'Université, se dressa contre un monopole universitaire qui lui convenait jusqu'alors parfaitement, qu'il considéra subitement que « l'Université, par son monopole, constitue une sorte d'Etat dans l'Etat »³³⁰ qui viole « la Charte, les droits du père de famille, la liberté de conscience et la liberté des cultes ». Sous prétexte de liberté, continue Vaulabelle, les ultras veulent « substituer au monopole universitaire le monopole du clergé ». *Le Lycée* en a bien conscience et le manifeste à sa manière, c'est-à-dire en entretenant le dialogue avec la presse de l'autre bord : « *La Gazette* n'aimerait pas qu'on livrât l'instruction à la *stupidité* et au *fanatisme révolutionnaire*. Ce qu'ils veulent, on le sait ; c'est la liberté pour eux et l'esclavage pour les autres »³³¹.

Or, sans l'appui de la loi, toute concurrence est vouée à offrir la victoire au clergé, riche de donations, de pèlerinages, de legs testamentaires que la Chambre, en 1827 estime à

³²⁸ Fondée en 1801 par Jean-Baptiste Bourdier-Delpuits, dissoute en 1809 et reconstituée dix ans plus tard par l'abbé Legris-Duval, elle faisait profession d'ultramontanisme et accueillit La Mennais et Villèle.

³²⁹ *Le Lycée, op. cit.*, t.3, 1828, p.196

³³⁰ Conny, Cacqueray, Leclerc de Beaulieu et Duplessis de Grenedan en 1828, in Vaulabelle, Achille de, *op. cit.*, t.7, p.462

³³¹ *Le Lycée, op. cit.*, t.7, 3 mars 1830

plus de 8,5 millions de francs (sans compter 1,2 million consenti par Charles X dans son ordonnance du 16 juin 1828, en complément, sous forme de 8 000 demi-bourses de 150 francs pour les écoles secondaires ecclésiastiques (art.7 de la deuxième ordonnance). « Aucune lutte n'est possible contre un corps à qui affluent incessamment de pareils dons ; il surmonte toute concurrence ; il détruit et absorbe toute institution rivale »³³².

L'influence des congrégations, d'abord, était source d'inquiétude : « avec leur esprit rétréci et leur instinct de domination [...] n'étaient-elles pas maîtresses de la plupart des collèges de France au moment de la révolution ? »³³³ se souvient *Le Lycée*, qui suit Montlosier lorsqu'il tire à boulets rouges, dans son *Mémoire à consulter* de 1826, sur les coteries en soutanes : « les quatre grandes calamités signalées au présent mémoire, savoir : la Congrégation, le Jésuitisme, l'Ultramontanisme et le Système d'envahissement des prêtres, menacent la sûreté de l'Etat, celle de la religion, celle de la société »³³⁴. Suite à la victoire réactionnaire de 1822, « partout des ecclésiastiques ou des hommes nouveaux, sans autre titre que leur zèle de la veille, appelés aux postes les plus éminents »³³⁵ remplaçaient les fonctionnaires méritants. Il est vrai que le nombre d'écoles détenues par des frères augmente considérablement sous la Restauration : trois cents en 1815, cinq cents en 1820, mille en 1830.

Le Lycée ramasse en une phrase ses griefs, au seuil de ses années de lutte : « l'esprit rétrograde mis à l'ordre du jour ; les résistances brisées ; les membres du corps enseignant inquiétés, découragés, humiliés ; les établissements, comme les individus, livrés presque sans défense aux intrigues locales : voilà en abrégé quels furent les résultats de la prétendue conciliation qui allait s'opérant entre l'Université et le clergé ».

Revenue subrepticement en France en 1800, la Compagnie de Jésus s'est d'abord installée à Lyon et compte en 1826 sept établissements ou l' « on enseigne [...] non la

³³² *Ibid.*, p.464

³³³ *Ibid.*, t.3, 1828, p.284-285

³³⁴ Vulaballe, Achille de, *op. cit.*, t.7, p. 226

³³⁵ *Le Lycée*, *op. cit.*, 1827, t.1, p. 239

théologie, mais les humanités, le grec, le latin, en un mot, les sciences profanes ». Ces établissements font donc directement concurrence aux collèges publics. Frayssinous, en admettant que le gouvernement n'avait « pas encore à délibérer » sur leur cas, ouvrait la porte, par son indécision et l'implicite aveu de faiblesse du gouvernement, à toutes les controverses.

Le 22 janvier 1828, le *Moniteur* publiait un rapport signé de Portalis, approuvé par le Roi qui chargeait une commission de neuf membres « d'examiner les mesures que pouvait nécessiter l'exécution des lois du royaume dans l'enseignement des écoles ecclésiastiques secondaires ». Cette commission conclut que huit écoles secondaires ecclésiastiques étaient aux mains des Jésuites mais que les prêtres qui y officiaient respectaient l'autorité des évêques et que donc « leur régime n'est pas contraire aux lois du royaume »³³⁶. Conclusion d'autant plus choquante qu'en 1827, sur le rapport de Portalis, la Chambre des Pairs avait proclamé l'illégalité de l'existence de l'ordre des Jésuites. Mais Charles X, rangé à l'avis de la majorité de la commission, plaidait en faveur du droit de conscience.

Sur l'insistance de ses ministres, le Roi céda enfin et le 16 juin 1828 signait deux ordonnances inspirées par Vatimesnil qui fermaient les écoles secondaires ecclésiastiques dirigées par des membres de congrégations non autorisées (art. 1^{er} de la première ordonnance), prévoyaient l'obligation (art.2) de s'engager par écrit à n'appartenir à aucune congrégation non autorisée pour être dans l'enseignement. Il ne peut y avoir plus de 20 000 élèves dans les écoles secondaires ecclésiastiques. La seconde ordonnance oblige ces établissements à n'accueillir que des internes. Tout élève de plus de quatorze ans doit porter l'habit (art.4) et un agrément royal est exigé avant d'entériner comme directeurs les candidats proposés par les évêques (art.6). Tout établissement où ces deux ordonnances ne seraient pas rigoureusement appliquées rentrerait dans le giron universitaire (art.8). Les Jésuites, qui n'étaient jamais directement nommés, pouvaient rester en France, comme prêtres, tout en se gardant d'enseigner ou de diriger un établissement secondaire.

³³⁶ Vaulabelle, Achille de, *op. cit.*, t.7, p. 447

Alors que l'ordonnance du 26 août 1824 avait réuni en un seul ministère les Affaires ecclésiastiques et l'Instruction publique, ces deux administrations étaient à nouveau divisées : « quelle que soit l'intimité des rapports qui doivent exister entre la religion et l'éducation des hommes, l'Instruction publique et les affaires ecclésiastiques m'ont paru exiger une direction séparée »³³⁷ se justifiait Charles X sous les vivats du *Lycée* qui applaudissait à ces « royales paroles ». La révolte du clergé et du camp conservateur fut immédiate mais le Pape fit savoir que « les évêques doivent se confier à la sagesse du Roi pour l'exécution des ordonnances, et marcher d'accord avec le trône »³³⁸. « Figurez-vous trois cents curés, commente dans *Le Lycée* le principal du collège de Brive, courant dans tout le diocèse depuis trois mois, pour harceler les pères, faire peur aux mères et séduire les enfants, débitant contre nous mille contes absurdes, ameutant la canaille des séides ultramontains »³³⁹.

Entre les congrégations et les partisans du monopole, la tension était à son comble, d'autant plus que Vatimesnil s'était empressé, à peine au pouvoir, le 21 avril 1828, d'abroger l'ordonnance du 8 avril 1824 qui plaçait les écoles primaires sous l'autorité des évêques. Celui-ci ne garde que le droit de visiter, selon son bon plaisir, les écoles primaires dépendant de son diocèse. L'ordonnance laissait aux recteurs le soin de nommer professeurs et régents. Or, les recteurs étaient sous l'influence du clergé, signalait *Le Lycée*, qui craignait les jeux d'intrigues que pratiquaient ces fonctionnaires dont l'autorité pesait parfois sur les professeurs agrégés. Vatimesnil réserve désormais le droit de nomination au seul Grand maître car, commente *Le Lycée*, toujours favorable au maximum de centralisation, il est bon de « conserver l'unité universitaire et donner au chef de ce corps la nomination à tous les emplois »³⁴⁰. La contre-offensive libérale, menée par Vatimesnil, gagnait du terrain : « partout, commente *Le lycée*, l'Université, si longtemps languissante et découragée, a tressailli de joie en se sentant renaître d'une vie réelle et utile au pays »³⁴¹.

³³⁷ *Le Lycée*, op. cit., t.2, 1828, p. 3

³³⁸ *Ibid.*, p. 454

³³⁹ *Ibid.*, t.4, 1829, p. 175

³⁴⁰ *Ibid.*, 1828, t.3, p.342

³⁴¹ *Ibid.*, t.2, 1828, p.3

C. « Les Gracques du fanatisme et de l'intrigue »³⁴² : le contre-modèle jésuite

Mais pourquoi ne pas laisser aux ordres enseignants la haute main sur la formation de la jeunesse comme l'Ancien régime l'avait en effet permis ? La lutte contre les Jésuites, où il faut peut-être reconnaître l'ombre du jansénisme, devient prétexte à la dénonciation de la Restauration depuis son durcissement en 1822 : « dans le cours de ces huit dernières années, la France a vu se réaliser ce qu'on avait longtemps regardé comme le rêve de quelques cerveaux malades [...]. Nous avons vu les jésuites de robe longue, les jésuites de robe courte, envahir toutes les places où l'on pouvait exercer quelque influence »³⁴³. Attachés à l'enseignement du latin, défiant à l'égard des sciences, de la philosophie et réputés hostiles aux matières utiles que sont les langues vivantes, la Géographie et l'Histoire (bien que la *Ratio studiorum* exige du régent qu'il soit « *in historia bene versatus* »), les Jésuites ne pouvaient que se mettre en travers des ambitions du Lycée pour l'Université.

L'Université et l'Eglise constituent deux sphères [...] qui ne se confondent jamais sans péril, la sphère du chrétien et celle du citoyen »³⁴⁴. *Le Lycée* s'attaque aux écoles religieuses qui, après 1822, « pullulèrent outre mesure sous des influences diverses, devinrent autant de corporations inférieures dans lesquelles se décomposa [...] la grande corporation universitaire ; ce fut le lierre parasite enlaçant dans ses mille bras le chêne vigoureux dont il épuise lentement la sève »³⁴⁵. Plus encore que les collèges, « la lèpre des congrégations » échauffe la colère du journal. Le chrétien obéit à « la foi », le citoyen, lui, suit « la loi » qui non seulement est rationnelle mais répond à une conscience éclairée par une instruction profane seule à même de développer une conscience « dans son esprit, à des degrés divers, selon sa position sociale ». L'éducation permet donc de renforcer la hiérarchie sociale quand la religion, universaliste, présente le défaut de l'indistinction. En outre, cette séparation de

³⁴² *Ibid.*, t.3, 1829, p.198

³⁴³ *Ibid.*, t.7, 12 août 1830

³⁴⁴ *Ibid.*, t.3, 1828, p.286-287

³⁴⁵ *Ibid.*, p.8

l'Eglise et de l'Université est d'autant plus importante que confier l'éducation aux congrégations, c'est la confier à Rome, donc lui retirer son « indépendance nationale »³⁴⁶.

Mais l'antagonisme se poursuit au-delà. Aux yeux des Doctrinaires, par principe, les congrégations obéissent à une règle et sont donc statiques, ignorent la marche du progrès. « Est-il nuisible de la confier [l'éducation de la jeunesse] à des hommes qui ne soient point séparés de la société, qui au contraire, puissent, comme tous, prétendre au rôle noble et moral de père de famille ? »³⁴⁷ s'interroge *Le Lycée* avant de répondre par l'affirmative en évoquant les « productions obscènes des Jésuites » qui dépravaient la société d'Ancien régime, les « légèretés plus que légères de la jeune noblesse, des scandaleuses chroniques de jeunes abbés et des immoralités grivoises de la jeune bourgeoisie ». Les prêtres qui font la classe n'ont pas charge de famille. Comment pourraient-ils donc recevoir la délégation de l'autorité paternelle ? « Mais c'est justement parce que les professeurs sont des pères de famille, parce qu'ils ont des liens de société, parce qu'ils ne se parquent pas dans une ambitieuse solitude, qu'ils sont des hommes qu'il faut à des pères de famille, à des citoyens, pour former leurs successeurs »³⁴⁸. En creux, se dessine l'image, en gestation, du bon professeur, que *Le Lycée* s'échine d'autant plus à défendre qu'elle est la cible d'attaques piquantes dans la presse cléricale : « On a voulu faire de la carrière de l'instruction publique, estime *La Quotidienne*, une grande hiérarchie d'emplois salariés, une affaire mondaine et de sybaritisme »³⁴⁹.

C'est évidemment l'exact contraire de l'Université sacerdotale que promeut *Le Lycée* qui reconnaît dans cette caricature de *La Quotidienne*, implicitement, une révérence aux Lassaliens, moins onéreux pour l'Etat comme pour les familles puisqu'ils ne dépendaient pas des finances publiques et pratiquaient la gratuité : « Ils ne veulent pas comprendre, rétorque *Le Lycée*, [...] que le plus important pour une nation n'est pas que l'éducation secondaire soit peu dispendieuse, mais qu'elle ne soit pas altérée dans sa source. Au milieu d'une France jeune [...] vous viendrez donc recrépir les traditions enfumées de l'Ancien régime » ? Non, les professeurs que *Le Lycée* tient à défendre, investis d'une tâche capitale, ne seront certes

³⁴⁶ *Ibid.*, p.288

³⁴⁷ *Ibid.*, p.149

³⁴⁸ *Ibid.*, t.5, 1829, p.403

³⁴⁹ 24 juillet 1829, cité dans *Le Lycée, op. cit.*, 1829, p.406

pas âpres au gain, « ils seront désintéressés, car ils ne réclameront pas des avantages en proportion avec l'avantage de leur mission », mais devront cependant pouvoir bénéficier d'un traitement fixe, que l'éventuel ne leur garantit pour l'instant pas, afin d'échapper aux « lubies d'un pouvoir morose et inquisiteur ». *Le Lycée*, dans sa lutte contre les congrégations, répond donc bien à la question du corporatisme, qui se pose de façon aiguë dans le premier tiers du XIXe siècle, car elle définit les sphères d'allégeance ainsi que les droits et devoirs qui en résultent, sans se limiter bien sûr au monde de l'instruction. Pour Bonald, par exemple, hostile à la liberté de la presse, le journaliste, en tant qu'il est investi d'une fonction publique, est un fonctionnaire, soumis à l'autorité du Prince. Position dont *Le Lycée*, organe de l'Université mais aussi intéressé à l'émancipation de la presse, eut soin de se démarquer.

« Organisée par un despote pour servir les intérêts du despotisme »³⁵⁰, l'Université n'est qu'un moment de l'histoire. L'Université est en quête d'une légitimité sociale. Elle tente de substituer son autorité à celle du clergé sur l'enseignement au XVIIIe siècle. Ce qui explique qu'elle aborde le statut professoral comme un « sacerdoce » à de nombreuses reprises. *Le Lycée*, qui la défend, ne veut pas y voir un adversaire de la religion. Il s'inspire d'ailleurs trop des jansénistes pour cela. Il cherche la soumission du pouvoir religieux au pouvoir civil. Voilà pourquoi, par exemple, les aumôniers doivent accepter la visite d'inspecteurs universitaires. Le monopole n'a pas pour destin, dans l'esprit du *Lycée*, de durer indéfiniment. « Le privilège universitaire est une sauvegarde pour le présent »³⁵¹ assure-t-il. Et de préciser : « La liberté de l'enseignement est une conséquence nécessaire de notre droit public ; mais ce nouveau système a besoin d'être mûrement élaboré pour être complet. On n'a point décrété la liberté de la presse sans avoir toutes prêtes les mesures répressives qui devaient en redresser les écarts ». Il est à nouveau manifeste que le combat du *Lycée* pour l'Université et son engagement en faveur de la publicité sont indissociablement liés. Mais *Le Lycée* avoue également ici que son engagement pour la liberté de la presse est conditionné à des circonstances historiques bien précises. Ce rééquilibrage ne devra pas être oublié lorsqu'il sera question de l'engagement du *Lycée* dans la révolution de juillet 1830.

³⁵⁰ *Ibid.*, t.5, 1829, p.338

³⁵¹ *Ibid.*, p.726

D. « La calomnie, [...] la calomnie, il en reste toujours quelque chose ! »³⁵² ; le concurrent honni, *La Gazette des écoles*

« Vous avilissez les chefs, vous insurgez les subordonnés et les élèves en vantant les actes d'insubordination dans tous les établissements »³⁵³ reproche à Guillard, rédacteur de *La Gazette des écoles*, un abonné anonyme du *Lycée*. La polémique est alors un genre courant, éventuellement disséminé dans tout le journal, avant qu'E. de Girardin ne crée une rubrique « débats de la presse » : il est en effet moins risqué de s'en prendre aux feuilles, même affidées aux ministères, qu'au gouvernement. Si l'Empire avait verrouillé la presse (du moins avant les Cent-Jours), la Restauration se voulut plus libérale, ce qui explique la naissance, quelques années avant la parution du *Lycée*, de vives controverses au sujet du « milliard » d'indemnisation des immigrés, du possible retour du droit d'aînesse, de la lutte contre la Congrégation et les Jésuites entre 1824 et 1826. Le but est, bien sûr, par ces multitudes de micro-fractures imposées aux bases du régime, d'en saper à terme l'autorité tout en permettant, par la confrontation d'opinions contraires, de sensibiliser l'opinion au débat démocratique. C'est une sorte de répétition générale, près de vingt ans avant l'instauration du suffrage universel, doublée d'une ambition publicitaire plus roublarde : les journaux montent mutuellement en épingle une polémique et s'offrent ainsi, de connivence, une petite célébrité à peu de frais. Balzac a mis en lumière cette pratique dans *Illusions perdues* et la guerre ouverte entre *Le Lycée* et *La Gazette des écoles* trouve peut-être ici un de ses ressorts secrets.

³⁵² *Ibid.*, t.8, 26 mai 1831

³⁵³ *Ibid.*, 31 mars 1831

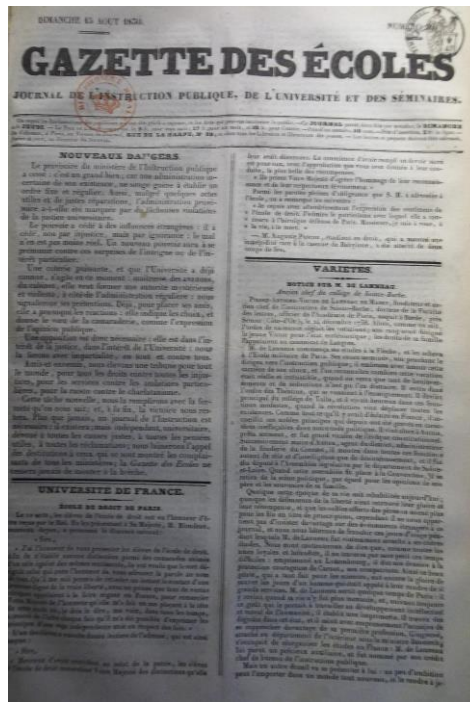


Figure 7 : Dès le 13 août 1830, *La Gazette des écoles*, journal d'opposition permanente, titre « Nouveaux dangers ».

S'il fut, par la force des événements, un journal d'opposition, mais pas d'une « opposition systématique »³⁵⁴, *Le Lycée* n'en reste pas moins un partisan de l'ordre, fidèle en cela à la pensée doctrinaire qui veut que l'anarchie, tant redoutée, procède toujours d'une forme d'ignorance³⁵⁵. « L'anarchie politique et intellectuelle »³⁵⁶ a ainsi abouti aux « écarts monstrueux » de la Révolution en 1793. Les outrances de *La Gazette des écoles*, la violence de ses polémiques, leur imprévisibilité : tout choque *Le Lycée* dans les pratiques de Guillard, habité d'un « faux libéralisme »³⁵⁷ à la manière des Jésuites, ses « dignes frères ». « Il est des gens, analyse *Le Lycée*, qui croient faire de l'indépendance en accumulant les dénonciations et les injures. S'ils voient qu'ils n'ont pas été précédés, et qu'ils ne sont pas suivis sur ce terrain, ils se donnent des airs d'importance, et se flattent de jouer un rôle dans l'Etat. S'il arrive que leurs étranges manières les compromettent auprès de tous les hommes qui ont quelque

³⁵⁴ *Ibid.*, t.7, 23 février 1830

³⁵⁵ « L'ignorance, argumente Guizot au début de son *Essai sur l'instruction publique*, reproduit par P. Rosanvallon, *op. cit.*, p. 247, rend le peuple turbulent et féroce ; elle en fait un instrument à la disposition des factieux ».

³⁵⁶ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.3, « De l'organisation et de l'état actuel de l'instruction publique en France sous un point de vue historique et général, à l'occasion de *L'état actuel des affaires par le baron d'Eckstein* », p.9

³⁵⁷ *Ibid.*, t.8, 26 mai 1831

sentiment des convenances, ils prétendent qu'ils souffrent pour la bonne cause, et s'érigent en martyrs de la vérité »³⁵⁸.

La première mention, dans *Le Lycée*, du journal tant détesté date du 12 juin 1829, à l'occasion de l'envoi d'une lettre annonçant sa création, signée de son rédacteur Guillard, qui usait du pseudonyme de Philalèthe (étymologiquement, « l'ami de la vérité »). *Le Lycée* y a toujours vu « notre rival »³⁵⁹, d'autant plus qu'il voit le jour dans un contexte d'exacerbation de la concurrence dû à l'incontestable succès rencontré par Hachette dont la maison, « n'ayant à peine que quatre années d'existence commençait à porter ombrage et exciter la jalousie de librairies classiques très importantes »³⁶⁰. *La Gazette des écoles*, éditée par le concurrent d'Hachette, Delalain, n'a jamais caché qu'elle trouvait bien molles les réclamations du journal d'Hachette et préfère se dresser contre « les entreprises du charlatanisme et les envahissements du clergé », les « exigences du fisc universitaire » (comprendre la rétribution que défend *Le Lycée*), afin de « prendre la défense des faibles contre les forts ». Dès son premier numéro, le journal bombe le torse : « nous tâcherons de fonder [...] une éducation vraiment nationale, (sur) les bases d'un gouvernement représentatif, et de nous associer à la grande réforme commencée en 1789 »³⁶¹. Sur le terreau fertile des débuts de la Révolution, qui n'excluaient pas la monarchie, *La Gazette des écoles* ne s'éloigne pas trop du *Lycée* lorsqu'elle choisit de mettre l'accent sur l'éducation nationale et un gouvernement représentatif, issu non, bien sûr du suffrage universel, mais conséquence néanmoins de l'instauration d'un cens suffisamment bas pour permettre aux classes moyennes favorisées de participer à la vie politique. Si un accord pouvait régner sur les grands principes, dans la forme, les deux périodiques variaient en revanche du tout au tout.

Comment procède la *Gazette des écoles*, sous-titrée *tribune de l'instruction publique* ? « Révélation hardie d'abus scandaleux, publication impitoyable des noms propres recherche minutieuse de tous les actes de la vie publique, prise à partie d'hommes qui se croyaient invulnérables, comparaison désolante de la vie passée avec la vie présente ; enfin, les plaisanteries, le sarcasme, l'ironie ont été employés avec succès contre ces hommes de talent,

³⁵⁸ *Ibid.*, t.7, 23 février 1830

³⁵⁹ *Ibid.*, 7 février 1831

³⁶⁰ Langlois, Alphonse, *Notice historique et statistique...*, *op. cit.*, p.21

³⁶¹ Caspard, Pierre, *op. cit.*, t. 2, p.380, cote BNF Fol. Lc5 54, *La Gazette des écoles*, 1829

mais sans principe, qui veulent exploiter l'Université »³⁶². Qui sont-ils ces « hommes de talent mais sans principe » qui déshonorent l'Université? Les normaliens, évidemment, cibles constantes de Guillard, lui-même pourtant sorti de l'Ecole, promotion 1813. Ses contempteurs ? « Quelques ambitieux dont il a su déformer les projets », comme les rédacteurs du *Lycée*, d'autant plus insupportables qu'ils ont joui des complicités du ministère à une époque où lui, Guillard, seul rédacteur de sa feuille, se débattait dans les plus graves difficultés. Il avait en, effet, été suspendu trois ans suite à une violente altercation survenue en 1825 avec un surveillant introduit dans sa classe de Mathématiques pour le surveiller au collège Louis-le-Grand. C'est pour subvenir aux besoins de sa famille qu'il avait fondé la *Gazette des écoles*.

L'affaire, révélée par *La Gazette des écoles*, de M. Auvray, proviseur d'Henri IV menacé de destitution en 1830 car trop favorable aux Bourbon et éventuellement remplacé par le normalien Gaillard pour lequel *Le Lycée* avait pris fait et cause (d'autant plus que Poirson, rédacteur du *Lycée*, aurait bénéficié du poste de censeur si, devant l'ampleur de la polémique, le gouvernement n'avait pas finalement reculé) n'est qu'une des nombreuses altercations qui jalonnent les relations des deux journaux. Les heurts avec Guigniaut étaient fréquents : le directeur de l'Ecole normale subissait les avanies de Guillard, « payé par les ennemis de l'Université »³⁶³ et se faisait soutenir par *Le Lycée*, sans jamais préciser qu'il en était membre. Le 9 décembre par exemple, rejouant une saynète bien rodée, Guigniaut insère une lettre dans la rubrique « Correspondance » : « Me respectant trop moi-même pour adresser à M. Guillard, dans la *Gazette des écoles*, le démenti formel qu'attend et que mérite sur tous les points un article du dernier numéro de cette feuille, où je suis nommé »³⁶⁴, il attend du *Lycée* (et obtient), qu'il place en situation d'arbitre, un soutien inconditionnel. Un rédacteur anonyme du journal s'en prend immédiatement à la « diatribe dégoûtante que contenait le dernier numéro de la *Gazette des écoles* contre un de nos amis, M. Guigniaut, directeur de l'Ecole normale » et souligne l'immense mépris que voue toute l'équipe du *Lycée* à cette revue qui « s'est fait l'organe des intérêts personnel les plus grossiers, des vengeances les plus basses, de la malveillance la plus honteuse ». Généralement modéré, le journal d'Hachette perd toute

³⁶² *La Gazette des écoles*, op. cit., 3 septembre 1832

³⁶³ *Le Lycée*, op. cit., t.7, 2 décembre 1830

³⁶⁴ *Ibid.*, 9 décembre 1830

retenue lorsque *La Gazette des écoles* est en jeu au point de proférer des menaces : « Un jour, il faut bien l'espérer, viendra pour lui cette justice du pouvoir qu'il ose appeler sur moi »³⁶⁵ s'exclame Guigniaut.

La création, en 1831, du bihebdomadaire *Journal Officiel de l'instruction publique*, feuille du Ministère, est un rude coup pour Guillard. Le journal refuse l'indépendance ombrageuse que défendait *La Gazette des écoles* et s'oppose implicitement au *Lycée* comme son prospectus le marque clairement: « La législation qui régit l'instruction publique va être renouvelée ; c'est une des promesses de la Charte, c'est un vœu, un besoin du pays. La loi nouvelle consacrera pour l'enseignement le principe d'une liberté à laquelle l'université et le pays applaudiront. [...] La publicité sera donc la garantie naturelle de la liberté de l'enseignement »³⁶⁶. Le *Journal Officiel de l'instruction publique* reprend à *La Gazette des écoles* et au *Lycée* le souci de participation, grâce à la presse, des principaux intéressés, à l'œuvre politique qu'accomplit le gouvernement. Mais aucun corporatisme n'est mentionné ici, la défense de l'Université n'est point à l'ordre du jour et le « concours volontaire des citoyens » est souhaité, sans que les professeurs se voient jamais désignés.

Montalivet, ministre de l'instruction publique de mars 1831 à avril 1832 avait signé une circulaire où il invitait fortement tous les principaux de collège à s'abonner au *Journal Officiel de l'instruction publique*, réitérant ce que Vatimesnil avait accompli en son temps pour *Le Lycée*. Guillard y voit un complot pour « tuer » son journal, habitué aux « rudes polémiques et les incessantes divulgations incommodaient quelques hauts personnages »³⁶⁷. Dans une lettre du 14 novembre 1833, annonciatrice de la disparition définitive du journal, le rédacteur du 121, rue Saint-Jacques fait état qu'il manque seize abonnements annuels à la *Gazette* pour rentrer dans ses fonds. Il semblerait que « ce petit nombre de professeurs qui désertent *La Gazette des écoles* »³⁶⁸ aient pour certains contracté des dettes (pour quatre ans d'abonnement) sans envisager de les honorer. *La Gazette des écoles* est trop chère ? C'est

³⁶⁵ *Le Lycée*, op. cit., t.8, 12 mai 1831

³⁶⁶ BN Fol. Lc5 55 (1831 - 1833 : *Journal officiel de l'instruction publique*)

³⁶⁷ *La Gazette des écoles*, op. cit., 17 février 1831

³⁶⁸ Lettre manuscrite de Guillard, insérée à la BNF dans le volume de *La Gazette des écoles* pour l'année 1832, Fol. LC5. 54

qu'elle n'a pas assez d'abonnements. Elle ne rend pas compte assez promptement des actes officiels ? C'est que la collaboration du Ministère exige une flagornerie dont Guillard se sent incapable, lui qui dit avoir vécu, depuis quatre ans « dans un état de guerre ». La *Gazette des écoles* est pourtant « le seul journal qui ait osé tenir tête aux ambitieux et aux puissants de l'Université ». Guillard soutient en effet que Gustave de Wailly, secrétaire de Montalivet, quand celui-ci était ministre, lui aurait proposé, au nom de son chef, de se mettre au service du gouvernement. Guillard aurait refusé et de là viendrait la haine tracassière que lui voue l'administration.

5. *Le Lycée* à l'épreuve de la Monarchie de Juillet

« C'est le choc, non pas simplement de deux classes, mais de deux civilisations ; de la civilisation foncière et de la civilisation industrielle, choc de la richesse en état et de la richesse en mouvement, de la fixité, de l'hérédité, de la tradition, et de la circulation active des élites ; le conflit de l'aristocratie conservatrice et des audaces bourgeoises, l'ancien monde contre le nouveau... » (E. Labrousse, « 1848-1830-1789 : Comment naissent les révolutions », p.15)³⁶⁹

A. « Guerre à qui la cherche »³⁷⁰ : faire la révolution ?

« Paraissons, au jour de l'attaque, armés de toute la force d'une jeunesse renouvelée »³⁷¹ plastronnait *Le Lycée* en 1829. Le journal se laissait de plus en plus happer par la politique. C'est là que le périodique peut gagner ses galons de « grande presse » et échapper à la catégorie méprisée de la « petite presse » au rythme de parution plus lent, au plus petit format et dont les sujets évitaient prudemment la politique, pour n'avoir pas à affronter les rigueurs

³⁶⁹ Cité par Francis Démier, *op. cit.*, p. 955

³⁷⁰ *Le Lycée*, *op. cit.*, 19 août 1830

³⁷¹ *Ibid.*, t.5, 1829, p. 98

de la loi. « En lisant les ordonnances du 25 juillet, nos abonnés ont sans doute pensé lire le billet de mort du *Lycée* »³⁷² commence le rédacteur du premier article du premier numéro paru après la Révolution de 1830. Il tonne contre « le ministère félon » de Polignac et se refuse à « subir une honteuse censure ». Il n'est peut-être qu'à regretter que tant d'indignation ne se manifeste qu'une fois consommé l'effondrement de la Restauration. Mais la rapidité et la brutalité de la réaction incitent à penser que le journal refuse de ne pas profiter des fruits de la victoire qu'il s'approprie.

La conjoncture, en 1830, est idéale pour permettre au *Lycée* de prendre son envol. Les élections du 19 juillet 1830 sont une défaite cuisante pour les Ultras. *Le Lycée* ne peut que se sentir soutenu par l'opinion. La première des fameuses ordonnances du 25 juillet suspend la liberté de la presse et la troisième écarte la patente des calculs du cens électoral dans le but de priver de son droit de vote la bourgeoisie commerçante et industrielle, généralement perméable aux thèses libérales. Doublement frappé, le journal d'Hachette ne pouvait donc pas échapper aux Trois Glorieuses des 27, 28 et 29 juillet 1830.

Louis Hachette fit le coup de feu dès le 27 en dégageant la prison de l'Abbaye et en contenant les troupes fidèles au-delà du Pont d'Arcole. Le 28, il attaque la caserne Vaneau, le 29 celle de Babylone. L'insurrection, qui apporte à l'éditeur une légitimité nouvelle après ce baptême du feu, lui coûte en revanche un ami, son camarade de l'Ecole, Georges Farcy, « le plus ardent du groupe »³⁷³, tombé à l'assaut des Tuileries le 29 juillet. Passerelle entre *Le Globe* et *Le Lycée*, Farcy devint l'objet d'une intense propagande pour l'équipe autour d'Hachette. Le premier numéro du *Lycée* après la fuite de Charles X consacre un long article lyrique aux derniers moments de Farcy (Annexe 9). Il « expira dans les bras de M. Hachette, qui regretta de le voir succomber seul aux dangers qu'ils avaient tous deux bravés. Grâce à ses soins empressés... »³⁷⁴ ; non, l'éditeur n'était pas là lors de la mort de Farcy et la formulation de l'article cherche surtout à souligner, sans en avoir l'air, la participation active d'Hachette au combat. Cette reconstruction emphatique donna cependant le la puisque, en 1863, Sainte-

³⁷² *Ibid.*, t.7, 5 août 1830

³⁷³ Mollier, Jean-Yves, *Louis Hachette...*, *op. cit.*, p.158

³⁷⁴ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.7, 5 août 1830

Beuve, un des plus actifs propagateurs de la mémoire du *Globe*, usait de cette anecdote pour tresser à « Monsieur Hachette, conduisant le convoi sanglant, chapeau bas, à travers le respect universel »³⁷⁵, les lauriers de la gloire, en plein revirement libéral d'un Empire dont Hachette, ici éditeur de Sainte-Beuve, avait critiqué la première phase autoritaire.

La mémoire de Farcy devint rapidement un enjeu politique. Au nom de quoi le jeune homme de 29 ans était-il mort ? Un an après l'évènement, le 31 juillet 1831, se tient à l'Ecole normale une commémoration devant une soixantaine de personnes et une délégation d'élèves. Cousin, partisan du *juste milieu*, prononce le premier discours. La mort du jeune homme lui paraît presque heureuse, car elle évite à Farcy d'avoir à trahir les ambitions de la jeunesse. Mais il n'est pas mort en vain car, « modéré dans ses opinions politiques »³⁷⁶, il aurait applaudi « la sagesse du prince que nous avons mis à notre tête » en accord avec « l'énergie et la modération de l'esprit public ».

Le Lycée s'insurge contre cette récupération. Farcy était tout, sauf un modéré ; il faisait montre au contraire d'une « téméraire vivacité », rien ne l'aurait contraint à « l'aveugle soumission aux ordres de la sainte-alliance ». Rapidement, *Le Lycée* cesse de regarder la Monarchie de Juillet avec les yeux de Chimène et, un an après l'émeute, peut assurer que Farcy n'aurait eu que mépris pour « les tristes résultats de notre glorieuse révolution ». L. Quicherat, qui ne put laisser V. Cousin prendre seul la parole, en pourfendit les « éloges perfides », préférant voir, dans son ami parti trop tôt, un « sublime missionnaire de la liberté » (cf. Annexe 14). Il invoque alors tous les thèmes chers au *Lycée* : l'Empire, l'Ecole normale, les amitiés de jeunesse, les injustes brimades, le goût de la liberté, l'Université sont évoqués. Mais Cousin, Aubertin, Quicherat, tous les orateurs, peignent en Farcy le portrait d'un admirateur de Lamartine et poète lui-même. Farcy est aussi l'occasion pour *Le Lycée* de s'évader du champ de la presse corporatiste pour se rapprocher du *Globe*, qui tirait son indéniable gloire d'avoir su s'attirer la collaboration de grands écrivains.

³⁷⁵ *Notices sur M. Littré*, Hachette, 1963, p.11

³⁷⁶ *Le Lycée*, op. cit., t.8, 31 juillet 1831

B. *Le Lycée* face au romantisme

La colère descendue dans les rues, les doctrinaires aux portes du pouvoir, le *Bulletin universitaire* lancé, le ministère de l'instruction publique bientôt pourvu d'un journal officiel, que restait-il à accomplir au *Lycée* ? Ne risquait-il pas de disparaître, faute d'adversaires à combattre ? Dès le début de l'année 1830, *Le Lycée* s'était évertué à creuser le sillon de la polémique, en réaction au ministère des ultras dirigé par Polignac (8 août 1829 - 29 juillet 1830) qui avait conduit à l'Instruction publique Montbel, « passé sans grand bruit »³⁷⁷.

Il se gardait cependant de toute attaque *ad hominem*, refuse de prendre part à la querelle entre, d'un côté, *La Quotidienne* et *La Gazette*, titres catholiques favorables à la liberté d'enseignement, et, de l'autre, *Le Moniteur*, journal du gouvernement qui défend subitement le monopole universitaire alors que les ultras viennent de reconquérir le pouvoir. Sur un sujet qui lui tient tant à cœur, *Le Lycée* choisit de renvoyer dos à dos chaque partie, de survoler l'affaire et de chercher au contraire, par prudence, à diversifier ses centres d'intérêt, d'autant plus que le successeur de Montbel, Guernon-Ranville, ne se laisse pas aisément enfermer dans un camp. Proche des ultras, il retire à l'Université les écoles congréganistes de filles, certes, mais sa loi sur l'enseignement primaire, signée par le Roi le 14 février 1830, satisfait l'opposition. La droite n'ose pas le désavouer, la gauche ne trouve rien pour l'attaquer.

L'avantage du *Lycée* sur *La Gazette des écoles* résidait dans sa capacité à s'évader du rôle premier qu'il s'était imparti pour aborder les rives plus sémillantes de la presse littéraire, quitte à raccrocher un peu artificiellement la querelle romantique aux thématiques éducatives pour justifier son irruption sur un terrain qui lui était étranger. *La Gazette des écoles* ne cessa de s'enfermer dans le populisme, au point de prendre, en janvier 1833, le titre de *Tribune de l'instruction publique*. *Le Lycée*, au contraire, n'avait pas renoncé à toute prétention littéraire. Farcy était poète et, dès les débuts, en 1828, au sujet d'un livre de médecine, le rédacteur se croit autorisé à préciser : « je ne puis dans un recueil comme celui-ci, m'empêcher de dire un

³⁷⁷*Ibid.*, t.7, 3 mars 1830

mot du style »³⁷⁸. N'est-il pas surprenant que, à la veille de la révolution à laquelle Hachette et Farcy au moins participèrent, de l'établissement de Guizot à l'instruction publique, à peine victorieux donc les principes constitutifs du *Lycée*, ce dernier en appelle subitement à se concentrer sur la littérature, ouvrant une nouvelle polémique moralisatrice contre les excès du romantisme ?

Certes, le journal reconnaît avoir un temps plaidé la cause « du romantisme naissant et timide »³⁷⁹, d'autant plus qu'il y avait là un devoir pédagogique : « concentrés dans l'étude de l'antiquité, les jeunes gens seraient comme dépaysés à leur sortie du collège », pourraient rejeter en bloc toute innovation littéraire ou au contraire se laisser abuser par le charme scandaleux des auteurs contemporains. Mais *Le Lycée* se devait de faire le tri. « Quoi ! L'Université n'aurait donc pas d'avis sur cette grande révolution qui se prépare ». Quels sont les camps ? « Les uns, retranchés dans leurs vieilles admirations, s'effarouchent de tout essai d'indépendance, et condamnent l'art à se traîner dans l'ornière de l'imitation. D'un autre côté, de jeunes talents, hardis et présomptueux, professent un incroyable dédain pour les génies de la Grèce et de Rome, et pour la plupart de nos gloires nationales. Regardant toute notre littérature comme non avenue, ils apportent la recette d'une langue nouvelle ; ils veulent, comme ils disent, *refaire l'instrument*. Ils se rappellent que les lettres sont constituées en *république*, et ils proclament la souveraineté de tous. Aussi chacun ne suit-il d'autre loi que son caprice : c'est une anarchie à ne plus s'y reconnaître ». *Le Lycée* ne se montre guère libéral en matière d'art : « la critique littéraire se borne trop aujourd'hui à cette maxime des économistes *laissez faire, laissez passer* »³⁸⁰ argue-t-il, usant à nouveau d'une méthode bien rodée consistant à mettre en parallèle les disciplines qu'il veut défendre et promouvoir mais qui manquent encore de légitimité aux yeux de l'opinion, la critique littéraire ou plus généralement la « science de l'éducation » évoquée dès le prospectus de 1827, avec des institutions au contraire bien installées comme le droit, la presse, l'économie, dont l'éminente nécessité sociale n'est remise en cause par personne.

³⁷⁸ *Ibid.*, t.2, 1828, p.280

³⁷⁹ *Ibid.*, t.7, 3 mars 1830

³⁸⁰ *Ibid.*, t.7, 5 mars 1830

« Nous croyons, continue *Le Lycée*, pouvoir promettre un jugement impartial », quand les journalistes du *Globe*, jusque-là révérends, se font étriller : « certains critiques, dont nous aimons à reconnaître le talent et les services, sont un peu, dans ces questions, sous le joug de leurs amitiés [...] ils ressemblent à une mère trop tendre qui a gâté son fils, et qui se fait des illusions sur ses fantaisies ou même les excuse ». Le nationaliste Pierre-Jean Béranger, « élégant et hardi, original et correct à la fois », ami de Dubois, ou encore Lamartine d'une « beauté du style inconnue », qui respecte l'harmonie sans laquelle la poésie court « au suicide », ont l'heur de plaire aux rédacteurs du *Lycée* et les derniers articles de Farcy, publiés *post-mortem*, étaient d'ailleurs consacrés à Lamartine.

Si le brusque intérêt du *Lycée* pour cette querelle littéraire surprend, il ne détonne pourtant pas puisqu'en avril 1834, *Le Constitutionnel* réserve ses foudres aux écrits de Théophile Gautier dans *La France littéraire* quand, dès 1830, le journal d'Hachette s'attaque violemment à Vigny. De telles controverses permettent de détourner l'attention du public des considérations politiques en même temps qu'elles servent la littérature contemporaine, entourée d'un halo sulfureux, et la presse, qui trouve là matière à polémiquer. Mais cette défiance s'inscrit dans la logique d'un journal proche des doctrinaires, suspicieux à l'égard de l'art auquel ils préfèrent la philosophie. Occupé à trouver un équilibre entre la jeune génération romantique et « les fanatiques qui dansent aux funérailles de Racine », *Le Lycée* d'Hachette, dans ses derniers mois, semble, à tous points de vue, anticiper le *Juste milieu* de la Monarchie de Juillet, c'est-à-dire le camp libéral orléaniste, fidèle au Roi³⁸¹, qui regroupa Thiers, Cousin, Guizot, autant de grandes figures ou de collaborateurs du *Lycée*. Or, c'est justement cet esprit « juste milieu » que le nouveau *Lycée* s'empessa de pourfendre, dès 1831.

C. Accueillir le nouveau régime

³⁸¹ L'expression émane de Louis-Philippe en personne, qui s'y identifie, en janvier 1831.

« Honneurs aux gouvernements qui ne sont pas ingrats et qui n'oublient pas, après la victoire, ceux qui les ont fait vaincre »³⁸² ; *Le Lycée* peut parader, le nouveau régime, qui ne reconnaît plus le catholicisme romain comme religion d'Etat, lui semble des plus favorables. Pourquoi s'en cacher ? Les événements souriaient à la presse, qui vécut la chute de la maison Bourbon comme une cure de jouvence : les principaux périodiques paraissant à Paris tiraient à 61 000 exemplaires en 1830, 77 500 en janvier 1831, 81 493 en mars. L'actualité politique, tant intérieure qu'extérieure, nourrit amplement les journaux : soulèvements de la Pologne, de la Belgique, procès des anciens ministres de Charles X, incapacité des premiers gouvernements de Louis-Philippe à répondre aux exigences du peuple alors que le nouveau régime traite dans un premier temps avec bienveillance la presse qui, il est vrai, lui a assuré le pouvoir. La révision de la Charte va dans ce sens et donne « le droit des Français de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois » en assurant que « la censure ne pourra jamais être rétablie » et que les délits de presse relèveront désormais de jurys, échappant donc à la Correctionnelle. Le droit de timbre, enfin, est diminué.

« Que M. de Broglie est heureux d'avoir *Le Lycée* [...] pour précepteur ! [...] Il n'a qu'une signature à donner et, grâce au *Lycée*, tout sera au mieux dans la meilleure université possible : car tous les rédacteurs du *Lycée* seront placés avantageusement »³⁸³ ; pour *Le Lycée*, certes, les profits semblent particulièrement alléchants. Les nominations de Cousin, Villemain, Lorain, de Saphary à Louis-le-Grand, la voie de l'inspection générale ouverte à Burnouf et Naudet et, surtout, le retour en fanfare de l'Ecole normale, le soulèvent d'enthousiasme : « ils crient tous au progrès d'une *coterie puissante*. Eh bien, il faut l'avouer franchement, si c'est l'Ecole normale qu'on entend par cette coterie ; oui, l'Ecole normale nous est chère, oui, nous sommes fiers, la plupart, d'en être sortis ou de nous montrer, par notre courage, dignes d'être comptés au nombre de ses enfants »³⁸⁴. *La Gazette des écoles*, en réaction à ce qu'elle interprète comme du favoritisme, prend les armes et trouve un nouveau sujet de croisade contre la coterie normalienne en pleine ascension ; « maîtresse des avenues, du cabinet, elle veut former une autorité mystérieuse et violente, à côté de l'administration régulière : nous signalerons ses prétentions. Déjà, pour placer ses amis, elle a provoqué les

³⁸² *Le Lycée*, op. cit., t.7, 19 août 1830

³⁸³ *La Gazette des écoles*, op. cit., 5 septembre 1830

³⁸⁴ *Le Lycée*, op. cit., t.7, 19 août 1830

réactions : elle indique les choix, et donne le vœu de la camaraderie, comme l'expression de l'opinion publique. Une opposition est donc nécessaire »³⁸⁵, qu'elle se propose d'incarner et prend soin, dès la mi-août, de se positionner par rapport au *Lycée*, qu'elle considère donc comme le porte-parole de cette faction parvenue au pouvoir.

« Nous ne ferons que reproduire des observations et des demandes qui ont déjà été faites plusieurs fois dans *Le Lycée* ; mais n'ayant obtenu jusqu'ici aucune des réformes que nous réclamions, nous croyons qu'il est de notre devoir de revenir sans nous lasser sur les mêmes objets »³⁸⁶ : dénonciation de l'arbitraire des nominations, nécessité de ne choisir les professeurs titulaires que dans la classe des agrégés, restitution des postes aux professeurs injustement dépossédés, ... Le soulagement du *Lycée* n'est-il pas l'aveu, implicite, de son incapacité jusqu'à présent à influencer sur les décisions ministérielles ? En dehors de l'épisode Vatimesnil, qui ne s'est soldé par aucune loi définitive tant attendue par le journal, *Le Lycée* n'a cessé de marquer ses distances avec les différents ministères de la fin de la Restauration. Dès la fin de l'année, il tire même un bilan très sombre de cette époque.

Si la liberté de l'enseignement, promise par la Charte, jette une ombre au tableau, le régime du Roi-citoyen, Louis-Philippe, ne manque pas d'attraits pour ces adversaires résolus des ultramontains. La nomination du doctrinaire F. Guizot à l'instruction publique répond enfin au vœu du *Lycée*, « que l'Université se recrute dans son sein et non ailleurs »³⁸⁷, avant certes de moduler : « le Ministre seul puisse être tiré d'une autre sphère ». Mais s'il appartenait lui aussi à l'Université, tout en étant un homme politique au fait des rapports de force, quelle victoire !

En effet, outre la mort de Farcy, la grande affaire pour *Le Lycée* de la Révolution est la nomination de Guizot à l'Instruction publique : « ainsi nos doctrines étaient appliquées et nos

³⁸⁵ *La Gazette des écoles*, op. cit., 15 août 1830

³⁸⁶ *Le Lycée*, op. cit., t.7, 19 août 1830

³⁸⁷ *Ibid.*, t.5, 1829, p.99

vœux accomplis : notre Grand maître était tiré de nos rangs »³⁸⁸. Porte-étendard du mouvement doctrinaire, suspendu de son poste d'enseignement de 1822 à 1828, animateur du gallicanisme, imprégné du parlementarisme britannique, collaborateur du *Globe*, Guizot symbolisait le triomphe de la bourgeoisie capacitaire que couvait *Le Lycée*. Protestant, Guizot imposait, implicitement, non seulement l'indépendance de l'Université à l'égard de Rome, mais également une égalité entre toutes les religions à laquelle tenait *Le Lycée*, échaudé par la réunion, le 8 mars, des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique. Tout à son effort de récupération, le périodique croit déceler dans ce geste éminemment symbolique, la preuve de son influence³⁸⁹. Lui qui s'était prononcé en faveur d'un ministre politique et se gardait d'exiger un Grand maître sorti de l'Université, fait ici contre mauvaise fortune bon cœur et applaudit des deux mains l'élévation de ce « jeune ministre »³⁹⁰ (de 43 ans, la « jeunesse » est donc relative et signale surtout l'attachement libéral du personnage) que Lacordaire, le nouvel antagoniste du *Lycée*, raillait à l'envi. « C'était un citoyen qui doit à l'enseignement sa gloire et son élévation que l'on avait mis à la tête du corps enseignant »³⁹¹ décrypte le journal. L'Université se reconnaît légitimée : elle n'est plus sous la tutelle d'aucune autorité extérieure qu'on aurait placée à sa tête, mais est reconnue comme un corps autonome, donc digne de confiance.

Quelles conclusions tirer de la participation de quelques têtes d'affiches du *Lycée* aux événements de juillet 1830 ? Répétons-le une fois de plus : l'affrontement, très conjoncturel, avec la monarchie ne signifie pas que le journal penchait dans le camp républicain. Si les républicains se félicitent, par exemple, de l'obligation faite aux professeurs de prêter serment au chef de l'Etat, *Le Lycée* se montra au contraire à ce sujet, comme nous le verrons, très critique. L'euphorie suscitée par l'arrivée au ministère du monarchiste convaincu Guizot en dit long. Il n'est pas non plus certain que *Le Lycée* ait pris les armes (ils furent d'ailleurs rares, les rédacteurs, à monter sur les barricades) pour la liberté d'expression, comme il le prétendit ensuite. Il n'est pas dans la nature de la presse d'être libre : indépendant, *Le Lycée* n'en n'a pas moins toujours cherché l'aval du ministère (sous Vatimesnil assurément) et des puissants, comme Ambroise Rendu. La participation d'Hachette au soulèvement de juillet 1830 doit

³⁸⁸ *Ibid.*, t.7, 5 août 1830

³⁸⁹ « Ces doctrines sont celles dont nous avons souhaité et aidé le triomphe », *Ibid.*, 5 août 1830

³⁹⁰ *Ibid.*, t.8, 7 avril 1831

³⁹¹ *Ibid.*, t.7, 5 août 1830

peut-être être envisagée sous cet angle : il ne s'agissait pas tant de protester contre la première ordonnance, quoi qu'ait prétendu le journal ensuite, que de défendre les droits de cette classe moyenne dont *Le Lycée* ne cesse de vanter les mérites.

Si la cause du *Lycée* avance à grands pas, la victoire n'est en revanche pas acquise. Relativisons la nomination de Guizot : arrivé le 31 juillet 1830 à l'Instruction publique, il la quitte le 3 août pour le ministère de l'Intérieur. *Le Lycée* ne désespère pas pour autant, mais se montre déjà davantage prudent et précise que « les mêmes garanties seront demandées, hors celle de la religion. Certes on ne songe point à exclure ici le catholicisme, pourvu qu'il consente à être impartial et tolérant »³⁹². Quant aux perfidies fielleuses de *La Gazette des écoles*, loin de cesser avec la révolution que Guillard cherche à s'approprier, elles redoublent d'agressivité. Ainsi, le 15 août 1830, l'ancien professeur de Louis-le-Grand se félicite du départ de Guizot sans le mentionner : « le provisoire du Ministère de l'Instruction publique a cessé : c'est un grand bien ; car [...] l'administration provisoire a [...] été marquée par de fâcheuses violations de la justice universitaire »³⁹³. De nouveaux combats se profilent à l'horizon.

6. Le temps des désillusions

« les tribunaux décideront maintenant »³⁹⁴

A. « Adieu [...] les douces conversations, les beaux vers, les rêveries philosophiques »³⁹⁵ : un journal de plus en plus polémique

³⁹² *Ibid.*, t.7, 6 août 1830

³⁹³ *La Gazette des écoles*, *op. cit.*, 15 août 1830

³⁹⁴ Lettre ouverte de Lacordaire et des aumôniers de Paris datée du 30 septembre 1830 et publiée dans *Le Lycée*, in Lacordaire, Henri-Dominique, *Correspondance*, t.1, 1816-1839, édition établie par Guy Bedouelle et Christoph-Alois Martin, Editions du Cerf, Paris, 2001, p.291

³⁹⁵ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.8, 31 juillet 1831

Le Lycée défend-il toujours une « une opinion forte et modérée tout ensemble »³⁹⁶ ? La participation du tonitruant Cyprien Anot de Maizières, *alias* Icilius, dès le début de 1830, semble indiquer le contraire. Auteur au début du règne de Louis-Philippe de *Lettres sur l'état actuel des choses*, qui firent grand scandale, Icilius ne pouvait que bouleverser le ton un peu corseté du *Lycée*. Charpentier, fidèle des fidèles, signa une « Lettre à Icilius », le 17 juin 1830 : « Icilius à la tribune du *Lycée*, tribune, comme on sait, la plus pacifique et la moins tribunitienne possible, il y avait là de quoi réveiller mon attention »³⁹⁷. C'est, implicitement, reconnaître, que *Le Lycée* avait besoin d'un peu de sang frais. La chute du régime honni de Charles X ne mit pas fin à la violence des attaques de la presse, au contraire : libérée de leurs carcans, les journaux s'en donnèrent à cœur joie dans les premières années du règne de Louis-Philippe, maintenant une ébullition *quasi* insurrectionnelle, bien décrite par Stendhal dans *Lucien Leuwen*. *Le Lycée* n'échappa pas au mouvement général de radicalisation.

Le centralisme s'y exprime avec une vigueur renouvelée ; alors que jusqu'à présent *Le Lycée* insistait sur la nécessité d'une organisation locale, condition *sine qua non* à la bonne marche de l'Université : « L'éducation municipale est un non-sens dans un royaume aussi parfaitement uni que le nôtre par la communauté de la langue et celle des mœurs. [...] Le salut de la France n'est que dans l'unité [...] c'est-à-dire l'Université »³⁹⁸. Quant à l'autorité paternelle, jusqu'ici ménagée par *Le Lycée* malgré la récupération dangereuse qu'en faisaient libéraux et ultramontains, elle tombe subitement de son piédestal, « si anti-sociale qu'il ne saurait rien en sortir de grand ». Le jacobinisme y a table ouverte : « si la jeune France doit être nationale, si elle doit se sevrer enfin des doctrines étrangères à nos goûts et à nos intérêts, il faut que son éducation soit nationale. Elle ne pourra être ni une affaire d'Eglise, ni une affaire de coterie, ni une affaire de famille, ni une affaire de municipalité ; elle devra être l'affaire de l'Etat ».

La lutte contre les congrégations ne se départait pas d'un certain bon ton, *Le Lycée* se gardait de toute outrance. La Révolution consommée, le journal ne retint plus ses coups :

³⁹⁶ *Ibid.*, t.5, 1829, p.98

³⁹⁷ *Ibid.*, t.7, 17 juin 1830

³⁹⁸ *Ibid.*, t.8, 3 février 1831

« Dans le cours de ces huit dernières années, la France a vu se réaliser ce qu'on avait longtemps regardé comme le rêve de quelques cerveaux malades [...]. Nous avons vu les jésuites de robe longue, les jésuites de robe courte, envahir toutes les places où l'on pouvait exercer quelque influence »³⁹⁹. L'auteur de l'article « Du parti prêtre dans l'Université » n'hésite pas à comparer la situation insurrectionnelle de juillet 1830 à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et joue à se faire peur, clamant « nous avons couru grand risque d'être traités comme les réformés du temps de Louis XIV »⁴⁰⁰. Le même obscurantisme couvait sous les cendres. Derrière l'ordonnance du 25 juillet, qui suspend la liberté de la presse, *Le Lycée* devine la main jésuite « Si nous eussions courbé le cou un seul instant, elle nous eût imposé le joug peut-être pour vingt ans » s'insurge-t-il. Le journal a certainement l'emportement un peu vif, d'autant plus qu'à l'exception d'Hachette et de Farcy, aucun de ses rédacteurs ne semble avoir activement participé aux combats. Ensuite, c'est en défenseur d'une caste, et non de la liberté de la presse, que l'éditeur s'est certainement dressé : la publicité, un des filons qu'exploita l'éditeur, ne compte cependant pas parmi les impératifs du *Lycée*, qui ne connut aucun démêlé avec la censure.

La lente maturation d'un esprit de corps, l'examen des différentes méthodes d'éducation, de l'enseignement en Angleterre ou en Allemagne ne sont plus à l'ordre du jour, « *Le Lycée* se bornera à signaler les innombrables usurpations de la fonction jésuite »⁴⁰¹. Euphémisme pour signaler que *Le Lycée* se consacre désormais pleinement à la délation et réclame des purges, quand, au contraire, *La Gazette des écoles*, si enragée ces deux dernières années, annonce « nous laisserons l'appel des destitutions à ceux qui se sont montrés les complaisants de tous les ministères »⁴⁰² et répugne à jouer les délateurs maintenant que les ultras sont vaincus. Quel bilan tire-t-il ? Quatre des neuf membres du Conseil royal, dix des vingt-six recteurs sont jésuites ou affidés. 23 des 34 collèges royaux du pays ont été « livrés au provisorat et à l'influence des prêtres [...] sans instruction et sans mérite ». Sur les 314 collèges communaux, 111 ont pour principaux et sous-principaux des abbés et 59 chaires de Rhétorique ou de Philosophie sont occupées par des ecclésiastiques. Quelles solutions suggère *Le Lycée*?

³⁹⁹ *Ibid.*, t.7, 12 août 1830

⁴⁰⁰ *Ibid.*, 12 août 1830

⁴⁰¹ *Ibid.*, t.7, 12 août 1830

⁴⁰² *Ibid.*, 15 août 1830

Dans sa lutte contre les congrégations, sous couvert d'interpeller l'opinion, *Le Lycée* n'avait jamais hésité à inciter à la dénonciation. « Nous prions tous les membres de l'Université de joindre leurs documents à ceux que nos amis nous transmettent. Qu'on nous avertisse dès qu'on verra le jésuitisme se relever »⁴⁰³ réclamait-il déjà au début de 1829. Mais la révolution entérinée, les souhaits d'épuration occupent le plus clair de l'énergie du périodique. Si les lettres publiées après les Trois Glorieuses étaient de plus en plus rarement anonymes, signe de l'assouplissement du contrôle administratif, *Le Lycée* fait en revanche paraître une foule de missives non signées, destinées, dans leur immense majorité, à dénoncer des collègues et plus encore des supérieurs. L'afflux est tel, les réactions parfois si vives que le 7 octobre, *Le Lycée* annonce ne plus considérer que les lettres signées, quitte à les rendre anonymes lors de la publication. Le 26 août par exemple, un professeur du collège de Perpignan accuse son principal, M. Gallay, d'être le « chef du congréganisme (sic) et de l'absolutisme dans notre ville »⁴⁰⁴.

Certes, ces corbeaux ne sont pas des rédacteurs du journal qui, prudence oblige, évitent, autant que possible, de nommer les collègues qu'ils tentent de mettre en difficulté. Cependant, c'est par choix que la rédaction fait imprimer ces billets envieux qui ont pour avantage de donner des noms à la vindicte publique. *Le Lycée* assume parfaitement : « c'est pour chacun non seulement un droit, mais un devoir de livrer de pareils documents à la publicité, afin d'éclairer l'administration »⁴⁰⁵. Pire même : afin de réduire au silence ses ennemis, *Le Lycée* se fait l'écho de rumeurs accusant l'inspecteur d'académie de Limoges, M. Andrieux, d'avoir écrit une lettre au journal d'Hachette pour obtenir la tête de son prédécesseur et lui voler son poste. *Le Lycée*, bien placé pour connaître le fin mot de l'histoire, dut reconnaître plus tard qu'il n'y avait là qu'affabulations, mais avait entre-temps diffamé un membre de l'Université. Quel intérêt, outre la vengeance et le souci d'épurer le corps universitaire, en tire le journal ? Favoriser la « coterie normalienne », prétend *La Gazette des écoles*. Ainsi l'affaire du proviseur d'Henri IV, M. Auvray, nostalgique supposé de Charles X que pourfend *Le Lycée* afin, selon *La Gazette des écoles*, de placer à sa place un normalien. Cette chasse aux

⁴⁰³ *Ibid.*, t.4, p. 65

⁴⁰⁴ *Ibid.*, t.7, 26 août 1830

⁴⁰⁵ *Ibid.*, 7 octobre 1830

sorcières a-t-elle au moins apaisé les colères de la frange des jeunes universitaires doctrinaires opprimés sous l'épuration ?

La projection dans un idéal qui constituait la part de transcendance de la pensée doctrinaire, exprimée par B. Constant dans *De la perfectibilité de l'espèce humaine* s'est heurtée à la réalité du pouvoir. Dès la fin de l'été, l'amertume succède à l'enthousiasme et *Le Lycée* fustige l'ordonnance royale du 24 août 1830 sur la nomination des inspecteurs généraux: « Où est la source du mal ? Nous le répétons, dans le Conseil royal dont nous avons attendu trop facilement la résipiscence »⁴⁰⁶. Deux places seulement sont déclarées vacantes et Dubois, « jeune et brillant talent », n'en bénéficie pas. Georges Cuvier, « fonctionnaire fossile » (il meurt deux ans plus tard), est nommé à sa tête. « Le Conseil de M. d'Hermopolis est encore en majorité » estime alors *Le Lycée* qui a à cœur de placer ses hommes, réclamant que Desmichels et Poirson (sans mentionner leur appartenance au journal) soient faits inspecteurs généraux, sinon recteurs.

Une « administration probe, mais trop faible »⁴⁰⁷, voilà ce qu'en novembre 1830 le journal, avant qu'Hachette ne se retire, pensait des nouveaux maîtres de l'Université. C'est le drame, dit-il, de « l'Université doctrinaire », marquant ainsi qu'il s'est désolidarisé de ce groupe au moment exact où il arrive au pouvoir. Trop de « précautions méticuleuses », trop de biais, trop de « timidité dans les épurations ». Le ministre de l'instruction publique et des cultes, Joseph Mérilhou, appelé le 2 novembre 1830, n'a guère plus de quarante ans, fut, sous la Restauration, un adversaire ardent du parti prêtre, le contempteur infatigable des Jésuites. Il prit part, enfin, aux Trois Glorieuses. Il apporte « une chaleur de jeunesse qui manquait au précédent » gouvernement. Appréciation toute subjective puisque Guizot et le duc de Broglie, les deux précédents ministres de l'instruction publique, avaient sensiblement le même âge. La « jeunesse » n'est pas à entendre de façon prosaïque, c'est ici d'attitude qu'il s'agit : Guizot et Broglie, dans la mouvance des doctrinaires, appartiennent au passé, se sont disqualifiés, quand Mérilhou fait figure de tête brûlée. « Créé pour le *mouvement*, il se pénétrera de sa mission ; il songera surtout à réviser ce gothique *ordre légal*, triste éteignoir qui menace

⁴⁰⁶ *Ibid.*, 2 septembre 1830

⁴⁰⁷ *Ibid.*, 11 novembre 1830

d'étouffer le flambeau de la révolution » pronostique *Le Lycée* qui, après s'être évertué pendant trois ans à démontrer qu'une bonne organisation de l'Université garantissait la paix sociale et permettait l'économie d'une révolution, souffle sur les braises.

Le Lycée s'est-il rapproché de *La Gazette des écoles* ? Le ton véhément, sans doute justifié par la mort de Farcy qui donne à l'équipe du *Lycée* le droit de hausser le ton, le format, tout semble l'indiquer et, sans doute, avant même la révolution, en réaction au Ministère Polignac qui ne se prive pas pour renouer avec les pratiques de Corbière et Frayssinous en destituant, par exemple, Geruzez. *Le Lycée* s'offre même le luxe de défendre Guillard, attaqué pour avoir publié une lettre anonyme jugée diffamatoire au sujet de Jourdan, recteur de l'Académie de Clermont, accusé de « jésuitisme ». Le problème n'est pas tant que Guillard soit rappelé à l'ordre, c'est qu'il soit jugé par un tribunal ordinaire mais aussi par le tribunal particulier du Conseil royal, c'est-à-dire en tant que professeur, alors qu'il n'était pas en fonction. Preuve, accuse *Le Lycée*, de la trop tatillonne surveillance de l'Université, « à la fois si tyrannique et si humiliante »⁴⁰⁸. C'est en journaliste, non en professeur, que Guillard doit être jugé. C'est donc que l'Université se croit si forte et si populaire qu'elle peut si impudemment se reposer sur une loi poudreuse (art. 78 et 79 du décret impérial de 1808 confirmé en 1811 « obscur arsenal d'armes gothiques dont la courtoisie interdisait l'usage »⁴⁰⁹) ? *Le Lycée* met en garde le Conseil : l'opinion publique prendra fait et cause pour Guillard car elle verra, si la condamnation est lourde, « les traces de colère » d'une administration contre un de ses adversaires, et, si elle est clémente, de faiblesse. Dans tous les cas, le corps enseignant tout entier devrait prendre fait et cause pour un homme pour lequel il ne ressent « aucune espèce de sympathie ».

B. *Le Lycée* face à un fougueux « Alexandre en soutane », le jeune Henri Lacordaire ; du procès au revirement

⁴⁰⁸ *Ibid.*, 5 mars 1830

⁴⁰⁹ *Ibid.*, 13 mai 1830

«Les Frères ignorantins monteront la garde »⁴¹⁰ titre encore *Le Lycée* le 19 mai 1831, s'en prenant, une fois de plus, aux congrégations (ici les Frères des écoles chrétiennes). Le gallicanisme du journal est constituant de son identité. Fait-il exception ? Non, *Le Censeur européen*, *La Minerve*, *L'Homme gris* firent feu de tout bois contre le cléricisme, les Jésuites et les missions françaises, accusées d'un prosélytisme avant tout politique. Leur cible privilégiée était un polémiste farouche du *Drapeau blanc*, le prêtre Félicité de Lamennais qui, le 22 août 1823, avait interpellé le Grand maître Mgr Frayssinous sur la dépravation irrégulière qui régnait dans nombre d'universités. *Le Mémorial catholique* (fondé en janvier 1824), qui parut en France jusqu'à la révolution de 1830, et son ouvrage, *La religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* (1825-1826), lui permettaient de dénoncer l'athéisme d'Etat, plus particulièrement l'esprit gallican. Mais *Les progrès de la Révolution et la guerre faite à l'Eglise* (1830) le mirent en défaut : le gouvernement l'accusa de déstabiliser le pouvoir à force de durcir ses positions et donc de faciliter, indirectement, le jeu de ses ennemis.

Lamennais était donc relativement isolé au début de la Monarchie de Juillet et constituait, une proie relativement facile pour *Le Lycée*, désireux de s'attaquer à la mouvance néo-catholique, apparentée aux libéraux, certes, mais loin du *credo* doctrinaire. Les *Annales de philosophie chrétienne* d'Augustin Bonnetty, née en juillet 1830 et la revue lyonnaise (Lyon était depuis Ballanche l'épicentre du mouvement néo-catholique) *L'institut catholique*, lancée en 1832, prouvent le dynamisme de ce mouvement dans le monde éditorial. Le baron d'Eckstein fut de presque toutes ces aventures. La « philosophie de Lyon », le catholicisme social ultramontain de F. de Lamennais, est durement mis à mal dans *Le Lycée* qui conspuet cet « avorton ridicule et suranné de la scolastique »⁴¹¹.

Conscient que Lyon est bien « une des académies où le clergé est le plus influent, où par conséquent les délégués de l'Université trouvent le plus de résistance »⁴¹², que les prêtres outrepassaient leurs droits dans les petits séminaires pour former des pensionnats complets,

⁴¹⁰ *Ibid.*, t.8, 19 mai 1831

⁴¹¹ *Ibid.*, t.7, 12 août 1830

⁴¹² *Ibid.*, t.8, 7 avril 1831

Le Lycée sauta sur l'occasion qui s'offrit lorsque qu'un jeune prêtre de moins de trente ans, le père Henri Lacordaire, élève de Lamennais, attaqua, dans *L'Avenir*, Montalivet pour avoir rappelé à l'ordre un certain nombre d'ecclésiastiques. Les mots les plus durs jamais proférés par *Le Lycée* s'inscrivent dans ce contexte. Pourquoi Lacordaire ? Son talent de polémiste éclate bien vite et par sa jeunesse, il exaspère certainement les rédacteurs du *Lycée* habitués à opposer la Jeune France tournée vers l'avenir aux vieilles ruines héritées de l'Ancien régime. De l'abbé Lacordaire, *La Gazette des tribunaux* dit qu'il « attire surtout l'attention ; c'est un jeune homme qui ne paraît pas âgé de plus de vingt à vingt-deux ans ; sa physionomie a un caractère fort remarquable »⁴¹³. *Le Lycée* s'emporte contre cet ardent défenseur de la liberté d'enseignement, conséquence logique selon lui de la liberté de conscience (article 5 de la Charte du 14 août 1830), qui répand « tout le fiel d'un dévot, aigri de toute la mauvaise humeur d'un homme destitué »⁴¹⁴. « J'ai voulu, justifie Lacordaire, attaquer un corps de l'Etat, un corps déjà détruit dans l'opinion, mais vivant encore des restes du despotisme, étendant sur notre sol des racines flétries [...] ; j'ai voulu les arracher de mes faibles mains, parce que dans ces mains, si faibles qu'elles soient, j'ai senti la force de la France et des lois »⁴¹⁵. Le désaccord avec *Le Lycée* était total.

⁴¹³ Cité par Philibert, Anne, *Lacordaire et Lamennais (1822-1832), La route de la Chênaie*, éditions du Cerf, coll. Histoire religieuse de la France, Paris, 2009, p. 469

⁴¹⁴ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.8, 7 avril 1831

⁴¹⁵ Cité par *Le Lycée*, *op. cit.*, 19 juin 1831

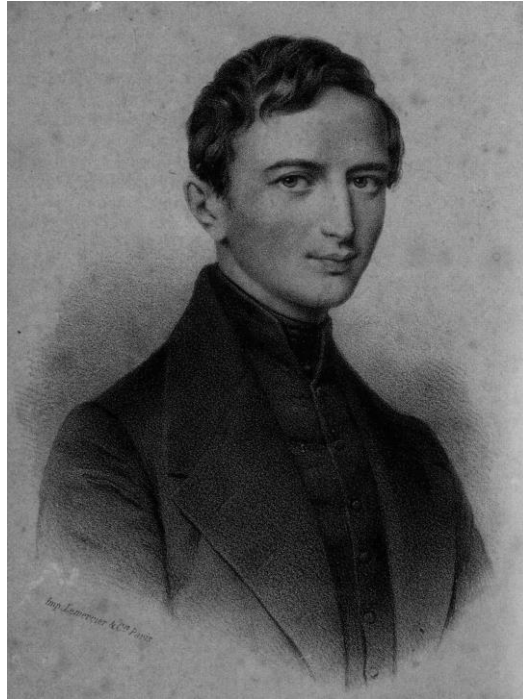


Figure 8 : Le jeune Lacordaire en 1830, au moment du procès avec *Le Lycée*, d'après un portrait de Mme. Delrient.

Ce conflit interne à la sphère libérale propulsa *Le Lycée* au devant de la scène. Le 23 septembre 1830, *Le Lycée* fait paraître un article intitulé « Conspiration des aumôniers contre l'Université »⁴¹⁶. Il révèle que tous les aumôniers et sous-aumôniers des collèges royaux de Paris avaient paraphé un rapport, le 6 juillet, envoyé à l'archevêque de Paris, accusant leurs établissements de vivre dans l'impiété. *Le Lycée* commence par suggérer que les aumôniers ne soient désormais plus admis à loger dans les collèges, afin de « détruire tout d'un coup les foyers d'intrigues sans cesse renaissantes », mais aussi de les rejeter en marge de l'Université. L'anticléricalisme prend de plus en plus nettement le pas sur le gallicanisme et *Le Lycée* cherche désormais davantage à exclure le clergé qu'à l'absorber. Il se démarque dès lors clairement des positions beaucoup plus conciliatrices d'Ambroise Rendu et de Louis Hachette qui cherchèrent à ménager les bonnes grâces des Frères des écoles chrétiennes au point qu'en 1834 l'éditeur orléaniste avait obtenu de l'influente congrégation la diffusion exclusive des ouvrages qu'elle éditait⁴¹⁷.

⁴¹⁶ *Le Lycée*, op. cit., t.7, 23 septembre 1830

⁴¹⁷ *Bibliographie de la France* du 6 décembre 1834

Le journal réclame la radiation des neuf religieux (qui furent effectivement suspendus par le Conseil royal de l'instruction publique), parmi lesquels Lacordaire, aumônier adjoint du collège d'Henri IV, dont il caractérise le comportement comme un « modèle de délation et d'hypocrisie ». De la part d'un journal qui a consacré la majeure partie de son énergie des deux mois précédents à dénoncer à la vindicte publique les serviteurs du régime précédent, la subite indignation ne relève-t-elle pas d'une simple pose ? Dans cette affaire encore, la duplicité du journal est patente : qui fait mine de s'offusquer d'une scélératesse pour s'autoriser à imprimer noir sur blanc les noms des personnalités à traquer ? Mais l'acte paraît au *Lycée* particulièrement grave car les aumôniers, pour en arriver à de telles conclusions, ont nécessairement brisé le secret de la confession.

Le 30 septembre, *Le Lycée* publie une longue lettre de Lacordaire qui dément avoir fui le pays comme *Le Lycée* l'en avait accusé et se repose sur les exigences des émeutiers des Trois Glorieuses autant que sur les droits promis par la Charte pour justifier sa défense de l'enseignement libre : « nous demandions une liberté inscrite dans la charte, et devenue un droit inaliénable des Français. Oui, Monsieur, je *conspirais* pour ma part contre l'Université, je *trahissais* pour ma part le *collège qui m'avait accueilli dans son sein*, si c'est conspirer que de combattre le monopole de la pensée, si c'est trahir que de réclamer une chose que tant de citoyens ont, quinze jours tard, achetée de leur vie »⁴¹⁸. Lacordaire avait pourtant juré fidélité au roi Louis-Philippe, bien que le procédé rappelât le serment arraché à de nombreux prêtres par la constitution civile du clergé de 1790. Ce serment, qu'on l'accuse d'avoir brisé, il ne l'a proféré qu'après avoir signé le rapport. Il ne saurait être rétroactif et Lacordaire n'a pas trahi l'Université puisque c'est elle qui, dès août, s'est alignée sur les positions qu'il défendait, à savoir la liberté de l'enseignement. Pressé de se faire un nom, Lacordaire porte plainte contre *Le Lycée* pour diffamation par voie de presse et nourrit la polémique en publiant deux brochures, *Lettre à M. le Rédacteur du Lycée* et *Nouvelle lettre à M. le Rédacteur du Lycée* où il réaffirme ses positions. L'affaire se solde par la relance de Louis Hachette.

⁴¹⁸ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.7, 30 septembre 1830

Lacordaire faisait figure de nouvel adversaire désigné du *Lycée*. Les occasions de conflits n'allaient pas manquer. Le bras de fer à Lyon fut d'autant plus flagrant que l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse* s'engagea en avril 1831 à ouvrir dans le mois une école sans autorisation du gouvernement. Ce fut chose faite le 9 mai au matin par Lacordaire, Montalembert et Charles de Caux. Sur le mur, l'inscription « Liberté d'enseignement-Agence générale pour la défense de la liberté religieuse-Ecole gratuite » appelait la réaction du gouvernement. Le 11, deux jours plus tard, en effet, la police intervenait, vidait les lieux, obligeant Lacordaire à quitter son domicile. Le 12, *L'Avenir* titrait « Liberté d'enseignement » en narrant longuement l'épisode. Le 13 mai, les trois prévenus étaient interrogés par un juge d'instruction. Alors que *L'Avenir* s'insurgeait « qu'on ait voulu frapper à la fois la liberté de l'enseignement et celle des consciences », *La Révolution*, *Le Constitutionnel*, *Le Globe* soutiennent les trois incarcérés.

Comment réagit *Le Lycée* dont les démêlés avec Lacordaire n'étaient pas anciennes, *Le Lycée*, favorable depuis sa naissance au monopole, *Le Lycée* hostile au pouvoir des congrégations et attentif aux écarts des néo-catholiques lyonnais? Composé « d'hommes de Juillet », il tombe des nues : « Eh bien ! cette force brute, ce pouvoir matériel, le voilà en 1831 assiégeant les portes d'une école, comme en 1830 celles d'une imprimerie »⁴¹⁹. « Attendrons-nous, pour blâmer l'expédition de police dont M. Lacordaire vient d'être victime, s'interroge le journal, que l'autorité ait fermé les écoles que nous fonderons peut-être demain » ? L'« impitoyable Université » au « pouvoir exorbitant » abat son « sceptre de plomb » sur « les intelligences et les consciences » et s'apprête au nom de l'arrêté du 15 novembre 1811 à mettre à l'amende « des citoyens généreux, qui prétendaient donner une instruction gratuite à de pauvres enfants »⁴²⁰, loin des « principes de la liberté garantis par la Charte ».

La loi du 8 octobre 1830 avait rétabli la compétence des jurys d'assise pour juger des délits commis par voie de presse. Un jury populaire, sur lequel l'opinion, excitée par les journaux, exerçait une évidente influence, aurait à juger les inculpés alors même que le procès débutait le 15 septembre 1831, quelques mois après les émeutes républicaines de mars.

⁴¹⁹ *Ibid.*, t.8, 19 mai 1831

⁴²⁰ *Ibid.*, 26 mai 1831

L'affaire était d'autant plus montée en épingle que Montalembert, pair de France, ne peut être traduit devant une juridiction ordinaire. L'affaire se conclut par la condamnation à une amende de Montalembert, Lacordaire et de Coux, désavoués par le Pape. Mais Lamennais avait compris que son camp avait emporté la bataille des idées : « Quelle liberté ces gens-là peuvent-ils comprendre ? Laquelle peuvent-ils vouloir ? Mais cette grande cause fait dans l'opinion des progrès immenses, et je ne doute pas du succès définitif »⁴²¹. *Le Lycée* semblait en effet s'être brusquement rallié à sa cause en se désolidarisant du gouvernement. Comment expliquer un retournement de perspective si imprévisible ?

7. La mort d'un journal

A. Vente du *Lycée*

Le 25 mars 1831 était signé l'acte de vente du *Lycée* (cf. Annexe 10). Celle-ci ne fut révélée dans le journal que le 16 juin (cf. Annexe 11). Criblé de dettes, acculé au désespoir au point que Langlois évoque dans son manuscrit une hypothétique tentative avortée de suicide en 1830, Hachette avait pourtant longtemps préféré spéculer sur les bénéfices d'œuvres qui n'étaient encore qu'en commande plutôt que de se débarrasser de ce journal ruineux. Pourquoi décida-t-il alors finalement de mettre un terme à l'aventure ? Aucun témoignage direct n'apporte de réponse définitive, si ce n'est l'acte de vente au début duquel L. Hachette justifie son geste suite à 8 à 10 000 francs de découvert par suite des avances consenties pour soutenir *Le Lycée*. Au début des années 1830, alors que les éditions Hachette frôlent la faillite, le marché du livre, mis à mal depuis 1826, encore durement éprouvé aux lendemains de la Révolution de Juillet, connaît une nouvelle dynamique. *Le Lycée*, créé dans un contexte éditorial de crise, n'était plus la réponse opportune à apporter au marché.

⁴²¹ Cité par Anne Philibert, *op. cit.*, p.721

Les orages s'accumulaient sur la tête du périodique qui, pour libéral qu'il était, n'en avait pas moins soutenu le régime, salué le Roi, applaudi certains de ses ministres. L'héritage en ces périodes de purges, pouvait s'avérer un peu lourd et *La Gazette des écoles* ne manquait pas de rappeler au *Lycée* ses anciennes amitiés. Si *Le Lycée* applaudit la révolution lorsque celle-ci fut consommée, il ne l'avait jamais appelée, et au contraire, cherchait à la prévenir. Il ne s'éloignait guère, en cela, de la vulgate libérale qui, dans les dernières années de la Restauration, prenait soin de ne pas froisser le centre droit. Il n'est besoin, pour s'en convaincre, besoin que d'observer les réactions outrées des lecteurs du *Globe* lorsque Dubois se permit une ou deux formules trop véhémentes à quelques jours de l'émeute. « C'est parce que Charles X lui paraissait ne pas vouloir s'opposer à cette révolution scolaire que l'ancien normalien s'était partiellement rallié à ses vues »⁴²². J.-Y. Mollier reconnaît bien, du bout des lèvres, la collaboration, par opportunisme, d'Hachette au régime.

De fortes dissensions semblaient avoir secoué l'équipe. *Le Lycée* ne fait pas là figure d'exception : entre Leroux, Dubois et Rémusat, au *Globe*, le torchon brûle et dès le 28 octobre 1830, le titre est vendu. C'en est fini du modèle qui inspira tant *Le Lycée*. Si ce dernier eut quelques mois de répit, si les désaccords politiques n'éclatèrent pas trop manifestement, ne faut-il pas en remercier la mort, somme toute providentielle, de Farcy ? Au lieu d'un républicain déçu à contenir, l'équipe gagnait un martyr, dont elle ne manqua pas d'exploiter la mémoire.

Non seulement l'expérience de la Monarchie de Juillet s'était avérée décevante, mais le contexte éditorial changeait. La création du *National*, quotidien libéral de Thiers et Mignet, au début de l'année 1830 (son premier numéro date du 3 janvier), frappait durement les titres de la même veine politique mais aux capacités de publication plus restreintes. « *Le Temps* avait donné le frisson aux journaux d'une certaine couleur : *Le National* leur donne le cauchemar »⁴²³ analyse *Le Correspondant* dès le 2 février 1830. C'est certainement pour s'adapter à cette nouvelle concurrence que *Le Lycée* avait changé de format. Mais la lutte était

⁴²² Mollier, Jean-Yves, *Louis Hachette...*, *op. cit.*, p.150-151

⁴²³ Cité par Goblot, Jean-Jacques, *Le Jeune France...*, *op. cit.*, p.550

par trop inégale. *Le National* avait tenté de débaucher des rédacteurs du *Globe* (comme Ch. Rémusat) ; peut-être en fit-il autant avec *Le Lycée*.

A qui *Le Lycée* fut-il vendu ? Un seul acheteur se manifesta. Jacques Saigey, normalien de la même promotion qu'Hachette (1819), mais élève scientifique (il fut, en 1835, partenaire d'Hachette dans une entreprise de réalisation d'instruments de mathématiques), se porta acquéreur du titre et en devint, de son propre aveu, « seul et unique propriétaire »⁴²⁴ avec la volonté d'en continuer la publication. L'article 2 du contrat de vente précise que Saigey devait assurer au moins un an la parution du titre qui, en effet, ne survécut pas à l'année 1832. La mise à prix, bien faible, était de 1 000 francs. Saigey en paya 1 002. A cela s'ajoutaient les invendus, d'un nombre assez considérable : il restait sur les bras du propriétaire entre 151 et 153 volumes de chacun des sept tomes publiés jusque-là. Le tout fut bradé à 400 francs. Si l'on veut bien se souvenir qu'en 1827 le fonds social du *Lycée* était de 10 000 francs, il sera facile d'en conclure que l'épopée du journal finissait bien mal, après l'effondrement de sa valeur. Le fruit de la vente était même loin de couvrir les emprunts contractés par Hachette pour tenter de maintenir à flots son premier journal.

Le nouveau propriétaire reconnut lui-même que le peu d'intérêt soulevé par la vente ne pouvait qu'« exciter quelques surprises »⁴²⁵ : tous les anciens actionnaires s'étaient désintéressés du titre qui, à leur décharge, avait, plusieurs mois avant la vente, pris le parti d'un ton plus gouailleur, d'une opposition plus vive, que de jeunes gens soucieux de trouver une place dans l'Université nouvelle ne pouvaient considérer sans inquiétude.

⁴²⁴ AN F18 379, Dossier d'actes officiels concernant *Le Lycée* (1827-1832)

⁴²⁵ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.8, 16 juin 1831

B. Volte-face politique

Ce que le rédacteur appelle « la nouvelle série du *Lycée* »⁴²⁶ est en réalité un changement complet. *Le Lycée* au début donc de sa cinquième année se propose d'être « la continuation des *Annales des sciences d'observation* ». Lui qui s'adressait « exclusivement aux professeurs de l'Université ; en devenant scientifique, [...] aura pour lecteurs MM. Les professeurs de mathématiques, de physique et d'histoire naturelle des collèges et des Facultés »⁴²⁷. Il n'est plus, en aucun cas, l'organe du corporatisme universitaire.

Ces changements de main et de forme révèlent bien vite un net revirement politique. « En face d'un pouvoir timoré, oublieux de ses promesses, déclame *Le Lycée*, il faut une opposition active et persévérante »⁴²⁸ qu'il se propose d'incarner. Déçu par Guizot et ses Doctrinaires, déçu par le « Juste milieu », *Le Lycée*, assez représentatif d'une majorité des enseignants, se détourne du nouveau régime qui n'a pas convaincu : « l'orléanisme universitaire est le plus souvent un simple opportunisme »⁴²⁹, et se décale nettement vers la gauche.

Le Lycée qui avait soutenu Mérilhou n'hésite pas à retourner brusquement ses batteries. Si heureux quatre mois auparavant de voir un enseignant accéder au ministère, il bat désormais froid les spécialistes : M. Mérilhou n'apporte aux affaires aucune connaissance de l'Université : cette prétention d'avoir des ministres spéciaux semblerait une vieille marotte, et il faut craindre de rabâcher ». Mais Mérilhou déserte le 27 décembre, sans avoir rien accompli. Félix Barthe le remplace et s'attire tout de suite les quolibets du *Lycée* que les ministres de Louis-Philippe ont trop déçu : « Il ne veut sans doute pas se rendre moins populaire que les ministres de Charles X. Eh bien ! Jamais aucun d'eux ne s'est donné ses airs de grand seigneur »⁴³⁰. Il n'a pas fallu trois jours au journal pour se faire un avis et le clamer haut et fort. Il n'est plus du tout dans l'analyse mesurée, longuement mûrie et fouillée mais

⁴²⁶ *Ibid.*, t.9, 7 juillet 1831

⁴²⁷ *Ibid.*, 1er septembre 1831

⁴²⁸ *Ibid.*, t.8, 26 mai 1831

⁴²⁹ Gerbod, Paul, *op. cit.*, p.134

⁴³⁰ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.7, 30 décembre 1830

réagit désormais à chaud à coup d'oukases outranciers. Il achève de se rapprocher de la presse grand public, facile, de la gazette dont il a longtemps regardé le style avec dédain.

Les idoles d'hier sont brûlées, Frayssinous et Vatimesnil rangés à la même enseigne dans un article du 19 juin 1831 et « Montalivet, escorté des deux puissances du jour, MM. Villemain et Cousin », ne mérite aucune estime. Cette amertume est-elle le résultat de la création par Montalivet du *Journal Officiel de l'instruction publique* qui condamne le *Lycée* à végéter au rang des journaux d'importance secondaire ou est-ce la subite outrance des propos tenus dans le journal qui a décidé le ministère à ne pas lui faire confiance ? Quoi qu'il en soit, *Le Lycée* décline. Louis Quicherat signe un bref encart en juin où il annonce ne plus publier dans le journal depuis cinq mois et n'être donc pas responsable de ce qui s'y publie. Le courrier des abonnés envahit les colonnes au détriment des articles, plus brefs que jamais. Le numéro du 3 juillet 1831 par exemple n'est que l'accolage de lettres d'anonymes, sans lien entre elles. Lorsque Saigey prend la plume et que son journal ne se complaît pas dans l'insulte, c'est pour regretter que les régents de Mathématiques et de Physique ne perçoivent que les 5/6 du traitement de leurs collègues de Rhétorique et de Philosophie.

« Un écrivain qui veut sincèrement le bien de son pays ne peut s'arrêter devant des considérations d'intérêt privé [...] ; il sait que l'autorité ne reconnaît jamais ses fautes [...] et qu'on ne la fait reculer que l'épée dans les reins »⁴³¹ ; la profession de foi avait valeur d'avertissement et la violence de la métaphore ne laisse guère planer le doute sur la destinée politique du périodique qui n'envisage plus d'accompagner l'administration mais de lui opposer une résistance farouche.

Le Lycée semble mettre un point d'honneur à prendre le contre-pied de tout ce qu'il a défendu auparavant et n'hésitait pas à malmener les amis d'hier. « Aux professeurs : Choisissez librement vos méthodes »⁴³² ; la formule sonne comme une provocation. Elle est au moins une réorientation radicale. Longtemps accusé d'avoir partie liée avec le pouvoir, *Le*

⁴³¹ *Ibid.*, t.8, 23 juin 1831

⁴³² *Ibid.*, 16 juin 1831

Lycée, qui s'était, lui, jusqu'à présent gardé de ce type d'attaques, reproche à *La Gazette des écoles* « ses accointances, déjà anciennes, avec les bureaux de l'Université »⁴³³. Même la sacro-sainte Ecole normale n'est plus à l'abri. Quand Guigniaut s'en prend, dans une lettre, à Guillard pour avoir publié un arrêté officieux du Conseil royal relatif à la révision du Code disciplinaire de l'Ecole, un « actionnaire du *Lycée* » s'étonne que le directeur de l'Ecole normale n'ait pas à cœur d'appliquer la politique de transparence réclamée pourtant par le journal depuis 1827. Cet arrêté « ne doit être un mystère pour personne » et « on aurait tout au plus passé à des ministres de Charles X la prétention de tenir cachés les actes de leur administration. Mais aujourd'hui, Dieu merci, tout doit se faire au grand jour [...] ce n'est pas dans un journal qui ne vit que par la publicité, qu'il convient de prêcher le secret en matière administrative »⁴³⁴. La liberté de la presse, le refus du contrôle étatique, jusque-là ambivalents dans *Le Lycée*, passent désormais à la première place.

Le Lycée avait toujours réclamé que les prêtres soient forcés d'obtenir les mêmes titres universitaires que les médecins pour pouvoir se dire docteurs en religion. La réclamation, loin de répondre à un souci laïc de séparation de l'Eglise et de l'Etat, soumettait celle-là à celui-ci mais intégrait bien le clergé gallican à l'Université. Désormais, au contraire, *Le Lycée* défend une radicale indépendance de l'un par rapport à l'autre : « je m'en tiens à la lettre de la Charte de 1830 : il n'y a plus de religion de l'Etat. De quel droit donc un professeur nommé par l'Etat viendrait-il imposer à nos enfants ses opinions religieuses ? L'Etat n'est ni catholique, ni calviniste, ni luthérien, ni d'aucune secte. Je demande à quel titre un fonctionnaire de l'Etat viendrait dans une chaire professorale prêcher le catholicisme et foudroyer toutes les autres croyances ? »⁴³⁵. La mise sur un pied d'égalité des différentes religions et des sectes, l'appel à « une religion nouvelle » pour apaiser la « fièvre d'irréligion », la publication complaisante de l'article dans *L'Avenir* de Félicité de Lamennais qui réclamait à l'époque, lui aussi, une séparation de l'Eglise et de l'Etat pour garantir l'indépendance de l'autel, font franchir un nouveau cap au *Lycée*, au point que dans le numéro suivant, le 17 février 1831, un lecteur abonné s'étonne de cette violence et met en garde le journal.

⁴³³ *Ibid.*, 26 mai 1831

⁴³⁴ *Ibid.*, 2 juin 1831

⁴³⁵ *Ibid.*, 14 février 1831

Aux exigences littéraires qui caractérisaient encore il y a peu le journal succède un style volontiers familier. Ainsi, le 14 avril 1831, Longchamp titre son article contre le cumul des postes, « Ote-toi de là que j'm'y mette ». L'ironie mordante ne vise plus seulement les congrégations, mais fait feu contre le corporatisme universitaire que *Le Lycée* d'Hachette avait pris soin de distinguer de l'esprit de coterie : « lorsque vous attaquez le cumul des savants et des hommes de lettres, vous touchez au vif le corps de l'Institut, et vous trouvez trois cents spartiates qui sont exclusivement occupés à la défense des Thermopyles du pont des Arts. [...] Ces spartiates forment une phalange compacte qui retrouve dans ses membres la puissance de l'Etat. [...] La famine, la peste, le choléra ne sont rien en comparaison des jésuites, des académies et des corporations de métier »⁴³⁶.

Ambroise Rendu, enfin, le maître d'hier, subissait les foudres du journal pour son règlement disciplinaire de l'Ecole normale primaire de Paris. « On croit lire quelque ordonnance de couvent, quelque statut de moine »⁴³⁷ ironise *Le Lycée*. « Quittez un instant le timon des affaires, et vous verrez si l'Etat manquerait de serviteurs, tout aussi dévoués que vous, mais moins exigeants que vous, qui comprendraient beaucoup mieux les vrais intérêts du pays, qui, enfin, ne croiraient pas à l'anéantissement de la société si l'on rajeunissait un peu vos idées et vos formes universitaires » ; la « bigoterie », « l'esprit de servilité » ne sont pas davantage la cible qu'Ambroise Rendu lui-même, qu'il s'agit de désacraliser. Qu'est-il reproché au défenseur acharné de l'Université ? Il avait envisagé pour les maîtres une formation de plain-chant, afin, se justifie-t-il, de permettre aux maîtres des campagnes, souvent démunis, de guigner un revenu supplémentaire dans une chorale. De cette mesure secondaire, *Le Lycée* fait mine de tirer les conclusions les plus audacieuses, reprochant à Rendu sa collusion avec le parti prêtre, ses affinités supposées avec le « juste milieu », sa prétendue nostalgie de la Restauration.

⁴³⁶ *Ibid.*, 14 avril 1831

⁴³⁷ *Ibid.*, 23 juin 1831

C. Des journalistes pressés de tourner la page

Pour les collaborateurs du *Globe* mais plus encore du *Lycée*, le journalisme ne constitua qu'une passade, une occasion pour cette jeunesse malmenée de faire ses premières armes. Ces querelles, inspirées par de frais esprits juvéniles, ne devaient pas gêner la carrière, souvent brillante, que la plupart entrevoyaient à l'occasion du changement de régime. Mais « l'âge mûr ne tient pas toujours les promesses de la jeunesse »⁴³⁸ ; *Le Lycée* disparu, que devinrent ses collaborateurs ?

Le corps des inspecteurs universitaires en absorbe beaucoup. Compte tenu de l'importance que revêt cette voie aux yeux d'Ambroise Rendu et du panégyrique qu'en fait *Le Lycée*, qui s'en étonnera ? Ragon se porte, en 1834, à l'inspection académique (inspecteur général en 1850). Charpentier, à son tour, est fait inspecteur d'académie en 1851, Filon, en 1858. Guigniaut dirige l'Ecole normale avec le rang d'inspecteur général de 1830 à 1835. Recteur de l'académie de Grenoble, Cournot devient inspecteur général en 1836, avant de se voir confier le rectorat de l'académie de Dijon en 1848. Quant à Desmichels, il participe, en 1838 à une commission d'inspection générale. Il n'existe pas d'inspection générale des cours de langues, mais Matter et Geruzez participent, en 1843 et 1844, aux commissions spéciales d'inspection établies par le décret du 30 juin 1835. Théry atteint *in extremis* l'inspection générale en 1868, l'année de sa retraite.

Outre l'inspection, on retrouve à tous les postes et, ce qui est plus surprenant encore, dans tous les camps, des anciens du *Lycée*. La combativité de tous ne s'était certes pas émoussée : quand, le 10 avril 1844, l'évêque de Rodez met en cause dans *L'Univers*, journal de l'ultra catholique Louis Veuillot, les écrits « erronés et dangereux »⁴³⁹ d'universitaires qui cherchaient à « dépraver la France » et s'attaque à Geruzez, ce dernier n'hésite pas à porter plainte et gagne son procès en 1845 avant de se porter candidat libéral aux Législatives d'avril 1848, sans l'emporter toutefois.

⁴³⁸ V. Cousin, dans son discours commémorant la mort de Farcy, *in Le Lycée, op. cit.*, t.8, 31 juillet 1831

⁴³⁹ Cité par Paul Gerbod, *op. cit.*, p.152-153

L'immense majorité des rédacteurs du *Le Lycée* n'avaient jamais caché leurs convictions monarchistes. Personne ne sera surpris d'apprendre que Théry, recteur à Montpellier, et Desmichels, recteur à Rouen, furent poussés vers la sortie en 1848. Le 15 juillet 1848, dans un contexte postrévolutionnaire de refonte des programmes, L. Quicherat est intégré à une commission destinée à réviser les programmes d'histoire. Le même Quicherat participe ensuite au bonapartiste *Journal général de l'instruction publique* de Charles Louandre.

A. Thiers, lui qui, par pragmatisme politique, avait partie liée, comme *Le Lycée*, avec l'anticléricalisme au début de la Monarchie de Juillet, évolua rapidement et défendait âprement, en 1849, la liberté d'enseignement : « je suis changé ! Je le suis, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social. Quand l'Université représentait la bonne et sage bourgeoisie française [...] je lui voulais sacrifier les libertés de l'enseignement »⁴⁴⁰. Si l'Eglise avait, avec à-propos, soutenu cyniquement le monopole universitaire lorsqu'elle avait tenu les rênes de l'Université pour réclamer brusquement la liberté après le départ de Frayssinous, comme *Le Lycée* et Vaulabelle⁴⁴¹ l'en accusaient, Thiers avait-il agi autrement en réclamant le monopole lorsque l'Etat était soumis à la domination de la bourgeoisie ?

L'historien Poirson, « l'un des plus fermes administrateurs et l'un des plus consciencieux écrivains de la vieille université »⁴⁴², attaché corps et âme à son autonomie et à l'indépendance de ses membres, autoritairement mis à la retraite en 1853 suite à ses critiques du nouveau plan d'études instauré par l'Empire et en mauvais termes avec Fortoul, reste fidèle aux aspirations libérales de sa jeunesse et publie, en 1857, une *Histoire du règne d'Henri IV* où il loue à dessein la liberté. Tous ne se montrèrent pas si constants. Patin,

⁴⁴⁰ Lettre de Thiers à Madier de Montjau, cité par P. Rosanvallon, *op. cit.*, p.237. Thiers avait été alors appelé par Falloux dans la commission préparant la loi de 1850, qui porta un rude coup au Monopole universitaire.

⁴⁴¹ Vaulabelle, Achille de, *op. cit.*, t.7, p.462

⁴⁴² Zeller dans *La Revue de l'Instruction publique*, cité par Paul Gerbod, *op. cit.*, p.400

Guigniaut, Garnier, vétérans du *Lycée* devenus des universitaires loin des luttes politiques, intéressèrent, en 1858, le pouvoir impérial en quête de reconnaissance, qui voulut un temps les incorporer à la *Revue contemporaine*, financée par le ministère pour faire barrage à la presse d'opposition. Une levée de boucliers, notamment opérée par la libérale *Revue des Deux Mondes*, fait échouer l'opération. Patin également, doyen de la Faculté de Lettres, et au rebours des innovations prescrites dans *Le Lycée*, 45 ans plus tôt il est vrai, préside en 1873 une commission chargée de revenir sur les trop brusques innovations de Jules Simon, l'année précédente. Le nouveau plan d'études servi par Patin, vendu à la politique conservatrice, se montre très favorable à l'enseignement classique. Si Louis Hachette se réclama jusqu'à la fin du libéralisme, au point d'en pâtir sous le Second Empire qui lui préféra l'éditeur Paul Dupont, les collaborateurs du *Lycée* appelés à de prestigieuses fonctions, loin de rester toujours fidèles à leurs premières amours, ont évolué au gré des circonstances, se désolidarisant progressivement du groupe des doctrinaires lorsque cette appellation devint péjorative au début des années 1830. Si les hommes désertèrent, les idées que l'équipe du *Lycée* avait aidé à porter à maturation tinrent lieu de fil directeur aux politiques scolaires du long XIXe siècle.

CONCLUSION

« On est déjà à la décadence et au Bas-Empire des journaux »⁴⁴³, s'exclamait Sainte-Beuve dans la *Revue des deux-mondes*, le 15 décembre 1839, regrettant la mort de la presse de qualité, progressivement abâtardie par le succès grandissant des quotidiens à grands tirages. *Le Lycée* vécut donc l'âge d'or de la presse au XIXe siècle. Fut-il un de ses fleurons ? *Le Lycée* en est, au moins, représentatif: le peu de professionnalisme des journalistes à cette époque ainsi que la faible audience des journaux, destinés à un cercle de lecteurs restreint et cultivé, permettait au périodique d'apparaître comme une plateforme d'échanges entre pairs, d'autant plus que *Le Lycée*, comme *Le Globe*, avait tout loisir de cultiver un entre soi que *Le Constitutionnel* ne pouvait que s'interdire au risque de se laisser déborder.

Le Lycée fut sans doute l'une des voix de l'Ecole normale bafouée, dont l'« heureuse et réelle puissance »⁴⁴⁴ lui permettait de se placer au-dessus de la mêlée, de marquer même une certaine indépendance à l'égard du gouvernement et d'imprimer « l'impulsion irrésistible du siècle ». *Le Lycée*, porteur des projets scolaires les plus novateurs en même temps qu'il reconduit l'affrontement pluriséculaire entre jansénistes et jésuites, est-il pour autant parvenu à fédérer un corporatisme universitaire ? L'ambition était d'autant plus démesurée que le statut même du fonctionnaire n'était pas encore suffisamment fixé. Sur quelle base circonscrire la sphère d'allégeance des serviteurs de l'Etat ? Quels devoirs leur incombent ? De quels droits peuvent-ils se targuer ? Pour Louis de Bonald, hostile à la publicité, le journaliste, en tant qu'investi d'une fonction publique, est un fonctionnaire, soumis à l'autorité du Prince. Il est clair que les rédacteurs du *Lycée* envisagent très différemment leur statut. Mais dans l'enseignement ? Guillard, par exemple, rédacteur de *La Gazette des écoles* accusé de diffamation, doit-il être jugé comme membre de l'Université ou comme citoyen exerçant une activité libérale ? Quant aux prêtres enseignants, sont-ils des fonctionnaires ? *Le*

⁴⁴³ Cf. Hatin, *Bibliographie...*, *op. cit.*, p.1

⁴⁴⁴ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.3, 1829, p.348

Lycée les soupçonne de prêter d'abord allégeance à Rome, mais Lacordaire s'en dédie dans une réponse sibylline : « Non, Messieurs, cela n'est pas, nous sommes les ministres de quelqu'un qui n'est étranger nulle part, c'est-à-dire Dieu »⁴⁴⁵ dont le Pape n'est, ajoute-t-il, que le vicaire. Avant donc de chercher à cultiver le corporatisme universitaire, sous-branche de la fonction publique, encore eût-il fallu s'entendre sur ce qu'était un fonctionnaire.

Cette trop grande précocité éclaire les raisons de l'échec de toutes les opérations immédiatement postérieures au *Lycée*: la *Société des chefs d'institution* ne rencontre aucun écho et la *Société des professeurs de l'Université*, composée de 120 membres parisiens, après avoir lancé, en avril 1833, un appel en Province à 35 collèges royaux et 123 collèges communaux, ne reçut qu'une seule réponse, du collège communal de Valenciennes. Cette *Société*, portée par Guillard, finit par s'essouffler en 1834 comme s'était essoufflée *La Gazette des écoles*, organe corporatiste concurrent du *Lycée*, miné par les dettes et fragilisé par un déficit d'abonnement.

Désormais, toutes les grognes furent émises par des individus isolés, comme Valette, ancien collaborateur du *Lycée* et professeur de Philosophie à Louis-le-Grand, qui protestait, en 1842, contre l'emprise des ecclésiastiques sur les chaires de Philosophie à la Sorbonne dans sa lettre ouverte *A MM. Les professeurs de la Faculté de lettres de Paris*. Ce ne fut qu'en 1842 qu'Hachette réunit une nouvelle fois les Intellectuels libéraux autour d'un périodique destiné à défendre l'enseignement secondaire des ambitions du clergé, la *Revue de l'instruction publique*. Si Guizot avait cédé, en juin 1833, sur la liberté du Primaire, les collèges demeuraient dans le giron universitaire, mais Montalembert et Lamennais, antagonistes plus de dix ans auparavant du *Lycée*, n'avaient pas baissé les armes. Le triomphe de la liberté d'enseignement en 1850, malgré la virulence des auteurs de la *Revue de l'instruction publique* qui ne réclamèrent rien de moins que la dissolution des congrégations enseignantes et particulièrement des Jésuites, atteste, une fois encore, de l'incapacité encore des journaux d'éducation à imposer une voie, peut-être parce que la sincérité de leurs créateurs laisse à désirer. Alors qu'à gauche il laisse ses rédacteurs s'en prendre violemment

⁴⁴⁵ Cité par Philibert, Anne, *op. cit.*, p. 472

aux congrégations, Hachette n'assure-t-il pas sa droite, en pénétrant le marché des petits séminaires, chasse gardée jusqu'alors des très catholiques éditions Belin ? A la fin de la Monarchie de Juillet, il devint même, grâce à sa belle-famille légitimiste, les Bréton, libraire-éditeur de la liturgie du diocèse de Versailles.

Suite à la Révolution de Juillet, le nouveau régime que *Le Lycée* avait appelé de ses vœux n'a pas non plus mis fin aux persécutions universitaires et Vendel Heyl, professeur au collège Saint-Louis est mis en congé en 1833 pour avoir tenu des « discussions saint-simoniennes ». Le début de l'Empire fut fatal à la carrière de Cyprien Anot de Maizières, *alias* Icilius, inspecteur d'académie de Seine-et-Oise, agitateur tardif du *Lycée*, révoqué en 1852 pour avoir protesté dans, l'*Union*, contre l'autoritarisme de Fortoul et son projet de bifurcation.

Quant au bien-être et à la reconnaissance du corps universitaire, la Monarchie de Juillet n'a, semble-t-il, pas été à la hauteur de la tâche : « Il est urgent [...] d'une importance immédiate [...] d'améliorer la position des fonctionnaires, des professeurs, des maîtres d'études [...] de placer aux divers degrés de cette laborieuse hiérarchie, un peu de bien être qui tournerait au profit de l'intelligence et qui donnerait à la conscience un nouveau ressort »⁴⁴⁶ estimait alors en 1842 Théry, proviseur du collège de Versailles. Les efforts engagés pour que l'Université apparaisse à l'opinion partie prenante du XIXe siècle et non enfermée dans ses coteries séniles et poussiéreuses se poursuivent avec la création, par exemple, en 1845, sous l'impulsion de Salvandy, d'une commission dirigée par P. Dubois et destinée à envisager l'ouverture de cours de pédagogie à l'Ecole normale et dans les facultés. Guigniaut et Charles Alexandre y participent. La commission, créée par arrêté ministériel le 4 juin 1850, censée planifier l'organisation d'un enseignement spécial et professionnel est rejointe par Poirson. Ces initiatives, qui recueillent les bonnes volontés des survivants du *Lycée*, demeurent sporadiques et ce n'est que très progressivement que s'organise l'alternative au classique dans l'enseignement secondaire⁴⁴⁷, avant une première tentative en 1847, balayée

⁴⁴⁶ Cité par Paul Gerbod, *op. cit.*, p.27

⁴⁴⁷ Cf notamment Saint-Marc Girardin, *De l'instruction intermédiaire et de ses rapports avec l'instruction secondaire*, 1847

par Fortoul l'année suivante. A bien des égards, comme le soulignait F. Buisson dans son *Nouveau Dictionnaire*, la loi Falloux du 15 mars 1850 enterrait les espoirs des libéraux et laissait triompher les adversaires du *Lycée* alors que, dans un élan d'anticipation de la contestation, le décret du 18 août 1851 réduisait à 25 le nombre d'élèves admis par promotion à l'Ecole normale. Le pouvoir ne nourrissait pas d'illusions sur ses ennemis.

Restent la prudence et la modération, loin des scandales auxquels *Le Lycée* a toujours répugné, loin aussi du courage dont avaient fait preuve certains rédacteurs du journal en 1830. « Soyons donc calmes, Messieurs, soyons prudents [...], restons ce que nous avons été jusqu'ici, modérés et fermes » conseille Guigniaut aux élèves de l'Ecole normale, à l'occasion du banquet annuel de 1843, les incitant à ne pas tomber dans le piège des multiples polémiques ouvertes par le journal ultramontain *L'Univers*. Les jeunes doctrinaires en lutte contre les barbons de l'Ancien régime sont à leur tour la cible des attaques d'une nouvelle génération : *Le Corsaire*, méchante revue satirique, publie en 1847 les outrances de Courtaud, professeur au Collège Bourbon, qui taxe Poirson d'odieux réactionnaire et Guigniaut, le « personnage le plus grotesque de l'Université »⁴⁴⁸, de « fanatique du dernier règne ». Cette Université, que *Le Lycée* a toujours voulu concilier avec la monarchie parlementaire et la société moderne, subit elle-même les assauts de la jeune presse enseignante, comme *L'éducation républicaine*, fondée en mai 1848, qui ne veut y voir qu'« une institution qui a caressé tous les despotismes pourvu qu'elle y ait trouvé honneurs et profits »⁴⁴⁹.

Y a-t-il contradiction entre le libéralisme du régime de Louis-Philippe et le principe du monopole universitaire, vestige du système autoritaire impérial ? La Charte de 1830, quoi qu'ait prétendu *Le Lycée*, accordait la victoire au camp favorable à la liberté de l'enseignement. La loi de 1833 sur l'enseignement primaire ne pouvait se lire que dans ce sens, avec quelques limitations cependant, comme le droit d'enseigner dans une école primaire privée conditionné à l'obtention d'un « brevet de capacité » délivré par l'Etat, qui ne se défaisait donc pas de toutes ses prérogatives. La présentation du rapport Villemain, en 1844, permit aux doctrinaires de revenir sur leur conception de l'instruction publique et de la

⁴⁴⁸ A.N. F 17 20. 489, Cité par Paul Gerbod, *op. cit.*, p.192,

⁴⁴⁹ *Ibid.*

liberté. Le risque essentiel est celui d'une atomisation sociale, d'une dissolution des corps au profit d'individus isolés. Il faut donc produire de l'identité, à différentes échelles. Et c'est à l'Etat d'assurer ce lien, de fonctionner comme pôle de référence identitaire. Or, selon l'expression de V. Cousin dans son discours du 4 mai 1844, l'Université est « l'Etat appliqué à l'instruction publique »⁴⁵⁰. Le modèle impérial n'est donc pas en soi à rejeter ; il n'est pour cela besoin que de se replonger dans l'article IV de l'*Essai sur l'instruction publique* de Guizot, paru en 1816, où Guizot s'approprie le concept de *corps enseignant*, pour s'en assurer.

Mais loin d'une centralisation violente et despotique, les doctrinaires en appellent au regroupement consenti dans la liberté. Dans le deuxième tableau de son article « Tableau de l'instruction publique en France 1791-1827 », paru en 1828, un rédacteur du *Lycée* en convient : « les statuts de l'université impériale, remarquables d'ailleurs par leur ordre, leur clarté, leurs sages proportions, sont pleins, surtout envers les professeurs, des rigueurs de la discipline et de l'esprit militaire »⁴⁵¹ ; il ne manquait que la liberté, sans laquelle toute centralisation semble éphémère. Quicherat, dans un article souvent cité, le 3 mars 1830, met clairement en perspective l'Empire et la Restauration, laisse deviner les déceptions que, malgré des promesses inaugurales, suscite désormais le régime : « Nous aussi nous désirons voir l'Université s'absoudre de son origine impériale et entrer dans les voies de la Charte ; nous aussi nous voulons que la liberté pénètre dans l'enseignement comme dans tout le reste. Mais nous voulons en même temps que l'Etat ne renonce pas à une responsabilité sacrée... »⁴⁵². La régularité des comptes rendus des différentes académies dans *Le Lycée*, « l'élite de tous les rangs et de toutes les opinions »⁴⁵³, outre le fait qu'ils constituaient bien sûr un travail facile et touchaient un public plus large, s'inscrit dans cette politique de constitution de références et de repères intellectuels légitimes communs, dont les travaux sont à diffuser dans l'ensemble du corps pour en renforcer l'homogénéité.

⁴⁵⁰ Cité par P. Rosanvallon, *op. cit.*, p. 232

⁴⁵¹ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.3, 1828, p.103

⁴⁵² *Ibid.*, t.7, 3 mars 1830

⁴⁵³ *Ibid.*, t.1, 1827, p.77

S'il y a corporatisme, ce n'est certainement pas sous une forme contestataire. Ce n'est que conjoncturellement que *Le Lycée* a constitué une force d'opposition destinée à rassembler les énergies contre un Grand maître tyrannique. S'il réclamait pour le corps enseignant l'indépendance, ce n'était pas de l'Etat qu'il voulait se détacher, mais du clergé ultramontain en ce qu'il détournait la mission de l'Université au profit d'une puissance étrangère : « ce sont les liens du corps enseignant avec l'Etat qu'il importe d'établir et de fortifier »⁴⁵⁴. Pas d'inféodation cependant : la « dignité » (l'expression est récurrente dans *Le Lycée*) de ces corps, comprendre : leur liberté, vient de l'autonomie qu'ils acquièrent, tout en étant structurés par l'Etat. C'est l'inverse même du corporatisme tel que pouvait l'entendre l'Ancien régime qui constituait un rempart à l'unité sociale. La dissolution des corporations par le décret d'Allarde en 1791 a laissé l'individu seul et démuni face à l'Etat. *Le Lycée*, en cela une tentative particulièrement aboutie des doctrinaires, tente d'acclimater le principe social des corporations dans la société moderne. Le corps enseignant, en tant qu'il est le prolongement de l'Etat en même temps qu'immergé dans la société, constitue, à l'évidence, un cas exemplaire dont les doctrinaires s'empressèrent de s'emparer. Voilà pourquoi *Le Lycée* insiste tant sur l'organisation locale qui doit précéder la loi : « l'organisation des communes et des départements doit précéder celle de l'instruction publique : autrement [...] on confie à des corps d'esclaves le soin d'affranchir l'enseignement »⁴⁵⁵, afin que la centralisation ne tombe pas autoritairement de Paris sur la Province, mais qu'elle émane de la société toute entière, avec ses comités locaux composés par la bourgeoisie capacitaire. A propos du *Manuel général*, version postérieure et améliorée du *Lycée*, Guizot ne cachait pas le rôle politique dont il l'investissait : « Je tentai de pénétrer jusqu'à l'âme des instituteurs populaires »⁴⁵⁶.

⁴⁵⁴ Guizot, François, *op.cit.*, p.144

⁴⁵⁵ *Le Lycée*, *op. cit.*, t.1, 1827, p.77

⁴⁵⁶ Guizot, François, *Mémoires...*, t.3, p.75

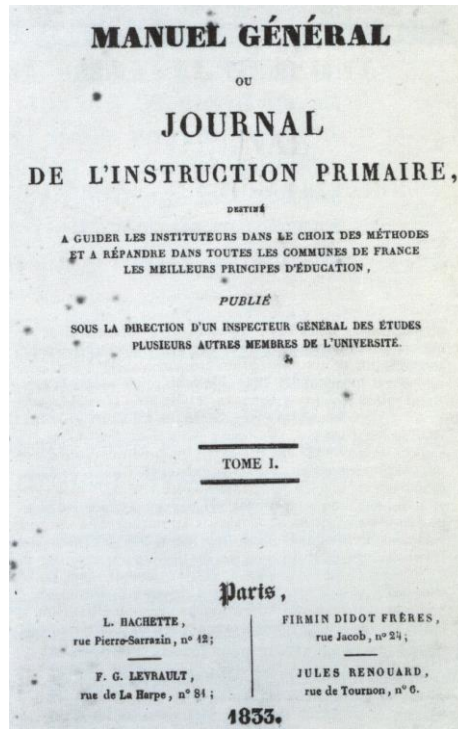


Figure 9 : Premier numéro du successeur du *Lycée*, le *Manuel général*, concentré sur l'enseignement primaire, en 1833

En concentrant le feu de ses réformes sur les écoles normales, outre le fait qu'il s'inscrivait dans un plan tracé par Ambroise Rendu et défendu par *Le Lycée*, Guizot se contentait de mettre l'accent sur l'enseignement primaire quand V. Cousin avait jeté son dévolu sur l'enseignement supérieur et la prestigieuse Ecole normale dont sortaient Louis Hachette et la plupart des rédacteurs du *Lycée*, en vue de former un milieu intellectuel cohérent, dépassant les coteries universitaires et les cénacles esthétiques. Mais il fallut attendre l'arrivée au pouvoir de ces réformateurs pour assister à la réalisation, à grande ampleur, de cette politique autrement plus ambitieuse que celles de Fontanes sous l'Empire ou de Frayssinous sous la Restauration qui se contentaient d'écarter de l'Université les éléments perturbateurs sans développer d'esprit commun. *Le Lycée*, à sa modeste mesure, a constitué une avant-garde et un laboratoire de pensée.

La croisade contre l'Eglise et plus encore contre les corporations prend, sous cet angle, un aspect nouveau : le conflit ne se cristallise pas tant sur des méthodes ou des querelles de

personnes, mais sur l'existence même de ces corps exogènes, rétifs à la modernité, à la centralisation, qui entravent le modelage harmonieux de l'Université. D'où l'article « De l'ordonnance du 23 décembre 1830 » qui regrette la mainmise du clergé sur la faculté de théologie, « comme si cette Faculté ne faisait pas partie intégrante de l'Université »⁴⁵⁷. Au nom d'une conception gallicane de l'équilibre entre l'autorité publique et l'autorité religieuse, la formation des clercs doit, pour être légitime, et au même titre que les études du futur médecin ou du futur avocat, passer par les fourches caudines de l'Université.

Pourquoi *Le Lycée* a-t-il disparu ? Une raison extérieure fournit une première explication : le 3 janvier 1830 naissait *Le National*, grand quotidien libéral d'A. Thiers auquel participa Rémusat. Il fut l'un des instigateurs des émeutes de juillet 1830 et son prestige relègue très rapidement à l'arrière-plan des journaux moins compétitifs comme *Le Globe* et *a fortiori Le Lycée*.

Ensuite, celui-ci n'était pas adapté au choix politique d'une concentration des efforts sur l'enseignement primaire qu'Hachette envisage au début des années 1830 comme la priorité politique et éditoriale. Il s'en explique rétrospectivement: « en 1834, l'instruction primaire n'existait pour ainsi dire pas en France : il n'y avait ni maisons d'école, ni maîtres, ni livres. Les maisons d'école ne sortent pas de terre au commandement ; les écoles normales ne s'organisent pas en un jour. Les livres seuls peuvent se produire rapidement »⁴⁵⁸. Rapidement même, toujours entreprenant, Louis Hachette jetait son dévolu sur la « seconde enfance » (l'enseignement préélémentaire pour les enfants de deux à six ou sept ans) dont le sort, auparavant abandonné aux initiatives privées et à la charité chrétienne, avait été débattu sous la Restauration. Quelques salles d'asile avaient été ouvertes entre 1821 et 1832⁴⁵⁹ et, l'année suivante, Hachette éditait le *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance* de Jean Denys Cochin, proche d'Ambroise Rendu et des milieux jansénistes. Pressé de prendre de vitesse, une fois encore, ses concurrents, il lui confiait en janvier 1835 un

⁴⁵⁷ *Le Lycée*, op. cit., t.7., 20 janvier 1831

⁴⁵⁸ Réponse à l'auteur de la brochure intitulée « Les Bibliothèques scolaires et M. Hachette », Paris, Lahure, 1862, p.15

⁴⁵⁹ Cf. Luc, Jean-Noël, *L'invention du jeune enfant au XIXe siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997

nouveau périodique, *L'Ami de l'enfance*, qui devait paraître, sous différents titres, jusqu'en 1925. Avec *L'Ami de l'enfance*, le *Manuel général* et, la décennie suivante, sa *Revue de l'Instruction publique*, les journaux de la maison Hachette couvraient l'enseignement du Préélémentaire à la fin du Secondaire.

En multipliant les titres, l'éditeur ménageait plusieurs cordes à son arc et tirait ainsi les leçons de l'expérience mitigée du *Lycée*, à l'offre trop ciblée, incapable de se réformer. En cela *Le Lycée* prévenait l'échec des doctrinaires qui refusaient d'envisager, sans restrictions par trop paralysante, la mobilité sociale : « les hommes éclairés comptent seuls pour quelque chose dans la vie réelle et active du genre humain [...]. Quant aux individus dont les masses ignorantes se composent, ils ressemblent à ces zéros qui n'ont par eux-mêmes aucune valeur »⁴⁶⁰. Or, les instituteurs n'appartiennent pas, Jouffroy, bien conscient, en fit l'exposé⁴⁶¹, à l'élite des grandes capacités, susceptible de s'affranchir de la règle des mobilités limitées. Humbles parmi les humbles, ils n'en ont pas moins à remplir un devoir capital. Pierre Rosanvallon résume parfaitement le problème : « les doctrinaires ne pouvaient gérer leur hégémonie [...] sans avoir recours à un vaste réseau d'auxiliaires, mais ils ne voulurent pas reconnaître ceux-ci comme étant des leurs »⁴⁶².

Les formes qui succédèrent au *Lycée* sont incontestablement plus accomplies et performantes. Le *Journal de l'instruction élémentaire*, créé en juillet 1830, bénéficie d'une solide assise financière et d'un réseau de lecteurs bien plus complet que *Le Lycée*, encore gêné par ses velléités contestataires adolescentes. L'abonnement au *Manuel général* est payé par le ministère aux recteurs, directeurs d'écoles normales primaires et par une subvention du conseil royal. C'est, de l'aveu même de Guizot dans son rapport au roi, du 19 octobre 1832, le « journal officiel » de l'Université, ce que n'avait jamais su ou voulu pleinement être *Le Lycée*, exception faite de la courte période du ministère Vatimesnil, qui répondait, comme nous l'avons vu, à une conjoncture très particulière. *Le Manuel général*, dont Jacques Matter

⁴⁶⁰ Renouard, Charles, *Considérations sur les lacunes de l'enseignement secondaire en France*, p. 23-24, cité par Rosanvallon, Pierre, *op. cit.*, p.249

⁴⁶¹ dans son rapport du 13 juin 1840 sur les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*. En 1838, la section morale de l'Académie avait lancé un concours sur ce thème.

⁴⁶² Rosanvallon, Pierre, *op. cit.*, p. 252

et Paul Lorain, anciens du *Lycée*, étaient rédacteurs, s'adresse aux préfets, sous-préfets, maires et adjoints, afin que dans les écoles on applique « sans hésitation et sans retard les dispositions de la loi bienfaisante qui régit actuellement l'instruction primaire »⁴⁶³. Le Ministre de l'instruction, condamné jusqu'alors à guigner la collaboration de feuilles privées (*Le Lycée* ou *La Gazette des écoles* qui s'y refusa) dispose donc, au milieu des années 1830, de quatre titres qui lui sont dévoués: *La Distribution générale des prix*, *Le Bulletin universitaire*, *L'Almanach de l'Université* et *Le Manuel général de l'instruction primaire*⁴⁶⁴, sans compter les quelques recueils statistiques publiés en 1831, 1833 et 1834.

Cette fidélité d'Hachette au régime lui acquit, le 18 mars 1836, le titre « plus honorifique que productif »⁴⁶⁵ de « libraire de l'Université royale de France » (pour l'obtention duquel il fit valoir au ministre, Pelet de la Lozère, ses mérites et, notamment, la création à ses frais d'un périodique militant, *Le Lycée*), sans pour autant désarmer Delalain qui proteste contre les méthodes douteuses de l'éditeur de la rue Pierre-Sarrazin. Dès le début, celui-ci avait compté parmi ses auteurs plusieurs membres des commissions d'examen de livres scolaires : Lesieur, Burnouf, Lorain, ... Hasard ou noyautage ? La pratique semblait trop répandue pour n'y pas déceler malice. Le 3 juillet 1834, par exemple, le *Manuel complet de l'enseignement simultané*, anonyme, mais en réalité écrit par Paul Lorain, l'homme de Guizot à la tête du *Manuel général*, était distingué parmi les ouvrages « bons à répandre dans les écoles » par la commission d'examen des livres scolaires dont Lorain était membre⁴⁶⁶. A en croire Geruzet et Quicherat, bien placés pour connaître les rouages de l'entreprise, le doute n'était guère permis : « Les éditions classiques autres que les *éditions Hachette* sont exclues de l'enseignement dans les collèges et pensions de l'Université, parce qu'elles se trouvent, pour ainsi dire, mises à l'index »⁴⁶⁷. Si Hachette fit en 1830 le choix d'une franche collaboration avec le régime, la presse d'éducation sous la Monarchie de Juillet ne prend pas uniquement, loin s'en faut, la forme de titres au service du ministère. En même temps que l'opposition au régime se fortifie au rythme des émeutes de 1831 et 1834, la liberté de la

⁴⁶³ *Prospectus du Manuel général ou journal de l'instruction primaire*, publié par quatre éditeurs: Hachette, Renouard, Firmin Didot frères et F. G. Levrault

⁴⁶⁴ En 1838, Salvandy crée le *Bulletin officiel de l'Instruction publique* qui fait perdre au *Manuel général* ses abonnements publics. En 1840, celui-ci rentre dans l'opposition.

⁴⁶⁵ Langlois, Alphonse, *Notice historique et statistique...*, *op. cit.*, p.32-33

⁴⁶⁶ Cf. Nique, Christian, *op. cit.*, p.207

⁴⁶⁷ Lettre au Ministre du 14 août 1837, cite par Jean-Yves Mollier, *Louis Hachette...*, *op. cit.*, p.209

presse, brimée par le « régime répressif et dur »⁴⁶⁸ de septembre 1835, gagne du terrain en mars 1848 à la faveur de la révolution de Février. *L'Education républicaine*, *La lanterne du quartier latin*, *L'Avant-garde*, *Le Journal des écoles*, *L'Emancipation de l'enseignement*, beaucoup plus violents et contestataires que *L'Echo des écoles* qui les précéda entre 1836 et 1840, naissent de cette conjoncture. *Le Lycée*, sans jamais atteindre la virulence de ses successeurs, en annonce certaines rengaines, prend acte dès les premiers mois de la monarchie de Juillet des déceptions entraînées par le régime de Louis-Philippe et se désolidarise alors nettement du parcours personnel de son fondateur.

⁴⁶⁸ Bellanger, Claude, Godechot, Jacques, Guiral, Pierre, Terrou, Fernand (dir.), *Histoire générale de la presse française, t.2 : de 1815 à 1871*, PUF, 1969, p.43

ANNEXES

1/ Acte de création du *Lycée* de la main de Louis Hachette

«Entre les soussignés,

M. Louis Christophe François Hachette, libraire demeurant à Paris, rue Pierre-Sarrazin n°12

et MM. Jean-Pierre Charpentier [...], François Georges Binet Sainte-Preuve [...], Eugène Pécelet [...], Jean-François Barbet [...], Augustine François Théry [...], Auguste Charles Désiré Filon [...], Armand Marrast [...], Joseph Daniel Guigniaut [...], Louis Quicherat [...], Charles Antoine Rougier [...], Philibert Ragon [...], Charles Théodore Gilbert Joseph Lebrun [...], Charles Boniface Félix Ansart [...], Eugène Duverger, imprimeur, [...], Adrien Jarry de Mancy [...], Barthélémy Darragon [...], Louis Adolphe Chabouillé Maisonneuve [...], Ovide Chrysanthe Desmichels [...], Théophile Félix Landry [...], Antoine Alexandre Boniface [...], Pierre Laurent Maillet Lacoste [...], Paul Barbet [...], Auguste Poirson [...], Claude Henri Amédée Chambion [...], Alexis Rio [...], Auguste Bascou [...], Alexandre Joseph Vincent [...], Henri Joseph Patin [...], Jean Nicolas Legrand [...], Nicolas Eugène Geruzez [...], François Honoré Maugé [...], Antoine Louis Vendel-Heyl [...], Gabriel Delafosse

1^{er} Les susnommés forment une société pour l'exploitation d'une feuille périodique intitulée *Le Lycée, journal général de l'instruction*.

2° La société commencera d'être en activité à partir du 1^{er} août 1827.

3° Le siège en est établi chez ledit sieur L. Hachette et suivra son domicile.

4° La société est commanditaire et la raison sociale est L. Hachette.

5° Le fonds social est de 10 000 francs. MM. L. Hachette, Duverger, Lebrun, Darragon, y fournissent chacun deux quarantièmes. La mise de chacun des autres associés est d'un quarantième. M. L. Hachette y apporte en outre 500 francs.

L'associé gérant pourra augmenter le fonds social jusqu'à concurrence de dix autres quarantaines, et admettre pour former le complément, du personnel de son choix.

6° M. L. Hachette est seul sociétaire gérant et responsable. Il aura la caisse et la tenue des écritures.

7° L'associé gérant justifiera de la gestion au moyen d'un livre-journal qui devra constamment être à jour. Tous les trois mois il rendra compte à une commission de cinq membres nommés par les associés commanditaires. Cette commission pourra lui donner tous les avis qu'elle jugera convenable au bien de la société. De six mois en six mois, il fixera le dividende.

8° Les associés participeront en raison de leur mise aux bénéfices de la société. L'associé gérant sera seul tenu des pertes au-delà de sa mise.

9° M. L. Hachette prélèvera cent francs par mois pour frais de local et de bureau.

10° Le décès de l'associé gérant donnera bien fondement à en nommer un autre.

[...]

13° Tous pouvoirs sont donnés à M. L. Hachette à l'effort de soumettre le présent acte aux formalités voulues par la loi.

[...]

Paris, le 27 juillet 1827

Signés [les sociétaires commanditaires] »

2/ Prospectus publicitaire de 1827

« Pour qu'une science fasse des progrès rapides, il faut que des rapports fréquents s'établissent entre ceux qui la cultivent, et que les travaux de chacun concourent à l'instruction de tous. L'association est un principe aussi fécond dans le domaine de l'intelligence que dans celui de l'industrie : aussi voyons-nous chaque jour les sciences exactes, les sciences d'observation, la jurisprudence, la littérature trouver dans des recueils périodiques un moyen rapide de se perfectionner et de se répandre. Au milieu de ce mouvement général, la science de l'enseignement ne devait pas rester en arrière : c'est ce qui a déterminé un grand nombre de professeurs de Paris à se réunir pour fonder un journal consacré à l'instruction prise dans son sens le plus étendu.

Dans la première partie de ce journal, nous considérerons l'enseignement sous des rapports purement historiques. Cette partie comprendra deux sections, ce qui a été, et ce qui est. [...] A côté de ce qui existe chez nous, nous offrirons à nos lecteurs le tableau des règlements et de l'organisation des universités anglaises, allemandes, italiennes, etc. [...] Il est intéressant de savoir comment les peuples vieillissants dans la civilisation s'efforcent de perpétuer leurs lumières, et comment les nations qui naissent s'y prennent pour en acquérir. [...]

Le but que nous nous proposons ne serait pas atteint si au tableau raisonné des faits nous n'ajoutions pas l'examen des méthodes nouvelles et quelques vues d'améliorations pour l'avenir. La seconde partie du *Lycée* sera donc réservée à la critique des théories inventées ou perfectionnées de nos jours [...].

Après l'examen des théories et des méthodes vient naturellement se placer celui des livres destinés à l'instruction. Ces ouvrages, dont les journaux littéraires s'occupent à peine, sont cependant d'une grande importance, puisque ce sont eux qui déposent les premiers germes de la science dans l'esprit de la jeunesse, et l'analyse détaillée que nous en donnerons pourra peut-être guider le choix des professeurs [...].

Tout ce qui se passe d'important dans le monde intellectuel forme le complément nécessaire de l'instruction, et rentre de droit dans notre journal. [...]

Telle que nous venons d'en donner une idée, il nous a semblé que cette entreprise ne serait pas sans utilité pour les membres du corps enseignant. La plupart des professeurs, quoique animés du même esprit, n'ont entre eux aucun moyen de communication. Ce journal est destiné à les rapprocher. [...] Ainsi, tous les membres de l'Université pourront se parler et se répondre d'un bout de la France à l'autre et cette correspondance active, en leur offrant un utile délassement, tournera bientôt au profit des études.

Nous ne nous adressons pas seulement aux professeurs, mais à ceux des pères de famille qui veulent préparer et suivre l'éducation de leurs enfants. [...] Nous nous adressons enfin à ces hommes qui cherchent le vrai pour le vrai lui-même, et qui ne sont étrangers à aucune entreprise utile.

Quant à l'autorité universitaire, nous n'avons pas la mission de lui servir d'organe ; cependant nous avons la confiance de ne lui point déplaire [...]. En offrant un nouvel aliment à l'ardeur de ceux qui s'occupent d'instruction, en rassemblant tout ce qui tend à rendre la jeunesse intelligente et laborieuse, nous servirons, autant qu'il est en nous, un des plus grands intérêts de la société. »⁴⁶⁹

3/ Déclaration de parution du *Lycée* après la loi du 18 juillet 1828

« En exécution du dernier paragraphe de l'article 6 de la loi du 18 juillet 1828, je soussigné Louis Christophe François Hachette, libraire demeurant à Paris, rue Pierre-Sarrazin n°12, réunissant les conditions de capacité présentées par l'article 1^{er} de ladite loi, déclare publier actuellement et vouloir continuer de publier un écrit périodique intitulé *Le Lycée, journal général de l'instruction* dont je suis gérant et l'un des propriétaires comme possédant 9/40 de l'entreprise ainsi qu'il résulte de l'acte de société sous seing privé, enregistré à Paris le 31 juillet 1827 [...] déposé au Greffe et au Tribunal de commerce et dont copie certifiée est annexée à la présente, lequel journal s'imprime chez E. Duverger, rue Deverneuil n°4 et paraît deux fois par mois.

⁴⁶⁹ BNF R. 23779. 1827 Prospectus de lancement du *Lycée*, septembre 1827

Je déclare en outre que la société qui exploite le susdit journal est une société en commandite.

Paris, le 17 octobre 1828

Louis Hachette»⁴⁷⁰

4/ Circulaire du Grand maître Vatimesnil au sujet du *Lycée*, datée 5 janvier 1829 et adressée aux recteurs

« Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le journal *Le Lycée* qui se publie à Paris chez M. Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n°12.

Mon administration est étrangère à la rédaction de ce recueil ; mais M. Hachette y imprime divers actes de mon ministère. Je l'ai autorisé à prendre connaissance dans les bureaux de toutes les nominations et de tous les mouvements qui ont lieu dans l'Université. Je lui adresse, en outre, toutes les décisions qu'il est utile de rendre publiques. Vous pourrez, dans l'occasion, faire connaître aux fonctionnaires de votre académie les avantages que présente ce journal afin qu'ils examinent s'il leur convient de s'y abonner. Je vous prie de leur laisser à ce sujet une entière liberté et de n'exercer aucune influence sur leur détermination. » (t.4, p. 297)

5/ Lettre manuscrite de Louis Hachette qui annonce une modification du rythme de publication du *Lycée* et le changement d'imprimeur

« En exécution du second paragraphe de l'article 6 de la loi du 18 juillet 1828, je soussigné Louis Christophe François Hachette libraire demeurant à Paris rue Pierre-Sarrazin

⁴⁷⁰AN F18 379 Dossier d'actes officiels concernant *Le Lycée* (1827-1832)

n°12, réunissant les conditions de capacité présentés par l'article 1^{er} de ladite loi, déclare vouloir changer le mode de publication du journal *Le Lycée* dont je suis l'éditeur gérant, en le faisant paraître une fois par semaine. Je déclare en outre qu'à partir du 15 juillet courant le même journal s'imprimera chez M. Marchand Dubreuil, rue de la Harpe n° 80.

Paris, le 6 juillet 1829

Louis Hachette »⁴⁷¹

6/ La souscription pour frapper une médaille en l'honneur de M. de Vatimesnil » publiée dans *Lycée*

« Ceux qui ont conçu l'idée de cette souscription ont voulu reconnaître les bienfaits de M. de Vatimesnil envers l'instruction publique, les améliorations qu'il projetait encore, et surtout les efforts constants pour la propagation de l'instruction primaire, la meilleure garantie du bonheur des nations et de la sûreté des trônes. La nouvelle administration ne verra sans doute rien d'hostile dans cette marque d'un juste souvenir. Malheur au pouvoir à qui la reconnaissance fait ombre ! Il déclare par-là n'y pas vouloir prétendre.

La souscription est ouverte au bureau du *Lycée*. Un grand nombre de fonctionnaires de l'Université et de personnes étrangères à l'instruction publique se sont fait inscrire immédiatement

Chaque souscripteur recevra un exemplaire de la médaille. On ne pourra verser moins de cinq francs.

La liste sera close dès que les fonds nécessaires auront été réunis. » (t.5)

⁴⁷¹ AN F18 379 Dossier d'actes officiels concernant *Le Lycée* (1827-1832); une lettre de même nature, datée du 15 mars 1830, annonce la parution bihebdomadaire du *Lycée*, le mercredi et le samedi, au format *in-4°*.

7/ « De l'esprit de corps dans l'Université » (partiellement reproduit)

La vie d'une nation n'est pas dans ses assemblées, ses académies ou ses spectacles, mais dans l'esprit public. La vie de l'Université n'est pas dans ses conseils, ses Facultés ou ses distributions de couronnes ; elle n'est, elle ne peut être que dans l'esprit de corps. [...]

Prenez garde ! disent les plus raisonnables entre nos adversaires : l'esprit de corps ressemble merveilleusement à l'esprit de coterie. Il enseigne à ne reconnaître que sa caste, à ne priser que sa robe ; il étouffe le patriotisme sous les hochets. [...] Ne le voyez-vous pas ? nous crient les hommes d'un autre siècle : vous n'égalerez jamais les miracles que l'esprit de corps opérait autrefois. Vos professeurs, isolés dans le cercle de leurs familles ; vos fonctionnaires, les uns placés si hauts, les autres végétant si bas, et qui ne peuvent être unis par des rapports intimes, ne seront jamais animés de cette pensée unique, de cette inspiration fraternelle qui régnaient dans nos anciennes communautés. [...]

Nous répondrons aux premiers : l'esprit de corps peut devenir l'esprit de coterie, sans doute ; mais c'est là son abus plutôt que son danger. Renfermé dans ses justes bornes, subordonné au patriotisme, il ne serait pas moins précieux dans l'Université qu'il ne l'est dans le Barreau ou dans la Magistrature. Il consiste dans la conscience d'une force morale collective, et cette conscience n'a rien que de noble et de fécond.

Aux seconds nous reprocherons des sophismes sans pudeur [...]. La société était toujours oubliée dans l'éducation, soit par calcul, soit par impuissance. Cette collection d'hommes sans famille éprouvait l'inévitable tentation de tout rapporter à la constitution même, à la force qui la tenait en faisceau. D'ailleurs, la vie sociale était uniforme en l'absence des institutions populaires, et pourvu que l'on donnât, ici l'instruction classique tout sèche, toute nue, là quelques talents agréables et une légère superficie d'instruction, c'en était assez pour émerveiller la cour et la ville. L'unité des vues dans l'éducation n'était que l'unité d'un égoïsme involontaire ou réfléchi. Véritables tribus distinctes de la population essentielle, peuple au milieu d'un autre peuple, les corporations religieuses n'avaient ni l'esprit, ni les intérêts de la nation. Leur esprit de corps était efficace pour elles, mais nuisible pour la France.

Aujourd'hui l'éducation est plus généreuse, non-seulement parce que les temps sont changés, et que les grandes et nouvelles idées ont étendu leur empire, mais parce que des hommes étrangers aux corporations, et pour la plupart pères de famille, sont chargés de cette importante mission. [...] Mais, convenons-en avec nos ennemis [...] l'esprit de conservation, l'esprit de corps est trop faible dans l'Université Les intentions particulières, l'activité personnelle, les lumières individuelles, tout cela est au mieux ; mais peu ou point de lien commun, de centre d'action, d'intelligence rapide, réelle des mêmes intérêts. [...]

Parmi les moyens qui pourraient créer un véritable esprit universitaire, les uns dépendent du Ministère, les autres de tous les fonctionnaires de l'Université.

Commençons par le Ministère. Il est juste de le reconnaître, son vœu paraît être de rendre à l'Université une existence. [...] Le bien est ébauché de toute part ; mais il faut le poursuivre, le compléter [...]. Paraissons, au jour de l'attaque, armés de toute la force d'une jeunesse renouvelée. Nous ne saurions convaincre la passion ; nous ne sommes pas assurés de désabuser l'erreur ; mais du moins ayons quelque chose d'imposant à présenter à nos juges, et une opinion forte et modérée tout ensemble sera pour nous, et les déclamations de nos adversaires tomberont devant l'immense intérêt de l'avenir.

Pour Obtenir ce résultat, il est à souhaiter d'abord que l'Université présente une réunion d'éléments de plus en plus homogènes. Que chaque fonctionnaire puisse prétendre à un juste avancement ; que l'Université se recrute dans son sein et non ailleurs ; que le Ministre, mais le Ministre seul puisse être tiré d'une autre sphère [...].

Et quand nous exceptons le ministre de cette application d'un principe salubre, nous ne cherchons pas certes à faire ce qu'on appelle aujourd'hui du ministérialisme : voués à la défense de ce que nous croyons le vrai dans l'éducation, il se pourra que toutes nos pensées ne soient pas d'accord avec les mesures du pouvoir. [...] Dans un gouvernement comme le nôtre, un Ministre de l'Instruction publique n'est pas seulement un régulateur des études ; il est, il faut qu'il soit, un homme politique. L'université fournirait sans doute des hommes d'une haute capacité [...] mais enfin des considérations graves peuvent et doivent souvent fixer un choix auguste sur des noms étrangers jusqu'alors à nos fastes universitaires. Hors de là, et cette exception unique une fois admise, la politique n'a plus rien à faire avec les nominations [...]. L'Université ne serait plus le pis-aller des protecteurs pour leurs créatures. Sans cesse

fortifiée, vivifiée par elle-même, elle serait vraiment alors l'Université. Chaque fonctionnaire, le regard fixé sur un avenir qui ne pourrait lui manquer, sentirait doubler ses forces. Il ne verrait plus dans ses fonctions un emploi qu'il doit remplir avec conscience ; il y verrait une portion de la tâche confiée à l'Université toute entière. Il s'attacherait à elle, parce qu'elle lui présenterait des garanties de justice et de repos. De là, et en peu de temps, naîtrait le patriotisme universitaire, c'est-à-dire l'esprit de corps dans l'Université.

Un autre moyen qui servirait puissamment à un ministre de l'Instruction publique pour former et entretenir cet esprit, ce serait de se montrer lui-même en toute occasion attaché de cœur et d'âme à l'existence et aux principes universitaires. [...] Il peut loyalement, énergiquement repousser toute violence et toute ruse dirigée contre des hommes modestes, amis dévoués de la religion, du Roi et de nos glorieuses institutions. Persuadés qu'ils ont un défenseur de tous leurs droits, et que rien de ce qui les touche ne sera sacrifié à des ambitions trompées, les fonctionnaires de l'Université marcheront sans défiance dans la ligne du devoir. [...]

Que doivent faire à leur tour les fonctionnaires de l'Université pour hâter et multiplier ces heureux fruits ? anticiper dès à présent, avec plus de suite et d'ardeur, sur les dispositions que la sage conduite du pouvoir pourrait exciter dans leurs âmes : se rapprocher de plus en plus ; se sentir blessés de ce qui blesse leurs collègues, honorés de ce qui les honore ; ne pas permettre que les relations de société, les occupations littéraires, les distractions plus ou moins sérieuses, les détournent de cette pensée que l'Université est une patrie dont ils sont les citoyens. En vue de l'avenir, qu'ils n'exigent pas tout du présent : qu'ils ne poussent pas trop loin le regret légitime de voir encore une partie des abus debout et vivant. [...]

Il doit être permis au *Lycée*, dont le seul but a été de fournir aux relations entre les fonctionnaires de l'Université un centre commun, de leur rappeler tout ce qu'ils peuvent, et aussi tout ce qu'ils ont à craindre... » (t.5, p.97-102)

8/ Le bilan du *Lycée* à la veille de la révolution de 1830, « Nouveau plan du *Lycée* »

« Lorsque plusieurs membres du corps enseignant se réunirent pour fonder un journal consacré à l'instruction publique, M. Frayssinous était encore au ministère. Le système désastreux de M. Corbière continué pendant six ans [...], l'Université privée de ses lumières et de ses défenseurs et livré pieds et poings liés à ses ennemis, les professeurs que n'avait pas encore atteint l'arbitraire tremblant sans cesse sous le coup de la destitution, forcés de refouler au fond de leur âme toute généreuse pensée, souvent même n'échappant point par leur silence aux tracasseries des agents officieux de l'administration ni aux délations d'un clergé jaloux ; tel était le spectacle qui affligeait alors les regards. Nous pouvons affirmer que tout le corps enseignant sympathisait peu avec le pouvoir [...]. *Le Lycée* fut donc conçu dans un but d'opposition. Mais les occasions et le temps manquèrent pour mettre à exécution ce projet d'attaque ou plutôt de défense : la réaction s'était ralentie ; M. l'évêque d'Hermopolis, effrayé lui-même de la fougue et des exigences de son parti, voulait en vain ressaisir les rênes qu'il avait abandonnées [...].

M. de Vatimesnil avait été appelé à l'Instruction publique. On vit son élévation avec défiance : ses débuts au Parquet pouvaient mal augurer des dispositions qu'il apportait à ses fonctions nouvelles. Le ministre, qui connaissait ces impressions défavorables, eut à cœur de les dissiper. Nous crûmes les premiers à ses bonnes intentions [...].

Mais c'était peu que toutes ces mesures partielles [...]. Nous voulions une loi sur l'instruction publique, et nous avons accueilli avec empressement et reconnaissance la promesse qui nous en avait été faite. [...] Nous aussi, nous désirons voir l'Université s'absoudre de son origine impériale, et entrer dans les voies de la Charte ; nous aussi nous voulons que la liberté pénètre dans l'enseignement comme dans tout le reste. Mais nous voulons en même temps que l'Etat ne renonce pas à une responsabilité sacrée, et n'abdique pas un droit imprescriptible de surveillance. [...] Le problème sera de laisser la plus large part à la liberté : une loi seule peut le résoudre. Les débats auront éclairés tous les écueils, et la rédaction devra satisfaire à toutes les susceptibilités ombrageuses des partis. [...]

Il n'a pas été permis à M. de Vatimesnil de nous donner cette loi que nous attendions de sa capacité, de son zèle, de sa droiture. Nous nous sommes fâchés sous un rapport, parce que par-là se trouve prorogée l'existence d'un provisoire qui nous satisfait peu. [...] A défaut d'actes récents, nous passerons en revue la législation universitaire ; nous battons en ruine les dispositions qui ne conviennent plus à notre société, nous louerons celles qui méritent d'être maintenues ; enfin, nous essaierons de préparer, par une discussion consciencieuse, la loi qui semble maintenant ajournée.

Il est un nouveau champ dans lequel nous brûlions depuis longtemps de nous élancer. A côté des questions politiques qu'a soulevées notre époque d'effervescence et de crise, des questions littéraires s'agitent de toute part. [...] Un long silence, outre qu'il nous pèserait, nous serait imputé à crime. Quoi ! L'Université n'aurait donc pas d'avis sur cette grande révolution qui se prépare, ou du moins qui se tente ? Les partis sont aux prises ; il faut se prononcer, ou chercher à concilier des opinions ennemies.

[...] Des jeunes talents, hardis et présomptueux, professent un incroyable dédain pour les génies de la Grèce et de Rome, et pour la plupart de nos gloires nationales. Regardant toute notre littérature comme non avenue, ils apportent la recette d'une langue nouvelle ; ils veulent, comme ils disent, *refaire l'instrument*. Ils se rappellent que les lettres sont constituées en *république*, et ils proclament la souveraineté de tous. Aussi chacun ne suit-il d'autre loi que son caprice : c'est une anarchie à ne plus s'y reconnaître. [...]

Nourris au milieu des chefs-d'œuvre de l'Antiquité, et habitués à admirer ses beautés impérissables ; d'autre part entraînés par l'étude des littératures modernes au-delà du point de vue trop restreint du classique ; disposés par notre âge et l'intelligence de notre siècle à applaudir aux efforts qui ont pour but de rajeunir notre littérature, de lui donner plus d'originalité, et en général d'imposer à l'art les couleurs de la société moderne, nous croyons pouvoir promettre un jugement impartial.

Une autre garantie, c'est que le comité des réformateurs nous est complètement inconnu. Certains critiques, dont nous aimons à reconnaître le talent et les services, sont un peu, dans ces questions, sous le joug de leurs amitiés [...].

Nous sommes encore appelés dans cette carrière par une autre considération. L'enseignement en France doit se régénérer comme tout le reste. En attendant qu'on y

rattache comme partie essentielle l'étude de nos institutions, et qu'on prépare des citoyens à la patrie, il doit s'occuper de ce qui se passe dans le monde littéraire. Elevés dans l'ombre et concentrés dans l'étude de l'antiquité, les jeunes gens seraient comme dépaysés à leur sortie du collège. [...] Il faut acclimater ces tendres plantes, il ne faut pas laisser sans principes ces jeunes esprits que deux partis rivaux et passionnés vont bientôt appeler à eux. [...]

Les efforts que nous avons faits depuis près de trois ans pour convaincre les membres de l'Université que *Le Lycée* était l'organe de leurs vœux et de leurs besoins, n'ont pas été perdus. Nous voyons s'établir entre eux de plus en plus un esprit de corps qui doit faire leur force en ajoutant à leur dignité. Un grand nombre, pénétrés de l'utilité de nos travaux, ont bien voulu nous seconder : c'est cette coopération qui nous a permis de donner plus d'étendue à notre feuille. Une périodicité plus fréquente nous donnera les moyens de satisfaire plus tôt la curiosité, et surtout de propager plus efficacement nos doctrines. Le nouveau format que nous avons adopté, pour satisfaire au désir souvent manifesté de la plupart de nos lecteurs, ne nous fera pas abandonner le ton sévère qui convient à la science. Nous nous séparerons toujours profondément de certains journaux qui, remplissant leurs colonnes de personnalités offensantes, semblent n'avoir fondé l'espoir de leur succès que sur des dénonciations périodiques... »⁴⁷²

9/ « Mort et funérailles de G. Farcy », article paru dans *Le Lycée* des 28 juillet et 5 août 1830, premier numéro depuis les Trois Glorieuses

« La patrie, la science et la poésie viennent de faire une perte cruelle dans la personne de G. Farcy, ancien élève de l'Ecole normale, et professeur de Philosophie, l'un des rédacteurs du *Globe* et du *Lycée*. Il est mort à 29 ans, tué à l'assaut des Tuileries, le jeudi 29 juillet, jour d'éternelle mémoire. Nous l'avons vu quelques heures avant sa mort ; l'enthousiasme se

⁴⁷²*Le Lycée*, op. cit., t.7, 3 mars 1830. L'article est anonyme ; il pourrait cependant s'agir, au vu du style comme du fond, de Louis Quicherat, qui signa L. G. (son nom s'écrit également Guicherat) le second long article de ce numéro du *Lycée*.

peignait sur sa figure, et son noble front semblait appeler la couronne du martyr. « Il faut, disait-il, puisque les fruits de la victoire seront pour nous, que nous partageons les dangers du combat ». Le sentiment du devoir l'a précipité sous le feu de l'ennemi, et la mort, qui choisit ses victimes, est venue le frapper dans la foule.

M. Littré, jeune médecin, qui exposait aussi pour le salut de la patrie une tête puissante et un noble cœur, a relevé son ami mourant, et l'a conduit dans une maison voisine, où M. Loyson, que l'humanité et le patriotisme avaient attiré sur le champ de bataille, lui prodigua, mais en vain, les secours de son art. Après avoir repris connaissance pendant quelques instants, Farcy expira dans les bras de M. Hachette, qui regretta de le voir succomber seul aux dangers qu'ils avaient tous deux bravés. Grâce à ses soins empressés, le corps de notre ami n'a pas été confondu dans la foule des morts, et nous avons pu rendre les derniers devoirs à sa dépouille mortelle.

Le cortège, parti du faubourg Saint-Denis, grossi dans sa marche par la douleur publique, se dirigea vers le cimetière du Père-Lachaise ; aucun de ceux qu'on prévenir ne manquait à ce douloureux rendez-vous : un détachement de la Garde nationale entourait le cercueil, porté par les élèves de l'Ecole préparatoire, empressés de rendre hommage à la mémoire d'un de leurs devanciers, et jaloux de rattacher ainsi les destinées de leur école aux souvenirs de l'Ecole normale. M. Littré, ancien élève de Louis-le-Grand, et condisciple de Farcy, était appelé naturellement à faire l'éloge de son ami mort sous ses yeux, il s'exprima ainsi d'une voix brisée par la douleur.

[...]

Après lui, M. Geruzez, agrégé au collège Charlemagne, s'exprima en ses termes

[...] O mes amis ! Quelle perte nous avons faite, et nous, et la science, et la poésie ! car ce n'est pas ici une illusion de l'amitié, ni une flatterie de la douleur : non, [...] tu aurais arraché à la nature quelques uns de ses secrets. Cousin, qui t'aimait, qui t'admirait, qui te pleure, comptait sur toi pour accomplir sa glorieuse tâche ; Lamartine, que tu vis sous le ciel d'Italie, Lamartine t'a salué poète, il a vu dans tes vers, sublimes ébauches, la hauteur des pensées, les coloris de la poésie, et je ne sais quel vigueur de style que le maître enviait au disciple [...].»

Enfin, M. Guigniaut, directeur de l'Ecole préparatoire, cédant à sa profonde émotion, improvisa ces touchants adieux :

« Adieu, mon cher Farcy, adieu, au nom de l'Ecole normale, de l'amitié, de la patrie ! Fallait-il que le triomphe de la liberté et du droit fut scellé d'un sang si précieux et si cher ! [...] Que l'âge mûr devait être beau à celui dont la jeunesse avait été si mélancolique et si agitée, si aventureuse et si pleine d'études, d'images et d'émotions... » (t.7)

10/ Acte de vente du *Lycée* (25 mars 1831)

« Entre les soussignés

M. Louis François Christophe Hachette, libraire gérant de la Société du Lycée demeurant à Paris rue Pierre Sarrazin n°12 d'une part

Et M. Jacques Frédérique Saigey, homme de sciences demeurant rue de furstemberg n° 6 à Paris d'autre part

A été convenu ce qui suit :

M. Hachette se trouvant à découvert d'une somme de 8 à 10 000 francs par suite des avances qu'il a faites pour soutenir le journal dit *Le Lycée*, étant dans l'intention de poursuivre la dissolution de la société et la vente du dit journal s'engage,

1° à se porter acquéreur à cette vente jusqu'à concurrence de la somme de six mille francs

2° à céder et transporter immédiatement son marché à M. Saigey. A la charge pour ce dernier 1° d'assurer à M. Hachette moitié dans les bénéfices de l'entreprise à partir du jour de la vente avec la faculté de la désintéresser à une époque quelconque en lui versant une somme de six mille francs, non compris les frais de vente dont il sera ci-après parlé. 2° de soutenir l'existence du journal pendant une année à partir du jour de la vente et dans le cas où le journal cesserait de paraître avant cette époque de rembourser ce qui sera dû aux abonnés sur le montant de leur abonnement. 3° de donner à M. Hachette le droit d'insérer gratuitement dans chaque numéro trente signes d'annonce de librairie. 4° de rembourser dans l'année à M. Hachette la somme qu'il aura avancée pour payer les frais de vente. 5° de fournir gratuitement

la copie du journal et d'un corrigé des épreuves jusqu'au jour de la vente sans faire jusqu'à cette époque de changements notables dans l'esprit et dans la rédaction.

M. Hachette n'aura pas à tenir compte à M. Saigey d'aucune des recettes antérieures au jour de la vente ; de même toutes les dépenses faites jusqu'alors seront à la charge de M. Hachette sauf celles relatives à la vente comme il a été dit ci-dessus.

Le bureau du journal restera attaché au domicile de M. Hachette, qui s'engage à tenir les écritures gratuitement et sans aucune rétribution. M. Saigey ne pourra transporter ailleurs le dit bureau qu'après avoir préalablement désintéressé M. Hachette ainsi qu'il a été dit plus haut.

Fait double à Paris le 25 mars 1831.

Approuve l'écriture L. Hachette

Approuve l'écriture J. F. Saigey »⁴⁷³

11/ Annonce de la vente du *Lycée*, parue dans le journal le 16 juin 1831

« La propriété du *Lycée* vient de passer en d'autres mains. Samedi dernier, la vente de ce journal a eu lieu, et faute d'enchérisseurs il a été adjugé sur la faible mise à prix de 1 000 francs. Certes, ce résultat est fait pour exciter quelques surprises. L'acquéreur avait redouté la concurrence de plusieurs des anciens actionnaires, dont l'intérêt était de prévenir un changement de rédaction dans une feuille où ils avaient jusqu'ici déposé leurs doctrines universitaires ; l'Université elle-même, dont l'inquiète sollicitude s'était plusieurs fois manifestée à la vue d'une opposition naissante, semblait n'avoir qu'à ouvrir la bouche pour faire passer l'héritage de son côté.

⁴⁷³IMEC, HAC 56.13 Saigey

Maintenant qu'il est passé du nôtre, nous devons un mot à nos lecteurs sur les changements que nous introduirons dans l'exécution matérielle du journal et dans l'esprit de sa rédaction.

Le lycée paraîtra par demi-feuille, deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche ; notre projet ultérieur est de le faire paraître trois fois par semaine, aussitôt que nos ressources pécuniaires le permettront, et d'allonger un peu son format.

Ces changements nécessiteront de nouveaux frais, qui ne seront point à la charge des abonnés. Nous espérons même pouvoir diminuer le prix d'abonnement ; la bonne volonté des nouveaux rédacteurs sera sans doute secondée par la fidélité des lecteurs.

Voilà pour la partie matérielle ; quant à la rédaction, l'article suivant fera suffisamment connaître l'esprit qui doit l'animer. » (t.8, jeudi 16 juin 1831)

12/ *Le Lycée* à l'heure des comptes : un aveu d'impuissance ? Article du 16 juin 1831, lors de l'officialisation de la vente du journal

« *Le Lycée* parut, pour la première fois, le 5 septembre 1827. Fondé par une société d'actionnaires, la plupart élèves de l'ancienne Ecole normale, il a servi pendant trois ans d'organe habituel à cette partie la plus intelligente et la plus libérale du corps universitaire. Son but était de régénérer les études en épurant, s'il le pouvait, les principes et le personnel de l'Université ; et cette tâche honorable, il l'a accomplie avec plus ou moins de succès, mais toujours avec un vrai talent, avec un désir sincère du bien public.

Malgré ces avantages incontestables, *Le Lycée* n'a pu, dans sa plus grande prospérité, dépasser les limites que la nature des choses avait placées tout près de son berceau. Défenseur obligé d'un monopole, il ne pouvait guère s'adresser qu'aux hommes qui en profitaient. Quant aux masses, on ne leur fait illusion ni par les artifices de l'esprit, ni par les formes du langage ; elles ne s'émeuvent plus qu'au son des intérêts généraux.

Quelques hommes avaient compris ces intérêts; ils les avaient embrassés avec ardeur ; ils les avaient soutenus durant de longues années d'oppression ; un succès inespéré vint couronner leurs nobles efforts.

La liberté d'enseignement est une des promesses de la Charte.

Mais cette liberté, complément indispensable de toutes les libertés auxquelles l'intelligence avait droit de prétendre, s'établira-t-elle sans obstacle et sans restriction ? Amis sincères de votre pays, défenseurs éclairés des droits de l'homme, partisans de l'éducation donnée au pauvre, c'est à vous de répondre ; achevez votre ouvrage. Regardez autour de vous et comptez encore vos adversaires.

Nous ne sommes plus dans leurs rangs ; que dis-je, nous n'y avons jamais paru. Hier, c'étaient d'autres voix qui se faisaient entendre à cette tribune ; nous l'abordons seulement aujourd'hui.

Nous l'abordons pour dire à la nation : connais et soutiens tes droits ; aux professeurs : choisissez librement vos méthodes ; aux argumentateurs par ordonnances : retirez-vous.

Ce langage nouveau ne pouvait être tenu que par des hommes nouveaux. Il ne fallait pas que des antécédents contraires pussent affaiblir l'autorité de leurs paroles, autorité que l'on accorde plus volontiers aux convictions fortes, au ton plein de franchise, et surtout à l'indépendance des positions.

C'est ce qui explique le changement complet opéré dans la rédaction du *Lycée*. De fait, aucun des anciens rédacteurs n'y concourt plus.

Les nouveaux rédacteurs modifieront la nature habituelle de leurs articles. En s'occupant un peu moins des formes que revêt la pensée, et s'attachant un peu plus à ses produits réels et durables, ils croiront se rapprocher de l'esprit de leur siècle, avide de choses positives et partisan déclaré du mouvement. »⁴⁷⁴

⁴⁷⁴ *Le Lycée, op. cit.*, t.8, 16 juin 1831

13/ Liste, état et localisation des actionnaires du *Lycée* dans le procès-verbal d'enchères du 18 juin 1831⁴⁷⁵

Charles Boniface Félix Ansart ; professeur agrégé de l'Université de Dijon. Ecole normale promotion 1813.

Jean Barbet ; chef d'institution, Paris. Ecole normale promotion 1820, en Sciences.

Paul Barbet ; préfet des études d'une institution, Paris

François Binet Sainte-Preuve ; professeur agrégé de l'Université de Paris. Ecole normale promotion 1818, en Sciences.

Louis Adolphe Chabouillé Maisonneuve ; Paris

Claude Henri Amédée Chambion ; Paris

Jean-Pierre Charpentier ; professeur de mathématiques à Saint-Louis, Paris

Ovide Chrysanthe Desmichels ; recteur de l'Université d'Aix, Paris. Ecole normale promotion 1812, en Lettres.

Eugène Duverger ; imprimeur, Paris

Barthélémy Darragon (Paris)

Gabriel Delafosse ; maître de conférences, Paris. Ecole normale promotion 1813, en Lettres.

Auguste Filon (agrégé spécial d'Histoire, Paris)

Eugène Geruzez ; agrégé de l'Université, Paris. Ecole normale promotion 1819, en Lettres.

Louis Quicherat ; agrégé de l'Université, Paris. Ecole normale promotion 1819, en Lettres.

⁴⁷⁵ F18 379, Dossier d'actes officiels concernant *Le Lycée* (1827-1832). En italique, les agrégés et en gras, les normaliens. D'abord, les actionnaires déjà présents au début de l'aventure, en 1827, puis, après le saut de ligne, les nouveaux-venus. Remarquons, entre la liste de 1827 et celle de 1831, quatre départs : ceux d'Armand Marrast, Antoine Boniface, *Alexis François Rio*, **Auguste Bascou** (promotion 1819, la même qu'Hachette). Un seul était normalien, un seul agrégé.

Joseph Daniel Guigniaut ; directeur de l'Ecole normale, Paris. Ecole normale promotion 1811

Adrien Jarry de Mancy ; professeur, Paris. Ecole normale promotion 1813.

Félix Landry (maître de pension, Paris)

Charles Lebrun (sous bibliothécaire de l'Université, Paris)

Jean Nicolas Legrand ; professeur à Besançon. Ecole normale promotion 1816, en Sciences.

François Henri Maugé ; maître de pension agrégé, Paris. Ecole normale promotion 1818, en Lettres.

Pierre Laurent Maillet Lacoste ; professeur à Caen

Auguste Poirson ; professeur de rhétorique à Henri IV, Paris. Normalien promotion 1812, en Lettres.

Henri Patin ; maître de conférence, Paris. Ecole normale promotion 1811, en Lettres.

Eugène Pécelet ; maître de conférences à l'Ecole normale, Paris. Normalien promotion 1812, en Sciences.

François Philibert Ragon ; professeur au collège Bourbon. Ecole normale promotion 1813, en Lettres.

Antoine Rougier (avocat, Paris)

Augustin François Théry ; professeur au collège royal de Versailles. Ecole normale promotion 1816, en Lettres.

Alexandre Joseph Vincent ; professeur de mathématiques, Paris. Ecole normale promotion 1816, en Sciences.

Antoine Louis Vendel-Heyl (professeur de Seconde au collège Saint-Louis)

Charles Alexandre, proviseur du collège Bourbon, Paris. Ecole normale promotion 1814.

Marie Nicolas Bouillet ; professeur de Philosophie à Charlemagne, Paris. Ecole normale promotion 1816, en Lettres.

Hyacinthe Victor Chappuyzi (professeur au collège Bourbon, Paris)

Charles Louis Constant Camus (professeur agrégé de mathématiques, Paris)

Jean Letrouse (inspecteur des études, Paris)

Paul Lorain ; professeur de rhétorique, Paris. Ecole normale promotion 1817, en Lettres.

Joseph Naudet (inspecteur des études, Paris)

Aristide Hyacinthe Valette (professeur de philosophie au collège Saint-Louis)

14/ Discours de Louis Quicherat prononcé le 29 juillet 1831 pour le premier anniversaire de la mort de Farcy

« Il y a un an, je voulais joindre ma voix à celle de nos triste amis ; mais alors je ne pus trouver que des larmes. Une sanglante image absorbait toute mon âme. Celui qui, le matin, sublime missionnaire de la liberté, réclamait pour elle, avec un si noble enthousiasme, le secours de nos bras sans arme, je l'avais vu le soir pâle et sans vie ; j'avais senti glacée cette main qui, peu d'heures auparavant, avait brûlé la mienne. Ah ! Cet affreux souvenir ne s'effacera jamais ! Mais, dans ce pieux anniversaire, je me suis cru capable de quelque effort sur ma douleur : cher Farcy, j'ai voulu t'offrir aussi l'adieu d'un vieux camarade.

Il y a près de vingt ans, nous nous rencontrâmes, avec plusieurs amis que je vois autour de cette tombe, sur les bancs du lycée impérial. Nous étions ensemble dans cette carrière que tu parcourus avec tant d'éclat. Nous te retrouvâmes dans cette école, qui conservait intact le dépôt des nobles sentiments, et l'on t'y désignait comme l'âme la plus généreuse, en même

temps que l'esprit le plus distingué. Nos condisciples qui habitent la province, nous ont dit qu'au premier bruit de l'insurrection, tu avais été tout d'abord l'objet de leurs pensées et de leurs alarmes : tant ils savaient que le dévouement était dans ta nature ! Quand l'Ecole normale fut frappée, tu étais un des plus coupables ; aussi, malgré de brillants examens, tu fus rejeté de cette Université, qui alors n'était pas digne de toi. Voyageur philosophe, mais toujours passionné, tu parcourus les deux mondes et nous revins avec de nouvelles lumières et un amour plus brûlant encore de la patrie. L'aurore de la liberté te trouva éveillé ! Hélas ! Tu ne devais pas voir le coucher d'un si beau soleil ! Le ciel n'a pas voulu que tu recueillisses avec nous ce que ta main avait semé !

Ce n'est pas que tu dusses trouver aujourd'hui tes rêves accomplis. Je sais que, plus d'une fois depuis un an, tu aurais été déçu dans tes impitoyables idées de réforme, et blessé dans tes nobles sympathies. Mais ces élans d'une âme impatiente seraient réglés sur les conseils d'une haute raison, et si tu voyais le présent avec quelque amertume, tu espérerais du moins dans l'avenir. Stériles prévisions ! Tu n'as pas même su en mourant que le triomphe était assuré à la sainte cause que tu défendais, et ta dernière pensée a été sans doute un vœu pour la liberté. Oh ! Elles sont chèrement achetées les victoires cimentées d'un sang aussi précieux ! Et de pareils coups mettent le patriotisme à une rude épreuve ! Cher ami, l'idée de ta perte sera éternellement liée pour nous à celle de notre affranchissement, et nous ne pourrons nous rappeler ce que la révolution nous a donné, sans déplorer aussi tout ce qu'elle nous a ravi.

Nous t'offrons ici l'hommage de ces sincères regrets. Ils se sont encore accrus depuis un an : quel trésor de talents et de vertus ta mort a découvert ! Nos cœurs ont conservé et conserveront fidèlement ton souvenir, sans avoir besoin des avertissements du marbre et de l'airain. La patrie a voulu nous consoler par ta gloire, mais pour que nous puissions accepter ses consolations et nous mêler à ses fêtes, nous avons besoin d'espérer que nous te reverrons un jour. Pour moi j'en ai la ferme confiance, et dans cette douce conviction, je te dis un adieu moins cruel. » (L. Quicherat, 29 juillet 1831, *Le Lycée*, 31 juillet 1831)

SOURCES

Archives

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

La Gazette des écoles

FOL-LC5-54, t. 1-2, Décembre 1829 – Décembre 1831

Le Globe, recueil philosophique et littéraire puis philosophique, politique et littéraire

AN 4-LC2-1183, N1-104 et N1-13, t. 6, janvier 1829 - Février 1830

Le Lycée

R. 23779. 1827 Prospectus

R. 23779.22784 t.1-6 (1827-1830)

R. 7898-7901 t. 7-9 (1831-1832)

ARCHIVES NATIONALES

F18 379, Dossier d'actes officiels concernant *Le Lycée* (1827-1832)

F17 20044, dossier « Nicolas Louis Artaud (1794-1861) »

F17 21777, dossier « Augustin-François Théry (1796-1878) »

IMEC

Le manuscrit d'Alphonse Langlois, *Notice historique et statistique sur l'origine, la formation et le développement de la librairie de MM. Hachette et Cie. 1826-1868*, rédigé en 1866-1869, 192 pages, est inséré dans le tome 15 des *Catalogues* de la Librairie Hachette.

HAC. 18.7 Félix Ansart

Hac. 12.28 Charpentier

HAC. 20.3 Delfosse

HAC. 19.23 Dupont

HAC. 16.4 Désiré Filon

HAC. 27. 23 Geruzez

HAC. 34. 31 Lebrun

HAC. 36. 43 Lesieur

HAC. 43.4 Péclet

HAC 57. 10 Quicherat

HAC 53. 9 Rendu

HAC. 58. 14 Rio

HAC 56.13 Saigey

HAC 56.19 Sainte Preuve

HAC. 85 *Copie des traites et conventions avec divers I. 1826-1858*, environ 600 pages manuscrites, format *in folio*

Sources contemporaines du *Lycée*

CAPEFIGUE, Jean-Baptiste, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, Paris, Librairie Duféy, 1832, 10 volumes

COURNOT, Antoine, *Des institutions d'instruction publique en France*, 1864, Paris, Hachette, 1864, rééd. Vrin-CNRS, 1977

DUVERGIER DE HAURANNE, *De la politique extérieure et intérieure de la France*, Paris, Paulin éditeur, 1841, 296 pages

GREARD, Octave, *Education et instruction*, Paris, 1887, 4 volumes

GUIZOT, François, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t.1, Paris, Michel Lévy, 1872, 645 pages

HOEFER, Ferdinand, *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours : avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter*, Paris, Firmin-Didot, 1852-1868, 46 tomes en 23 volumes d'environ 1 000 pages chacun

LACORDAIRE, Henri-Dominique, *Correspondance*, t.1, 1816-1839, édition établie par Guy Bedouelle et Christoph-Alois Martin, Editions du Cerf, Paris, 2001, 1430 pages

LA TYNNA, Jean de, BOTTIN, Alexandre, *Almanachs du commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde*

LAROUSSE, Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Paris, Larousse, 1866-1876, réédité par M. Slatkine, Genève, 1982, 35 volumes

MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, chez Madame C. Desplaces

MONTALEMBERT, Charles de, *La jeunesse libérale sous la Restauration. Lettres d'Alphonse d'Herbelot à Charles de Montalembert et à Léon Cornudet*, Picard, Paris, 1908, 293 pages

QUERARD, Joseph-Marie, *La France littéraire ou Dictionnaire biographique des savants, historiens et gens de lettres de la France*, Paris, Didot, 1827-1864, 12 volumes

RABBE, Alphonse, VIEILH DE BOISJOLIN, Claude-Augustin et SAINTE-PREUVE, Charles-Claude Binet de, *Biographie universelle et portative des contemporains depuis 1788 jusqu'à nos jours*, Paris, 1836, 918 pages

REMUSAT, Charles de, *Mémoires de ma vie, La Restauration ultra-royaliste, la Révolution de Juillet (1820-1832)*, présentés et annotés par Charles H. Pouthas, Paris, Plon, 1959, 600 pages

SAINTE-BEUVE, *Œuvres*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, t.1, 1950, 1 300 pages

SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, édition établie par Gérard Antoine, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1993, 1124 pages

SIMON, Jules, *L'Ecole*, 1865

VATIMESNIL, *De l'existence et de l'institut des Jésuites*, Paris, Poussielgue-Russand, 1844, 166 pages

VAULABELLE, Achille de, *Histoire des deux Restaurations jusqu'à la chute de Charles X*, Perrotin, Paris, 1846, 8 vol.

BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LA RUE D'ULM

S G ip 592 8°, *Le Lycée*, t.1-8, 1827-1830, 6 vol.

S G ip 38 8°, *Le Lycée*, t. 4-5, 1829, 1 vol.

Caisse de secours mutuels des anciens élèves de l'Ecole normale fondée le 1^{er} janvier 1846, 19^e réunion générale annuelle, 10 janvier 1865, 48 pages

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux sur le premier XIXe siècle

Manuels

APRILE, Sylvie (sous la direction de Henry Rousso), *La Révolution inachevée (1815-1870)*, coll. *La Nouvelle Histoire de France* (sous la direction de Joël Cornette), Belin, 2010, 672 pages

DEMIER, Francis, *La France de la Restauration (1814-1830) l'impossible retour du passé*, Gallimard, coll. Folio Histoire, 2012, 1102 pages

JARDIN, André, TUDESQ, André-Jean, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. t.6, I. La France des notables L'évolution générale, 1815-1848*, Editions du Seuil, coll. Points Histoire, 1973, 257 pages

JARDIN, André, TUDESQ, André-Jean, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. t.7, II. La France des notables La vie de la nation, 1815-1848*, Editions du Seuil, coll. Points Histoire, 1973, 256 pages

Sur l'histoire des idées sous la Restauration

BENICHOU, Paul, *Le temps des prophètes, Doctrines de l'âge romantique*, Gallimard, coll. Bibliothèque des idées, 1977, 590 pages

MARTIN-FUGIER, Anne, *Les Romantiques, 1820-1848*, Paris, Hachette, 1998 (2009 pour la présente édition), coll. Pluriel Vie quotidienne, 420 pages

MOLLIER, Jean-Yves, REID, Martin, YON, Jean-Claude, *Repenser la Restauration*, Nouveau Monde Editions, 2005, 376 pages

ROSANVALLON, Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 1985, 424 pages

Dictionnaires biographiques

AGULHON, Maurice, CHARLE, Christophe, *Dictionnaire biographique des universitaires aux XIXe et XXe siècles, 1. La Faculté des Lettres de Paris (1809-1908)* Ed. du CNRS, 1985, 184 pages

PREVOST, Michel, Roman d'Amat, Charles Jean, Tribout de Morembert, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1989, 45 volumes

D'HEILLY, Georges, *Dictionnaire des pseudonymes*, Paris, Librairie Dentu, 1869, 430 pages

Histoire de l'éducation

Ouvrages généraux

GERBOD, Paul, *La condition universitaire en France au XIXe siècle*, Paris, PUF, 1965, 720 pages

MAYEUR, Françoise, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France, Tome III, de la Révolution à l'école républicaine, (1789-1930)*, Perrin, coll. Tempus, 1981 (rééd. 2004), 780 pages

NIQUE, Christian, *Comment l'Ecole devint une affaire d'Etat (1815-1840)*, Nathan, coll. Repères pédagogiques, 1990, 288 pages

PROST, Antoine, *L'enseignement en France (1800-1967)*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 1968, 524 pages

Dictionnaires et bases de recherche

BUISSON, Ferdinand, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911

CAPLAT, Guy (dir.), *Les inspecteurs généraux de l'instruction publique, dictionnaire biographique, 1802-1914*, Paris, CNRS-INRP, coll. Histoire biographique de l'enseignement, 1986, 700 pages

CONDETTE, Jean-François, *Les Recteurs d'Académie en France de 1808 à 1940. Tome II, Dictionnaire biographique*, Paris, INRP, 2006, 411 pages

SAVOIE, Philippe, *Les enseignants du Secondaire, le corps, le métier, les carrières, T.I : 1802-1914*, INRP, 2000, 751 pages

Ouvrages spécialisés

Le centenaire de l'Ecole normale (1795-1895) (éd. orig. 1895), édition du Bicentenaire, Presses de l'Ecole normale supérieure, 1994, 700 pages

BEURIER, Artidor, *Les périodiques scolaires français et les bulletins départementaux de 1789 à 1889*, Paris, 1889

CHAPOULIE, Jean-Michel, *L'école d'Etat conquiert la France, deux siècles de politique scolaire*, Presses universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2010, 614 pages

CHERVEL, André, *Histoire de l'agrégation, contribution à l'histoire de la culture scolaire*, éditions Kimé-INRP, 1993, 290 pages

D'ALMERAS, Henri (membre de l'Association générale des membres de la presse de l'enseignement, fondée en 1897), *Notes sur l'histoire de la presse de l'enseignement*, Evreux, 1900

DAINVILLE, François de, *L'éducation des jésuites (XVIe-XVIIIe siècles)*, Les éditions de Minuit-INRP, 1974, 573 pages

LUC, Jean-Noël, *L'invention du jeune enfant au XIXe siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997, 511 pages

RIOUX, Jean-Pierre (dir.), *Deux cents ans d'inspection générale (1802-2000)*, Fayard, 2002, 411 pages

SAVOIE, Philippe, *La construction de l'enseignement secondaire, naissance d'un service public*, 340 pages

Biographies, monographies

MOLLIER, Jean-Yves, *Louis Hachette, le fondateur d'un Empire*, Fayard, 1999, 556 pages

PHILIBERT, Anne, *Lacordaire et Lamennais (1822-1832)*, *La route de la Chênaie*, Paris, éditions du Cerf, coll. Histoire religieuse de la France, 2009, 1134 pages

RENDU, Eugène, *Monsieur Ambroise Rendu et l'Université de France*, Paris, Fouraut et Dentu, 1861

THEIS, Laurent, *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008, 557 pages

Articles, rapport et actes de colloque

BEILLEROT, Jacky (dir.), *Rapport, Les périodiques et l'éducation, Eléments pour un état des lieux de la diffusion de la recherche*, Paris, Comité national de coordination de la recherche en éducation, INRP, avril 1999, 112 pages

CARON, Jean-Claude, « Révoltes collégiennes, élites juvéniles et société postrévolutionnaire (1815-1848) », *Histoire de l'éducation*, n°118, 2008, p. 83-108

CASPARD, Pierre, CASPARD-KARYDIS, Pénélope, *Presse pédagogique et formation continue des instituteurs (1815-1939)*, Paris, Revue Recherche et formation, n°23, 1996, p. 107-117

CHAMBOREDON, Robert, *François Guizot (1787-1874) : passé, présent*, actes du colloque de la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, L'Harmattan, 2010, 413 pages

CHOPPIN, Alain, « Le cadre législatif et réglementaire des manuels scolaires, 1. De la Révolution à 1939 », *Histoire de l'éducation* n°29, 1986, p. 21-58

GESLOT, Jean-Charles, « Communication officielle et marché éditorial. Les publications du ministère de l'Instruction publique des années 1830 aux années 1880 », *Histoire de l'éducation* n°127, 2010, p.35-55

HEBRARD, Jean, Chartier, Anne-Marie, *L'enquête Guizot*, site de l'Institut français de l'éducation

RICHTER, Noë, « Aux origines de la lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, n° 4, p. 221-249

SAVOIE, Philippe, « Construire un système d'instruction publique, De la création des lycées au monopole renforcé » in Boudon, Jacques-Olivier (dir.), *Napoléon et les lycées. Enseignement et société en Europe au début du XXe siècle*, Paris : Nouveau Monde Éditions-Fondation Napoléon, 2004, p. 39-55

THIERCE, Agnès, « Révoltes de lycéens, révoltes d'adolescents au XIX^e siècle », *Histoire de l'éducation*, n°89, 2001, p. 95-120

Histoire de la presse et de l'édition

Manuels et bases de recherche

BELLANGER, Claude, Godechot, Jacques, Guiral, Pierre, Terrou, Fernand (dir.), *Histoire générale de la presse française, T. II : de 1815 à 1871*, PUF, 1969, 466 pages

CASPARD, Pierre (dir.), *La presse d'éducation et d'enseignement, XVIIIe siècle-1940*, INRP-CNRS, Service Histoire de l'éducation, 1981-1991, 4 vol., 560, 686, 560 et 761 pages

CHARTIER, Roger, Martin, Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française, t. 2, Le livre triomphant (1660-1830)*, Promodis, 1984, 655 pages

CHARTIER, Roger, Martin, Jean-Marie (dir.), *Histoire de l'édition française, t. 3, Le temps des éditeurs, du romantisme à la Belle époque*, Fayard, coll. Cercle de la Librairie, 1985, 1990 pour la présente édition, 670 pages

CHERVEL, André, *Les lauréats des concours d'agrégation de l'enseignement secondaire, 1821-1950*, INRP, service Histoire de l'éducation, 1993, 150 pages

Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France, avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine*, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1859-1861, huit volumes

Hatin, Eugène, *Bibliographie de la presse périodique*, Paris, éditions Anthropos, 1965 (rééd., l'édition originale, publiée en 1866 chez Didot et Cie), 660 pages

KALIFA, Dominique, Régnier, Philippe, Thérenty, Marie-Eve, Vaillant, Alain, *La civilisation du journal, Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIXe siècle*, Editions du Nouveau monde, collection Opus Magnum, 2011, 1762 pages

KARNAOUCH, Denise, *La presse corporative et syndicale des enseignants, Répertoire, 1881-1940*, Paris, L'Harmattan, 2004, 360 pages

MOLLIER, Jean-Yves (dir.), *Le commerce de la librairie en France au XIXe siècle (1789-1914)*, IMEC, Ed. de la MSH, 1997, 456 pages

Monographies

GOBLOT, Jean-Jacques, *Le Globe, 1824-1830, Documents pour servir l'Histoire de la presse littéraire*, Paris, Honoré Champion Editeur, coll. Bibliothèque de Littérature moderne, 1993, 400 pages

GOBLOT, Jean-Jacques, *La jeune France libérale, Le Globe et son groupe littéraire 1824-1830*, Paris, Plon, 1995, 710 pages

LOUE, Thomas, *La « Revue des deux mondes » de Buloz à Brunetière. De la belle époque de la revue à la revue de la Belle Epoque*, Lille, Editions universitaires du Septentrion, 1999, 3 volumes

MISTLER, Jean, *La librairie Hachette de 1826 à nos jours*, Paris, Hachette, 410 pages

Ouvrages spécialisés

CHARLE, Christophe, *Le siècle de la presse, 1830-1939*, Paris, Editions du Seuil, coll. L'Univers historique, 2004, 399 pages

DESGRANGES, Charles, *Le romantisme et la critique : la presse littéraire sous la restauration, 1815-1830*, Paris, Société du Mercure de France, 1907, 386 pages

LAMBERT, Frédéric, *Figures de l'anonymat : médias et société*, Paris, L'Harmattan, ENS – CNRS (actes de colloque), coll. Champs visuels, 2001, 350 pages

LEDRE, Charles, *La presse à l'assaut de la monarchie, 1815-1848*, Paris, Armand Colin, 1960, 271 pages

Article

DIAZ, José-Luis «Presse et épistolaire au XIX^e siècle : la scansion des *Lettres parisiennes* de Mme de Girardin (1836-1843)», *Médias 19* [En ligne], Publications, Guillaume Pinson (dir.),

La lettre et la presse : poétique de l'intime et culture médiatique, 4. LA LETTRE DE L'ÉCRIVAIN-JOURNALISTE, mis à jour le 21 septembre 2012

INDEX

- Alexandre, Charles 35, 38, 50, 52, 58, 163, 191
- Anot de Maizières, Cyprien (*alias* Icilius) 109, 141, 163
- Ansart, Charles 38, 58, 172, 189, 194
- Artaud, Nicolas.... 44, 66, 74, 101, 111, 193
- Barthe, Félix 154
- Bascou, Auguste 50, 172, 189
- Brédif, Jacques 27, 29, 33, 58
- Brogie, Victor de 137, 144
- Brunot-Labbé (éditeur) 30, 33
- Chabouillé Maisonneuve, Louis.... 172, 189
- Charles X, roi de France 5, 19, 23, 62, 73, 75, 120, 121, 132, 137, 141, 143, 152, 154, 156, 196
- Charpentier, Jean-Pierre 38, 58, 64, 79, 85, 111, 141, 158, 172, 189, 194
- Constant, Benjamin .21, 101, 111, 144, 191
- Corbière, Jacques 16, 23, 24, 25, 44, 45, 50, 107, 145, 181
- Cournot, Antoine 26, 37, 44, 80, 110, 158, 194
- Cousin, Victor 24, 50, 51, 68, 72, 73, 133, 136, 137, 155, 158, 165, 167, 184
- Darragon, Barthélémy..... 33, 172, 173, 189
- Decazes, Elie..... 15
- Delafosse, Gabriel..... 38, 49, 58, 172, 189
- Delalain, Jules... 10, 30, 34, 57, 59, 93, 128
- Desmichels, Ovide 38, 49, 58, 79, 114, 144, 158, 159, 172, 189
- Dubois, Paul-François 39, 72, 74, 75, 76, 102, 111, 136, 144, 152, 163
- Eckstein, Ferdinand 69, 78, 87, 127, 146
- Falloux, Alfred de 159, 164
- Farcy, Georges 24, 51, 74, 83, 132, 133, 134, 136, 138, 142, 145, 152, 158, 183, 184, 185, 191
- Filon, Auguste 29, 35, 38, 54, 58, 67, 101, 158, 172, 189, 194
- Fontanes, Jean-Pierre-Louis 19, 50, 86, 167
- Frayssinous, Denis 17, 18, 23, 25, 44, 45, 46, 50, 56, 57, 119, 121, 145, 146, 155, 159, 167, 181

- Geruzez, Nicolas 38, 44, 50, 58, 59, 66, 74, 145, 158, 172, 184, 189, 194
- Girardin, Emile de 6, 19, 40, 64, 66, 126, 163, 203
- Guigniaut, Joseph 16, 38, 44, 49, 51, 59, 66, 68, 74, 82, 129, 156, 158, 160, 163, 164, 172, 184, 190
- Guillard, Antoine 5, 10, 39, 51, 62, 71, 126, 127, 128, 129, 130, 140, 145, 156, 161, 162
- Guizot, François 5, 7, 11, 18, 20, 26, 31, 37, 53, 60, 61, 74, 84, 85, 88, 101, 114, 127, 135, 136, 138, 139, 144, 154, 165, 166, 167, 169, 195, 198, 200, 201
- Jacotot, Joseph 93
- Jarry de Mancy, Adrien 38, 49, 114, 172, 190
- Jouffroy, Théodore .. 42, 50, 51, 58, 72, 169
- Lacordaire, Henri 34, 139, 140, 145, 147, 148, 149, 150, 151, 162, 195, 200
- Lamartine, Alphonse de 133, 136, 184
- Lamennais, Félicité de 16, 30, 69, 70, 117, 146, 147, 151, 156
- Lamennais, Félicité de 200
- Landry, Théophile 172, 190
- Lebrun, Charles 33, 58, 64, 112, 172, 173, 190, 194
- Leroux, Pierre 39, 75, 76, 152
- Lesieur, Augustin 24, 34, 49, 58, 194
- Lorain, Paul 37, 44, 50, 60, 92, 93, 137, 191
- Louis XVIII, roi de France . 15, 19, 87, 116
- Louis-Philippe, roi des Français 136, 137, 138, 141, 149, 154, 164
- Loyson, Charles 24, 42, 184
- Maillet Lacoste, Pierre 172, 190
- Marrast, Armand 68, 75, 83, 172, 189
- Martignac, Jean-Baptiste 15, 16, 73, 76
- Mérilhou, Joseph 144, 154
- Montalembert, Charles de 150, 151, 195
- Montalivet, Camille de 7, 60, 61, 130, 147, 155
- Montbel, Guillaume-Isidore de 134
- Montlosier, François de 17, 120
- Mottet, Jacques 44, 92
- Napoléon, Empereur des Français 11, 43, 87, 97, 201
- Patin, Henri 24, 38, 42, 49, 60, 66, 67, 74, 159, 172, 190

Péclet, Eugène 44, 49, 58, 72, 110, 172,
190, 194

Poirson, Auguste 38, 49, 72, 110, 114, 129,
144, 159, 163, 164, 172, 190

Polignac, Jules de 15, 44, 87, 132, 134, 145

Quicherat, Louis 10, 17, 24, 38, 46, 50, 58,
133, 155, 159, 165, 172, 183, 189, 191,
192, 194

Ragon, François 24, 38, 49, 58, 110, 114,
158, 172, 190

Rémusat, Charles de 5, 11, 28, 40, 48, 53,
75, 101, 102, 152, 153, 168, 195

Rendu, Ambroise 11, 24, 47, 55, 64, 66, 80,
83, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 95, 100,
114, 118, 139, 157, 158, 167, 200

Renouard, Augustin-Charles ... 85, 169, 170

Richelieu, Armand Emmanuel du Plessis
..... 15, 16

Rio, Alexis 38, 60, 92, 172

Royer-Collard, Pierre-Paul 11, 16, 18, 19,
24, 54, 73, 82, 98, 118

Saigey, Jacques . 9, 153, 155, 185, 186, 194

Sainte-Preuve 38, 42, 50, 74, 172, 189, 195

Serre, Hercule de 18, 20

Taillefer, Louis-Gabriel 114

Théry, Augustin 28, 38, 49, 58, 60, 67, 74,
92, 158, 159, 163, 172, 190, 193

Thiers, Adolphe 19, 53, 74, 79, 136, 152,
159, 168

Vatimesnil, Antoine 16, 17, 26, 33, 45, 47,
50, 56, 57, 73, 74, 79, 81, 83, 90, 92, 97,
102, 105, 112, 114, 118, 121, 122, 130,
138, 139, 155, 169, 176, 177, 181, 182,
196

Vendel-Heyl, Antoine 172, 190

Villèle, Joseph de .. 15, 25, 73, 75, 102, 119

Villemain, Abel-François 24, 137, 155, 164

Vincent, Alexandre 38, 50, 59, 172, 190

Table des illustrations

Figure 1 : Le jeune éditeur Louis Hachette à l'époque du <i>Lycée</i> ; extrait d'une miniature de Caroline Soye	29
Figure 2 : <i>Le Lycée français</i> , un inspirateur possible du <i>Lycée</i>	41
Figure 3 : l'École normale rue des Postes (1813-1822), à l'époque où L. Hachette et la majorité des rédacteurs du <i>Lycée</i> la fréquenta.....	49
Figure 4 : Le premier numéro du <i>Lycée</i> au format <i>in-4°</i> , le 3 mars 1830	63
Figure 5 : <i>L'Avenir</i> , de Félicité de Lamennais, en août 1830. Adversaire résolu du <i>Lycée</i> , le journal a pour adage « Dieu et la liberté ». A quelle faction libérale profite la révolution des Trois Glorieuses ?.....	70
Figure 6 : <i>Le Globe</i> en 1824, l'écrasante référence intellectuelle du <i>Lycée</i>	72
Figure 7 : Dès le 13 août 1830, <i>La Gazette des écoles</i> , journal d'opposition permanente, titre « Nouveaux dangers »	127
Figure 8 : Le jeune Lacordaire en 1830, au moment du procès avec <i>Le Lycée</i> , d'après un portrait de Mme. Delrient.....	148
Figure 9 : Premier numéro du successeur du <i>Lycée</i> , le <i>Manuel général</i> , concentré sur l'enseignement primaire, en 1833	167

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
Première partie : La création d'un journal, son évolution et ses réseaux.....	14
1. Le contexte de création du <i>Lycée</i>	15
A. Le contexte politique.....	15
B. Le contexte éditorial.....	18
2. Un jeune libraire prometteur, Louis Hachette.....	23
A. Un normalien victime des persécutions universitaires.....	23
B. Un « bien modeste » libraire rue Pierre-Sarrazin.....	26
3. <i>Le Lycée</i> , un premier coup de génie.....	31
A. La presse d'éducation avant <i>Le Lycée</i>	31
B. La création du journal, la composition.....	33
C. Une jeunesse qui ne dit pas son nom.....	37
D. Le mystère du nom.....	40
4. La destination première du <i>Lycée</i>	43
A. Accueillir des victimes de « Monseigneur Tenebrissous » et développer l'esprit de corps.....	43
B. La « coterie normalienne », une jeune faction en action.....	48
C. La voix du Ministère ?.....	52
D. Un « prospectus permanent » en faveur des agrégés.....	57
5. <i>Le Lycée</i> , un titre de presse parmi les autres.....	62

A.	La rapide évolution d'un périodique vers les canons de la presse moderne	62
B.	Les échanges avec les autres journaux de la Restauration	69
C.	L'influence décisive du <i>Globe</i>	71
Deuxième partie : La ligne politique du <i>Lycée</i> , ses combats		77
1.	Le poids de l'histoire	78
A.	Assumer les héritages de l'Ancien régime et de la Révolution	78
B.	Quelle position adopter à l'égard de la Jeune France libérale?	82
2.	L'« Université incarnée », le triple magistère d'Ambroise Rendu	86
A.	L'accent mis sur l'enseignement primaire	86
B.	Le développement des écoles normales	90
C.	Des inspections universitaires	94
3.	<i>O matre pulchra filia pulchrior</i> : l'Université, un modèle à défendre envers et contre tout	99
A.	<i>Le Lycée</i> , un titre libéral ?	99
B.	La réponse au « Laissez faire, laissez passer »	101
C.	« Qui ne peut pas le moins peut le plus », La défense des agrégés, le retour de l'obsession normalienne	106
D.	Une Université en phase avec la société moderne	111
4.	Des adversaires irréductibles	116
A.	« Les Frères ignorantins monteront la garde » ; l'Université face à la contre-offensive cléricale	116
B.	Haro sur l'enseignement libre	119
C.	« Les Gracques du fanatisme et de l'intrigue » : le contre-modèle jésuite	123

D.	« La calomnie, [...] la calomnie, il en reste toujours quelque chose ! » ; le concurrent honni, <i>La Gazette des écoles</i>	126
5.	<i>Le Lycée</i> à l'épreuve de la Monarchie de Juillet	131
A.	« Guerre à qui la cherche » : faire la révolution ?	131
B.	<i>Le Lycée</i> face au romantisme	134
C.	Accueillir le nouveau régime	136
6.	Le temps des désillusions	140
A.	« Adieu [...] les douces conversations, les beaux vers, les rêveries philosophiques » : un journal de plus en plus polémique	140
B.	<i>Le Lycée</i> face à un fougueux « Alexandre en soutane », le jeune Henri Lacordaire ; du procès au revirement	145
7.	La mort d'un journal	151
A.	Vente du <i>Lycée</i>	151
B.	Volte-face politique	154
C.	Des journalistes pressés de tourner la page	158
	CONCLUSION	161
	ANNEXES	172
	1/ Acte de création du <i>Lycée</i> de la main de Louis Hachette	172
	2/ Prospectus publicitaire de 1827	174
	3/ Déclaration de parution du <i>Lycée</i> après la loi du 18 juillet 1828	175
	4/ Circulaire du Grand maître Vatimesnil au sujet du <i>Lycée</i> , datée 5 janvier 1829 et adressée aux recteurs	176
	5/ Lettre manuscrite de Louis Hachette qui annonce une modification du rythme de publication du <i>Lycée</i> et le changement d'imprimeur	176

6/ La souscription pour frapper une médaille en l'honneur de M. de Vatimesnil » publiée dans <i>Lycée</i>	177
7/ « De l'esprit de corps dans l'Université » (partiellement reproduit)	178
8/ Le bilan du <i>Lycée</i> à la veille de la révolution de 1830, « Nouveau plan du <i>Lycée</i> ».....	181
9/ « Mort et funérailles de G. Farcy », article paru dans <i>Le Lycée</i> des 28 juillet et 5 août 1830, premier numéro depuis les Trois Glorieuses.....	183
10/ Acte de vente du <i>Lycée</i> (25 mars 1831)	185
11/ Annonce de la vente du <i>Lycée</i> , parue dans le journal le 16 juin 1831 .	186
12/ <i>Le Lycée</i> à l'heure des comptes : un aveu d'impuissance ? Article du 16 juin 1831, lors de l'officialisation de la vente du journal.....	187
13/ Liste, état et localisation des actionnaires du <i>Lycée</i> dans le procès-verbal d'enchères du 18 juin 1831	189
14/ Discours de Louis Quicherat prononcé le 29 juillet 1831 pour le premier anniversaire de la mort de Farcy	191
SOURCES	193
BIBLIOGRAPHIE	197
INDEX	205
Table des illustrations.....	208
Table des matières	209